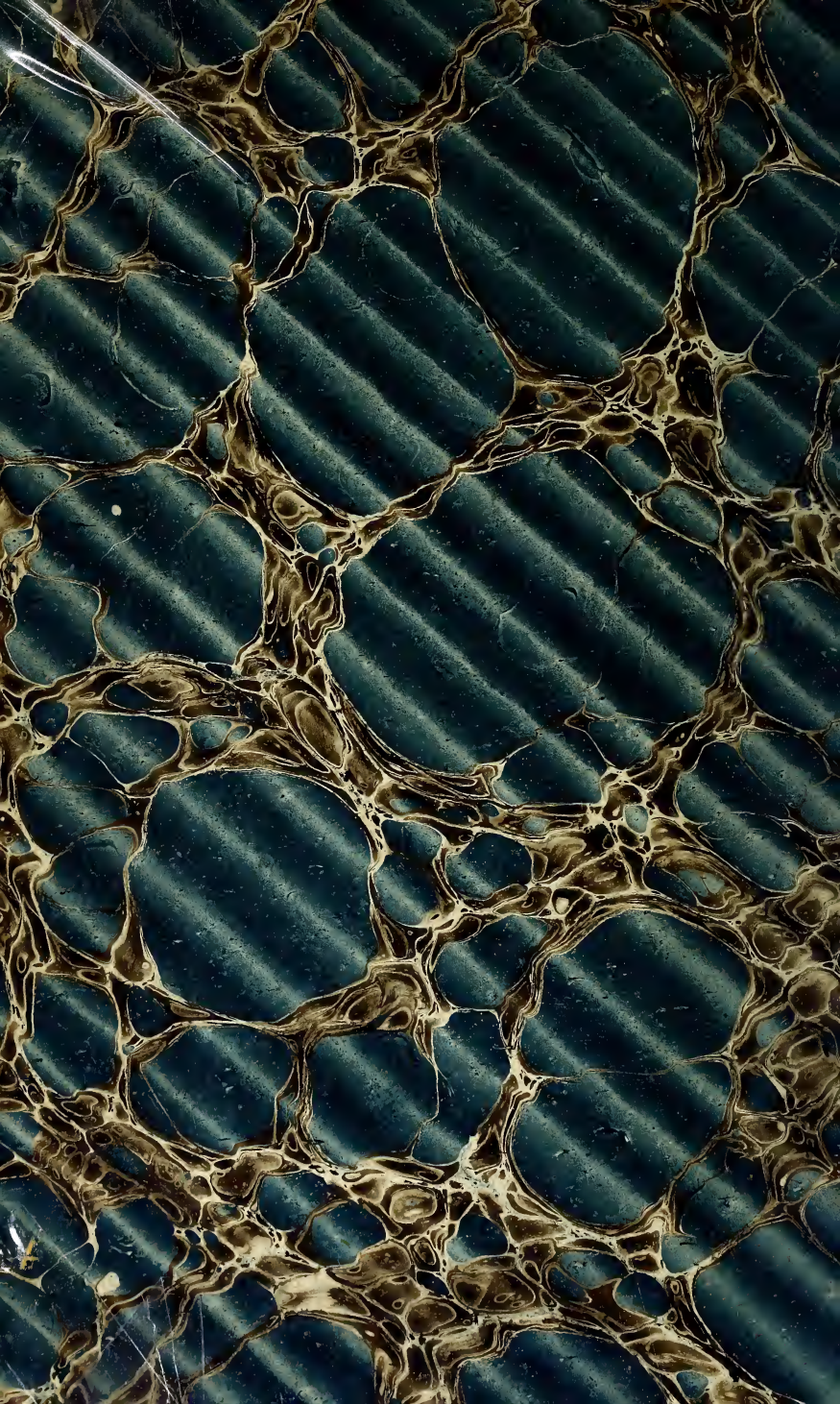

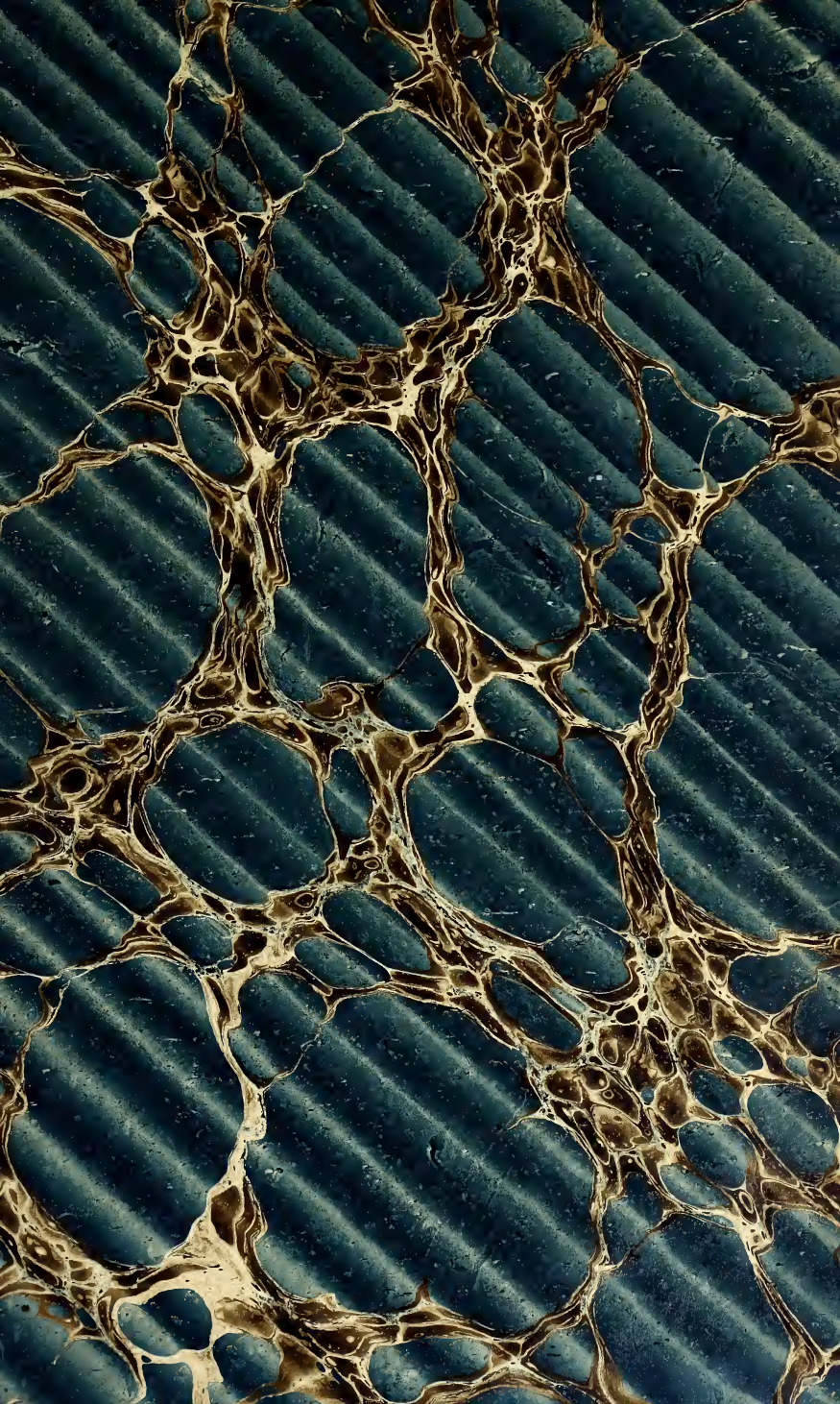

Œuvre SAINTE-MADELEINE
7, Boul^d S.-Joseph
THIAIS - CHOISY-LE-ROI

LA COCHINCHINE ET LE TONQUIN

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Ce, 30, rue Mazarine.

LA COCHINCHINE ET LE TONQUIN

LE PAYS, L'HISTOIRE ET LES MISSIONS

PAR

EUGÈNE VEUILLOT

SECONDE ÉDITION

PARIS
GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, ÉDITEURS
4, RUE CASSETTE

1861

Droits réservés

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/lacochinchineetl05veui

PRÉFACE

DE LA SECONDE ÉDITION.

Au moment où ce livre a été publié une expédition franco-espagnole débarquait à Touranne, et s'y établissait. Ce premier avantage, qui répondait à toutes les prévisions comme à toutes les espérances, parut le gage certain d'un succès complet et prompt. Cependant plus de deux ans se sont écoulés et rien n'est fait encore. Si le drapeau français flotte à Saigon, il ne flotte plus à Touranne. La guerre a été portée sur un autre point, mais notre position est matériellement restée la même. Tu-Duc se croit vainqueur et il en a presque le droit.

Deux années de victoires stériles ne représentent pas seulement du temps perdu, de l'argent et des hommes sacrifiés sans profit; elles ont un autre résultat : c'est l'affaiblissement moral de la France dans toutes les contrées de l'Indo-Chine. On y doute de notre puissance militaire, et notre protectorat, où l'on voyait le salut, est devenu une cause de ruine. Nous voulions imposer à Tu-Duc la liberté du christianisme ; il nous a répondu en tuant des chrétiens ; et plus il a été rassuré sur les suites de notre expé-

dition, plus il s'est montré cruel. Avant notre intervention les chrétientés annamites avaient beaucoup à souffrir; depuis notre intervention elles ont été détruites.

Voici sur ce point quelques témoignages qui ne permettent pas le doute, et qui défient tout reproche d'exagération; ils émanent des évêques de la Cochinchine et du Tonquin.

« Notre affliction est au comble et notre détresse extrême. Matériellement nous sommes ruinés; spirituellement, hélas! que de blessures portées à cette pauvre Église annamite! La sainte messe ne se dit presque plus; les malades meurent en grand nombre sans sacrements. Que de temps et de fatigues il faudra pour réparer de si larges brèches[1]! »

« Tu-Duc s'amuse à composer des chansons qu'il communique à ses troupes, et dans lesquelles il traite les Français de *vile canaille;* on ne peut rien lire de plus méprisant. Il a fait mettre des croix dans tous les ports et sur toutes les routes comme autrefois au Japon. Tous les passants sont obligés de profaner le signe auguste de notre foi; en sorte que nos pauvres chrétiens, ne pouvant sortir de chez eux sans s'exposer à l'apostasie, sont obligés de renoncer à la pêche et à tout commerce... Les prisons de la capitale regorgent de chrétiens auxquels on fait subir chaque jour d'horribles tortures parce qu'ils ne veulent pas apostasier[2]. »

1. Lettre de Mgr Theurel, 22 mars 1860.
2. Lettre de Mgr Sohier, 23 août 1859.

« Les nouvelles d'Annam continuent à être fort tristes. La seule mission des pères dominicains a eu vingt-trois prêtres mis à mort dans un an, y compris un évêque ; on ne compte plus les exécutions des simples fidèles. Les principaux chrétiens sont ou tués, ou incarcérés, ou exilés ; les autres sont dispersés parmi les païens, chargés de les garder et de les pervertir. Il vaudrait mieux la mort. Aussi ne voit-on plus que des ruines [1]. »

« La persécution a redoublé de violence par tout le royaume. Jamais encore il n'y avait eu, dans l'espace d'une année, tant de confesseurs de la foi et tant de martyrs..... Actuellement j'ai trois cent quatre-vingt-seize chrétiens de ma mission qui gémissent dans les prisons, sous le poids de la cangue et des fers dont ils sont chargés [2]. »

Le lecteur qui voudrait des renseignements plus nombreux et plus détaillés peut consulter les volumes XXXI et XXXII des *Annales de la propagation de la Foi*. Chaque page consacrée aux missions de l'empire annamite est un martyrologe.

La persécution n'a pas seulement tué ceux que les bourreaux ont pu atteindre. Des fidèles, des prêtres indigènes, des missionnaires sont morts de misère dans les bois et les marécages où ils avaient cherché un asile. C'est ainsi que l'Église annamite a perdu celui que l'on appelait *le grand évêque*, Mgr Retord. On trouvera dans tout ce volume des détails nom-

1. Mgr Pellerin. Lettre du 14 février 1860.
2. Mgr Lefebvre. Lettre du 16 mars 1860.

breux et variés sur les travaux de ce martyr. Nous voulons dire ici comment il est mort. Laissons parler Mgr Theurel, qui fut son élève et qui a été son successeur.

« Mgr Retord, obligé de fuir aux montagnes, après y avoir erré près de quatre mois, détrempé par la pluie, couchant dans les antres, souffrant de la soif et quelquefois de la faim, sans avoir eu pendant un si long temps la consolation de dire une seule fois la sainte messe, Mgr Retord a succombé le 22 octobre 1858. Il est mort au milieu d'une forêt peuplée de tigres, dans une cabane de feuillage ayant environ six pieds en carré. Et c'est ainsi qu'il a réalisé, à la mort comme dans tout le cours de sa pénible vie, l'héroïque devise gravée sur son seing : *Fac me cruce inebriari*. A sa dernière heure il a pu recevoir des mains de M. Mathevon les sacrements de pénitence et d'extrême-onction [1]. »

Je constate ces faits avec douleur, mais sans aucune pensée de récrimination. Il est évident que le gouvernement français voulait et veut encore atteindre en Cochinchine et au Tonquin le but fécond et glorieux marqué à son expédition. M. Billault l'a positivement déclaré au Corps législatif, en répondant à de chrétiennes et patriotiques paroles de M. de Cuverville.

« La France, a-t-il dit, a mis le pied en Cochinchine, et elle n'est pas disposée à en sortir. Si des forces plus considérables n'y ont pas été envoyées pen-

1. Lettre de Mgr Theurel, évêque d'Acanthe.

dant l'expédition de Chine la chose se comprend d'elle-même. Mais depuis la conclusion de la paix, de nouvelles troupes ont été dirigées sur Saigon, et les intérêts que le drapeau français et le drapeau espagnol couvrent sur cette terre ne seront pas abandonnés par le gouvernement de l'Empereur [1]. »

Il était certainement nécessaire d'agir avec promptitude et vigueur contre les Chinois ; mais il est regrettable que cette nécessité n'ait pas été également sentie au sujet des Annamites. Le guet-apens du Peï-ho, qui détermina l'envoi de toute une armée en Chine, eut lieu le 25 juin 1859. L'occupation de Touranne par les forces franco-espagnols remontait au 1er septembre 1858. Ainsi, lorsque la guerre de Chine fut résolue, de concert avec la Grande-Bretagne, nous savions, depuis plusieurs mois déjà, que notre expédition contre Tu-Duc menaçait d'avorter. Cependant nous paraissions hésiter sur la conduite à tenir. Les Anglais, qui connaissent l'extrême Orient, n'eurent point, dès que leurs intérêts furent en cause, de semblables hésitations. Ils comprirent tout de suite, et la France comprit avec eux, qu'il fallait, au plus vite, frapper un grand coup. C'était très-juste, car la paix n'a pu être faite qu'après l'occupation de Pékin.

Un pareil précédent ne laisse plus place au doute sur la conduite qu'il convient de tenir en Cochinchine. C'est à Hué seulement, capitale de l'empire d'Annam, que nous pourrons parler en vainqueurs

1. Séance du 20 mars 1861.

et recevoir le prix de nos sacrifices. Cependant, d'après certains journaux dont les informations ont du crédit, le gouvernement français conserverait l'espoir d'atteindre le but sans faire un aussi grand effort. Il importe de réclamer contre cette illusion. Qu'avons-nous obtenu jusqu'ici par de hardis coups de main, par des occupations partielles et plus ou moins prolongées? Deux choses : des insultes contre la France et des édits contre les chrétiens. De Touranne nous espérions faire peur à Tu-Duc et l'obliger à traiter; de Saigon nous devions l'affamer et l'amener à composition. Ces prévisions ont été trompées. S'y reprendre serait marcher sans excuse à des déceptions nouvelles. Et sur ce terrain les déceptions sont des désastres.

L'occupation de Hué peut offrir des difficultés. L'occupation de Pékin en offrait aussi. Cette entreprise, qui restera un acte de hardiesse et de bonne politique, a longtemps été jugée impossible et paraissait encore bien téméraire lorsqu'elle fut tentée. Cependant les alliés n'ont eu qu'à s'avancer pour vaincre. La bataille qui nous a livré Pékin ne nous a coûté qu'un homme. Les Annamites ne sont pas plus redoutables que les Chinois. Ceux-ci les méprisent au point de ne porter que des sabres et des piques de bois lorsqu'ils vont donner l'investiture au souverain d'Annam. Sans prendre trop au sérieux cette fanfaronnade chinoise, on peut croire que les fortifications de la capitale de Tu-Duc n'arrêteraient pas longtemps nos soldats. Les missionnaires l'affirmaient lorsque l'expédition de 1858 est partie, et,

malgré les apparences, l'événement n'a point compromis cette affirmation. Quelques faits et quelques dates suffiront à le prouver.

Le 31 août 1858 nos bâtiments jetaient l'ancre devant Touranne. Le lendemain les forts étaient attaqués et emportés. La canonnade avait duré une demi-heure. « Quand les troupes descendirent à terre « pour donner l'assaut, elles ne rencontrèrent pas de « combattants. Les portes étaient ouvertes et aban- « données et l'on n'a pas tiré un seul coup de fusil. « On a pris quatre forts, et, dans celui seulement « d'où l'on ne pouvait s'échapper parce qu'il fallait « traverser une chaussée très à découvert, on a trouvé « six à huit morts, dix à douze blessés et une qua- « rantaine de prisonniers; dans les autres on n'a « trouvé âme qui vive[1]. » Deux forts restaient à enlever au fond de la baie. Ils n'offrirent pas une plus longue résistance. Toute la presqu'île que commande Touranne fut donc conquise en quelques heures de combat. Nos pertes se réduisaient à trois blessés. Ces forts si mal défendus étaient d'ailleurs très-bien armés. L'ennemi avait abandonné un matériel considérable, notamment de très-bons canons de bronze.

Il avait été résolu que Touranne deviendrait possession française et servirait de base à nos opérations. Marins et soldats se mirent à l'œuvre résolûment. Des travaux de toutes sortes furent exécutés. Ils

1. Lettre du P. Gainza, aumônier en chef du corps espagnol. Le rapport de M. l'amiral Rigault de Genouilly contient des détails identiques.

étaient d'autant plus nécessaires qu'on ne se croyait pas en mesure de marcher immédiatement sur la capitale, parce que certains moyens de transport faisaient défaut, et que trois semaines à peine nous séparaient des pluies de l'automne. Ces pluies commencent d'ordinaire dans la seconde quinzaine de septembre. Elles détrempent affreusement le sol et amènent sur plusieurs points de véritables inondations. Il semblait imprudent de pénétrer à l'intérieur au risque d'y trouver bientôt un tel ennemi. Puis, on espérait sans doute que Tu-Duc, nous voyant si déterminés à rester, proposerait la paix et subirait nos conditions. En attendant, il fallait mettre Touranne à l'abri de tout retour offensif. Cette obligation devenait un péril, car les rudes travaux sont difficiles à l'Européen sous le ciel de l'Indo-Chine. L'ardent soleil de septembre et les longues pluies de l'automne provoquèrent des maladies épidémiques, et firent de nombreuses victimes. La petite armée franco-espagnole, dont l'effectif était au début d'environ trois mille hommes, fut sensiblement réduite. Aussi les renforts qui avaient d'abord été jugés très-utiles parurent-ils indispensables lorsque le beau temps fut venu. On les espérait pour janvier 1859, et malheureusement ils ne quittèrent la France qu'en décembre 1858.

Le commandant en chef du corps expéditionnaire, M. l'amiral Rigault de Genouilly, pressé d'agir, pensa qu'il affaiblirait sensiblement l'ennemi en occupant Saigon. Cette ville, située à cent cinquante lieues au sud de Touranne et à vingt-cinq lieues dans les

terres, mais sur les bords d'un fleuve toujours profond, pouvait être attaquée par nos navires. Elle est l'entrepôt de la basse Cochinchine, pays très-fertile, et commande les routes, rivières ou canaux qui servent à transporter le riz à Hué et dans l'intérieur du pays. Les officiers français attachés à Gia-Laong, bisaïeul de Tu-Duc, avaient fortifié Saigon. Leurs travaux, que d'anciennes lettres des missionnaires nous montrent comme fort mal entretenus, venaient d'être relevés, et l'amiral se trouva en face de défenses d'un aspect formidable. Des estacades, armées de batteries, barraient le passage, et devaient nous retenir sous un feu meurtrier; les forts étaient nombreux et bien placés; la citadelle avait de bons canons. Néanmoins tout cela fut rapidement emporté. Le 9 février nous paraissions à l'embouchure du fleuve, et le 16, après avoir détruit tous les ouvrages avancés, nous étions sous les murs de la citadelle, qui fut prise d'assaut le lendemain. Nos forces s'élevaient au plus à deux mille hommes.

Deux cents pièces d'artillerie, quatre-vingt-cinq mille kilogrammes de poudre, beaucoup de fusils, quelques bâtiments de guerre et la caisse militaire, caisse peu garnie, tombèrent entre nos mains. La citadelle renfermait, en outre, des bois de construction, du soufre, du plomb et surtout des masses de riz représentant une valeur considérable. C'était un grand succès obtenu sans perte, car nous n'eûmes pas un seul homme tué. Les troupes alliées étant trop peu nombreuses pour garder une place aussi étendue, on fit sauter la citadelle et plusieurs forts.

Cette œuvre de destruction, dont je ne prétends pas contester l'utilité, fut accomplie avec tant de hâte qu'on brûla à peu près tout ce que contenait la citadelle. Il semble cependant que le riz aurait pu être conservé ou vendu. En effet, des marchands chinois se trouvaient déjà à Saigon, et beaucoup d'autres y arrivèrent dès que nous y fûmes établis. A défaut d'acheteurs, ces masses de riz eussent longtemps défrayé les quatre mille Annamites qui vinrent immédiatement se placer sous notre protectorat. On peut croire que le déménagement confié à leurs soins n'eût pas entraîné de longs retards.

La prise de Saigon montrait, de nouveau, la supériorité inouïe des alliés; elle n'améliora pas sensiblement leur situation. L'armée annamite, retirée à une ou deux lieues de nos avant-postes, établit un cordon devant les *barbares*, et nous restâmes sans communication avec l'intérieur du pays. L'amiral laissa quelques centaines d'hommes à Saigon et regagna Touranne.

Nos victoires, tout à la fois si éclatantes et si faciles, auraient dû nous enhardir et nous pousser en avant. Il n'en fut rien. Tu-Duc, qui déjà tremblait pour sa capitale et pour son trône, ne tarda pas à se rassurer. Voyant que nous n'avancions point il prit l'offensive et conçut le fol espoir de nous chasser.

Dès le 29 janvier, trois jours avant le départ de l'amiral pour Saigon, un engagement avait eu lieu devant Touranne. Quelques jours plus tard les Annamites essayèrent d'enlever nos premières positions. Ces deux attaques, qui furent vivement repoussées,

ne découragèrent pas l'ennemi. Il revint plusieurs fois à la charge, et sans réussir jamais, obtint cependant de bons résultats : les défaites le fortifiaient. Il perdait quelques hommes, qu'il lui était toujours facile de remplacer, et la masse s'aguerrissait. Nos pertes, au contraire, étaient irréparables. Le feu des Annamites nous faisait peu de mal sans doute, mais nos soldats, déjà fatigués, malades, avaient à souffrir de ce qui-vive perpétuel.

A Saigon comme à Touranne, l'ennemi nous tenait sans cesse en alerte. Il visait évidemment à nous cerner sur les bords du fleuve, pour tenter ensuite une attaque décisive. On put le battre et le mettre en fuite ; on ne réussit pas à l'éloigner. Il rentrait derrière nous dans les travaux en ruine dont nous l'avions chassé. C'est ainsi que l'armée annamite, mise en pleine déroute le 21 avril 1859, et forcée d'abandonner toutes ses positions, reprenait deux ou trois jours plus tard une attitude offensive. Notre supériorité restait éclatante, car avec quelques centaines d'hommes nous venions d'en battre dix mille ; mais il était démontré que l'ennemi prenait de l'assurance. En effet, nous avions enlevé Saigon, sa citadelle, ses nombreux forts, ses défenses avancées, ses estacades sans perdre un seul homme, tandis que le combat du 21 avril nous coûtait quatorze tués et trente blessés.

Cependant, voyant que loin de songer à partir nous recevions des renforts, Tu-Duc usa d'une ruse souvent mise en œuvre, et qui devait nous tromper encore. Il parla de traiter, convaincu, à bon droit,

que ses négociateurs en retenant les *barbares* dans l'inaction leur feraient plus de mal que ses soldats. Les négociations commencèrent vers la fin de mai et se prolongèrent jusqu'au mois de septembre. Elles eurent uniquement pour résultat de prouver que les mandarins annamites avaient l'ordre de ne rien accorder, mais de tout faire espérer afin de gagner du temps. Voici quelles étaient nos conditions :

1° Liberté du culte chrétien dans l'empire annamite ;

2° Faculté de commercer dans tous les ports de l'empire à des conditions favorables ;

3° Concession à la France de la ville de Saigon et de son territoire ;

4° Reconnaissance des anciens droits de la France sur Touranne.

Lorsque M. Rigault de Genouilly n'eut plus de doutes sur la mauvaise foi des envoyés de Tu-Duc, il leur signifia que le traité devrait être signé le 7 septembre, ou que ce jour-là les négociations seraient rompues. Les mandarins disparurent, et le 15 septembre les troupes alliées, formées en trois colonnes, attaquèrent les lignes ennemies. Les Annamites sont habiles à remuer la terre et ils avaient eu le temps de se fortifier. Néanmoins, toutes leurs positions furent conquises en quelques heures « sous un feu violent d'artillerie, de gingols et de mousqueterie. » Quarante bouches à feu restèrent entre nos mains. On les fit éclater en les chargeant à outrance avec des éclisses. « Plusieurs de ces bouches à feu fondues à Hué, et récemment arrivées de cette capitale, furent

admirées pour la bonne exécution et le fini du travail. » L'incendie acheva la ruine des ouvrages ennemis. Cette journée nous coûta dix morts et quarante blessés [1]. Le succès était brillant mais chèrement acheté ; le résultat fut nul. Nous rentrâmes dans nos lignes et les Cochinchinois reprirent bientôt leurs anciennes positions. Les pluies arrivèrent et la campagne de 1859 parut terminée. Tu-Duc annonça qu'il était vainqueur. Il fit publier dans tout l'empire une sorte de proclamation où il disait que les Français lui avaient demandé la paix, mais que ces *insensés* ayant des « cœurs de chiens et de chèvres » ne méritaient aucune confiance, que d'ailleurs ils ne s'étaient pas montrés assez respectueux. Il terminait en ordonnant d'élever partout des défenses, afin de nous ôter l'idée de revenir.

N'était-il pas temps de prendre enfin un parti décisif, de marcher sur la capitale ou de se retirer absolument ? On préféra recourir encore aux termes moyens. M. l'amiral Page remplaça M. l'amiral Rigault de Genouilly, dont le commandement expirait, et prépara l'évacuation de Touranne en annonçant que l'on garderait Saigon. Il ne voulut point quitter la place sans donner une dernière leçon aux Cochinchinois. Quelques fortifications, qui auraient pu nous gêner si nous avions poursuivi notre entreprise, furent attaquées, enlevées et brûlées.

Ce stérile succès ne pouvait donner le change aux Annamites. En abandonnant Touranne, après qua-

1. Rapport de l'amiral Rigault de Genouilly.

torze mois d'occupation, nous faisions un aveu d'impuissance, nous proclamions notre défaite. Le seul moyen de couvrir une pareille retraite, c'était de dire, avec la résolution et l'assurance de tenir parole : « Nous reviendrons bientôt, nous irons à Hué, et Tu-Duc ne régnera plus. C'est à son successeur que nous ferons connaître et accepter les volontés de la France. »

Au lieu de prendre cette attitude, qui a donné l'Inde aux Anglais, on voulut encore négocier. Nos demandes furent des plus conciliantes. Il ne s'agissait plus de garder Saigon, de réserver nos droits sur Touranne, et d'assurer la pleine liberté du culte chrétien ; nous demandions seulement que trois ports nous fussent ouverts avec l'autorisation d'y avoir des consuls, qu'on promît de ne pas inquiéter les chrétiens et de remettre à nos représentants les missionnaires qui seraient regardés comme *excitant des troubles*. On réclamait aussi, pour la forme, et sans beaucoup y tenir, une modeste indemnité pécuniaire. Les mandarins négocièrent volontiers, mais ne promirent jamais rien, et finirent par tout refuser.

Les affaires de Chine (depuis vingt ans, il y a toujours des affaires de Chine) vinrent compliquer la situation et autoriser de nouvelles lenteurs. Le plus pressé pour la France était, il nous semble, d'en finir avec les Annamites. La défaite du Pei-ho ne compromettait guère que les Anglais ; l'échec de Touranne pesait exclusivement sur nous. Le contingent espagnol, composé surtout de tagals (soldats in-

digènes de Manille) avait eu sa part, et une part glorieuse, dans tous les travaux, tous les combats, toutes les souffrances, mais politiquement l'Espagne ne s'était pas montrée. La France avait dirigé la guerre et les négociations, fait des menaces et demandé des concessions territoriales. Son honneur se trouvait donc bien autrement engagé que celui de son alliée. Néanmoins, on ajourna les affaires d'Annam pour régler tout de suite avec la Chine. A ce trait, les Anglais durent reconnaître en nous des alliés généreux.

Le guet-apens du Pei-ho a été vengé : on a pris Pékin. Il faut venger l'abandon de Touranne et prendre Hué. Les Anglais sont restés sur le sol chinois; nous resterons sur le sol annamite. L'expédition nouvelle doit viser à ce but, et, si elle y vise, elle l'atteindra.

Divers journaux ont voulu faire peser sur les missionnaires l'insuccès relatif de notre expédition. Leurs accusations portent sur trois points. Les missionnaires auraient eu le tort :

1° De dissimuler l'insalubrité du climat;

2° De faire espérer le concours des chrétiens;

3° De tromper l'opinion en représentant les Annamites comme incapables d'une résistance sérieuse.

Aucun de ces reproches ne supporte l'examen. Je donne dès le premier chapitre de ce livre des renseignements propres à prouver que les missionnaires avaient signalé en termes très-explicites les dangers que le climat pouvait offrir. J'ajoute ici que Touranne, où nous avons eu tant de malades et même tant de morts, n'est pas un endroit malsain; mais

c'est l'Asie, c'est l'Indo-Chine. Des Français, débarqués de la veille et fatigués encore d'une longue traversée, ne pouvaient sans péril s'y livrer, sous le soleil de septembre et les pluies d'octobre, à de rudes et constants travaux. Dès qu'on n'eut plus à supporter que des fatigues ordinaires, l'état sanitaire devint satisfaisant. Veut-on une autre preuve? Voici ce que m'écrivait, le 20 juin 1859, un de nos missionnaires : « Je soutiens que le climat n'est pas malsain. « Trois navires passèrent, en 1846, quatre mois à « Touranne, et pas un seul marin ne mourut de « maladie. Depuis que les Européens s'y trouvent, « un grand nombre de navires marchands y sont « restés cinq ou six mois, et ils n'ont pas perdu un « homme. Les maladies et les morts ne peuvent donc « être attribuées qu'à l'intensité du travail. » On dira que ce travail était indispensable. Je ne le conteste point; mais il importe d'établir que nos pertes doivent être attribuées à des circonstances imprévues, et non au climat lui-même. Du reste, à Saigon, où l'on a moins travaillé, il y a eu très-peu de malades.

Le deuxième reproche dénonce beaucoup d'irréflexion ou beaucoup de mauvaise foi. Le concours des chrétiens a manqué; mais qu'a-t-on fait pour l'avoir?

Nous occupions Touranne, c'est-à-dire une langue de terre sur les côtes d'un empire de trente millions d'âmes. Or, d'après les missionnaires, combien faut-il compter de chrétiens dans cet empire? Cinq cent mille. Et l'on s'étonne que cette minorité, dispersée dans toutes les provinces, mêlée aux païens, surveil-

lée, poursuivie, traquée avec une extrême rigueur, ne se soit pas organisée en corps d'armée, pour tenter, à cinquante lieues de nous, des mouvements qu'il nous eût été impossible de seconder, ou pour venir avec armes et bagages au camp franco-espagnol! On objectera peut-être que les chrétiens de Touranne et des environs auraient pu se montrer. L'objection ne vaudrait rien. Il n'y avait à Touranne, bourgade de sept cents âmes, qu'une famille chrétienne. Quant aux villages voisins, ils étaient déserts, car les mandarins avaient fait évacuer tout le pays, et, de plus, l'armée annamite formait un cordon devant nos troupes.

Les missionnaires ont dit que les chrétiens de la Cochinchine et du Tonquin se montreraient pleins de sympathie pour la France. Ce n'était point là une vaine promesse. Elle sera tenue dès que la France aura mis le pied dans l'intérieur du pays. On l'a déjà vu à Saigon, où quatre mille indigènes vinrent se grouper immédiatement autour de nous. Comme nous n'avions encore rien fait qui pût nous mériter tant de confiance, c'était là évidemment le premier fruit de l'action des missionnaires. Je doute qu'on l'ait bien compris. On verra dans le cours de ce livre comment cette action s'est établie et quels résultats elle devra donner si des mains intelligentes et chrétiennes accomplissent l'œuvre commencée.

Tandis que des écrivains français nient l'influence des missionnaires, Tu-Duc la proclame et en indique le caractère. « A leur arrivée, dit-il, les prédicateurs « de la religion perverse de Jésus achetèrent plu-

« sieurs grands terrains incultes qu'ils défrichèrent,
« et où ils établirent de florissants villages; ils eurent
« des greniers abondants, des églises pour exercer
« leur culte et enseigner leur doctrine. Le peuple
« les aima bientôt avec passion; il leur était soumis
« en tout. Peu à peu cette mauvaise religion se ré-
« pandit dans le royaume, et maintenant, environ
« les quatre dixièmes du peuple en sont infectés. Elle
« a beaucoup de partisans cachés parmi les manda-
« rins et les soldats, et si nous n'y prenons garde,
« cette peste finira par envahir tout notre royaume. »

Il reste une troisième accusation. Deux mots suffiront à la réfuter. Nos soldats et nos alliés ont assurément montré à Touranne et à Saigon une grande intrépidité; mais s'ils avaient eu devant eux des ennemis foncièrement redoutables, eussent-ils emporté, sans perdre un seul homme, des forteresses garnies d'une artillerie formidable et défendues par des milliers de soldats, tandis que les assaillants se comptaient par centaines? Nos troupes se sont arrêtées à Touranne, puis à Saigon; les Annamites ne les ont arrêtées nulle part. Deux ans de lutte ont aguerri l'ennemi; il montre plus d'expérience et plus de ténacité; il nous craint moins. Mais les faits que nous venons de rappeler fortifient les appréciations des missionnaires.

En dehors de ces accusations précises, un vague reproche a été formulé. On a prétendu que les missionnaires, loin de provoquer un arrangement avec Tu-Duc, désiraient qu'un nouveau roi fût élevé sur le trône d'Annam. Je ne sais si cet avis a été

ouvert, mais vraiment il a dû l'être, car il répond seul aux exigences du bon sens et aux leçons de l'expérience.

Nous pourrons vaincre Tu-Duc et lui imposer nos conditions; nous ne pourrons jamais compter sur lui. Il restera et devra rester notre ennemi. Ce résultat, qu'il faudrait attendre partout, est inévitable en Cochinchine, par suite des traditions nationales et des devoirs particuliers des souverains. Tu-Duc vaincu et acceptant sa défaite, mérite la mort aux yeux de son peuple; il doit se suicider. Tout traité ne sera donc pour lui qu'un moyen de gagner du temps, qu'une promesse de reprendre la lutte et de chasser les barbares. Un autre prince serait libre d'accepter notre présence et notre suprématie; lui, il doit nous vaincre. Par conséquent, tant qu'il régnera, nous ne pourrons espérer ni une paix réelle, ni le concours sérieux, efficace, cordial des populations, car en se rapprochant de nous, elles s'exposeraient à de terribles vengeances.

La situation devient toute différente si Tu-Duc est détrôné. Son successeur, par le fait seul de son avénement, ratifie la domination française. Il nous doit la couronne, et son influence peut facilement être contenue dans d'étroites limites. Pourquoi ne lui imposerait-on pas l'organisation que les Anglais ont appliquée à plusieurs royaumes et principautés de l'Inde sous le nom de *régime subsidiaire?* Il n'y aurait rien là de contraire aux idées des Annamites, et, d'ailleurs, il serait facile de leur donner pour souverain quelque prince indigène ayant des

droits aussi valables que ceux de Tu-Duc. Je me borne ici à énoncer les faits ; les preuves abondent dans le volume.

Un roi choisi par la France et maintenu sous notre dépendance, des positions militaires et commerciales placées sous notre domination directe, des troupes indigènes commandées par des officiers français, voilà le système politique qui doit nous assurer l'empire d'Annam. C'est le système des Anglais dans l'Inde, dira-t-on. Non, c'est le système français, car il a été mis originairement en pratique par Dupleix et Bussy ; les Anglais ont eu la sagesse de nous l'emprunter. Les résultats, pris dans leur ensemble, prouvent qu'il était bon. Nous aurions d'ailleurs une force qui a toujours manqué aux Anglais : les Annamites catholiques nous fourniraient des troupes sûres et dévouées comme celles que Manille fournit aux Espagnols.

Pour quiconque veut y réfléchir, cette forme d'occupation est seule praticable dans les contrées populeuses et civilisées de l'extrême Orient. L'Asie ne peut être absorbée par l'Europe comme l'a été l'Amérique. L'Américain n'existe pas, c'est un Européen transplanté ; il n'a rien de fondamental qui lui soit propre. Il représente toujours le cadet de famille qui est allé chercher fortune aux Iles. Les traits de mœurs qui le particularisent tiennent à des circonstances matérielles et locales. Plus le sol sera cultivé, plus la population s'accroîtra et plus les différences disparaîtront. L'Asie, au contraire, aura toujours son cachet. Elle ne peut être définitivement accessible à l'Europe que par le christianisme. Mais

christianiser les Asiatiques, s'écrient *les penseurs*, c'est impossible. S'ils n'en veulent pas croire la parole de Dieu, qu'ils en croient les faits. Les résultats obtenus autrefois en Chine et au Japon, aujourd'hui en Cochinchine et au Tonquin, prouvent que le missionnaire catholique peut conquérir ces peuples à la vérité. Si la France comprend cela, son rôle qui, jusqu'à présent, a été bien secondaire en Asie, y sera bientôt le plus beau et le plus fécond ; elle y gagnera de l'honneur, de la force, une grande action politique et des richesses par surcroît.

5 avril 1861.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

« La Chine est ouverte, » disait-on de toutes parts lorsque les Anglais imposèrent aux Chinois le traité de 1842. On se trompait. La Chine n'était pas ouverte. Malgré le succès si prompt, et, en apparence, si décisif de l'expédition anglo-française de 1858, elle ne l'est pas encore. La politique barbare et la civilisation corrompue de « l'empire du milieu » ménagent à l'Europe de nouvelles déceptions. Il faudra employer la force pour faire respecter les engagements que la force a imposés. Le Japon lui-même sera plus d'une fois tenté de revenir sur les traités qu'il a si facilement subis. Néanmoins, un grand résultat est obtenu : la brèche est faite, elle est large, et la civilisation chrétienne y passera.

La France a un rôle distinct dans cet effort des peuples occidentaux sur l'extrême Orient. Tandis que les Anglais canonnaient les Chinois afin d'assurer les débouchés à leurs marchandises, surtout à l'opium,

les Français vengeaient un martyr. Le contraste n'était pas accidentel ni nouveau. Dans ces contrées lointaines, rarement la France a oublié ses devoirs de fille aînée de l'Église; la Grande-Bretagne, au contraire, n'y est guère apparue que pour opprimer et trafiquer. Nous avons, sans doute, réclamé comme elle des avantages commerciaux et, dans ces derniers temps, elle a réclamé, comme nous, en faveur des chrétiens. La ressemblance ne va pas plus loin. L'Angleterre ne voit, en effet, qu'un accessoire, une affaire de convenance dans cette tardive revendication de la liberté religieuse, objet principal et constant de nos efforts. Les Chinois ne s'y sont pas trompés.

En même temps qu'elle maintient en Asie sa supériorité morale, son rôle de puissance chrétienne, la France y étend ou plutôt y reprend son action politique. L'expédition de Cochinchine promet sous ce rapport de féconds résultats. Nous l'avons entreprise au nom des intérêts du Christianisme; notre alliée, l'Espagne, a noblement déclaré qu'elle voulait uniquement punir les bourreaux de ses missionnaires et assurer aux chrétiens annamites la liberté de leurs autels.

Pour que le but soit pleinement atteint, il faut qu'une puissance catholique prenne pied sur cette

terre arrosée du sang des martyrs. La France le fera. Touranne, depuis le 1er septembre 1858, est possession française, et tout indique qu'on ne s'en tiendra pas là. Les nécessités d'une action vigoureuse et permanente nous forceront d'étendre nos conquêtes. A cette condition seulement nous pourrons servir avec efficacité les missionnaires, les chrétiens indigènes, notre commerce et nos intérêts maritimes.

Ce volume montrera quels sont les droits et les devoirs de la France dans l'empire annamite. Donnons ici quelques renseignements généraux sur une situation dont, depuis Louis XVI, on s'est trop peu préoccupé.

La France n'accepte qu'avec peine et provisoirement la suprématie maritime de l'Angleterre. Cependant nous venons, dans les mers de l'Indo-Chine, au sixième rang, — après le Portugal.

Les Russes possèdent une partie de la Mandchourie et sont maîtres de la navigation de l'Amour. Ce fleuve immense, dont le cours a plus de huit cents lieues et que de gros navires peuvent remonter très-haut, met la Sibérie en communication avec la mer de Tartarie. C'est une conquête des plus précieuses; la Russie y songeait depuis longtemps. Pierre-le-Grand voulut s'assurer la possession de l'Amour en élevant sur ses bords le fort d'Albazian. L'empereur

de Chine réclama et les Russes reculèrent. Mais le but était marqué, et après cent cinquante ans d'efforts, il a été atteint. La Russie ne veut point s'arrêter dans cette voie : déjà elle dispute au Japon la souveraineté de quelques îles dont la possession lui fera faire un pas de plus vers le midi. On peut affirmer que les droits qu'elle invoque lui seront reconnus.

Quel que soit le résultat de l'insurrection indienne, le pavillon anglais aura longtemps encore le premier rang dans les mers de l'Asie orientale. La Russie va vîte, mais il lui reste du chemin à faire pour atteindre à ce degré de prospérité. Les Anglais sont arrivés les premiers ; ils ont bien choisi. En dehors de leurs vastes possessions de l'Inde, ils ont pris Sincapour et Poulo-Pinang et commandent ainsi le détroit de Malacca. La guerre de l'opium leur a donné Hong-Kong ; ils sont fortement établis à Shang-Haï, convoitent l'île de Chusan et voudraient bien garder Canton.

Les Hollandais ont fait de Java et des îles adjacentes un établissement des plus riches. Ils étendent sans bruit, mais sûrement, leurs conquêtes. L'archipel entier de la Malaisie semble devoir appartenir un jour à la Hollande.

Les Espagnols sont solidement établis aux Philip-

pines. C'est une colonie admirable dont les richesses croissent chaque jour et qui peut acquérir une grande importance politique. Manille compte parmi les plus belles positions maritimes du monde (1).

Cherchons encore et nous trouverons le Portugal à Timor et à Macao ; nulle part, nous ne trouverons la France. Avec quelle amertume et quelle douleur nos marins ont souvent constaté ce fait ! « Quelque « bas que le Portugal soit tombé en Europe, écri- « vait l'un d'eux, nous ne venons encore qu'après « lui dans l'extrême Orient. Lorsqu'on a parcouru « ces mers, l'amour-propre national souffre cruelle- « ment. Nous ne sommes vraiment représentés que « par nos missionnaires. Leur intrépide ardeur ne se « lasse pas de lutter contre des obstacles presque in- « surmontables. Ils font seuls connaître le nom « français, et la présence de nos bâtiments de guerre « est impuissante à empêcher les persécutions dont « ils sont victimes. »

Nous ne sortirons de cette position humiliante que le jour où le pavillon français flottera dans l'Asie orientale sur une terre française. Il ne faut pas songer à l'Inde. Les trois postes insignifiants et impuis-

(1) C'est à Manille que se trouve la maison-mère des Dominicains espagnols de la mission du Tonquin. Cet établissement a été fondé sous le règne de Philippe V.

sants que nous y occupons ne pourraient être développés qu'au prix d'une guerre européenne. Mais l'empire d'Annam nous est ouvert, et c'est là que nous devons nous établir. Dès 1787 un grand et saint évêque, Mgr Pigneaux de Béhaine, évêque d'Adran, vicaire apostolique de la Cochinchine, proposait à Louis XVI de fonder une colonie chez les Annamites. On nous a communiqué une copie du mémoire que l'illustre prélat soumit à cette occasion au gouvernement français. Les vues que Mgr Pigneaux exposait n'ont rien perdu de leur profonde justesse et sont pleines d'actualité.

« La balance politique dans l'Inde paraît tellement inclinée du côté de la nation anglaise, disait le prélat, qu'on doit regarder comme une chose très-difficile de pouvoir la ramener à l'égalité. Peut-être qu'un établissement à la Cochinchine serait, des moyens qu'on pourrait y employer, le plus sûr et le plus efficace.

« En effet, si on jette un coup-d'œil sur les productions de la Cochinchine et sur la situation de ses ports, on concevra aisément qu'en s'y établissant on en retirerait les plus grands avantages et en paix et en guerre.

« *Premier avantage.* — On suppose que le moyen le plus sûr de combattre les Anglais dans l'Inde est

de ruiner ou d'affaiblir leur commerce. En temps de paix on diminuerait de beaucoup le profit qu'ils peuvent retirer du commerce de Chine en le faisant à beaucoup moins de frais et avec plus de facilité qu'eux.

« *Deuxième avantage.* — En temps de guerre, il serait aisé d'interdire ce même commerce à toute nation ennemie; car en croisant à la sortie des détroits ou plus sûrement encore à la bouche du Tigre qui est à l'entrée de la rivière de Canton, on serait assuré d'en empêcher l'entrée ou la sortie à qui on le jugerait bon.

« *Troisième avantage.* — On trouverait à la Cochinchine les moyens faciles et peu dispendieux de radouber les vaisseaux, de les carener et même d'en construire de nouveaux.

« *Quatrième avantage.* — On y trouverait tout ce dont on pourrait avoir besoin pour ravitailler les escadres et fournir les autres colonies des objets de première nécessité.

« *Cinquième avantage.* — On pourrait en cas de besoin y trouver des secours en hommes, troupes, matelots, etc.

« *Sixième avantage.* — On arrêterait facilement les Anglais dans les projets qu'ils paraissent avoir de s'étendre à la côte de l'Est.

« Les autres avantages, peut-être plus importants « quoique plus éloignés, qu'on pourrait retirer d'un « établissement fait dans cette partie, supposent des « vues étendues que peut-être le gouvernement n'ap- « prouverait pas dans le moment; on a donc cru de- « voir s'en tenir à ceux qu'il présente par lui-même « et laisser à part ceux qu'on ne pourrait envisager « que dans le lointain. »

Passant ensuite aux moyens d'application, l'évêque d'Adran indiquait Touranne comme le point où il fallait débarquer et former un premier établissement. « Les ports sont nombreux, disait-il, sur toute la côte qui est très-étendue; mais on n'en trouve que trois où peuvent entrer les plus grands vaisseaux.

« Deux sont des embouchures de rivière. Le troisième est une grande baie sûre, profonde et à l'abri. Les Européens la nomment Touron et les Cochinchinois Her-An. Ce port, comme on peut s'en assurer par l'inspection de la carte, est non-seulement dans une position unique et très-avantageuse pour dominer dans les mers de cette contrée, mais il est encore très-commode pour le commerce de Chine, du Japon, de Bornéo, Manille, etc. Il est fermé par une grande île qui sur sa longueur de 8 lieues (à l'estime) peut avoir 3 lieues dans sa plus grande largeur. — Cette île n'est séparée de la terre-ferme que par une

rivière qui dans sa moindre largeur n'a guère que le tiers de la Seine. »

Louis XVI adopta les plans de l'évêque missionnaire, mais il ne lui fut pas permis de les réaliser.

Quel que soit l'intérêt de la France à posséder une colonie digne d'elle dans les mers de l'Indo-Chine, elle commettrait une faute si elle n'y avait en vue que les besoins de son commerce et de sa marine.

Les peuples de la haute Asie cèdent à l'ascendant matériel de l'Europe et ils le font d'autant plus vite que la force est tout à leurs yeux. Il faut que les nations chrétiennes leur enseignent, leur donnent la notion du droit ou plutôt du devoir, cette assise du droit chrétien. Ce n'est pas le télégraphe, la machine à vapeur et autres engins plus ou moins sûrs de la prospérité matérielle que nous devons porter aux populations chinoises, japonnaises, annamites, etc. ; c'est la lumière et la vie. Nous trahirons notre mandat si nous ne savons pas leur apprendre à quelle source la civilisation européenne puise la force supérieure qui les a vaincus, qui doit les dompter et les sauver.

Deux mots sur la pensée qui a dicté ce livre et sur son exécution.

Voilà soixante-douze ans que la France songe à s'établir en Cochinchine et voilà plus de deux siècles que l'Évangile est prêché aux Annamites. Nous avons

voulu, tout à la fois, raconter les travaux des missionnaires et faire connaître par son sol, ses mœurs et son histoire, un pays qui va devenir français. L'auteur aura bien trahi son sujet si ce livre est lu sans émotion et sans profit.

Depuis quelque temps on a beaucoup écrit sur la Cochinchine. Je dois donc dire que j'ai puisé mes renseignements à une seule source : les lettres et mémoires des missionnaires. C'est environ cinquante volumes qu'il m'a fallu compulser. De bienveillantes communications m'ont permis de compléter mes recherches à l'aide de quelques documents inédits. Si je cite deux ou trois voyageurs ou géographes, c'est uniquement pour indiquer que je n'ignore pas l'existence de leurs livres. Je ne leur ai rien emprunté que je n'eusse déjà rencontré ailleurs. Tout autre résultat m'eût surpris. Les missionnaires seuls ont parlé de l'empire annamite après l'avoir vu, bien vu, ce qui s'appelle vu.

Même sous Gia-Laong, la Cochinchine et le Tonquin n'étaient pas faciles à explorer. Ce prince avait quelques Français à son service et néanmoins il se défiait très-fort des étrangers. Ses successeurs ont fermé leurs États, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, et aucun Européen n'a pu y séjourner sans jouer sa tête. Quels sont donc les voyageurs ou les

géographes que la curiosité ou le zèle de la science ont poussés à tenter l'aventure? On ne les connaît pas. Les plus entreprenants ont mis le pied sur quelques points de la côte ; les autres, armés d'un télescope et tranquilles sur le pont de leur navire, ont pu prendre des notes sans cesser de voguer à pleines voiles ou à toute vapeur.

Les missionnaires procèdent différemment. Cette terre barbare qu'ils veulent conquérir à Jésus-Christ et où ils s'estimeront heureux de trouver le martyre, devient leur patrie. Ils vivent de la vie même des indigènes ; ils étudient leur histoire et leurs mœurs. On peut juger du soin qu'ils mettent à cette étude en songeant qu'elle est nécessaire à l'accomplissement de leur noble tâche. Ce fait suffit à prouver que les renseignements fournis par de tels hommes sont toujours les plus sûrs. Mais comment en invoquer d'autres quand il s'agit d'une contrée dont l'Européen est exclu ?

Les travaux publiés sur les peuples de l'Indo-Chine confirment généralement nos observations. Ils rendent hommage aux écrits des missionnaires; mais cet hommage est trop souvent tacite ou incomplet. En effet, tous les auteurs qui puisent à cette source féconde ne le disent pas, et parmi ceux qui le disent

quelques-uns s'abstiennent de signaler tous leurs emprunts.

Chose digne de remarque! Des écrivains qui n'ont rien vu par eux-mêmes ne craignent pas d'affirmer là où les missionnaires sont indécis. Cette assurance réussit près du lecteur. On risque de le tromper, mais il croit qu'on l'instruit. Par exemple, à propos de l'empire annamite, nous avons remarqué dans les journaux, sur les noms des villes et des provinces, les divisions administratives et les délimitations territoriales, des renseignements si nets que l'almanach des postes n'en pourrait donner de plus précis pour la France. Cette précision est souvent arbitraire. D'autres ont reproduit comme positifs et universellement acceptés des détails empruntés à un géographe anglais; ces détails ont cependant le tort capital de ne pas s'accorder avec la carte dressée, il y a une vingtaine d'années, par un évêque qui évangélisa longtemps la Cochinchine, Mgr Taberd.

Il est certain, d'ailleurs, qu'une grande confusion règne dans l'histoire annamite quant aux circonscriptions territoriales et aux noms propres, qu'il s'agisse des provinces, des villes ou des hommes. Sur ces points tous les récits offrent des divergences, et il faut opter. Le nom même de Minh-Mang est écrit dans les *Annales* avec trois orthographes différentes.

Cela se comprend sans peine. Les renseignements officiels font défaut; les Cochinchinois et les Tonquinois, bien que parlant la même langue, n'ont pas absolument la même prononciation ni la même orthographe; la langue chinoise, qui est la langue savante et officielle, diffère de la langue annamite. Enfin, l'Européen, lorsqu'il s'agit d'un nom propre, traduit un peu à sa fantaisie; il s'applique à rendre le mieux possible en français les consonnances annamites ou chinoises. De là des différences qui sans avoir beaucoup de portée peuvent jeter un certain désordre dans le récit. Nous croyons avoir évité cet inconvénient au moyen de quelques notes très-brèves. Les erreurs où nous avons pu tomber sont certainement de peu d'importance, car nos guides étaient sûrs et rarement nous les avons quittés (1).

(1) Voici quelques exemples à l'appui de nos observations:

Nous avons trouvé le nom du même souverain écrit: Minh-Mênh, Mîn-Menh, Minh-Manh, Minh-Mang.

Le même personnage est désigné ici par sa fonction, là par son nom de famille.

La ville qu'on nomme aujourd'hui Hué-han s'est longtemps appelée Faï-Fo ou Faiso. Une autre ville porte les noms de Cacham, Cacciam, Dinh-Cham, Dinh-Ciam. Une autre encore s'appelle alternativement Bind-Dinh, Qui-Phu, Qui-Fou.

Touranne se trouve désignée, selon les récits, sous les noms de Touron, Touran, Han, Hôi-Han, Her-An, Cua-Han.

Le nombre des provinces ou gouvernements varie dans les récits contemporains, de vingt-quatre à trente. On trouve bien d'autres variantes en remontant plus haut. Il faut reconnaître la même province sous ces noms divers? Dong-Nai, Saigon, Gia-Din-Phu, Gia-Dinh-Tran.

Ce voyage à la suite des missionnaires ne fera pas seulement connaître un pays digne d'intérêt et des scènes qui rappellent la primitive Église; il pourra montrer aux politiques comment on civilise les peuples et par quels moyens nous devons asseoir notre puissance en Cochinchine. Que par nous la croix règne sur cette terre féconde en martyrs et nous n'aurons rien à redouter ! Faut-il un exemple? Les indigènes des Philippines convertis au catholicisme fournissent à l'Espagne des soldats dévoués; les Indiens restés musulmans ou païens, se sont révoltés, au nom de leur culte, et font à l'Angleterre une guerre d'extermination.

La France n'a point à craindre un malheur semblable à celui de l'Angleterre et ne veut point le mériter. Le motif déterminant de son entreprise est puisé dans les profondeurs du sentiment général; il est généreux et chrétien; il prévaudra contre les conseils contraires que l'esprit du temps pourrait inspirer. L'homme de guerre qui a été chargé de cette belle expédition, M. le vice-amiral Rigault de Genouilly, est digne par ses pensées comme par son caractère de la gloire durable qu'elle attache à son nom. Tout fait espérer qu'il terminera l'œuvre de la conquête et préparera l'œuvre de la colonisation avec ce bon sens vigoureux et cette largeur d'esprit

chrétien qui, dans la race française, accompagne souvent les hommes de l'épee, comme la magnanimité du courage militaire accompagne les hommes de la Croix.

Paris, 31 décembre 1858.

LA COCHINCHINE

ET LE TONQUIN.

CHAPITRE Ier.

L'Indo-Chine. — Louis XIV et le roi de Siam. — L'empire annamite. — Climat de la Cochinchine et du Tonquin. — Les orages. — Inondations périodiques. — Conquêtes sur la mer. — Canaux et chemins. — Le riz. — La livre de sueur. — Poissons contre le mal de mer. — Productions agricoles. — Les montagnes. — Les mines. — Canards employés à la recherche de l'or. — Toile et papier d'écorce d'arbre. — L'arbre à vernis. — Le bambou. — Les fruits. — Le jaca. — Animaux domestiques et animaux sauvages. — Le tigre-dieu. — La population par lieue carrée. — La Cochinchine est-elle un bon pays?

L'empire annamite est formé de la Cochinchine, du Tonquin, du Ciampa, de diverses provinces du Cambodge et du Laos. Comme le royaume de Siam, la vallée d'Assam, la Birmanie et le Pégu, il fait partie, de la vaste péninsule nommée Indo-Chine.

Ces contrées, situées à l'extrémité méridionale de l'Asie, parallèlement à l'Inde, s'étendent du 88e au 107e degré de longitude orientale et du tropique du Cancer à l'équateur. L'Indo-Chine est bornée au nord par la Chine, le Thibet, le Boutan et le Ben-

gale; des trois autres côtés elle touche à la mer; l'archipel d'Andaman, où les Anglais ont décrété que devait mourir le dernier Grand-Mogol, Sumatra, Bornéo, les Philippines, lui forment comme une vaste ceinture; elle s'étend surtout au midi, par la presqu'île de Malacca. Une chaîne de montagnes, qui va des frontières chinoises au détroit de Syncapoure, la divise en deux bassins principaux. Ses fleuves se perdent les uns dans la mer de Chine, les autres dans le golfe du Bengale.

Diverses races ont contribué à peupler la péninsule indo-chinoise. Des tribus encore sauvages, que l'on croit originaires de la haute Asie, habitent les montagnes et parcourent une partie des provinces du nord. Les côtes du midi ont été occupées par des colonies malaises. Les deux races dominantes, celles qui ont marqué le plus fortement sur l'Indo-Chine l'empreinte de leur organisation politique et religieuse, sont la race chinoise et la race indienne. « Du côté qui fait face à l'Inde se réfléchissent ses mœurs, ses langues, ses doctrines. Le royaume d'Assam conserve la distinction des castes. Le nom même des Birmans, altéré par une prononciation défectueuse, désigne une nation primitivement réunie sous la loi des brahmes. Les villes de Ratnapoura, Mangaloura, Amarapoura, Lokabadja, Singhapoura, Trinegano rappellent leur origine par l'étymologie sanscrite de leurs dénominations. Au contraire, l'empire annamite, limitrophe et tributaire de la Chine, lui emprunte sa hiérarchie militaire et civile, son culte officiel de Confucius, son langage monosylla-

bique, et son écriture, qui s'attache à l'expression non de la parole mais de l'idée (1). »

Malgré son étendue et l'importance de sa situation maritime, qui lui réserve un grand rôle politique, la péninsule indo-chinoise a longtemps été regardée comme une annexe à peu près insignifiante de la Chine ou de l'Inde. Louis XIV eut cependant des projets sur Siam, mais il ne put y donner suite. Les historiens en ont généralement conclu qu'il ne vit guère dans l'ambassade siamoise, dont ses courtisans firent tant de bruit, qu'un objet de curiosité et un amusement. On a même représenté cette ambassade comme une invention effrontée, une farce grossière destinée à consoler l'orgueil du roi. Bien des gens tiennent aujourd'hui cette version pour vraie, et croient honnêtement que l'on traitait Louis XIV en majesté de théâtre. L'illusion est forte et révèle beaucoup d'ignorance. Louis XIV, prenant en grande considération le titre de roi très-chrétien, regardait comme un devoir de protéger les missionnaires. Ce fut particulièrement dans ce but qu'il voulut entrer en relation avec le roi de Siam. Celui-ci parut très-disposé à ouvrir ses États aux Français; il concéda immédiatement un terrain assez étendu à l'évêque de Bérithe, chef de la mission. Louis XIV se montra reconnaissant, et pria sa majesté siamoise de protéger toujours les sujets français « qui, par un zèle ardent pour notre sainte religion, avaient résolu de répandre au

(1) *Annales de la propagation de la foi*, t. XII, p. 117.

loin les lumières de la foi et du saint Évangile. »

Le roi de Siam, fier des avances « du grand roi de l'Occident, » résolut d'envoyer un ambassadeur à la cour de Versailles. Cet ambassadeur et toute sa suite périrent en mer. Deux ans plus tard nouvelle ambassade, moins solennelle quant au nombre de ses membres, mais très-importante par sa mission. Elle venait déclarer à Louis XIV que les Français seraient bien accueillis s'ils voulaient fonder un établissement sur les côtes de Siam. L'offre fut acceptée. M. de Chaumont partit pour l'Indo-Chine avec le titre d'ambassadeur de sa majesté très-chrétienne. Il reçut un accueil des plus bienveillants et obtint de grands priviléges pour les chrétiens. Une troisième ambassade, celle qui fit le plus de bruit, vint en France en 1686 ; le roi, obéissant à une pensée très-politique et non à un vain orgueil, voulut qu'on lui rendît de grands honneurs. L'année suivante cinq navires français et un régiment de troupes de ligne prirent possession de Bang-Kok. Les révolutions de Siam et nos propres embarras firent avorter cette très-sérieuse entreprise.

Les côtes de Siam furent d'ailleurs abandonnées sans grand regret. On ne tenta même pas de s'établir sur d'autres points de la péninsule indo-chinoise. Les écrits des PP. de Rhodes et Tissanier, missionnaires jésuites, étaient cependant propres à faire pressentir aux hommes d'État du XVIIe siècle le grand avenir commercial et politique de ces contrées ; mais nos vues de colonisation se portaient alors sur l'Inde et sur Madagascar. Louis XV livra l'Inde aux

Anglais. Il fallait songer à l'Indo-Chine. Louis XVI y songea. Il avait compté sans la Révolution. Celle-ci fit échouer un plan que l'Angleterre dénonçait comme devant être fatal à sa puissance en Asie.

Par sa position géographique, la nature de ses côtes, l'abondance de ses produits naturels, le chiffre de sa population, l'empire d'Annam ou de Viet-Nam, est l'État le plus important de l'Indo-Chine (1). C'est un évêque, monseigneur Pigneaux de Béhaine, évêque d'Adran, qui a songé le premier à planter le drapeau français sur le sol annamite.

Le Tonquin et la Cochinchine, malgré quelques traits distincts et d'anciennes divisions, forment bien un seul peuple. Mêmes religions, mêmes origines, mêmes usages, même langue. Aussi toute description générale peut-elle s'appliquer aux deux pays. Les différences ne sont que des nuances ; elles portent, quant aux coutumes, sur des détails, et quant au langage, sur la prononciation. Nous en tiendrons compte.

L'empire annamite n'est pas affligé, comme le Bengale, d'un été perpétuel, chose belle de loin et prêtant à la poésie, mais dont les Européens se trouvent très-mal quand ils en jouissent longtemps. Les saisons y sont divisées comme en Europe, bien que d'une façon moins marquée. Le printemps commence en mars, et les chaleurs deviennent excessives, surtout au Tonquin, dès le mois de mai. L'été

(1) *An-Nam* est l'ancien nom ; il signifie repos du midi. On lui a substitué en 1802, par décret royal, celui de *Viet-Nam*, splendeur du midi. Cet État est situé entre le 8° 25' et le 23° de latitude nord et entre le 103° 13' et le 109° de longitude est.

est accablant; il se prolonge dans toute sa force jusqu'au mois d'août. « Mon thermomètre, dit Mgr Retord, est monté quelquefois à trente-deux degrés Réaumur. » La pluie est impuissante à rafraîchir l'air. Les missionnaires rapportent même « que la chaleur n'est jamais si insupportable qu'au moment où l'eau tombe avec le plus d'abondance. » Il pleut, d'ailleurs, pendant presque tout l'été, et une inondation générale a lieu chaque année vers le mois d'octobre, sans préjudice des inondations partielles et accidentelles. Les mois d'automne, septembre, octobre et novembre sont doux, et l'Européen respire à l'aise. Les vents du nord, qui soufflent presque constamment de décembre à mars, rendent l'hiver assez rude. Cependant, en vingt-cinq ans de séjour, Mgr Retord n'a « jamais vu son thermomètre descendre plus bas que huit degrés Réaumur au-dessous de zéro. » Le prélat ajoute :

« Je n'ai vu grêler qu'une fois ; mais les moindres grêlons avaient le volume d'un œuf, et les plus gros égalaient la groseur d'une boule à jouer. Ils étaient rares et tombaient mêlés à une forte pluie sans orage. Au Tonquin, les variations atmosphériques sont très-brusques; souvent, après des chaleurs accablantes et un calme désolant, viennent soudain des vents impétueux et des tempêtes effroyables; à la sécheresse, qui brûle tout, succèdent des pluies torrentielles et destructives; on est des mois entiers sans apercevoir le soleil, et d'autres sans remarquer au ciel un seul nuage. Souvent vous vous écriez en hiver : Oh ! qu'il fait chaud ! Puis tout à coup souffle le vent du nord, et vous demandez vos habits dou-

blés pour vous garantir du froid. Avec ces transitions subites il est facile de comprendre que ce pays soit peu favorable à la santé (1). »

Un autre missionnaire, M. Masson, dit à propos de la grande inondation annuelle :

« Cette inondation ne dure ordinairement que deux ou trois jours ; c'est alors que commence la grande difficulté, car l'eau ayant détrempé toute la terre qui formait le pavé de la maison, il en résulte une boue gluante pendant huit ou dix jours, et surtout un air extrêmement malsain... Il n'y a que les lieux élevés qui soient exempts de cette inondation. Toute la campagne est alors comme une mer, on ne voit plus que les arbres et les toits des maisons. Lors de la dernière inondation on avait de l'eau jusque sous les aisselles dans la maison d'où je vous écris qui passe pour être fort élevée. Dans ce cas-là, il faut souvent faire un jeûne forcé, par la difficulté de préparer à manger, toutes les maisons n'ayant que le rez-de-chaussée (2). » Mais où donc se réfugient les habitants? Dans d'étroites cases qui touchent le toit, sur le toit même, dans des barques, sur des points élevés. Bref, on se tire d'affaire, et les seules victimes sont ordinairement un certain nombre d'animaux domestiques.

Ces inondations accroissent chaque année le ter-

(1) *Annales de la propagation de la foi*, t. XXVIII, p. 86. Les variations de température que signale Mgr Retord sont dangereuses et nécessitent des précautions, mais le pays n'est pas malsain, surtout en plaine et dans les contrées qui avoisinent la mer. Quant aux montagnes, il est très-difficile de s'y acclimater.

(2) *Annales*, etc., t. VI, p. 388.

ritoire annamite. Les fleuves débordés descendent torrentueusement des montagnes, entraînent une partie du sol et le portent jusque sur les bords de l'Océan. « Le fond, rehaussé par ce remblai continuel, devient terre ferme à son tour, dit l'évêque d'Acanthe ; chaque année un certain espace est conquis sur les flots, et il s'établit tous les jours de nouveaux villages dans les endroits que la mer occupait il y a dix ou quinze ans. On peut particulièrement citer tout l'arrondissement de Kim-Sôn, où il y a près de vingt mille chrétiens ; il s'est formé entièrement depuis 1831, et ne cesse de s'agrandir d'une manière considérable. »

Les rivières et les fleuves sont très-nombreux, on en compte environ quatre-vingts ; ils sillonnent le pays en tous sens et facilitent les communications, qui sans cela seraient à peu près impossibles, la seule grande route que possède le royaume annamite étant très-inférieure à nos plus mauvais chemins vicinaux. La plupart de ces rivières coulent lentement et on les remonte sans peine. Si leurs débordements causent des ravages, surtout quand ils sont accompagnés de tempêtes, ils laissent, en revanche, sur les terres un limon qui les féconde. Les plaines donnent jusqu'à trois récoltes par an presque sans travail, car tout Annamite est très-économe de ses sueurs. Le manque d'activité laborieuse est, d'ailleurs, l'un des traits distinctifs des Asiatiques. Quand on le leur reproche ils en rient. Des mandarins tonquinois demandaient à un marchand hollandais comment il fallait s'y prendre pour fabriquer je ne sais quel objet. Le Hollandais donna tous les

renseignements nécessaires, puis il ajouta qu'il fallait, en outre, dépenser une livre de sueur. Les mandarins applaudirent beaucoup, mais ils reconnurent unanimement que cette recette était impraticable.

Les Annamites subissant, comme les Chinois et comme les Indiens, la loi de la nécessité, ont fait d'assez grands travaux d'irrigation afin de faciliter la culture du riz. Les canaux qui conduisent l'eau dans les rizières peuvent généralement porter les barques du pays. Ces barques tressées en bambou et enduites de résine, sont si légères que les voyageurs les prennent sur leurs épaules quand la navigation devenant impossible ou trop pénible, ils se résignent à marcher (1).

Canaux, rivières, lacs, étangs, fleuves, bords de la mer sont remplis de poisson. Le produit de chaque coup de filet semble aux Européens une pêche miraculeuse. D'après le P. Borri ce poisson est « d'un goût si exquis » qu'il n'en a jamais trouvé « dans aucune contrée » qui pût lui être comparé. Le P. de Rhodes rend le même hommage aux produits des eaux cochinchinoises et, de plus, il constate qu'un poisson mangé pour la seconde fois préserve du mal de mer. Voici le fait :

« Je crois qu'on trouvera bon, dit l'illustre missionnaire, que je mette ici un beau secret que les

(1) Les plus grands fleuves de l'empire annamite sont le Sang-Kôï, qui prend sa source en Chine et traverse tout le Tonquin du nord-est au sud-est, et le Meï-Con, qui parcourt une partie du Cambodge. Les navires peuvent remonter le Meï-Con à une assez grande distance, soixante milles, dit-on.

chrétiens de la Cochinchine m'ont enseigné pour n'avoir pas cette incommodité d'estomac, qui est fort ordinaire à ceux qui vont sur la mer. Il faut prendre un de ces poissons qui ont été dévorés et que l'on trouve dans le ventre des autres poissons, le bien rôtir, y mettre un peu de poivre, et le prendre en entrant dans le navire ; cela donne tant de vigueur à l'estomac qu'il va sur la mer sans être ébranlé. Je trouvai ce secret fort beau, mais je le trouvai encore plus agréable dans l'usage, parce que je m'en suis toujours servi depuis, et je n'ai jamais ressenti aucune atteinte de ce mal, qui jusque-là m'avait été très-fâcheux (1). »

Après le riz, dont on fait deux récoltes par an, les productions agricoles les plus communes de la Cochinchine et du Tonquin sont les patates, les pois et fèves, les choux, les raves, le melon, le maïs, le bétel, le tabac, la cannelle, le poivre, le vernis, l'arec, le mûrier, la canne à sucre, le coton, l'indigo, le thé. Ces derniers produits, déjà très-abondants, pourraient donner lieu à un commerce étendu. Si leur qualité paraît inférieure, c'est qu'ils sont mal cultivés et mal préparés (2).

Malte-Brun constate que la production du riz est plus abondante en Cochinchine que partout ailleurs ; il ajoute : « On y trouve encore du maïs, du millet, plusieurs espèces de fèves et de citrouilles, tous les

(1) *Voyages et missions* du P. Alexandre de Rhodes. Édition de 1854, p. 150.

(1) Le caféier vient très-bien en Cochinchine et au Tonquin, mais il n'est pas cultivé par ses habitants.

fruits de l'Inde et de la Chine. Le laurier-myrrhe donne une cannelle dont l'odeur de camphre et le goût sucré la font préférer par les Chinois à celle de Ceylan. Le thé de la Cochinchine serait excellent si la récolte en était mieux soignée, et la plante nommée *dinaxang* ou l'*indigo vert* ferait à elle seule la fortune d'une colonie (1). »

« La soie est en très-grande abondance dans le pays, dit le P. Christophe Borri, et les gens de métier et les pauvres s'en habillent même les jours ordinaires..... Ceci ne paraîtra pas étrange à quiconque saura que les mûriers dont les feuilles nourrissent les vers à soie, se sèment dans les champs comme le chanvre en Italie, et ne mettent pas plus de temps à croître. Les vers forment leurs cocons en si grand nombre que les Cochinchinois en récoltent abondamment pour leur propre usage, mais de plus en envoient au Japon, au royaume de Laos, et jusqu'au Thibet (2). » Les vers naissent, croissent et font leur soie dans l'espace d'un mois. On les tient sur des claies serrées et très-propres.

La configuration des deux principaux États de l'empire annamite est très-différente. « Les habitants du pays comparent le Tonquin à une tunique et la Cochinchine à une ceinture. En effet, la première de ces deux parties du royaume d'Annam se déploie assez exactement sous la forme d'un carré; tandis que la seconde n'est qu'une longue bande de terrain

(1) Malte-Brun, t. V, p. 380.
(2) *Mission de la Cochinchine et du Tonquin*, p. 374.

qui glisse entre la mer et une chaîne de montagnes sur une largeur qui ne dépasse jamais vingt-cinq lieues françaises (1). »

Le nord et l'ouest du Tonquin et l'ouest de la Cochinchine sont très-montagneux. D'après quelques géographes, ces montagnes, qui s'étendent depuis la mer au midi jusqu'en Chine, sont partout couvertes d'arbres magnifiques et pourraient être facilement cultivées; mais les missionnaires, qui les ont vues, y signalent certaines parties d'une extrême aridité. L'ensemble offre cependant d'admirables ressources, et si les montagnes de l'empire annamite ne sont pas toujours fertiles, elles renferment au moins de grandes richesses minérales et beaucoup de bois précieux. C'est là que croît le calambac, bois très-dur et odoriférant que les Chinois et les Japonais payent au poids de l'or et dont ils font des oreillers. On y trouve aussi en abondance les bois de rose, de fer et d'ébène; le sapan, le santal et l'aquila. C'est l'aquila qui, en vieillissant et lorsque ses branches se détachent du tronc, devient le calambac. Outre ces essences, rares partout ailleurs et recherchées pour les ouvrages de luxe, les forêts contiennent quantité d'arbres propres aux constructions navales. Louis XVI avait stipulé, dans son traité avec Gia-Laong, qu'il ferait construire à Touranne quatorze vaisseaux de ligne et un nombre indéterminé de frégates et autres bâtiments. Rien n'eût été plus facile, car on aurait eu les matériaux sous la main et si les Cochinchi-

(1) Le P. de Rhodes.

nois travaillent lentement, ils sont souples, habiles et se contentent d'un très-médiocre salaire.

« Les trois provinces qui constituent la haute Cochinchine possèdent, au pied des montagnes, d'abondantes mines de zinc et de cuivre en exploitation. C'est de là qu'on tire la quantité considérable de zinc versé dans la circulation sous forme de monnaie. Les mines d'or, d'argent et de cuivre du Phu-Yen méritent une mention particulière ; mais les produits qu'on en retire vont grossir les trésors amassés par l'empereur dans les caves de son palais (1). »

Les richesses minérales sont d'ailleurs, comme toutes les autres, fort peu et fort mal exploitées. Nous lisons à ce sujet dans un mémoire inédit de Mgr Pellerin :

« Pour ce qui regarde les mines, il nous est impossible de donner des détails précis parce qu'on ne les a pas exploitées jusqu'ici, au moins sur une grande échelle; mais il est certain qu'il y a dans beaucoup d'endroits de l'or, de l'argent, du fer, du cuivre, du zinc, du soufre et du charbon de terre. »

Ces détails s'appliquent à la Cochinchine. Écoutons Mgr Retord sur le Tonquin :

« Il existe dans ces montagnes beaucoup de mines de fer, de cuivre, de zinc et d'étain; mais peu sont en rapport. Il y en a aussi d'or et d'argent, que les Chinois exploitent au prix d'un certain tribut qu'ils payent au roi annamite. En 1850 on y a découvert beaucoup de placers aurifères, et, un an après, on

(1) *Voyage en Chine*, par M. Ilier, t. III, p. 113.

comptait plus de dix mille individus, presque tous Chinois, occupés à rechercher les parcelles d'or qui roulent parmi le sable des ruisseaux. Les hommes de science trouveraient là des richesses immenses. En parcourant cette contrée, j'ai souvent vu des sources minérales, et j'ai traversé un ruisseau d'eau chaude en hiver. »

Les Tonquinois ont découvert un moyen très-ingénieux mais peu fécond de récolter l'or sans travail. « Il y a des cantons, dit l'abbé Richard, où l'or doit être fort abondant, puisque l'on y nourrit des canards, pour le seul profit de l'or que l'on retire de leurs excréments. »

Toutes les industries annamites ne se distinguent pas par ce caractère essentiellement primitif. Certains produits naturels sont même assez habilement exploités. Si les indigènes ne savent ni faire des étoffes façonnées, ni raffiner le sucre, ils s'entendent très-bien à tirer de l'écorce de différents arbres du papier et de la toile. Voici quelques détails donnés par M. Marette, missionnaire au Tonquin :

« On fabrique une immense quantité de papier avec l'écorce d'un certain arbre ; les cordes sont aussi faites avec des écorces d'arbres ; d'autres écorces servent à tisser des toiles fort recherchées à cause de leur fraîcheur. Elles sont solides et l'usage en est plus sain que celui des toiles de lin. Le coton, qui atteint au Tonquin et en Cochinchine ses plus grandes proportions, y sert aussi à faire des tissus. »

Parmi les richesses de ces contrées si fécondes,

nous devons nommer l'arbre à vernis. Cet arbre précieux est cultivé avec assez de soin. Le suc qui découle naturellement de son tronc et celui qu'on obtient à l'aide d'incisions dans l'écorce, donnent, mêlés à l'huile de l'arbre nommé tong-chu, un vernis égal à celui du Japon. Aussi les ouvrages de laque que fabriquent les Annamites sont-ils recherchés, même en Chine, où cette industrie est très-perfectionnée.

Mais aux yeux des indigènes, les arbres qui produisent la toile et le vernis ne sont rien comparés au bambou. C'est que le bambou forme, avec le riz, la base de l'existence des Annamites. Il sert de bois de charpente et d'amadou, il est léger et dur; on en fait des colonnes et des toits; des cloisons pour les maisons et des haies pour les champs; il résiste aux plus lourds fardeaux et s'assouplit au point de se plier comme l'osier et d'être transformé sans peine en corbeille, boîte ou natte; il devient papier et tissu; il résiste à l'eau comme au soleil; enfin il contient « une moelle délicieuse à manger » et une eau « très-agréable à boire et très-saine. » Le bambou est une espèce de roseau dont les racines poussent diverses tiges qui prennent différentes grosseurs « depuis un pouce de diamètre jusqu'à huit et même plus. Il atteint une hauteur de quinze et vingt pieds. De la tige sortent çà et là des rejetons garnis de longues feuilles armées de fortes épines. Le bambou prend presque toute sa hauteur et presque toute sa grosseur en moins d'un an. » Ensuite il durcit et épaissit.

Comme la Chine et l'Inde, la terre annamite produit un grand nombre de fruits excellents et variés. Parmi les meilleurs on cite les mangues, les bananes, les oranges, les papayas, les dattes, les cocos, les ananas, l'arec, l'atier, les gouaviers, le béjay ou léchéa, et enfin le jaca. Celui-ci mérite une description : « C'est le plus gros fruit du monde, puisqu'il y en a qui pèsent au delà de cent livres ; il sort du tronc même de l'arbre ou de ses plus grosses branches ; sa couleur en dehors est d'un vert obscur ; il a une grosse écorce dure, entourée de toutes parts d'espèces de pointes de diamant, terminées par une épine courte et verte dont l'aiguillon est noir. Étant mûr, il rend une bonne odeur ; il est blanc en dedans ; sa chair est ferme, divisée en petites cellules pleines de châtaignes oblongues et plus grosses que des dattes, couvertes d'une pelure grise dont la pâte est blanche comme les châtaignes communes ; elles ne sont bonnes que rôties ; si on les mange vertes leur goût est âpre et terreux (1). »

Les Annamites possèdent la plupart de nos animaux domestiques, sauf le mouton et l'âne. Cependant le mouton ne leur est pas tout à fait inconnu, car il a été introduit sous Minh-Mang dans les parcs royaux. Les montagnes renferment d'immenses troupeaux de bœufs et de buffles ; on y trouve aussi quantité de chèvres ; les porcs abondent partout et vivent dans l'intimité de leurs maîtres. Les chiens et les chats sont pour les Annamites objets de luxe et

(1) *Histoire naturelle, civile et politique du Tonquin.* Ouvrage publié en 1778 d'après les notes d'un missionnaire.

de consommation. Poules, canards, oies et pigeons fourmillent dans tous les villages.

L'éléphant vit chez les Annamites à l'état sauvage et à l'état domestique. On l'utilise pour la guerre, pour les fêtes, et comme bourreau. C'est toujours sur un éléphant que dans les circonstances solennelles le roi et les grands mandarins se montrent au peuple. Le cheval est abandonné aux officiers subalternes. Les éléphants sont très-nombreux dans les forêts du Tonquin et ils y trouvent une compagnie variée. « Les montagnes intérieures sont peuplées, dit Mgr Retord, de tigres, de léopards, de loups, de sangliers énormes, d'ours, de rhinocéros, de buffles, d'éléphants, de cerfs, de daims, d'isards, de chevreuils, de chamois, de singes de toute espèce, et d'une infinité de serpents et reptiles, dont les plus gros sont les boas, qui peuvent terrasser et digérer des buffles. » On y trouve aussi des renards, des gazelles musquées et des chats sauvages. Il y aurait là de belles chasses à organiser. Les touristes et chasseurs peu disposés à parcourir les contrées difficiles, asile du gros gibier, pourraient s'exercer contre les grues, les perdrix, les cailles, les perroquets, les paons, les tourterelles, et une multitude d'autres oiseaux, depuis le moineau que l'on trouve partout, jusqu'à l'aigle royal.

De tous les animaux sauvages qui peuplent leurs forêts, le plus redouté des Annamites est le tigre. On poursuit l'éléphant pour son ivoire, mais on ne cherche pas à atteindre le tigre bien que sa fourrure soit estimée. Il est le héros redouté d'une foule d'his-

toires et de légendes. Que de fois on l'a élevé au rang des dieux dans l'espoir de l'adoucir! Peu sensible aux honneurs, il a toujours préféré la chair humaine à l'encens. Les habitants de Ké-Toï crurent un jour cependant que leurs vœux étaient enfin exaucés. Un tigre, trouvant le temple à son goût, y avait pris place parmi les idoles. « Aussitôt tout le village s'assemble au son du tambour et des instruments pour l'adorer et lui offrir des sacrifices. Sans armes ni bâtons, les chefs païens entrent en habits de cérémonie; on étend le tapis, on allume l'encens devant le tigre, qui regarde le tout d'un air fort grave. Un homme de la compagnie voulant se placer sur l'autel et répondre pour l'esprit, comme il est d'usage, le tigre lui applique deux coups de griffe, l'un sur le front, l'autre sur l'épaule et le jette à plus de dix pas de l'autel; il s'élance ensuite sur un mauvais chrétien que la nouveauté du spectacle avait attiré, puis, poussant un cri terrible, il se retire à petits pas (1). »

Nous compléterons ce rapide exposé par quelques mots de Mgr Retord sur la densité de la population. Le prélat parle seulement du territoire qui forme son vicariat apostolique; mais cette partie de l'empire n'ayant rien d'exceptionnel, les chiffres qu'il donne indiquent l'état général du pays :

« D'après des estimations qui, à mon avis, sont loin d'être exagérées, il y aurait sur le terrain de ma juridiction environ sept millions huit cent

(1) Lettre de l'abbé La Mothe.

mille habitants ; et comme le territoire de cette mission n'excède pas deux mille lieues carrées, il s'en suit qu'il y a ici trois mille neuf cents personnes par lieue carrée. En France, sur vingt-huit mille lieues carrées, vous comptez trente-six millions d'individus, ce qui fait seulement douze cent quatre-vingt-cinq âmes par lieue carrée, d'où il faut conclure que le Tonquin est trois fois plus peuplé que la France (1). »

L'un des évêques de la Cochinchine, Mgr Pellerin, porte à trente millions la population de l'empire annamite. Le sol bien cultivé nourrirait une population plus considérable encore.

Les Annamites sont d'une taille moyenne et bien proportionnée. Ils ont les yeux et le nez petits, les cheveux noirs et portent tout entière une barbe peu fournie. Leur teint est très-brun, presque cuivré ; cependant les gens riches, qui s'exposent rarement aux rayons du soleil, pourraient passer, quant à la couleur, pour des Européens du Midi. En somme, ils ressemblent aux Chinois, mais leur visage est moins plat. On voit parmi eux peu de personnes contrefaites. Hommes et femmes laissent croître leurs cheveux et les portent en rouleaux ou en nattes sur le sommet de la tête ; ils les dénouent lorsqu'ils paraissent devant des personnages ; les uns et les autres teignent en noir leurs dents, qu'ils ont naturellement fort blanches, aussi blanches que des dents de chiens, disent-ils avec horreur. Les élégants ne coupent jamais leurs ongles ;

(1) Lettre écrite en 1851. *Annales de la propagation de la foi*, t. XXVIII.

plus ils sont longs et effilés plus ils sont beaux; quelques-uns les teignent en rouge; cependant ce dernier usage n'est guère suivi que par les femmes.

Les habitants des montagnes sont généralement plus grands et plus blancs que ceux des plaines; ils offrent, d'ailleurs, le même type de physionomie, et portent à peu près le même costume. On trouve dans les montagnes de l'ouest quelques tribus qui diffèrent, par les traits, de la race annamite et dont le teint est presque noir.

Le P. de Rhodes terminait une énumération des richesses de la Cochinchine en s'écriant : « Et puis dites que ce pays-là ne vaut pas le nôtre! » Nous ajouterons : Dites que ce pays ne ferait pas une colonie dont la position maritime et la richesse territoriale garantiraient à la France un rôle digne d'elle dans ces contrées où flotte si orgueilleusement le drapeau anglais!

CHAPITRE II.

Origine des droits de la France sur la Cochinchine. — Définition du caractère français par les mandarins annamites. — Ancienne organisation politique de la Cochinchine et du Tonquin. — Le Vua et le Chua. — Trois rois légitimes pour un seul royaume. — Nos martyrs. — Mandarins annamites envoyés en France par Minh-Mang. — Marins et missionnaires. — Le gouverneur anglais de Synkapoure et un évêque français. — Expédition de l'amiral Lapierre. — Comment le roi Thieu-Tri taillait en pièces les soldats français. — L'ordre de succession au trône chez les Annamites. — Les chrétiens ne conspirent pas. — La religion portugaise. — Édit contre les missionnaires. — Expédition du *Catinat*. — Mission de M. de Montigny. — Conseils du gouvernement chinois au gouvernement annamite. — Observations de deux évêques. — Devoirs de la France.

La France a le droit de s'établir en Cochinchine et d'étendre son autorité sur tout l'empire annamite. Ce droit, nous le tenons des engagements pris à la fin du dix-huitième siècle par Gia-Laong, et des sauvages exécutions qui, en faisant couler le sang de nos missionnaires, ont compromis l'honneur du nom français. On a réclamé déjà, mais les souverains annamites ont méprisé nos réclamations comme leurs propres engagements. Et chez ces peuples, où la force seule est respectée, les mandarins en sont venus à écrire dans leurs édits : « Les Français aboient comme des chiens et fuient comme des chèvres (1). » En 1827 le dey d'Alger donnait un

(1) Édit de persécution contre les chrétiens, 1857.

coup d'éventail à notre consul, et trois ans plus tard la France détrônait ce barbare. Voilà l'origine de nos droits sur l'Algérie. Nous en avons de plus éclatants et de plus obligatoires sur l'empire annamite.

Le Tonquin et la Cochinchine ont anciennement fait partie de l'empire chinois. Ils formèrent ensuite un seul État, puis chacun d'eux eut plus tard une existence séparée. Cependant, longtemps encore après leur séparation, ils reconnaissaient en droit le même souverain. Rarement le fait fut plus contraire au droit. Cela tenait à une organisation gouvernementale dont l'extrême Orient offre d'autres exemples, et qui n'est pas sans analogie avec le gouvernement de la France sous les derniers Mérovingiens, régnant de nom lorsque tout le pouvoir appartenait aux maires du palais.

La Cochinchine et le Tonquin avaient trois souverains, et chacun de ces États reconnaissait deux maîtres. Le premier portait le titre de *Vua*, auquel on ajoutait celui de Hoâng-Dê, le tout signifiait roi par excellence, empereur, chef suprême, etc. Le second était appelé *Chua*, c'est-à-dire seigneur, chef, régent, et par extension, roi, mais roi inférieur. Ces deux royautés étaient héréditaires. Le *Vua* avait le premier rang, on lui rendait trois ou quatre fois par an de grands honneurs, il promulguait les lois, signait les nominations aux charges de l'État et paraissait avec pompe dans certaines solennités plus religieuses que politiques, telles que la bénédiction des terres et la procession qui ouvre les fêtes du nouvel an,

lesquelles durent trois jours. Le reste du temps il vivait au milieu de ses femmes et de ses eunuques, l'étiquette lui défendant de se montrer. Le pouvoir appartenait au *Chua*; il était le chef absolu de l'armée et de l'administration; s'il ne signait pas les brevets et les ordonnances, il donnait les places, et tout fonctionnaire civil et militaire relevait de lui. « Le premier qui fut chua fut un soldat heureux. » Il se nommait Trinh et avait relevé le trône du souverain légitime, renversé par une insurrection. Pour récompense il prit la direction des affaires; son gendre, Trinh-Kiêm, lui succéda, et la charge de chua, dont les attributions régulières avaient fini par tout envahir, devint héréditaire dans sa famille. Ce changement s'accomplit de 1535 à 1560. Quarante ans plus tard, le vice-roi de la Cochinchine, Nguyen-hô-Ang, déclara qu'il restait fidèle au véritable souverain, le vua, descendant de la famille Lè, mais que chua lui-même, il refusait d'obéir au chua du Tonquin. De là, pendant deux siècles, des guerres presque constantes entre la Cochinchine et le Tonquin. Les Nguyen résistèrent avec succès; de telle sorte que par la sanction du temps et la soumission des peuples, trois dynasties légitimes se trouvèrent simultanément et quelquefois pacifiquement, à la tête de l'empire annamite. La dynastie Lè, qui était celle des vua ou premiers rois; la dynastie Trinh, qui, sous le titre de chua, gouvernait tout le Tonquin, et la dynastie Nguyen, établie en Cochinchine où elle régnait sans subir aucun contrôle, mais aussi sans oser prendre le titre de vua, conservé aux princes de la

famille Lè. La Chine, suzeraine de l'empire annamite, donnait l'investiture pour la Cochinchine et le Tonquin, au vua, qu'elle considérait comme le seul souverain des deux royaumes. Telle était l'organisation politique de ces pays lorsque les missionnaires y portèrent pour la première fois l'Évangile ; mais en 1802 Vua et Chua ont disparu pour faire place à un seul maître, l'empereur de Viet-Nam, titre qu'il porte chez lui, mais que le chef du céleste-empire ne lui reconnaît pas. Le héros de cette restauration, Giâ-Laong, nous avait pour alliés; ses successeurs nous ont voulus pour ennemis.

Le droit des gens que l'Europe chrétienne doit imposer aux peuples barbares, et le soin de notre honneur nous commandent de venger les attentats dont nos nationaux ont été victimes chez les Annamites. En dehors de ces droits généraux, qui sont ceux de la civilisation contre la barbarie, la France, il faut le redire, a des droits particuliers. Le traité de 1787, sur lequel nous reviendrons, et les engagements de Gia-Laong envers l'évêque d'Adran devaient protéger la vie de nos missionnaires et garantir leur liberté. Nous avons donc pour agir surabondance de titres et de raisons. Il ne suffit pas de punir d'anciennes insultes, il faut prévenir toute insulte nouvelle par un acte décisif et définitif. Lorsque le drapeau français flottera sur Touranne, nous serons respectés dans toutes les contrées de l'Indo - Chine.

L'histoire de nos martyrs tiendra une grande place dans ce volume ; il est bon de montrer comment on meurt aujourd'hui pour l'Église. Les détails vien-

dront en leur temps, mais nous voulons donner dès à présent, comme les vrais titres de la conquête, les noms des missionnaires martyrisés dans l'empire d'Annam de 1833 à 1858, c'est-à-dire sous la dynastie qui nous doit en partie son triomphe :

1833. M. Gagelin, Français, membre de la congrégation des missions étrangères, est étranglé.

1834. Le P. Odorico, dominicain espagnol, est condamné à l'exil et meurt en prison.

1835. M. Marchand, Français, membre de la congrégation des missions étrangères, est tenaillé avec des fers rouges et dépecé vivant.

1837. M. Cornay, Français, comme MM. Marchand et Gagelin, et membre de la même congrégation, est décapité.

1838. Monseigneur Ignace Delgado, dominicain, évêque de Mellipotamie, et vicaire apostolique du Tonquin oriental, meurt en prison. Deux autres membres de l'ordre de saint Dominique, Espagnols comme monseigneur Delgado, monseigneur Henarez, son coadjuteur et le P. Fernandez, sont décapités.

Après ces trois martyrs espagnols viennent encore trois martyrs français sortis du séminaire des missions étrangères.

1838. M. Jaccard, est étranglé après avoir subi cinq années d'emprisonnement.

Mgr Borie, élu évêque d'Acanthe et vicaire apostolique du Tonquin oriental, est décapité.

1839. M. Delamotte est torturé et meurt en prison.

Toutes ces exécutions eurent lieu par l'ordre de Minh-Mang, qui régna de 1820 à 1840. Ce prince eut, un instant, peur de la France. D'après des témoignages qui paraissent exacts, Gia-Laong lui avait recommandé de suivre à l'égard des chrétiens une politique ambiguë, de les intimider sans risquer une persécution violente, d'écarter les missionnaires, mais de ne pas les mettre à mort, car dans ce dernier cas les Français pourraient intervenir, ce qu'il fallait éviter à tout prix. Minh-Mang tint compte de ces avis pendant les premières années de son règne, puis il frappa et craignit d'avoir été trop loin. Voulant savoir ce que nous pensions de sa politique et de ses attentats, il donna en 1839 une mission pour la France à trois mandarins d'un ordre inférieur. Ceux-ci passèrent en Angleterre et vinrent à Paris. Louis-Philippe refusa de les recevoir. Ce refus les inquiéta médiocrement; ils regardèrent, s'informèrent et partirent avec la conviction que le gouvernement français ne ferait rien.

Ces renseignements ne furent pas perdus pour Thieu-Tri, successeur de Minh-Mang. La persécution un peu calmée à l'époque de son avénement, reprit avec violence dès la seconde année de son règne.

1841. Arrestation et emprisonnement de MM. Galy et Berneux. Ils sont mis à la torture.

1842. Arrestation de M. Charrier. Il subit la peine du rotin et est jeté en prison. MM. Miche et Duclos sont arrêtés quelques mois après M. Charrier et soumis aux plus durs traitements.

Les cinq missionnaires étaient condamnés à mort et la sentence eût été exécutée sans l'intervention d'un de ces marins qui représentent si noblement la France partout où ils portent notre pavillon. « Le « 25 février 1843, la corvette française l'*Héroïne* « entrait dans la rade de Touranne. Nos braves ma- « rins, qui n'ont pas besoin d'ordre pour un sauve- « tage, venaient d'eux-mêmes réclamer la délivrance « des missionnaires, leurs compatriotes. Il fallut « l'intelligente énergie du commandant Lévêque « pour forcer Thieu-Tri à lâcher sa proie. Tandis « que les cinq confesseurs s'avançaient vers le ri- « vage, une foule de néophytes et de païens assis- « taient silencieux et étonnés à leur départ, qui res- « semblait à un triomphe. Pour eux ce qu'ils vou- « laient, c'était la liberté et non la fuite. A peine « montés à bord, ils demandèrent en grâce d'être « rejetés secrètement sur la côte, pour y continuer « leur périlleux ministère ; mais leur prière étant « repoussée, ils dirent adieu en gémissant à cette « patrie adoptive (1)... »

Ils ne dirent pas adieu, mais au revoir, car ils rentrèrent tous les cinq dans cette mission, qui leur promettait le martyre. M. Duclos y est mort, prisonnier pour la seconde fois, en 1852 ; MM. Galy et Berneux y sont encore au moment où nous écrivons ; M. Miche évangélise, comme vicaire apostolique, le royaume de Siam ; M. Charrier rentré en France, sur l'ordre de ses supérieurs, est l'un des directeurs

(1) *Annales de la propagation de la foi*, t. XXVII, p. 344.

du séminaire des missions étrangères. Ce confesseur de la foi, qui porte sur son corps l'empreinte du rotin, travaille à former pour les terres païennes de nouveaux apôtres, de nouveaux martyrs.

Thieu-Tri voulait se venger. La persécution continua, et en 1844 Mgr Lefebvre, évêque d'Isauropolis, vicaire apostolique de la Cochinchine occidentale, se livra, espérant que le roi, heureux de tenir un européen, un missionnaire, un évêque, épargnerait les chrétiens indigènes et ferait rechercher moins activement les autres missionnaires. Il fut condamné à mort, mais on ajourna l'exécution. Un bâtiment français envoyé par l'amiral Cécille arriva assez tôt pour obtenir la délivrance de Mgr Lefebvre. Cette fois encore Thieu-Tri ne céda que devant les injonctions les plus menaçantes. Deux ans plus tard le courageux évêque était arrêté de nouveau et subissait une nouvelle condamnation à mort. Instruit par l'expérience, Thieu-Tri, dont le caractère était irrésolu et craintif, renonça de lui-même à l'exécution de sa sentence. Il fit conduire Mgr Lefebvre à Synkapoure. Le gouverneur de cette possession anglaise offrit à nos missionnaires la protection du gouverneur général des Indes. Il pensait qu'une démonstration menaçante en faveur des chrétiens obtiendrait le libre exercice de la religion et la libre entrée des Européens dans l'empire Annamite. De plus, il mit un de ses navires à la disposition de Mgr Lefebvre. Voici les dernières lignes de la lettre où le vénérable prélat rapporte ces détails : « J'ai cru devoir répondre que, pour

« l'honneur de mon pays, je n'avais pas encore
« voulu recevoir l'assistance d'une nation étrangère ;
« mais que si dans trois mois la France n'avait rien
« fait en notre faveur, je réclamerais volontiers la
« protection d'une puissance qui, en tant de cir-
« constances, a rendu aux missionnaires catholiques
« des services généreux. M. Libois, notre procureur
« à Macao, m'annonce que le commandant Lapierre
« va aller à Touranne dans quelques jours avec deux
« navires. Il est probable que je n'aurai pas besoin
« du secours des Anglais. »

L'expédition de l'amiral Lapierre eut lieu. Une première démarche, faite par le capitaine Rigault de Genouilly, ayant échoué, l'amiral parut le 18 mars 1847, avec deux navires, devant le port de Touranne. Il réclama la liberté du culte catholique. Thieu-Tri pensa qu'il devait s'illustrer en frappant un grand coup. Les mandarins reçurent l'ordre de se montrer conciliants, de traîner les choses en longueur et d'en finir avec les Français par un guet-apens. Voici le plan que le roi avait conçu :

« Pendant tout le temps qui s'était écoulé depuis l'arrivée des Français, Thieu-Tri avait fait acheter quantité de peaux de buffles et de graisse, soit pour se garantir contre les balles des étrangers, soit pour brûler leurs navires. Un mandarin et deux mille hommes de troupes s'étaient rendus au port, entassant de la paille, des bambous, et faisant grande provision de comestibles, sous prétexte d'un festin et d'un feu de joie en l'honneur des Français. Ce mandarin était porteur d'une ordonnance royale conte-

nant ces deux articles : 1° inviter les Français à un banquet, entourer le lieu du festin de quelques centaines de soldats, les plus forts et les plus courageux, armés de cordes; puis pendant le repas, garrotter, assommer, égorger les Français jusqu'au dernier ; 2° si les Français ne descendent pas à terre, cerner à l'improviste les deux vaisseaux étrangers, avec les cinq navires tonquinois à l'européenne et plusieurs jonques de guerre, lancer des brûlots et des boulets, incendier et détruire le tout, sans en laisser aucune trace (1). »

Tel était le plan de Thieu-Tri. Le mandarin pensait bien que l'exécution pourrait offrir des difficultés ; néanmoins il se mit à l'œuvre. L'amiral Lapierre trouvant que ces excès de démonstrations amicales ne disaient rien de bon, refusa le banquet. Le mandarin dut se rabattre sur la seconde partie du plan royal. Même en admettant la surprise, le succès lui paraissait très-douteux. Cette légère chance lui fit, d'ailleurs, défaut. Le complot fut dénoncé. L'amiral Lapierre, voulant éviter une inutile effusion de sang, adressa de vives réclamations au gouverneur de Touranne. Mais les ordres du roi étaient formels; il fallait, à tout prix, détruire les vaisseaux français. Les malheureux Annamites se préparèrent ouvertement au combat. Lorsque l'attaque fut imminente, l'amiral ouvrit le feu. L'ennemi perdit mille hommes et cinq jonques de guerre.

Ce désastre irrita Thieu-Tri. Nul doute qu'il n'eût

(1) *Annales*, etc., t. XX, p. 84. Lettre de M. Legrand.

accédé à nos légitimes exigences s'il avait pu croire que de nouvelles persécutions lui attireraient de nouveaux châtiments. Mais la France n'ayant point d'établissements dans les mers de la Chine et de l'Inde, n'y possède aucune influence. Les rapides apparitions de nos bâtiments ne suffisent pas à nous faire craindre, c'est-à-dire à nous faire respecter de ces peuples et de ces gouvernements voués au culte de la force. Thieu-Tri apprit le départ de nos vaisseaux en même temps que la ruine de sa flotte. Il jura de se venger sur les missionnaires et sur les chrétiens. Son premier soin fut de faire trancher la tête à quelques-uns des mandarins militaires échappés au désastre de Touranne et de rendre un nouvel édit de persécution. Cet édit rempli d'injures contre la France, portait que tout Européen devait être tué aussitôt que reconnu. Un procès serait fait ensuite... à sa mémoire. Thieu-Tri voulut, en outre, avoir la joie de tailler en pièces des soldats français. La chose était difficile. Comment s'y prit-il ? Mgr Retord, évêque d'Acanthe, vicaire apostolique du Tonquin, va nous le dire :

« Cette affaire a grandement irrité le roi ; il exerce comme il peut sa haine contre nos compatriotes; n'en ayant pas à sa disposition, il en fait peindre, puis il fait tirer des coups de fusil sur ces portraits, qu'il fait ensuite couper en trois, se flattant ainsi de les avoir taillés en pièces (1). »

L'artillerie des fortifications de Touranne ayant

(1) *Annales*, etc., t. XX, p. 85.

mal répondu à l'attente de Thieu-Tri, il condamna quelques canons à la bastonnade et fit donner aux autres des médecines purgatives. Ces punitions lui paraissant de médiocres garanties pour l'avenir, il voulut avoir une artillerie nouvelle. On lui fabriqua des pièces colossales et impuissantes. Les mandarins militaires durent armer et approvisionner largement leurs soldats. Il s'agissait d'exterminer les Français s'ils osaient reparaître sur les côtes de la Cochinchine ou du Tonquin. Comme exemple de ce qu'il voulait et saurait faire, le roi entra en lutte contre les objets européens qui ornaient son palais : montres, horloges, glaces, meubles, étoffes, tout fut brisé, déchiré, battu enfin à plate-couture... Bientôt le bruit se répandit qu'une flotte française arrivait. Sa majesté annamite, saisie de terreur, tomba malade et mourut. Or, la France venait de se laisser mettre en république et ne songeait guère à faire des conquêtes dans l'Indo-Chine.

Thieu-Tri eut pour successeur son fils puîné, Tu-Duc. La couronne devait appartenir au fils aîné, An-Phong. Mais si les Annamites sont assez fidèles à leurs familles royales, ils ne tiennent pas beaucoup à la régularité dans l'ordre de succession. Minh-Mang avait été accepté contre le droit, Tu-Duc le fut également. An-Phong ne se résigna pas à sa déchéance. Il conspira et voulut gagner les chrétiens. Mgr Pellerin, évêque de Biblos et vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale, où se trouve la capitale de l'empire, lui fit répondre : « Les chrétiens ne détrônent pas les rois ; ils sont de

« fidèles sujets, même lorsqu'on les persécute ; vous « verrez quelle est leur fidélité si vous régnez un « jour. »

Tu-Duc connut les tentatives de son frère et ne put ignorer l'accueil qu'elles avaient reçu ; néanmoins il confirma les édits de persécution contre la *religion de Jésus* ou *religion portugaise*. Cette dernière désignation « vient, dit un missionnaire, de ce « que, parmi les Européens, les Portugais sont les « premiers entrés en relation avec les Annamites. » Les persécuteurs l'emploient d'autant plus volontiers qu'elle représente le christianisme comme le culte national d'un peuple étranger.

Par suite de circonstances diverses aucun Européen n'avait été exécuté sous Thieu-Tri. Tu-Duc, plus hardi dans sa haine, a fait décapiter trois missionnaires : M. Schaffer, le 1er mai 1851, M. Bonnard, le 1er mai 1855, et Mgr Diaz en 1857. Ce prince a juré d'exterminer les chrétiens. Jamais les missionnaires n'ont été poursuivis avec plus d'acharnement. Minh-Mang et Thieu-Tri avaient mis à prix la tête des prêtres européens ; Tu-Duc a fait comme eux, mais il paye plus cher. Les efforts tentés en 1856 par un envoyé français, M. de Montigny, lui ont persuadé que l'intervention de la France était, au fond, peu redoutable. Il sait que nous sommes assez forts pour lui infliger en passant une dure leçon. Mais il ne croit pas que notre action puisse devenir permanente.

M. de Montigny avait pour mission de conclure des traités avec les souverains d'Annam et de Siam.

Il chargea le commandant du *Catinat*, M. Lelieur de Ville-sur-Arc, de porter à Touranne une lettre où il indiquait les intentions de son gouvernement. Les mandarins demandèrent des instructions au roi qui leur ordonna de repousser toute ouverture, de ne pas même recevoir la lettre du ministre français. Après deux jours d'attente, le commandant Lelieur remonta jusqu'au port de la capitale, d'où on le renvoya à Touranne avec l'assurance qu'il y trouverait des négociateurs. « Ceux-ci se présentent en effet, mais ils refusent de prendre les lettres adressées au roi et s'opposent au ravitaillement du navire. » Des démonstrations insultantes accompagnèrent ce refus, et nos marins ne virent pas sans surprise les batteries de Touranne se garnir d'artilleurs qui nous défiaient. C'était trop. Il fallait donner au moins un avis à ces braves. Le commandant du *Catinat* fit débarquer une compagnie d'infanterie de marine ; elle pénétra dans le port principal, encloua soixante pièces et noya la poudre. Les mandarins jugèrent prudent de ne pas pousser les choses plus loin. La lettre fut reçue avec respect et portée au roi. Il fallait dissimuler ou se faire battre. Tu-Duc dissimula. On eut en France la naïveté de croire que cette petite leçon avait porté coup et suffirait. Le souvenir de l'inutile expédition de l'amiral Lapierre aurait dû nous défendre contre pareille illusion. Tout au contraire, le *Moniteur de la Flotte* s'empressa de dire que nos *relations avec les Cochinchinois étaient des meilleures, que notre influence n'avait plus rien à désirer*. « Nos pauvres missionnaires, ajoutait-il, en

profiteront, car on n'osera plus les maltraiter si facilement à l'avenir. »

Voici comment Tu-Duc présentait, de son côté, l'affaire de Touranne; nous citons Mgr Retord : « Sa majesté annamite, pour diminuer l'impression défavorable que ce fait d'armes avait pu produire dans le royaume, se hâta d'en étouffer le retentissement en expédiant à tous les gouverneurs de province une petite note diplomatique dont voici la teneur : « Comme on l'avait prévu, des barbares « d'Europe étaient venus avec un navire à feu jus- « qu'au fort de la capitale; mais ils avaient eu la « bonne idée d'en repartir aussitôt, échappant ainsi « par une prompte fuite à un châtiment mérité. Il « n'y avait donc plus à s'inquiéter de leur pas- « sage. »

Un mois plus tard, la corvette la *Capricieuse*, commandée par le capitaine Collin, fit une apparition dans les eaux de Touranne. Des pourparlers eurent lieu, mais ils ne produisirent aucun résultat. M. de Montigny, que le mauvais temps et ses négociations avec le roi de Siam avaient retardé, parut enfin. « C'était trop tard : tandis que les forces françaises s'étaient affaiblies, le roi avait organisé sa défense; il avait eu le temps de consulter le gouvernement chinois, et en avait, dit-on, reçu la réponse de résister à outrance à ces barbares étrangers, qui, loin d'être aussi terribles qu'on le croyait, avaient été battus à Canton. Néanmoins on fit semblant de vouloir traiter avec l'ambassadeur; mais le madarin envoyé à cet effet n'était qu'un officier de quatrième

ou cinquième classe; et dès la première entrevue, il fut évident qu'il avait pour mission d'éluder toute négociation sérieuse.

« En partant, M. de Montigny écrivit au roi qu'il allait prendre de nouveau les ordres de son souverain, que, si pendant son absence le gouvernement annamite vexait les chrétiens ou toute autre personne à l'occasion de l'ambassade, il aurait bientôt à rendre un compte sévère de ses actes. Précaution inutile autant que généreuse; car en voyant l'intérêt que M. le plénipotentiaire portait aux chrétiens, le roi en conclut que c'étaient eux qui l'avaient appelé (1). »

M. de Montigny avait, dit-on, pour mission d'obtenir : 1° le libre exercice de la religion catholique; 2° la liberté du commerce; 3° la résidence d'un consul à Phuxuan ou Hué, capitale de tout l'empire; 4° la cession du port de Touranne ou d'une île voisine pour y établir une factorerie française.

« Quelles espérances nous avions conçues, dit Mgr Retord, à la seule annonce qu'une expédition allait bientôt arriver pour nous obtenir de gré ou de force une paix et une liberté entières, pour venger l'honneur de la France outragé depuis si longtemps!.. Quelle déception navrante lorsqu'on sut, à n'en pouvoir douter, que les Français n'avaient absolument rien fait! »

Loin de cesser, la persécution devint plus violente. Tu-Duc, comme Thieu-Tri, voulait se venger. La

(1) *Annales*, etc., t. XXX, p. 228.

France l'avait humilié, il l'humilierait à son tour en frappant les missionnaires européens et les chrétiens indigènes qu'elle prétendait couvrir de sa protection. Que risquait-il après tout? La France pouvait couler quatre ou cinq de ses jonques ou démanteler un de ses forts; mais il restait le maître chez lui, et nos actes de vigueur se réduisaient, au fond, à des preuves d'impuissance. Nous passons comme le typhon, rien ne nous résiste, mais tout se relève après notre départ. « Ce système, nous disait l'un des apôtres de la Cochinchine, Mgr Pellerin, n'est pas seulement insuffisant, il est dangereux. On irrite le tigre sans lui rien enlever de sa force, puis, lorsqu'il est en fureur, les vaisseaux disparaissent, et les chrétiens, sans défense, subissent une nouvelle persécution. »

De tous les martyrs que nous avons nommés dans ce chapitre, quatre seulement étaient espagnols, Mgr Diaz, Mgr Delgado, Mgr Hénarez et le P. Fernandez; les autres étaient français et membres de la sainte congrégation des missions étrangères. En partant pour les contrées païennes, ces apôtres avaient formé le vœu de mourir dans les supplices afin d'étendre le royaume de Jésus-Christ. Mais parce que la mort est pour de tels hommes une suprême récompense, la France doit-elle se dispenser de protéger son honneur en protégeant leur vie? Elle ne le croit pas, aucun de ses gouvernements ne l'a jamais cru; les nombreuses démarches faites à diverses époques dans l'intérêt de nos missionnaires le montrent assez. Le résultat n'a

pas répondu aux intentions. On sait aujourd'hui ce que valent des réclamations, des menaces et même des punitions accidentelles. Le moment est venu d'abandonner un mode de protection dont le seul résultat est d'accroître le nombre des victimes. La terre annamite a bu trop de sang français pour qu'on hésite longtemps encore à y planter le drapeau de la France. Il y fera triompher la Croix et la nation, fille aînée de l'Église, aura une fois de plus justifié son titre et rempli son rôle.

CHAPITRE III.

Les religions de l'empire annamite. — Histoire et philosophie des trois cultes reconnus par l'État. — Superstitions rationalistes.— Les dieux et les fidèles. — Résultats des religions rationnelles. — Les cadavres séjour du diable. — Les Ciampois et la loi de Moïse.

On retrouve dans l'empire annamite tous les dieux de la Chine. Les mêmes religions ont produit dans les deux pays les mêmes développements de doctrines et de pratiques. C'est un bel exemple des fruits que peut porter, en matière religieuse, la raison humaine livrée à elle-même ! Les dieux chinois et annamites étant nés des besoins et des passions, sont naturellement très-nombreux. Il y en a de généraux et de particuliers. Ceux-ci sont des propriétés de famille; ceux-là font partie du domaine public. Parmi ces derniers, les uns sont entièrement fabuleux; d'autres, en assez grand nombre, ont réellement existé à des époques plus ou moins reculées. Célèbres de leur vivant, ils ont, après leur mort, pris place sur les autels. Tous ces dieux, ou, si l'on veut, tous leurs fidèles, vivent en parfait accord, l'accord de l'indifférence. Il n'en a pas toujours été ainsi. Des luttes religieuses ont eu lieu autrefois en l'honneur de ces différentes divinités, admises aujourd'hui à partager le même encens jusque dans les mêmes pagodes.

Nous ne voulons pas, par un vain étalage d'érudition facile, entreprendre l'histoire des religions caduques qui se partagent nominalement l'empire annamite. Les nécessités de notre sujet nous amèneront à donner sur les *pratiques* de ces peuples quelques détails qui, prenant place dans le récit des événements, compléteront la peinture des mœurs. Nous devons seulement, pour éclairer l'ensemble des faits, indiquer, dès à présent, le caractère général ou la philosophie des trois cultes reconnus par l'État.

Deux de ces cultes sont originaires de la Chine : le culte des *Tao-sse* et celui des *lettrés*; le troisième vient de l'Inde et n'est qu'une des formes du bouddhisme; le dieu *Fœ* des Chinois ou *Phût* des Annamites est Bouddha modifié selon les goûts de ses adorateurs.

Les disciples de Lao-tseu, fondateur de la religion des Tao-sse, ont mêlé le merveilleux à la vie de leur maître. Certaines légendes le représentent comme une pure essence appartenant à la nature des intelligences divines. Antérieur au ciel et à la terre, il revêtit la forme humaine, et se transforma plusieurs fois, accomplissant divers destins dans ce monde de poussière et de fange. « J'étais né, lui fait-on dire, avant qu'aucune forme humaine se manifestât ; j'apparus avant le commencement suprême. J'étais présent quand se développa la grande masse primitive, et je me tenais debout sur la superficie de l'Océan primordial, me balançant au milieu du vaste espace vide et ténébreux : j'entrai et je sortis par les mêmes

portes de la mystérieuse obscurité de l'espace. » Les légendes des Tao-sse ajoutent que, pour passer de cette vie de *balancement au milieu de l'espace* à la vie humaine, Lao-tseu s'enferma quatre-vingt-un ans dans le sein de sa mère et en sortit avec des cheveux blancs ; ce qui lui valut le nom de Lao-tseu ou Lao-tsée, vieil enfant.

A côté de cette version merveilleuse on trouve l'histoire. Dès cette époque, en effet (550 ans avant Jésus-Christ), la Chine était assez avancée en civilisation pour que l'on puisse, en beaucoup de points, se fier à ses annales. Lao-tseu naquit de parents pauvres et ne songea nullement à se donner comme dieu. Il étudia et put s'élever au grade de mandarin. Le désordre des mœurs et les guerres intestines qui ruinaient son pays lui causèrent une telle affliction qu'il s'éloigna pour se livrer à la vie solitaire et contemplative. Plus tard il voyagea chez les peuples occidentaux. On ne saurait dire positivement où il alla ; mais il est probable qu'il visita la Bactriane et l'Inde ; qu'il y connut les doctrines brahminiques et la grande réforme de Bouddha (1). Ce voyage de Lao-tseu correspond à l'époque où Daniel était chef des Chaldéens et des mages. Un très-savant orientaliste, M. Abel Rémusat, a pensé que le philosophe chinois avait pu venir jusque dans la Grèce et dans Athènes, comme y vint vers ce temps le Scythe Anacharsis.

Lao-tseu déposa « le trésor de sa sagesse » dans le livre intitulé *Tao-té-King*. *King* indique que c'est

(1) *Histoire universelle* de César Cantu, t. III, p. 346.

un ouvrage classique ; *Tao* et *té* sont les deux mots par lesquels commencent les deux parties du livre. Les deux titres réunis signifient livre de la Raison et de la Vertu (1).

Le Tao-té-King a été conservé intact. Le Tao ou le Verbe y est donné comme la condition fondamentale de l'existence, le principe et la vérité de toutes choses. « Avant le chaos, qui a précédé la naissance du ciel et de la terre, dit Lao-tseu, un seul être existait, immense et silencieux, immuable et toujours agissant, sans jamais s'altérer. On peut le regarder comme la mère de l'univers. J'ignore son nom, mais je le désigne par le mot de Tao (Verbe, Raison).

« Les sages du premier ordre entendent le Tao, et s'y conforment dans leurs actions. Ceux du second ordre l'écoutent, mais tantôt ils y pensent, tantôt ils s'en éloignent. Ceux du dernier rang en entendent parler, mais ils en rient, ou, s'ils n'en rient pas, ils ne pensent pas assez que c'est le Tao.

« Le Tao a produit *un*, l'Un a produit le *deux !* les deux ont produit le *trois*, les trois ont produit toutes choses. Celui que vous regardez et que vous ne voyez pas se nomme *J* ; celui que vous écoutez et que vous n'entendez pas se nomme *Hi;* celui que votre main cherche et qu'elle ne peut saisir se nomme *Wei*. Ces trois sont incompréhensibles, unis et ne font qu'un (2). »

Le savant qui le premier a traduit ce passage, constate que les trois caractères employés pour for-

(1) *Histoire universelle* de César Cantu.
(2) Abel Rémusat, *Mémoire sur Lao-tseu.*

mer les mots *J*, *Hi*, *Wei*, n'ont aucun sens ; qu'ils sont simplement les signes de sons étrangers à la langue chinoise, soit qu'on les articule tout entiers, soit qu'on prenne séparément les initiales J, H, V, que les Chinois ne savent pas isoler en écrivant, et il arrive à démontrer que le nom J-Hi-Wei, Jhv, est identiquement le nom de Jehova que Dieu se donne dans l'Écriture. L'idée de la Trinité est exposée ici plus clairement, dit un historien célèbre, que dans quelque passage que ce soit des platoniciens.

Comme pratique la doctrine de Lao-tseu est à peu près insaisissable. Il exhorte l'homme à chercher le bonheur dans la solitude ascétique, et à rester calme ; il prêche la raison suprême comme règle dernière, rabaisse la force matérielle et veut qu'on attende la mort avec indifférence. Des moralités générales et des recommandations en faveur du prochain, sont mêlées à cette phraséologie que je veux bien tenir pour élevée, mais qui ne conclut pas ; défaut grave en matière de culte.

Confucius ou Kong-fou-tse, si l'on veut respecter l'étymologie, naquit cinquante ans environ après Lao-tseu. Son histoire n'est mêlée d'aucune légende ayant pour but de lui donner une origine divine ; cependant ses disciples ont eu soin de raconter que des prodiges avaient accompagné et signalé sa naissance.

Comme Lao-tseu, Confucius fut profondément affecté de la décadence morale où son pays était tombé. Mais au lieu de chercher le remède, à l'exemple du chef des Tao-sse, dans de vagues rêveries aboutissant

au culte de la raison, il voulut une religion pratique et entreprit de renouer le fil des traditions chinoises. La mort de sa mère fut pour lui l'occasion d'un retour public et solennel aux vieilles coutumes. Il lui fit des obsèques conformes aux anciens rites, et prit soin qu'elle fût inhumée à côté de son père, tous deux renfermés dans des coffres épais, le mari à l'orient, la femme à l'occident, les pieds au midi, la tête au nord. Cet exemple toucha médiocrement. Mais quand on vit Confucius se soumettre à une vieille loi presque oubliée, qui commandait un deuil de trois ans et interdisait l'exercice de tout emploi public pendant la durée du deuil, on commença à le considérer comme un réformateur. Il employa ce temps de retraite à fortifier son âme par l'étude, et à s'orner l'esprit de toutes les connaissances réputées nécessaires à un bon magistrat et qu'il jugeait plus nécessaires encore à un restaurateur des idées religieuses.

Confucius ne se borna pas à la restauration des rites funéraires, qui, pris dans leur ensemble, constituent une véritable idolâtrie; il entreprit de faire revivre les usages antiques, véritable source, disait-il, des vertus qui font le bonheur de l'individu et la gloire des États. Il mit en ordre les six Kings, livres sacrés, qui renfermaient les plus anciens monuments écrits de la Chine.

La réputation de sagesse et de savoir que s'était acquise Confucius devint si grande, que de tous côtes on accourait vers lui pour le consulter. Le roi de Ien le pria même de donner des lois à son peuple.

Confucius, qui n'était pas comme Lao-tseu un philosophe morose, ennemi de la vaine gloire, voulut jouir de son succès. Il parcourut les petits États entre lesquels la Chine était alors partagée. A trente ans il revint dans sa patrie et refusa tout emploi afin de se consacrer à la réforme de ses concitoyens. Il ouvrit un cours où tout le monde fut admis. Ses disciples, c'est-à-dire ceux qui suivaient ses enseignements, avec la résolution de les prendre pour guides de leur vie, étaient fort nombreux; mais il ne voulut jamais avoir plus de soixante-douze disciples officiels et, parmi eux, il en choisit douze pour l'accompagner partout.

Comme tous les préceptes des *sages*, les préceptes enseignés par Confucius étaient, sauf quelques lacunes, excellents. Le chef des *Lettrés* recommandait d'obéir au seigneur du ciel, de l'honorer et de le craindre; il conseillait d'aimer le prochain et de dompter ses passions en prenant la raison pour guide suprême; il signalait la piété filiale comme la racine de toutes les vertus et la source de toute doctrine. C'est là, du reste, le caractère particulier de son enseignement; il fait dériver les devoirs de l'homme envers Dieu et sa patrie des devoirs de la famille. Tout part de ce centre et tout y doit revenir. Aussi le culte qu'il a institué ou rétabli s'appelle-t-il le *culte des ancêtres.*

Quand il avait à se prononcer sur les pratiques religieuses, Confucius se bornait à renvoyer aux usages anciens; c'était facile. Mais quand il était interrogé sur l'Éternité, la précision lui faisait défaut. Pour se

délivrer à cet égard de l'importunité de ses disciples, il leur répondit un jour : « On doit discuter sur les choses visibles; mais pour celles qui sont invisibles, il faut les laisser comme elles sont, sans les approfondir. » Ce qui signifiait, au fond, qu'il ne fallait pas songer à son âme.

Confucius ne prétendait pas apporter aux hommes une solution; son rôle était de leur donner quelques conseils de sagesse en attendant l'arrivée du Saint. Interrogé sur ce que devait être le Saint, il répondait : « C'est à l'occident que doit naître le Saint que les justes attendent depuis plus de trois mille ans, ce sera le saint par excellence; vaste et étendu comme le ciel, profond comme l'abîme, il sera respecté de tout le peuple; tout le monde croira à sa parole, tous applaudiront à ses actions. Son nom et sa gloire pénétreront dans tous les lieux que le ciel couvre et que la terre supporte. Tous les êtres qui ont du sang et qui respirent l'honoreront et l'aimeront. Il est l'égal du *Ciel.* » M. l'abbé Sionnet a conclu de ces paroles, où l'on retrouve un écho du langage des prophètes, que Confucius ayant eu des Juifs parmi ses maîtres avait connu les prophéties sur le lieu et l'époque de la naissance du Sauveur. Il démontre d'ailleurs que dès ces temps reculés il y avait des Juifs en Chine. « Ils annoncèrent la venue du Messie et parlèrent si haut que l'an 65 de notre ère, l'empereur Ming-Ti envoya dans l'occident une ambassade ayant pour mission d'y chercher le Saint qui devait y être apparu. Ces ambassadeurs rencontrèrent sur leur route deux bouddhistes ou religieux de Foe; et

croyant que le Dieu que ceux-ci vénéraient était le Saint, objet de leur voyage, ils les amenèrent avec eux. A l'examen de la doctrine de ces bouddhistes, l'empereur et ses courtisans reconnurent que ce n'était pas celle du Saint qui leur avait été annoncé; ils laissèrent là ces imposteurs, et le seul prince de Tchou se déclara leur partisan; mais il ne fut plus envoyé d'ambassade à la recherche du Dieu nouveau né, et Ming-Ti se contenta de recommander à ses sujets l'étude des livres sacrés (1). »

Le bouddhisme prit en Chine de rapides développements, grâce surtout à certaines déviations de doctrine.

Lao-tseu n'avait exigé de ses disciples aucune pratique religieuse. Ceux-ci ne tardèrent pas à reconnaître qu'une religion sans culte n'est pas réellement une religion. Il faut un lien matériel et des devoirs communs pour entretenir la communauté de doctrine chez les hommes. Lao-tseu avait dit : conduisons-nous d'après les règles de la raison ; ayons des principes conformes aux données de l'intelligence humaine, etc. Ses sectateurs partirent de ce point pour arriver promptement au culte du diable, sans cesser de s'appeler *docteurs de la raison*. Les Tao-sse se divisèrent en deux sectes : les *Yang* et les *Mé*. Les premiers érigèrent en règle absolue un égoïsme destructeur de toute vertu et même de toute bienveillance : chacun pour soi ; tel est le résumé de leur doctrine. Les Mé adoptèrent un principe opposé et

(1) Essai sur l'entrée des Juifs en Chine, *Annales de philosophie chrétienne*.

le poussèrent également à l'extrême ; ils enseignèrent que les hommes devaient s'aimer sans distinction de parenté, et sans tenir compte des conformités d'humeur et d'opinion. Il fallait aimer tout le monde, mais il était défendu d'avoir des amis. Cet amour universel devait aboutir et aboutit en effet à supprimer chez les *Mé* comme chez les *Yang* tout sentiment de famille et de véritable confraternité.

Les Yang et les Mé tombèrent également dans la pratique des sortiléges et donnèrent, également aussi, l'exemple de tous les désordres. « Les disciples de Lao-tseu, dit M. l'abbé Rohrbacher, se livrent à des extravagances sans nombre. Ce n'est plus qu'une secte de jongleurs, de magiciens et d'astrologues, cherchant le breuvage d'immortalité et les moyens de s'élever au ciel en traversant les airs. » M. Stanislas Julien, le savant traducteur de plusieurs livres chinois, constate que le désir d'échapper au tombeau attira bien vite aux Tao-sse de nombreux disciples. Les grands, les hommes opulents, les femmes surtout, embrassèrent cette religion. La pratique des sortiléges, l'invocation des esprits, l'art de prédire l'avenir, firent des progrès rapides dans toutes les provinces ; les empereurs eux-mêmes provoquèrent cet empressement par leur exemple, et leur cour fut remplie de devins.

Confucius, sans laisser à ses disciples des règles bien précises, bien absolues, avait, au moins, enseigné ou remis en honneur des pratiques qui devaient empêcher la religion des *lettrés* de se perdre dans toutes les rêveries, dans tous les désordres de l'ima-

gination. Il avait recommandé le culte des ancêtres et sa recommandation fut suivie; elle fut même considérablement développée. On distingue dans les honneurs rendus aux ancêtres un culte solennel et un culte simple. Les cérémonies du culte solennel ont lieu à trois époques différentes : 1° avant la sépulture, quand le corps est encore exposé ; 2° tous les six mois, dans la salle particulière de la maison appelée *salle des ancêtres;* 3° tous les ans, au commencement du mois de mai, sur les tombeaux placés hors des villes. Quand le jour du sacrifice est arrivé, on réunit la famille, et le chef, assisté de plusieurs servants, choisit et prépare la victime. Il s'approche avec respect des tablettes où l'esprit de chaque défunt est censé venir se reposer plus tard, et, prosterné ainsi que les assistants, il les encense. Ces parfums brûlés en l'honneur des ancêtres ont surtout pour but de témoigner à ceux-ci qu'on attend d'eux des faveurs et des prospérités temporelles. Le maître des cérémonies prie à haute voix les esprits de se rendre au milieu de la famille et d'en accepter les dons; après cette prière, l'assemblée se prosterne et se relève trois fois de suite. Le sacrificateur est alors invité à offrir aux ancêtres les vins et les viandes du sacrifice. Un des servants présente du vin que le sacrificateur verse sur une statue grossièrement ébauchée, et l'assistance fléchit les genoux à quatre reprises. Quand les viandes ont été offertes, comme le vin, les tablettes sont couvertes d'un voile de soie et reportées à leur place. Une distribution est faite aux assistants, et le maître des cérémo-

nies affirme que le sacrifice rendra les ancêtres favorables. Le sacrificateur donne la même assurance, et l'on passe au dernier acte de la cérémonie. Il consiste à brûler un tas de morceaux de papier découpés en forme de monnaie. C'est de l'argent que les descendants envoient ainsi aux ancêtres. Les Annamites, vraiment pieux, sont convaincus, en effet : 1° que l'argent est aussi nécessaire dans le monde des esprits qu'ici-bas ; 2° que la fumée de leur papier se change en monnaie véritable. Le culte simple consiste à placer avec honneur dans les maisons des tablettes, portant le nom du défunt, dont l'esprit est tenu pour reposer en cet endroit. Des sacrifices ont lieu devant ces tablettes aux époques marquées par les rituels.

Ces cérémonies constituent, on le voit, une véritable idolâtrie ; elles sont modifiées dans un sens qui les rend plus idolâtriques encore par beaucoup d'Annamites qui, comme les Chinois, mêlent le bouddhisme à la religion des lettrés. Les *bonzes* (c'est le nom qu'on donne aux prêtres de *Foe*, *Phût* ou Bouddha, que l'on appelle *lamas* au Thibet et en Tartarie) ont pour mission spéciale de faire « par la « force de leurs prières *une brèche à l'enfer*, afin que « l'âme des défunts en puisse sortir : c'est toujours « là qu'elle va en quittant son corps, et les bonzes « savent dans quel appartement du Tartare elle est « détenue, et ce qu'elle y souffre. Cette âme une fois « hors de l'enfer, doit passer sur un pont bâti au- « dessus d'un fleuve de sang, rempli de serpents et « d'autres bêtes venimeuses ; ce passage est dange-

« reux, parce que sur le pont il y a des diables qui « attendent l'âme pour la jeter dans ce maudit fleuve; « mais enfin elle passe, et les bonzes lui donnent une « lettre de recommandation (qu'on envoie par la « même poste que la monnaie) pour un des ministres « de Foe, qui la fera recevoir dans le ciel placé à « l'ouest. D'après la doctrine des bonzes, chaque « homme a trois âmes : l'une va animer un corps, « l'autre va en enfer, enfin la troisième réside dans « la tablette qui lui a été préparée (1). » Les bonzes ne se chargent pas seulement de faire des brèches à l'enfer ; ils ont aussi pour mission de désigner le jour et le lieu de la sépulture, car il y a des lieux et des jours néfastes.

Les honneurs à rendre aux ancêtres constituant tout un culte, nous avons dû en indiquer le caractère essentiel ; mais ce chapitre serait interminable s'il fallait décrire ou seulement enregistrer les diverses cérémonies funéraires qui ont cours chez les Annamites, comme chez tous les peuples où les doctrines de Confucius et le bouddhisme se sont amalgamés.

Cependant le bouddhisme proscrit l'idolâtrie. C'est moins une religion, a-t-on dit souvent, qu'une conception métaphysique remarquable par la pureté morale de ses enseignements. Les livres sacrés des bouddhistes sont, en effet, des recueils de sentences et de préceptes assez sages pour que tout bourgeois philosophe puisse les admirer. Qu'importe! ce n'est

(1) *Annales de la propagation de la foi*, t. II, p. 662.

jamais par le caractère de ses maximes que pèche une religion, et rien n'est plus facile ni plus ordinaire que d'entasser, à l'appui de l'erreur, des axiômes moraux, généreux, élevés. Il faut voir la pratique et juger les résultats. Du reste, avant de proclamer sage et grande la philosophie de Foe ou de Bouddha, on devrait se demander, quand on est chrétien et qu'on s'adresse à des chrétiens, si une doctrine aboutissant à l'athéisme, peut jamais avoir le caractère de la sagesse et de la grandeur. Or, c'est là le dernier mot du bouddhisme. Écoutons M. Burnouf, résumant l'opinion qui a prévalu chez les docteurs de ce culte :

« Cette opinion, c'est que le monde visible est dans un perpétuel changement ; que la mort succède à la vie et la vie à la mort ; que l'homme, comme tout ce qui l'entoure, roule dans le *cercle éternel* de la transmigration ; qu'il passe successivement par toutes les formes de la vie depuis les plus élémentaires jusqu'aux plus parfaites ; que la place qu'il occupe dans la vaste échelle des êtres vivants dépend du mérite des actions qu'il accomplit en ce monde, et qu'ainsi l'homme vertueux doit, après cette vie, renaître avec un corps divin, et le coupable avec un corps de damné ; que les récompenses du ciel et les punitions de l'enfer n'ont qu'une *durée limitée*, *comme tout ce qui est dans le monde* ; que le temps épuise le mérite des actions vertueuses tout de même qu'il efface la faute des mauvaises, et que la loi fatale du changement ramène sur la terre et le divin et le damné, pour les mettre de nouveau l'un et l'autre à l'épreuve,

et leur faire parcourir une suite nouvelle de transformations. » Cependant l'âme peut échapper à ces continuelles évolutions en obtenant, pour suprême récompense, *d'entrer dans le nirvâna*, c'est-à-dire de *s'anéantir* dans le grand tout (1).

Comme on le pense bien, le côté philosophique du culte de *Foe* ou *Phût*, est ce qui touche le moins l'immense majorité des fidèles. Laissant là le dieu indifférent qui doit un jour tout absorber, ils ont créé des dieux secondaires, accessibles aux besoins de l'homme. « La nomenclature de ces dieux, avec « un précis de leurs plus curieuses aventures, rem- « plirait, dit un missionnaire, de gros volumes ; car « cette merveilleuse chronique n'a d'autre fondement « et d'autres règles que l'imagination en délire d'une « foule de bonzes, de charlatans et de devins, qui « se jouent de l'ignorance du peuple en exploitant « sa crédulité. » On se permet, d'ailleurs, envers ces dieux d'assez grandes libertés. Par exemple, lorsque le dieu des eaux, dédaignant les invocations, les prières, l'encens, permet à la sécheresse de se prolonger, on passe de l'adoration à certaines vivacités de langage et même d'action : « Voleur que « tu es, lui dit-on, donne-nous ce que nous te de- « mandons, ou rends-nous ce que nous t'avons offert. « Ta vanité se complaît dans nos hommages ; c'est « pour cela que tu te fais prier. Mais, vois-tu, les « suppliants ont maintenant le bâton à la main : fais « pleuvoir ou sinon !.... » Et cela dit, on le fustige d'importance.

(1) *Introduction à l'Histoire du bouddhisme*, t. I, p. 152.

Quant aux dieux domestiques, lorsque les affaires de la famille vont mal, on les dépose en les déclarant déchus de leurs honneurs; puis on se met en quête de divinités plus reconnaissantes et plus généreuses. Grâce à cette largeur de croyance, il n'y a pas de vice qu'on n'ait mis sous la protection d'une idole. Au fond, les dieux sont regardés comme essentiellement malfaisants; si on les honore, c'est surtout dans l'espoir de les adoucir.

Et c'est ainsi partout où ne règne pas la vérité! Le sentiment religieux est si puissant que rien ne peut le frapper de stérilité incurable. Il résiste aux misères et à l'abrutissement de l'état sauvage comme aux excès de la civilisation, mais livré à lui-même il produit les plus navrants résultats. Le fétichisme des sauvages du centre de l'Afrique n'est pas, en fait, plus avilissant pour la raison humaine que les religions savantes dues aux travaux des *sages* de l'Asie. Cependant, parmi ces sages, quelques-uns ont raisonné fort sagement. De l'idée qu'il y avait un Dieu, ils ont conclu à la nécessité d'une règle dans les actions de l'homme, c'est-à-dire d'une religion. Voulant que cette religion fût conforme à la nature de l'homme, et digne de Dieu, ils en ont fait une loi de respect et d'amour où abondent les préceptes de la spiritualité et de la morale. Mais comment transformer ces *idées* en actes? comment les rendre durables, éternelles? comment en faire la base des lois et la règle des mœurs? Ici une lacune effroyable se déclare, la matière, un instant subjuguée, se révolte bientôt contre l'intelligence, tous ses mauvais ins-

tincts reparaissent, et les continuateurs mêmes de l'œuvre du Sage, n'étant soumis à aucune autorité, modifient, transforment, pervertissent, en un mot, détruisent et oublient ce qu'ils devaient conserver. C'est ainsi que les conceptions les plus rationnelles ne tardent pas à devenir, dans la pratique, quelque chose de honteux et d'effroyable ; le disciple du penseur tombe au niveau du sauvage idiot, qui proclame Dieu le caillou où il s'est heurté, la bête féroce ou immonde dont il a peur.

Les peuplades qui habitent certaines contrées montagneuses de la Cochinchine et du Tonquin, où elles vivent à peu près à l'état sauvage, n'ont aucune religion définie. Les unes suivent un culte issu du bouddhisme, mais qui consiste uniquement dans quelques pratiques grossières ; les autres ne jugent nullement nécessaire d'adorer la divinité, et ne paraissent pas avoir l'idée de l'immortalité de l'âme. « Seulement ces pauvres gens ont horreur des cada-« vres, dans lesquels ils croient que réside le diable « ou un génie malfaisant ; c'est pourquoi ils les met-« tent en terre comme on y mettrait un animal mort. » Lorsque les missionnaires leur parlèrent pour la première fois « de l'existence d'un être suprême, qui a « créé le ciel et la terre, ils étaient comme hors d'eux-« mêmes ; nous ne savions pas cela, disaient-ils. « Comment aurions-nous pu l'apprendre, nous qui « ne sortons pas de nos montagnes, et qui avons à « peine communication avec les autres hommes (1) ? »

(1) *Annales de la propagaion de la foi*, t. IV, p. 366. Lettre de M. Gagelin.

Comme mœurs et droiture d'esprit, ces sauvages valent mieux, du reste, que les sectateurs plus ou moins civilisés de Lao-tseu, de Confucius et de Phût.

Les habitants du Ciampa se distinguent, par leur religion, des autres peuples qui forment l'empire annamite. « Ce sont des Mahométants, ou plutôt des « Juifs. Ils observent la circoncision à l'âge de « quinze ans. Elle consiste, pour les filles, à couper « un peu de cheveux sur le front. Ils ont horreur « de la chair de porc : ils avaient autrefois, disent- « ils, certains jours chômés, où ils ne pouvaient tra- « vailler ni même sortir de chez eux qu'après le so- « leil couché. Ils ne s'allient jamais à aucune autre « nation ; à la fin de leurs prières, ils disent toujours « *amin*, ce qui n'est autre chose que l'amen des « Hébreux. C'est une tradition chez eux que le fon- « dateur de leur religion, qui leur a laissé un livre « qu'ils conservent très-précieusement, était un « grand homme et un fameux guerrier : avec un « bâton d'or il arrêtait les tempêtes, divisait les eaux « et commandait aux éléments. Ils gardent dans « leur temple un bâton précieusement garni, qui, « selon eux, peut encore opérer les mêmes merveilles. « Ils n'ont, du reste, aucune idole, ils adorent le « ciel et paraissent avoir oublié le créateur du « ciel (1).... »

Les provinces du Cambodge et du Laos, conquises par les souverains annamites, suivent, sauf quelques

(1) *Annales*, etc., t. V, p. 358. Lettre de M. Gagelin.

variantes, ou des superstitions locales, les mêmes cultes que les Cochinchinois. Le peuple paraît sincère, mais la plupart des mandarins et des lettrés en sont arrivés à ne rien croire. Ils se guident d'après les seules lumières de la raison, et y gagnent de pratiquer en pleine sécurité de conscience toutes les infamies.

CHAPITRE IV.

Organisation du gouvernement annamite. — Mandarins militaires et mandarins lettrés. — Comment on devient mandarin. — L'étudiant de trentième année. — Division administrative du pays. — Libertés commerciales.— Les impôts. — Le service militaire. — Preuves de courage. — Chevaux et éléphants. — Ruses de guerre. — Canons ensorcelés. — La marine annamite. — Organisation judiciaire. — Le gouvernement des capacités.

L'organisation gouvernementale et administrative de l'empire annamite est bien ordonnée. Des rouages, à la fois nombreux et simples, semblent garantir tous le intérêts et protéger tous les droits. Il faut voir la pratique.

Le souverain exerce un pouvoir absolu et même arbitraire; mais en théorie son autorité est réglée par les lois et il doit consulter, pour toute mesure grave, un conseil de grands mandarins. Ce conseil a le droit d'initiative comme le droit de remontrance. Il peut proposer des lois nouvelles. Dans l'origine il avait, sans doute, quelques garanties d'indépendance et de force ; aujourd'hui c'est un instrument soumis à toutes les volontés du maître. Lorsque Minh-Mang, Thieu-Tri et Tu-Duc voulurent rendre des édits contre les chrétiens, ils trouvèrent bon de ne pas prendre seuls la responsabilité de ces mesures odieuses. En conséquence, quelques-uns des grands mandarins reçu-

rent l'ordre de proposer, dans *l'intérêt du royaume*, l'extermination des *sectateurs du culte portugais, appelé religion de Jésus*. Minh-Mang fit même semblant de ne pas se rendre sans hésiter à cette prétendue sommation.

Deux classes de mandarins se partagent l'administration : les mandarins militaires et les mandarins lettrés. Chaque classe compte neuf degrés. Les mandarins lettrés remplissent toutes les fonctions civiles, administratives et judiciaires. Ils doivent connaître les lois du pays et être instruits dans les lettres chinoises, car le chinois est la langue savante et officielle de l'empire annamite, il est seul admis pour toutes les affaires administratives qui se traitent par écrit. Son usage ne s'étend pas à la conversation même entre lettrés. Le roi et les mandarins parlent la langue nationale, qui, du reste, vient évidemment du chinois, dont elle diffère beaucoup plus par la prononciation que par le fond.

Les mandarins militaires ne sont guère tenus qu'à la connaissance des choses de leur métier. Cependant ils possèdent assez généralement quelques notions sur la littérature classique des Chinois : ils peuvent citer Confucius.

On parvient au mandarinat par le concours. « Les « grades littéraires sont au nombre de trois : le « tû-tài ou baccalauréat ; le huong-coù ou la licence « et le tièn-si ou doctorat. On arrive aux deux pre- « miers par un concours général qui s'ouvre tous « les trois ans, dans les différentes provinces ; mais « pour obtenir le troisième, il faut que tous les li-

« cenciés aillent, à certaines époques, subir ensemble « une dernière épreuve à la capitale. Pour conquérir « ces grades et se frayer un accès aux dignités, les « Annamites doivent apprendre par cœur les cinq « livres réputés classiques, les quatre livres moraux « chinois et toute l'histoire de Chine, et s'exercer, en « outre, à des compositions en prose ou en vers, sur « des sujets tirés de ces livres. Or, sur cinq ou six « mille concurrents qui se présentent aux examens « généraux des provinces, c'est à peine si une cen- « taine de candidats a les honneurs du succès. Et « pourtant ces gradués ne sont pas des prodiges. « Ils ont la mémoire toute hérissée de textes, ils sa- « vent lire et tracer beaucoup de caractères chinois, « et divaguer en prose ou en vers sur le premier su- « jet venu ; mais en fait de science proprement dite, « ils ne connaissent presque rien (1). »

On raille en France l'étudiant de dixième année, et c'est, en effet, un type disgracieux. Mais en Cochinchine et au Tonquin l'étudiant qui depuis vingt ou trente ans poursuit son diplôme n'est pas une exception. Il faut ce passeport pour devenir mandarin et si tard qu'on l'obtienne il est valable. Ce n'est là, d'ailleurs, qu'un titre et non un droit aux fonctions publiques. Une fois ce premier résultat conquis on arrive aux différents degrés du mandarinat par l'éclat du mérite, les services rendus, l'ancienneté, la faveur et l'intrigue.

En même temps que son diplôme le gradué reçoit

(1) *Annales*, etc., t. XXVIII, p. 96. Lettre de Mgr Retord.

au nom du roi, comme signe de sa nouvelle dignité, un habit et un bonnet de cérémonie. L'enseignement est, d'ailleurs, parfaitement libre. On n'a pas encore compris dans ces pays barbares, que le droit d'enseigner pût constituer un privilége, avoué ou déguisé, au profit de certains agents de l'État; on comprendrait moins encore que tout le monde fît les frais d'un enseignement dont quelques-uns seulement pourraient ou voudraient profiter. Quiconque sait ou prétend savoir peut ouvrir école, et quiconque veut apprendre choisit son maître. Les examinateurs officiels interrogent le candidat sans lui demander d'où il vient, et s'il échoue il ne peut s'en prendre qu'à son ignorance.

Les mandarins militaires ont le pas sur les mandarins lettrés du même degré. Ils occupent les premières charges de la cour ; le souverain choisit parmi eux les ambassadeurs et gouverneurs généraux ou vice-rois. « Les six premiers mandarins de « lettres sont comme les ministres du roi. Chacun « d'eux est à la tête d'un tribunal particulier. Réunis « aux cinq premiers mandarins militaires ils forment « une cour suprême que préside le roi. Cette cour « tient publiquement ses séances quatre fois par « mois. Le roi doit y recevoir toutes les plaintes « qu'on lui adresse (1). »

L'administration générale relève de six ministères : la guerre, l'intérieur, la justice et les supplices, les cultes, les finances, les travaux publics. Chaque mi-

(1) *Annales*, etc., t. VI. Lettre de M. Marette.

nistre a directement sous ses ordres dans la capitale un grand nombre de mandarins. Tous ceux des employés des ministères qui appartiennent aux trois premiers degrés du mandarinat peuvent être appelés à faire partie du grand conseil royal.

Le royaume est divisé en provinces ou vice-royautés, la province en départements, le département en arrondissements, l'arrondissement en cantons, le canton en municipalités, la municipalité en villages et le village en sections ou hameaux (1). Cette dernière division n'est pas de règle absolue. Quelques municipalités ne sont même formées que d'un seul village.

D'après la carte de Mgr Taberd, évêque d'Isauropolis, l'empire annamite compte vingt-neuf départements : treize pour le Tonquin, dix pour la Cochinchine et le Ciampa, six pour le Cambodge. Cette division n'est pas généralement acceptée. Selon les uns il faut porter le nombre des départements à trente-deux, selon d'autres il faut s'arrêter à vingt-six. On ne s'accorde pas davantage sur les noms qu'il convient de donner à chaque division territoriale. Nous croyons fort inutile de nous appesantir sur ces détails fastidieux hérissés de mots barbares que chacun écrit comme il lui plaît. Plus nous multiplierions ces renseignements, moins le lecteur s'y reconnaîtrait.

(1) Nous pourrions emprunter aux lettres des missionnaires les noms annamites; mais il nous semble plus simple et plus clair d'employer les mots français qui rendent exactement le fait et l'idée.

Au chef-lieu de la province résident : 1° un gouverneur militaire ou vice-roi ; 2° un intendant de la justice ; 3° un sous-intendant de la justice et des supplices. Les affaires générales sont portées devant un tribunal composé de trois membres. La préfecture a comme la province, son chef militaire à côté du préfet et du mandarin chargé plus spécialement des affaires judiciaires. Ces trois dignitaires examinent en commun les questions qui intéressent tout le département. Chaque sous-préfecture a pour juges et administrateurs deux mandarins lettrés. Le roi nomme ces divers fonctionnaires. Les chefs et adjoints des cantons, municipalités et villages sont élus par les populations qu'ils doivent administrer. Le suffrage universel et le suffrage restreint concourent à ces élections, qui pour être valides doivent recevoir la sanction des représentants de l'autorité royale. L'électeur est soumis à certaines conditions de domicile.

Les fonctions cantonales et municipales ont, du reste, dans l'empire annamite une véritable importance. Les délégués cantonaux et les maires ne sont pas seulement, d'une part les agents de l'État, de l'autre les représentants et les mandataires des populations pour toutes les affaires locales ; ils font rentrer l'impôt et savent se montrer les gardiens jaloux de libertés communales assez étendues. Sous ce rapport les Cochinchinois sont mieux partagés que les Français. Ils ont cependant subi autant de révolutions que nous, mais elles n'ont pas été faites au nom du progrès.

« Outre les lois générales qui sont les mêmes pour tout le royaume, outre le système administratif, chaque commune, chaque hameau a encore ses règlements et ses usages particuliers, une sorte de gouvernement intérieur dans lequel les mandarins n'ont rien à voir. Toute la population est réunie dans des villages plus ou moins considérables. On ne voit point de maisons isolées, de fermes éparses çà et là dans la campagne comme en Europe. Ces diverses agglomérations sont entourées de hautes et fortes haies de bambous ; presque toutes ont des portes que l'on ferme pendant la nuit, et près desquelles est placé un petit poste de quatre ou cinq hommes, qui veillent et vont faire la ronde dans les champs. Cette précaution est nécessaire et ne suffit pas toujours contre les voleurs.

« Chaque localité est donc comme une petite république, qui a ses chefs, ses usages, ses mœurs, ses franchises et son gouvernement particulier. La plus grande partie des communes est composée d'agriculteurs ; il y a aussi de grands villages flottants sur les fleuves et sur les rivages de la mer ; ceux-là vivent de la pêche. Il en est d'autres dont tous les habitants sont marchands, charpentiers ou menuisiers, forgerons, scieurs de long, tisserands, etc. Le bourg ne forme qu'un atelier de la même industrie (1). »

Cette organisation est poussée si loin que tel village du Tonquin est uniquement peuplé de voleurs, qui, pratiquant un proverbe dont la sagesse est par-

(1) *Annales*, etc., t. XXVIII, p. 98. Lettre de Mgr Retord.

tout comprise, ne se mangent pas entre eux. Les habitants de telle autre localité font profession de mendier. Naturellement les mendiants comme leurs voisins, les voleurs, vont exercer au loin. Ces gens-là ne sont pas plus pauvres que les autres, dit Mgr Retord, mais la mendicité est leur industrie. L'un des résultats de cette coutume, ajoute le saint évêque, « est d'établir une grande différence de ca-
« ractères entre les diverses localités. Certaines po-
« pulations sont très-honnêtes, très-simples ; d'au-
« tres sont corrompues en masse. La classe la meil-
« leure est celle des agriculteurs ; la pire est celle des
« mandarins. Le vin, le jeu, l'opium, le spectacle,
« la musique et la débauche sont leur principal
« passe-temps ; tromper le prince pour en obtenir
« des faveurs ; opprimer le peuple pour en tirer de
« l'argent ; vendre la justice pour s'enrichir aux dé-
« pens des malheureux, c'est presque là leur unique
« souci. Je m'empresse d'ajouter qu'à ces vices géné-
« raux du corps il est d'heureuses et illustres excep-
« tions ; malheureusement elles sont rares, et l'exem-
« ple que donnent le roi et sa cour n'est pas fait pour
« inspirer aux fonctionnaires l'amour de la vertu. »

Les Annamites, ne songeant guère au progrès indéfini, acceptent les inconvénients de leur système communal, les bizarreries et les abus qui ont pu s'y introduire, comme faisant partie de l'institution ; on garde tout, crainte, si l'on voulait réformer quelque chose, de tout perdre. Les catholiques sont particulièrement attachés à des libertés où ils trouvent des garanties souvent efficaces pour leur

culte, lorsque le village est chrétien en totalité ou en majorité.

Les impôts sont personnels et fonciers, directs et indirects. On les paye en argent et en nature. Chaque homme inscrit sur les registres de l'état civil doit par an, au fisc, une ligature, — environ un franc (1). — L'arpent de terre paye un boisseau de riz. Les barques, qui, dans ce pays, font, en quelque sorte, partie des objets de première nécessité, sont taxées d'après leur largeur, mesurées au milieu. Il y a, de plus, des impôts sur la navigation. Certaines denrées agricoles et certains produits industriels sont soumis à des droits qui varient selon les provinces. La corvée ou prestation en nature est partout en vigueur ; mais comme elle est imposée selon les besoins ou les caprices du roi et des mandarins supérieurs, elle pèse particulièrement sur les villages voisins de la capitale ou des chefs-lieux de province.

De tous les impôts le plus lourd est la conscription. L'armée compte environ deux cent mille hommes. Quarante mille tiennent garnison dans la capitale et sa banlieue. Les autres sont distribués dans les provinces. Les chefs de village sont chargés du recrutement. D'après la loi, sur trois hommes il faut un soldat, mais, sauf les circonstances extraordinaires, on n'en exige qu'un sur sept ou huit. C'est beaucoup encore. Aussi les maires n'inscrivent-ils que le tiers ou le quart des habitants, de telle sorte

(1) La *ligature* est composée d'un certain nombre de petites pièces de cuivre ou de zinc percées au milieu et réunies par un lien. Cette monnaie est très-pesante et par conséquent, très-incommode.

qu'il est impossible de connaître le chiffre de la population. On est soldat plus ou moins longtemps, selon le bon plaisir des autorités municipales. L'État n'entre pas dans ce détail. Il n'a rien à dire du moment où le village entretient sous les drapeaux le nombre d'hommes que lui impose le dénombrement officiel de la population mâle. Comme le métier des armes n'est pas recherché, — il s'en faut, — et qu'on peut être soldat depuis vingt ans jusqu'à soixante, ceux qui ont été pris pour le service y passent généralement leur vie, chacun évitant de les remplacer. On envoie d'ordinaire à l'armée les plus mauvais sujets du village ; raison de plus pour les y laisser toujours. Les mandarins préfets, sous-préfets et juges pourraient bien opposer des entraves à toutes ces combinaisons ; ils aiment mieux fermer les yeux et tendre la main. Chaque soldat reçoit quotidiennement une mesure de riz pour sa nourriture ; il a, en outre, une solde en numéraire avec laquelle il doit se pourvoir d'habits. Riz et solde suffiraient à la rigueur, s'ils arrivaient intacts à leur destination ; mais les prélèvements des mandarins sont si larges que les soldats n'ont pas le strict nécessaire. Les villages sont obligés de secourir les malheureux qui les représentent à l'armée. Ce secours est pris sur le produit des biens communaux.

L'armée annamite compte quelques régiments où l'on conserve à peu près les règles imposées par les officiers français qui relevèrent le trône de Gia-Laong. Ces troupes d'élite, qui forment un corps de dix à douze mille hommes, ont, comparativement,

une certaine valeur militaire. Le reste ne vaut pas l'honneur d'être compté. C'est une masse sans discipline et mal armée. Le roi et les mandarins tirent cependant assez bon parti de ces pauvres soldats : ils les appliquent aux travaux publics.

Diverses épreuves, destinées à faire apprécier la valeur du patient, sont en usage dans l'armée annamite. L'une d'elles consiste à recevoir sur tout le corps, particulièrement sur la tête, quantité de coups de sabre. Ce sabre est en bois, mais comme celui qui le tient frappe de bon cœur, l'épreuve est assez rude. Le soldat qui subit l'opération sans frémir, sans faire un seul mouvement pour éviter les coups, est réputé brave entre les braves ; celui qui succombe à la peine, mais sans se plaindre, est bien noté. Quant au pauvre diable dont le courage a faibli, il est puni pour sa faiblesse et soumis à une nouvelle expérience. Cet usage est très-ancien et l'on y tient d'autant plus. Le roi et les mandarins ajoutent, parfois, des épreuves de fantaisie aux épreuves régulières. Un chef du Tonquin voulant savoir « jusqu'où pouvait aller la « valeur la plus déterminée de ses soldats, et le mé- « pris de la mort, fit creuser une fosse profonde, « hérissée d'épées et de piques, et proposa pour ré- « compense une charge considérable à celui qui serait « assez hardi pour s'y jeter : un seul soldat fut assez té- « méraire pour se jeter dans la fosse : les épées, qui n'é- « taient soutenues que par un gazon très-léger, s'af- « faissèrent sous le poids de son corps, et ne lui firent « aucun mal : il convint, après l'épreuve, que ce qui « l'avait déterminé, c'est qu'il avait réfléchi que la pro-

« messe de la récompense eût été inutile, s'il eût dû être « percé par les armes qui paraissaient le menacer. »

Les Annamites n'ont pas de cavalerie, les chevaux sont rares chez eux et peu estimés : on les emploie particulièrement au service de la poste. Le roi possède un assez grand nombre d'éléphants de guerre. Ces animaux, lancés sur les troupes ennemies, peuvent y porter le désordre et la terreur. Excités par le bruit, ils écrasent sous leurs pieds ou lancent en l'air avec leur trompe, tout ce qui leur fait obstacle. Mais ce sont de redoutables auxiliaires ; les blessures les rendent furieux et ils se jettent, alors, sur ceux qui les conduisent.

Les Cochinchinois paraissent plus braves et surtout plus rusés que les Tonquinois. Ils recourent volontiers aux stratagèmes. Voici à ce sujet un fait assez curieux. Les Siamois, profitant des embarras intérieurs de la Cochinchine, l'avaient envahie. Leur armée, forte de soixante mille hommes, avait facilement culbuté les premières troupes de l'ennemi. Bientôt elle se trouva en face d'un camp fortifié où les Cochinchinois s'étaient retranchés au nombre de huit à dix mille. Avant d'ordonner l'attaque, les généraux siamois consultèrent les devins. Ceux-ci répondirent que le succès était certain, que les canons placés sur les remparts du camp ennemi seraient eux-mêmes frappés d'impuissance. Les Cochinchinois connurent cet oracle et ne le tinrent pas pour très-sûr ; tout au contraire ils essayèrent de le mettre à profit. De petits tas de poudre furent placés sur les canons et on y mit le feu. On renouvela plusieurs fois l'opération.

Les Siamois, apercevant des jets de flamme qu'aucune détonation ne suivait, prirent à la lettre les promesses de leurs devins, et certains de la victoire, ils s'avancèrent en masse confuse contre ces canons ensorcelés qui ne partaient pas. Mais quand ils furent à une très-petite distance les canons partirent. Cette décharge de boulets et de mitraille mit en pleine déroute l'armée siamoise. Les Cochinchinois la poursuivirent jusqu'à la frontière et lui tuèrent dix mille hommes.

Les Annamites pourraient fournir d'habiles marins. Ils ont à la mer de l'adresse, du courage et du sang-froid. Leur marine de guerre a longtemps été supérieure à celle des autres peuples de l'Indo-Chine, mais aux yeux des Européens, elle n'a jamais eu une valeur sérieuse. L'expédition de l'amiral Lapierre lui a d'ailleurs porté un coup dont elle ne se relèvera point. Depuis cette époque les rois d'Annam, qui prétendaient disputer aux rois de Siam le titre de *dominateur des mers*, ont négligé la construction des jonques militaires. Cependant, le gouvernement possède encore beaucoup de grandes barques affectées au transport du riz; elles pourraient rendre des services en cas de guerre. Les barques d'agrément sont très-nombreuses et très-élégantes; celles du roi sont ornées avec magnificence.

Dans tout l'empire annamite, deux positions seulement, Touranne et Hué sont régulièrement fortifiées (1). Les coups de main de l'amiral Lapierre et

(1) Une forteresse construite vers 1791 dans la province de Nha-Trang par un officier français, est aujourd'hui en ruine, ainsi que les fortifications de Sai-gon, ville principale de la basse Cochinchine. On trouvera à la fin du volume une description complète de Hué.

du commandant Lelieur de Ville-sur-Arc, ont montré que les forts de Touranne, défendus par de l'artillerie et des artilleurs cochinchinois, ne pourraient opposer aucune résistance à des troupes européennes. Hué, avec ses doubles remparts, œuvre d'ingénieurs français, n'aurait probablement rien à redouter d'une armée asiatique, mais quelques centaines de nos soldats y entreraient sans grands efforts.

Les fonctions administratives et les fonctions judiciaires ne sont pas nettement séparées chez les Annamites. Le même mandarin représente tout à la fois, dans certains cas, le sous-préfet et le juge. Voici, du reste, sur l'organisation judiciaire de ce pays, une note de Mgr Pellerin, évêque de Biblos et vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale :

« La justice se rend, pour les affaires civiles, soit par le chef du village, soit par le chef de canton, soit par le sous-préfet, soit enfin par les deux grands mandarins de la province. Lorsque les affaires sont de peu d'importance, les premiers juges prononcent irrévocablement, mais en règle générale, on peut appeler d'un tribunal inférieur à un tribunal supérieur. Il y a même droit d'appel au roi, qui a, auprès de lui, un tribunal faisant à peu près l'office de notre cour de cassation, car il juge en dernier ressort ou renvoie la cause devant une autre juridiction. En principe, cette organisation semble bonne, mais en pratique, celui qui donne le plus d'argent gagne généralement son procès. Pour les affaires correctionnelles, il y a deux degrés, et selon que l'accusation est plus ou moins

grave, elle est examinée par des mandarins d'un ordre plus ou moins élevé. Ordinairement la sentence n'est exécutée qu'après la sanction du roi, mais les condamnés n'ont aucun droit d'appel. Souvent on condamne à mort sur de simples conjectures, surtout lorsqu'il s'agit d'affaires politiques. La torture est en pleine vigueur. »

Telle est, dans son ensemble, l'organisation des services publics et des forces gouvernementales. De telles institutions bien pratiquées pourraient assurément offrir des garanties suffisantes à tous les intérêts légitimes. Mais la corruption, l'oubli des droits les mieux établis, la violation des règles les plus précises, le mépris de l'homme atteignent dans les contrées où règne le paganisme, des proportions que les plus grands scandales de nos plus mauvaises époques ne peuvent faire concevoir. Il y a des dégradations où ne tomberont jamais les peuples chrétiens et des abus qu'on ne leur fera pas supporter. Mais ces dégradations, ces abus sont en Asie la pratique de tous les jours, le droit commun, bien que la loi ait pour but de les prévenir, ou tout au moins de les réprimer. Les Annamites sont de ceux qui portent le joug le plus lourd et le plus abrutissant. Ils sont uniquement gouvernés par des lettrés. Comme le concours est à l'entrée de toutes les carrières, et que tout privilége de naissance est inconnu, chaque personnage a vraiment le droit de se proclamer le fils de ses œuvres. Le premier venu peut s'élever au grand mandarinat, mais il lui est impossible de constituer une famille. Il n'avait rien reçu de son père,

il ne laissera rien à ses fils ; ceux-ci n'auront pas même le privilége de la fortune, car dans ces pays sans industrie, sans commerce, soumis à toutes les exactions d'une armée de fonctionnaires omnipotents et rapaces, les emplois publics donnent seuls les ressources nécessaires à une grande existence. Pour sortir de la foule, il faut absolument être pourvu d'un diplôme. Les habitants du Tonquin et de la Cochinchine jouissent donc du régime rêvé par bon nombre de *penseurs* Européens : le gouvernement des capacités. C'est affreux! L'unique préoccupation de ces mandarins, qui n'étaient rien hier, qui ne laisseront rien derrière eux, est d'exploiter leur position. Le peuple demeure sans recours contre leurs brigandages. A qui s'adresserait-il? Selon l'expression annamite, tout mandarin est *mangeur d'argent;* avant de demander justice il faut payer, et payer d'autant plus que le fonctionnaire devant lequel on porte plainte est d'un ordre plus élevé. En somme, ce régime égalitaire a pour résultat de placer trente millions d'esclaves sous la verge de cinquante mille fonctionnaires qui tremblent devant un despote.

CHAPITRE V.

La famille chez les Annamites. — Les mariages. — Polygamie et divorce. — Le droit de succession. — Exposition et vente des enfants. — Taux de l'argent. — Droits des créanciers. — Le costume. — Les arts. — Médecins cochinchinois. — Anecdotes. — Les sorciers. — Les tombeaux. — Les maisons de chant. — Spectacles. — Absence de vie sociale. — Les visites.

L'élément chinois domine chez les Annamites. Ceux-ci ont reçu de la Chine la plupart de leurs institutions politiques, civiles et religieuses. Cependant on peut noter entre les deux peuples de profondes différences. L'Annamite vaut mieux que le Chinois; il est moins civilisé et moins corrompu. En Chine le sentiment de la famille est éteint dans une partie de la population, la femme ne possède aucun droit et l'infanticide est publiquement pratiqué, surtout contre les filles. Ce crime est inconnu en Cochinchine et au Tonquin. On y préfère les garçons aux filles, mais celles-ci sont bien reçues. « Les femmes ne « comptent pas dans les affaires civiles et politiques; « en revanche, dans le ménage, dans la famille elles « sont souvent plus que les hommes. Elles sortent « librement et vont partout, se livrant à toute espèce « de commerce et d'état. Elles sont très-affectionnées à leurs enfants, et c'est pour elles un grand « honneur d'en avoir beaucoup (1). »

(1) *Annales*, etc., t. XXVIII, p. 92.

Les lois civiles règlent les mariages comme en France. « Il y a même des empêchements dirimants, savoir : la parenté qui provient par les hommes, et qui s'étend jusqu'au dixième degré; celle qui provient des femmes s'arrête au second degré. L'affinité, à quelque degré que ce soit, ne forme pas d'empêchement au mariage. Outre cela, personne ne peut se marier étant en deuil de quelqu'un de ses parents, et le deuil est plus ou moins long, à proportion que la personne défunte était plus ou moins proche. Ainsi une femme porte vingt-sept mois le deuil de son mari; les enfants portent le deuil de leurs parents pendant le même espace de temps; un homme porte celui de sa femme pendant un an, etc. (1). »

Cette loi sévère fléchit, mais sur un seul point : le fils aîné peut se marier dans les trois jours qui suivent la mort de son père; s'il laisse passer ce délai il rentre sous l'empire de la règle générale. On donne pour raison de cette dispense que l'aîné des garçons étant occupé des affaires publiques et des intérêts généraux de ses frères et sœurs, a besoin d'une femme pour les soins du ménage.

Les Annamites ne peuvent se marier sans le consentement du chef de la famille. « Les parents du « jeune homme vont faire la demande aux parents « de la fille sur laquelle ils ont jeté les yeux. Cette « demande est toujours accompagnée d'un présent « de bétel; c'est ce que nous appelons les fiançailles.

(1) *Annales*, etc., t. V, p. 355. Lettre de M. Masson.

« Les parents de la fille payent ensuite une certaine « somme entre les mains du chef de leur village, qui « l'inscrit sur un catalogue, et le mariage est ratifié « aux yeux de la loi civile (1). »

La polygamie est de droit au Tonquin et en Cochinchine. C'est un droit dont la plèbe n'use pas plus dans ce pays que partout où il existe. Le roi tient enfermées dans son palais deux ou trois cents femmes ; les mandarins en ont plus ou moins selon qu'ils sont plus ou moins riches ; les simples particuliers qui possèdent un peu de fortune prennent une seconde femme lorsque la première commence à vieillir. La masse pratique forcément la monogamie et ne s'en plaint pas. La première femme a seule le titre d'épouse, seule aussi elle a des droits dans la maison. Les autres n'habitent pas avec elle. « Après la mort « du mari les femmes du second ordre n'ont aucune « part à ses biens ; et si elles n'ont pas eu d'enfants, « on les chasse de la maison. Cette coutume s'étend « jusqu'aux femmes du roi (2). »

Le divorce est permis et s'effectue avec une grande simplicité. « Le mari rompt en deux une pièce de monnaie, dont il donne une des moitiés à sa femme, qui va en avertir les chefs du bourg : dès lors elle est libre ; ou bien le mari lui donne un billet signé de sa main et muni de son sceau, par lequel il recon-

(1) *Annales*, etc., t. V, p. 336.

(2) *Histoire naturelle, civile et politique du Tonquin*, par l'abbé Richard, t. I, p. 105. Ce livre est déjà très-ancien, mais presque tous les usages qu'il rapporte sont restés en vigueur. Nous ne lui empruntons d'ailleurs aucun détail sans le contrôler par les récits plus récents des missionnaires.

naît qu'il abandonne tous ses droits sur elle et lui rend la liberté de disposer d'elle-même. Sans ce certificat elle ne trouverait jamais l'occasion de se remarier : mais lorsqu'elle y est autorisée par l'acte de séparation, ce n'est pas une tache pour elle d'avoir été au pouvoir d'un autre, et d'en être abandonnée. Le mari est obligé de lui rendre tout ce qu'elle lui a apporté en mariage, même les présents qu'il lui a faits en l'épousant ; de partager avec elle les meubles et la maison où elle habitait, de même que les enfants qu'elle a eus, si elle le juge à propos ; car elle peut les laisser tous au mari. Ainsi sa disgrâce n'ayant fait qu'augmenter ses biens, lui fournit les moyens de se remarier plus aisément. Cette compensation d'avantages fait que les divorces, quoique libres, sont très-rares (1). »

La femme n'a pas le droit de réclamer le divorce ; quand elle veut l'obtenir il faut qu'elle sache se le faire imposer. Elle y réussit.

Les fils d'un même père héritent également, que leur mère ait été la première femme, l'épouse en titre, ou une simple concubine. L'aîné a cependant un privilége : il reçoit, en dehors du partage commun, le dixième de l'héritage. Son droit d'aînesse lui garantit généralement plus de charges que de profits : il a mission de défendre les intérêts de toute la famille ; ses sœurs ne peuvent se marier sans son consentement, mais si elles n'ont pas de ressources suffisantes il doit leur venir en aide et les traiter comme

(1) *Histoire*, etc.

ses propres enfants. Les filles ne sont pas admises au partage de la fortune paternelle : le chef de la famille est tenu de leur assurer un établissement convenable. Rien de plus. Lorsque le père meurt sans laisser un seul enfant mâle, les filles héritent par portions égales, sans privilége d'aucune sorte pour l'aînée. En Chine, les femmes ne peuvent jamais succéder aux immeubles et fonds de terre.

Des peines diverses frappent l'adultère. Le plus souvent les coupables sont condamnés à l'exil, mais ils peuvent être et sont quelquefois punis de mort. La femme est écrasée sous les pieds des éléphants, son complice est décapité ou étranglé. Les lois les plus anciennes ou, plutôt, d'anciens usages, permettent aux mandarins des premiers degrés de tuer, en cas de flagrant délit, les deux coupables ; mais il faut que les coups soient portés par le mari lui-même. Les filles convaincues d'inconduite sont punies d'une amende qui varie selon les lieux. Un missionnaire ajoute, après avoir rapporté ce fait : « J'ignore ce qui « se passe chez les païens, mais je sais que, depuis « que je suis ici, j'ai déjà bien couru le pays sans « rencontrer un seul enfant naturel à baptiser. Je « suis loin d'en accorder tout le mérite à la sévérité « des lois civiles, la religion y entre pour beaucoup. » Cela prouve que, même en Asie, on peut purifier les mœurs. Les philosophes naturalistes sont disposés à le nier, mais les missionnaires l'affirment et le font.

Bien que les Annamites tiennent tous, pauvres et riches, à l'honneur de posséder une nombreuse famille, la misère force assez souvent le père et la mère

à exposer ou à vendre quelques-uns de leurs enfants. Cette exposition et cette vente n'ont rien, d'ailleurs, de repoussant. Elles suppléent à l'absence d'établissements charitables, chose inconnue dans ces contrées païennes, qui doivent toutes leurs institutions à des penseurs et à des sages. Les pauvres honteux rougissant de dévoiler leur misère, recourent seuls à l'exposition. L'enfant, déposé avec soin dans un lieu fréquenté, est bientôt recueilli; il devient membre de la famille qui s'est chargée de lui. On l'inscrit à ce titre sur les registres de l'état civil de la commune et tout est réglé. « Les pauvres reconnus tels « vendent leurs enfants un prix très-médiocre et « pour une espèce d'aumône qu'on leur fait. Cet acte « d'humanité de la part des riches et des personnes « aisées, tient au désir naturel de la nation d'avoir « une famille nombreuse. De là vient la coutume de « se procurer des enfants étrangers et même d'en « adopter, avec une sorte de solennité, indifférem- « ment des deux sexes. »

Les lois et les usages n'ont pas tous, il s'en faut, ce caractère de générosité. Les créanciers sont, par exemple, investis des droits les plus exorbitants. Lorsqu'ils ont pris les meubles et les maisons du débiteur, ils peuvent encore prendre ses femmes et ses enfants, en abuser, les mettre à la torture, les vendre. Cela est d'autant plus excessif que l'esclavage n'existe ni au Tonquin ni en Cochinchine; lois, décrets et édits défendent même de vendre des enfants aux Chinois, parce que ceux-ci pourraient en faire des esclaves. Mais ces règles disparaissent quand

il s'agit des priviléges du créancier, et l'enfant du débiteur ne recouvre la liberté qu'après le remboursement complet du capital et des intérêts. Or, les intérêts sont toujours très-élevés, l'usure étant florissante chez les Annamites. Le taux légal est de trente pour cent; mais le prêteur exige généralement davantage.

Ce ne sont pas les frais de toilette qui livrent les Annamites aux usuriers. « L'habillement consiste en « une espèce de chemise qui croise par devant, sous « laquelle on porte un large caleçon ou pantalon. « Quand on s'habille en cérémonie, on ajoute un ha- « bit long qui croise aussi et qui a des manches fort « amples ; la couleur varie ; en général le noir est « préféré. Les habits communs sont ordinairement « de couleur marron. Souvent, dans le travail, les « ouvriers se contentent d'une ceinture. On ne con- « naît point les bas ni les souliers. Seulement quand « on sort on porte (pas toujours et pas tout le monde) « une espèce de sandales. La coiffure consiste en « une pièce de toile, plus ou moins précieuse, dont « on s'entoure la tête (à peu près comme d'un tur- « ban) ; le chapeau qui est de feuilles de palmiers et « d'une dimension extraordinaire, n'est guère porté « qu'en voyage ; il sert de parasol et de parapluie. « La chevelure est nouée derrière la tête. On voyage « nu-pieds. C'est presque nécessaire dans un pays « fangeux, où les chemins ne sont que des sentiers. « On laisse les enfants aller nus assez longtemps (1); » jusqu'à onze ou douze ans.

(1) *Annales*, etc., t. VI. Lettre de M. Marette.

Le costume des femmes diffère peu de celui des hommes, surtout en Cochinchine, où les deux sexes portent le large pantalon oriental. Au Tonquin, les femmes avaient autrefois des jupes étroites, mais le roi Minh-Mang n'aimant pas ce vêtement, a décrété que les Tonquinoises auraient des pantalons. De là de nombreuses et sanglantes émeutes. Le jupon, bien que proscrit vers 1830, n'avait pas complétement disparu en 1857. Il résistera longtemps encore, car il représente la tradition nationale et proteste contre la réunion du Tonquin à la Cochinchine. Ce jupon est un drapeau.

Les arts sont à peu près nuls chez les Annamites. On y trouve cependant des peintres, des musiciens, des sculpteurs et des hommes de lettres, mais ils font, les uns et les autres, triste figure. Leurs connaissances sont très-bornées; ils ne rencontrent à la cour ou dans le public aucun encouragement permanent et efficace. Les métiers qui demandent de l'adresse, des études, qui rapprochent l'artisan de l'artiste, sont aussi très-négligés. Cela tient surtout à l'absence de garantie pour l'ouvrier. Dès que ses travaux attirent sur lui l'attention, il est exposé à perdre du même coup liberté et profits, car le roi peut le prendre à son service. Dans ce cas il ne s'appartient plus; il travaille constamment dans les palais du maître, qui lui donne à peine assez de riz pour sa nourriture et assez d'argent pour se vêtir. Aussi tout ouvrier qui dépasse le niveau, cache-t-il avec soin son habileté.

Il existe cependant un art, une profession que

tout le monde, chez les Annamites, entoure de respect : c'est « l'art de guérir. » Aucun obstacle ne défend l'entrée de cette carrière. Chacun est libre de se proclamer médecin. Toute la question est de trouver des malades et de montrer son mérite par quelque guérison éclatante. On voit, du reste, en comparant les récits du P. de Rhodes à ceux des missionnaires contemporains, que sous ce rapport, comme sous tant d'autres, les choses n'ont pas varié depuis deux siècles. Ces peuples sont pétrifiés, et le christianisme seul pourra leur donner le sentiment du progrès même dans l'ordre matériel.

Montrons à l'œuvre un médecin cochinchinois :

« Aussitôt que le médecin vient voir le malade, il lui prend le pouls, et demeure plus d'un quart d'heure à le considérer; puis il est obligé de dire au malade dans quel endroit il a mal et tous les accidents qu'il a eus depuis qu'il est malade. C'est ainsi que l'on juge de la capacité du médecin. S'il ne rencontre pas bien on le renvoie comme ignorant; s'il dit ce que le malade a expérimenté, on a confiance en lui. Ils divisent le pouls en trois parties, et disent que la première répond à la tête, l'autre à l'estomac, le troisième au ventre; aussi le touchent-ils avec trois doigts, et à dire vrai ils le connaissent fort bien.

« Tous les médecins en ce pays-là sont apothicaires ; ils ne vont jamais voir un malade qu'ils ne soient accompagnés d'un valet, qui porte un sac tout plein de tous les simples dont ils se servent pour leurs médecines. Ils les ordonnent et les font faire aux

malades mêmes. Je ne sais pas comme ils font, mais leurs médecines ne sont aucunement mauvaises à prendre comme les nôtres; et de plus elles ne sont pas chères, car la plus précieuse ne coûte pas plus de cinq sous.

« Quand un médecin commence à voir un malade, on fait prix avec lui du salaire qu'on lui donnera; mais il ne touche rien que quand le malade est guéri; s'il meurt le pauvre médecin n'a point de payement; ils se figurent, et peut-être assez à propos, que cette crainte de perdre ses peines rend les médecins plus soigneux à travailler pour le malade (1). »

Je laisse toute la responsabilité de cette dernière observation au P. de Rhodes. Mais pour compléter son portrait du médecin annamite, je veux lui emprunter une anecdote où brille la couleur locale.

« Un de nos compagnons tomba dans une maladie fort fâcheuse; j'appelai le médecin, et à la mode du pays, je fis marché avec lui de ce que je lui donnerais s'il le guérissait. Il me dit que si ce malade était plus jeune, il ne le guérirait pas à moins de cent écus; mais qu'il se contenterait de vingt parce qu'il était déjà vieux, et que la vie qu'il lui donnerait ne pouvait plus être guère longue; je lui promis de bon cœur les vingt écus, et en peu de temps il guérit très-bien mon malade. »

Mais comment devient-on médecin? On étudie l'histoire et les règles de la science dans les livres chinois, on se met à la suite d'un praticien célèbre,

(1) *Voyages et missions* du P. Alex. de Rhodes, de la compagnie de Jésus. Édition de 1854, p. 231.

puis ensuite on pratique à son tour. Les sorciers font concurrence aux médecins, mais il faut croire qu'on a de grands doutes sur leur pouvoir surnaturel, car on ne les appelle guère que dans les cas désespérés. Ne rions pas de ce recours *in extremis*, car bien des gens agissent en France de la même façon. N'est-ce pas, en effet, à peu près à titre de sorciers que nous consultons les somnambules extra-lucides, les magnétiseurs, électriseurs et autres inventeurs qui, à l'aide d'un unique et simple procédé, guérissent toutes les maladies, surtout si elles sont incurables? Voyez plutôt les prospectus! Deux ou trois cents individus, à Paris seulement, vivent de pareilles industries. Voilà qui doit nous rendre indulgents pour les païens annamites, demandant à leurs devins de les guérir par un sortilége.

Les idées et les pratiques des Annamites sur la médecine n'ont rien de particulier; ils les doivent aux Chinois. Ils ont également emprunté à leurs voisins, — sans oublier d'y joindre quelques absurdités nouvelles, — le culte des tombeaux. L'un des premiers obstacles que rencontrèrent les missionnaires au dix-septième siècle, vint de cette superstition. « Les princes croient avec assurance, dit le « P. de Rhodes, que toute la bonne fortune de leur « famille dépend du lieu qu'ils choisissent pour la « sépulture de leurs parents, et principalement de « leurs mères, se persuadant que s'ils peuvent ren- « contrer une place bien commode pour les enterrer, « toute leur race demeurera dans la royauté ; que si « la sépulture est incommode, la fortune les quittera

« bientôt, et qu'assurément ils perdront la couronne. » Les mathématiciens du pays sont chargés du soin de trouver les bons emplacements. Or, le roi de Cochinchine convaincu, non sans quelque raison, de la supériorité des missionnaires sur ses devins en matière de mathématiques, crut que l'une de ses tantes s'était convertie au catholicisme, afin de décider le P. de Rhodes à découvrir pour son tombeau un lieu privilégié entre tous. De là des inquiétudes que les païens surent aggraver et exploiter.

Le cercueil est, comme le tombeau, préparé longtemps à l'avance, avec la plus scrupuleuse attention. Toutes les personnes un peu à l'aise ont soin, dit l'abbé Masson, de se procurer un cercueil lorsque leur santé est encore florissante. « Il y a plus : très-« souvent les enfants se cotisent pour offrir ce meu-« ble à leurs parents, et le jour qu'ils font ce sin-« gulier don est un jour de fête pour toute la fa-« mille. Rien n'est plus commun que de voir des « cercueils en entrant dans les maisons ; il m'est « arrivé quelquefois de m'en servir comme d'une « table à écrire. » Et cependant, par une contradiction des plus singulières, les Annamites évitent dans leurs conversations, tout ce qui pourrait donner l'idée de la mort. « C'est par la même raison qu'ils « visitent rarement les malades, et que même à l'ex-« trémité de la vie, ils n'avertissent point les parents « de mettre ordre à leurs affaires : cet avis passerait « pour une offense. Leurs compliments, lorsqu'ils « se rencontrent, ne consistent pas à se demander « comment ils se portent ; mais où ils ont été, et ce

« qu'ils ont fait. S'ils remarquent, à l'air du visage, « que quelqu'un est indisposé, ils ne s'informent pas « s'il est malade, mais combien de tasses de riz il « mange à chaque repas. »

Comme tous les Orientaux, les Annamites aiment les spectacles, le chant et la danse; mais ils se gardent bien de prendre à ces divertissements une part active. L'idée de chanter et de sauter jusqu'à l'épuisement de la voix et des jambes à titre de plaisir, n'a jamais pu leur entrer dans l'esprit. Quand on leur dit que cela se fait en Europe, que les grands mandarins et les souverains eux-mêmes dansent devant de nombreux spectateurs, ils croient qu'on veut s'amuser à leurs dépens. Chez eux, quiconque n'est pas acteur de profession ne se livre jamais à aucun de ces exercices. « Dans les aldées ou villages, « il y a des *Maisons de chant*; les habitants s'y ras- « semblent aux jours de fête : ils y jouissent d'un « spectacle donné sans grand appareil. Les acteurs, « ordinairement gagés pour une nuit, sont au nom- « bre de quatre ou cinq : leurs habits ont une forme « bizarre, leurs chansons ou récits, presque tou- « jours en l'honneur de leurs rois ou des grands hom- « mes de la nation, sont entremêlés de quelques « couplets d'histoires amoureuses ou relatifs à des « aventures qui intéressent le canton. Il y a des in- « termèdes de danses, toujours exécutées par les « femmes : elles chantent aussi, et dans l'action, elles « sont souvent interrompues par un bouffon, regardé « comme le plaisant de la troupe, qui s'efforce de « faire rire la compagnie par ses postures comiques

« et ses bons mots. Les femmes ont beaucoup d'a-
« dresse et de légèreté à danser sur la corde. Une
« autre sorte de danse attire l'attention du peuple.
« Une femme l'exécute portant sur sa tête un bassin
« rempli de petites lampes allumées : elle doit s'a-
« giter avec grande vivacité sans répandre l'huile des
« lampes (1). »

On retrouve dans ces contrées, particulièrement au Tonquin, un divertissement très-cher aux Anglais : les combats de coqs. Les choses s'y passent comme en Angleterre : les coqs de combat reçoivent une éducation particulière, et leurs luttes, qui sont rigoureusement réglementées, donnent lieu à de nombreux paris.

Les relations cordiales et suivies entre plusieurs personnes, les conversations sur tout et sur rien, les promenades, les réunions intimes sont, pour les Annamites, choses inconnues. La vie de société n'existe pas dans ces contrées. Les rapports de supérieur à inférieur et d'égal à égal y sont réglés jusque dans les détails les plus minutieux. Le convenu règne partout. Cette absence absolue de naturel et d'initiative est pour nos missionnaires une source de fatigues et d'ennuis. Même au milieu des Annamites les plus dévoués et les plus instruits, ils restent seuls. Lorsque la leçon est faite tout est dit; pas une idée à échanger, pas une impression à recevoir, pas une sensation intellectuelle à communiquer. Cette solitude de l'esprit, cet isolement du cœur sont certainement la

(1) *Histoire*, etc., t. I.

source de bien des souffrances ; cependant aucun des missionnaires n'y voit un sujet de plainte. Ils acceptent avec une parfaite résignation ce constant supplice ; je dis constant, car, sauf de rares exceptions, les missionnaires, dispersés dans tout le pays et gouvernant chacun un certain nombre de prêtres indigènes, n'ont presque pas de rapports entre eux. Quelle fête ! quelle joie ! quel épanouissement lorsqu'ils se trouvent réunis ; surtout si leur réunion a lieu dans les cloaques affreux qui servent de prison.

Bien que les Annamites n'aient pas le sentiment de la cordialité, ils échangent très-volontiers des visites, mais sans se départir jamais, même dans le petit peuple, des formes du cérémonial. C'est le matin que l'on traite les affaires et que l'on se fait des politesses. La chaleur, souvent accablante, du milieu de la journée, donne la raison de cet usage. Les ministres et autres grands mandarins, se rendent chez le roi dès six heures du matin. A la cour comme chez les particuliers, on ne voit, en temps ordinaire, aucun meuble dans les salles de réception. « Après « les cérémonies ordinaires, les saluts et les révéren- « ces toujours réglés par les rangs des personnes, « on va s'asseoir sur des estrades couvertes de nattes « qui sont autour de la chambre, on s'y place les « jambes croisées. La distinction des rangs est mar- « quée par la hauteur des places. Aussitôt que l'on « est assis, on apporte le bétel et quelques rafraî- « chissements, ce qui ne se pratique qu'avec ses « égaux ; car si celui qui rend la visite est d'un « rang supérieur, on doit se garder de lui offrir le

« moindre rafraîchissement, sans même en excepter « le bétel, à moins qu'il ne fasse au maître de la « maison l'honneur de lui en demander. L'usage des « seigneurs est de faire porter partout avec eux leur « eau et leur bétel (1). » C'est ainsi que les choses se passaient, d'après l'abbé de Saint-Phalle, il y a un siècle ; c'est encore ainsi qu'elles se passent aujourd'hui, d'après les témoignages recueillis dans les *Annales de la propagation de la Foi.*

(1) On mêle volontiers l'arec et le tabac au bétel. Le bétel est une feuille, l'arec est une espèce de noix : l'un et l'autre sont odoriférants. Le tabac se fume ou se mâche ; les Annamites ne connaissent pas le tabac à priser.

CHAPITRE VI

L'idole de la cuisine. — Le riz et le balachan. — De quelques aliments chers aux Annamites. — Le thé. — Le vin de riz et le vin de mandarin. — Opinion de Minh-Mang sur les boissons françaises. — Comment on dîne. — Les habitations. — Ameublement. — Un palais épiscopal. — Voyages en filet. — La famine.

Les Asiatiques tiennent peu aux raffinements de la table et ne sont pas enclins à l'ivresse. Le bas peuple est plus particulièrement éloigné de ce vice. Les Anglais, qui déjà ont développé chez les Chinois la passion de l'opium, finiront peut-être par faire aimer l'ale, le gin, le porter, le plum-pudding et le rosbœf aux populations de l'Indo-Chine. Ce n'est pas fait encore. Les Annamites ne paraissent guère disposés pour leur part à passer sous le joug de la cuisine européenne. Ils y gagneraient cependant, car l'art culinaire laisse chez eux beaucoup à désirer. « Tout mets qui sort de la cuisine sent ordinairement la fumée ou le traîné par les cendres. Leur pratique est de ne jamais écumer le pot, de peur d'enlever ce qu'il y a de meilleur. Ils ne cuisent les mets qu'à demi, de peur de leur ôter leur vertu nutritive et confortative (1). » Ils croient, d'ailleurs,

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VI, p. 119. Lettre de Mgr Reydellet, évêque de Gabale, évêque apostolique du Tonquin occidental.

en procédant ainsi rendre un agréable hommage à l'*idole de la cuisine*. Cette déesse était de son vivant femme légère; son mari désespéré se jeta dans le feu, et, par remords elle s'y jeta comme lui. Ils moururent tous les deux, mais ils ne furent pas complétement cuits, donc il est juste de manger la viande à peu près crue.

Le riz forme la base de l'alimentation. Il tient lieu de pain. On le fait cuire pour chaque repas et on le prend chaud. C'est une nourriture des plus fades, mais on la relève par le *balachan*, sauce faite avec de l'eau de mer, des petits poissons écrasés et des épices, le tout convenablement fermenté. Les Annamites prétendent que l'homme n'a pas à se plaindre des dieux, du moment où il peut lester son estomac d'une portion de riz et d'une tasse de balachan. Cependant ils ne dédaignent pas d'ajouter quelque chose à ce frugal menu. Tout ce qui vit ou végète est chez eux objet de consommation. Les animaux venimeux n'échappent pas au sort commun. On leur fait subir une préparation quelconque et on les mange. Les chiens, les chats, les rats, les chauves-souris, les renards, les crapauds, les serpents, les caméléons, les vers à soie, les œufs de certaines fourmis, les gros vers blancs que l'on tire des vieux arbres, les mouches à miel sont des mets estimés. On fait un cas particulier des veaux morts-nés servis tout entiers dans leur peau et presque crus. La chair du cheval et celle de l'éléphant sont classées parmi les nourritures de choix. D'après les amateurs, la côtelette d'éléphant gagne beaucoup à être presque

gâtée, car fraîche elle est un peu coriace. Ce sont là, d'ailleurs, des viandes de luxe. Le petit peuple doit se résigner à manger du porc. Cet animal est très-abondant au Tonquin et en Cochinchine. Comme on le nourrit à peu de frais, au moyen de la quantité de légumes et de racines qui croissent partout, les gens les plus pauvres peuvent en élever. Aussi voit-on quantité d'Annamites vaguant sur la voie publique en compagnie d'un porc qu'ils conduisent à l'aide d'une petite corde passée dans son oreille. Le bœuf qui coûte beaucoup plus cher, n'est pas très-recherché. Cependant les gourmets aiment à boire son sang; ils disent que ses boyaux mêlés aux os les moins durs, pilés et réduits en pâte, forment d'excellents ragoûts. « Quant à la viande de chien, qui est plus chère et plus estimée que toute autre, dit M. Charrier, n'en mange pas qui veut. Si j'en avais tous les jours je m'en contenterais bien. »

Morceaux de porc, de bœuf ou d'éléphant; chiens, chats, rats sont servis sur les tables du riche et du pauvre avec la peau, car les Annamites, — qu'on ne croirait pas si délicats, — méprisent la chair des animaux écorchés. Nous avons dit qu'ils faisaient chauffer la viande sous prétexte de cuisson; quelquefois même ils la servent complétement crue et bien saignante. Ils ont le même goût au sujet du poisson. C'est une volupté de croquer vivant certains petits anchois que l'on voit nager dans les vases où ils sont servis. Puis après le poisson vivant vient, autre régal! — le poisson pourri, mais pourri avec art et au degré prescrit par les Vatels du lieu.

Les oies, les pigeons, les canards et les poules, dont l'espèce est fort belle, abondent dans tout le pays. Les œufs de poule sont considérés comme remède ; on les conseille aux estomacs affaiblis, mais pour qu'ils soient plus fortifiants et plus savoureux, on les mange à moitié couvés. Les œufs d'oie et de canard entrent dans l'alimentation régulière ; on a soin de les laisser vieillir avant de les faire paraître sur les tables bien servies.

Le gibier à plumes et à poils est abondant. On le mange à moitié cuit ou même tout à fait cru, comme les animaux domestiques, sans autre assaisonnement que la tasse de balachan. Les Annamites affirment que la tranche de cerf, de sanglier, de buffle, de tigre, de rhinocéros, etc., coupée sur l'animal au moment où il expire et consommée séance tenante est chose exquise.

Parmi les mets excentriques nous devons citer encore, la purée de hannetons, le nid d'hirondelle et les beignets de terre glaise. « Dans la saison sèche, « le pays est infecté de nuées d'insectes qui ressem- « blent à des hannetons. Le peuple en ramasse le « plus qu'il peut, les fait rôtir, les réduit en poudre « et s'en sert pour donner du haut goût à sa nourri- « ture. » Cette poudre mêlée de balachan et de feuilles d'arbres fait une purée qui a gagné le cœur de bien des mandarins. Le nid d'hirondelle, qui depuis longtemps a le privilége d'exciter la surprise et le rire incrédule des Européens, est, tout à la fois, chose réelle et chose chimérique. Il existe, il est très-recherché, mais ce n'est pas l'hirondelle qui le fait et

ce n'est pas le nid que l'on mange. L'oiseau auquel on doit ce produit gastronomique est plus petit que l'hirondelle et n'a pas tout à fait les mêmes mœurs. « On trouve ces nids en grande quantité collés les « uns contre les autres et tenant aux parois des ro- « chers par le même mécanisme qui attache les nids « des hirondelles aux murailles en Europe ; ils ont à « peu près la forme de ces derniers, mais ils sont « beaucoup plus petits. Lorsqu'on les vend, ils res- « semblent assez à la moitié de l'écorce d'un citron « confit pour la grandeur et tout l'aspect (1). » On leur fait subir une dernière préparation qui les transforme en pâte d'un blanc tirant sur le jaune, sèche, légère, transparente, se pliant comme un ruban. Le nid d'hirondelle n'a, d'ailleurs, par lui-même aucun goût. Il joue dans la cuisine chinoise et annamite le rôle de la gélatine et de la colle de poisson dans la cuisine française ; il sert à faire les *liaisons*. « On dé- « laye ces nids, dit l'abbé Richard, on en fait des « coulis, on les mêle avec quelques autres aliments « recherchés, et on prétend qu'ils ont toutes sortes « de goûts. Cela doit être pour les naturels de la « Chine et du Tonquin. Quelques Européens qui en « ont mangé ne les ont pas trouvés si délicieux. » Le fait est que le nid d'hirondelle ne dit rien au palais ; mais c'est un excitant pour l'estomac. Cela suffit à expliquer son succès.

Les beignets d'argile sont plus populaires que les nids d'hirondelle. On les confectionne avec une terre

(1) *Histoire générale des Voyages*, t. X. — *Histoire du Tonquin*, t. I.

grasse à laquelle on mêle certaines herbes et du sucre. « Cette nourriture ne peut être que malsaine, dit un missionnaire, mais les femmes en sont fort avides. » Il y a d'autres pâtisseries faites avec de la farine de fève ou de riz. Le froment est à peu près inconnu des Annamites. Le lait n'entre jamais dans la préparation de leurs aliments; ils en ont horreur et ne connaissent ni le beurre ni le fromage. Ils ne font aucun cas de l'huile, bien qu'ils aient de magnifiques oliviers. Le balachan leur tient lieu de tout autre assaisonnement. Cependant les mandarins, amateurs de la bonne chère, mêlent volontiers un peu de graisse de porc aux légumes. Cette partie de l'alimentation est très-riche et pourrait recevoir de grands développements. Tout pousse sur ces terres d'une fécondité inconnue en Europe. « Outre le grand nombre de légumes, d'herbes et de racines qui abondent dans le pays, il y a quantité d'arbres dont on mange les premières feuilles, les branches tendres et le cœur. Ainsi la moëlle du bambou tient lieu de grandes et belles asperges, dont quelques-unes sont très-grosses et longues de cinq à six pieds. On en met sécher que l'on fait cuire lorsqu'on veut les manger. Le cœur ou la moëlle de l'aréquier est d'un goût excellent. »

Les Annamites ont le bon esprit de manger les fruits quand ils sont mûrs et tels que Dieu les donne, ils n'y ajoutent même pas une petite dose de balachan.

La boisson ordinaire et nationale est le thé. On remplit d'eau une marmite, on y jette une poignée de

feuilles et de petites branches de *chiabang*, — nom du thé grossier et mal préparé en usage chez les Amnamites ; — on laisse bouillir le tout trois ou quatre heures et l'on obtient un liquide rouge comme le sang. Cette boisson âpre, que certains buveurs corrigent avec du sel, ne ressemble en rien au thé que l'on sert sur les tables européennes. Elle en diffère par le goût autant que par la couleur. Les bourgeons et les fleurs de *chiaway*, infusés dans l'eau bouillante comme le thé, lui font concurrence. D'autres plantes aromatiques servent aussi à faire des boissons, plus ou moins estimées; mais après le thé le liquide préféré est le vin de riz. Ce vin, que l'on tire d'un riz particulier, plus gros et moins blanc que le riz ordinaire, est de couleur jaune. Il y en a de plusieurs espèces. « Celui que l'on qualifie vin de man-« darin est très-bon. On le laisse fermenter long-« temps dans de grands vases de terre : on y mêle « quelques simples et même une viande réduite en « pâte. Quand ce vin est tiré au clair, on le met dans « des vases d'une pinte ou environ, et il peut se gar-« der des siècles sans rien perdre de sa qualité. » Le meilleur vin de mandarin se fabrique en Chine. Les principaux personnages de l'État en font venir de ce pays et ont soin, lorsqu'ils le servent, d'indiquer sa provenance et son âge. Néanmoins beaucoup d'entre eux préfèrent le Bordeaux. Les missionnaires ont écarté quantité de petits embarras avec quelques verres de vin, distribués à propos. L'un d'eux réussit à calmer Thieu-Tri en lui donnant trois ou quatre bouteilles de Sauterne. Le

vin de riz que consomme le peuple, est surnommé vin d'eau à cause de son peu de force. Il passe pour rafraîchissant. On fait également avec le riz fermenté puis distillé une liqueur appelée l'arrack, dont le principal mérite est de provoquer promptement l'ivresse. L'arrack subit, d'ailleurs, diverses combinaisons ; on y mêle des fruits vers ou confits et du sucre. Les liqueurs obtenues par ce moyen sont moins estimées que l'arrack dans toute sa pureté alcoolique ; elles paraissent trop douces. Votre meilleure boisson, disait Minh-Mang à un Européen, c'est l'eau-de-vie.

Les usages annamites permettent de manger en grand nombre dans la même salle, mais non pas à la même table. Les convives sont assis sur des nattes, les jambes croisées, par groupes de trois ou quatre autour de tables carrées ou rondes et peu élevées. On sert le riz dans des tasses, les autres mets dans des jattes ou plats. Chez les riches la vaisselle est choisie d'après la qualité des convives ; elle descend de la porcelaine de Chine ou du Japon à la faïence tonquinoise et même au bois vernissé. Les mets sont apportés divisés en portions et chacun reçoit la sienne. Les confitures et fruits confits ouvrent le dîner. Les bâtonnets d'ivoire, d'ébène ou de bois vulgaire, garnis d'or, d'argent ou simplement de bois de fer, tiennent lieu de cuillers et de fourchettes. On doit tout manger sans rien toucher avec la main ; les tables convenablement enduites d'un vernis épais, bien séché et très-brillant, sont d'une remarquable propreté. Le convive qui laisse-

rait tomber un grain de riz, une goutte de thé ou de balachan serait fort mal noté. Le linge de table est inconnu ; mais les amphitryons qui se piquent d'élégance, font, à la fin du repas, présenter à leurs invités une pièce de toile ou de coton à laquelle chacun s'essuie les doigts.

Les Annamites ne sacrifient pas plus au luxe pour la construction et l'ameublement de leurs maisons, que pour leur cuisine. Voici les détails que nous fournissent les missionnaires : « Les habitations sont « très-simples ; si l'on excepte les pagodes ou tem- « ples et les édifices des grands, tout est couvert en « chaume de riz ; les murs sont quelquefois en plan- « ches, mais plus souvent en petites colonnes de « bambous très-rapprochées ou reliées avec un peu « de terre, transformée en ciment tout à fait primi- « tif et peu résistant. » — « Le toit, par les côtés, n'est pas plus élevé que la taille d'un homme ; encore souvent faut-il se baisser pour entrer dans les maisons ; dans le milieu il est très-haut et a la forme d'une voûte (1). » L'air circule très-bien à travers les murs ou cloisons. L'âtre est au milieu de la pièce principale, et la fumée, qui doit s'échapper par le toit, passe un peu partout, quand elle passe, chose à laquelle on ne tient pas essentiellement. « On est « obligé, à cause de la grande humidité de la terre, « d'élever les maisons d'un ou deux pieds au-dessus « du sol. On ne prend pas cette précaution pour les « prisons, de telle sorte que les détenus sont dans la

(1) *Annales*, etc., t. VII, p. 485. Lettre de M. Charrier.

« boue. » Les maisons n'ont qu'un étage ; elles sont divisées en plus ou moins de pièces selon la fortune du propriétaire. De petites tables vernissées, des nattes pour s'asseoir, d'autres nattes plus épaisses et des oreillers de jonc ou de bois pour se coucher, un cercueil, quelques gobelets de bambou, quelques tasses de faïence, une marmite et trois ou quatre autres modestes ustensiles de cuisine et de ménage forment le fonds et souvent la totalité de l'ameublement. Le roi et les grands mandarins, portés au luxe, possèdent quelques objets européens : un fauteuil sur lequel ils ne peuvent s'asseoir sans être à la géhenne, une pendule qu'ils n'ont jamais vue marquer l'heure, une tabatière à musique dont le ressort est brisé, un accordéon, quelques images enluminées, etc.

Cette simplicité convient très-fort à nos missionnaires. Ils peuvent, sans grands frais, acheter une maison et la meubler selon toutes les exigences du pays ; puis lorsqu'ils doivent fuir il leur est facile, s'ils sont avertis quelques heures à l'avance, de faire disparaître toute trace de leur séjour. Mgr Pellerin, que nous avons vu à Paris en 1857 et 1858, apprit un soir qu'il était dénoncé et que le lendemain les mandarins et leurs satellites viendraient le prendre. Le vénérable évêque pouvait compter encore sur cinq ou six heures de liberté. Il avait avec lui deux ou trois prêtres annamites et plusieurs catéchistes. L'habitation où tout ce monde logeait fut immédiatement abattue. Les murs de bambous formèrent des fagots que l'on cacha, avec les meubles, chez les

chrétiens du voisinage. Les pieux qui portaient l'habitation furent arrachés et on les transporta dans les jungles ou fourrés, séjour des tigres et refuge des missionnaires. On fit passer la charrue sur l'emplacement devenu libre, et lorsque les mandarins arrivèrent, ils trouvèrent un champ là où on leur avait annoncé une habitation de douze ou quinze personnes. Convaincus que le dénonciateur les avait mystifiés, ils le condamnèrent à cinquante coups de rotin, qu'il reçut immédiatement et dont il faillit mourir. Comme tout le village était chrétien, Mgr Pellerin put y rentrer derrière ses persécuteurs, et deux jours après son palais épiscopal était relevé sur un autre point, dans toute sa splendeur. La démolition et la reconstruction lui avaient coûté une trentaine de francs.

Ce n'est point là, au point de vue des missionnaires, le seul mérite des habitations annamites. « Il faut savoir, dit le P. Barulo, dominicain espagnol, que les maisons sont séparées les unes des autres par des jardins plus ou moins vastes qu'environnent de grands et épais roseaux. L'habitation la plus insignifiante est aussi bien cloîtrée que peuvent l'être beaucoup de couvents en Espagne. De là la facilité de faire des réunions nombreuses sans être aperçu au dehors. Pour les églises et les résidences des missionnaires, surtout pendant les persécutions, elles sont encore plus retirées. L'endroit le plus sûr et le plus caché du village est celui qu'on choisit pour les bâtir. Le jardin qui les environne n'est pas seulement fermé par une haie de roseaux :

il a sa muraille, son fossé et son contre-fossé; et ce n'est là pour personne un sujet d'étonnement, car c'est ainsi que sont construites les bonnes maisons. Mais ce qui leur donne encore plus de sûreté, c'est qu'elles se trouvent entourées des habitations des plus fidèles chrétiens, habitations qu'il faut nécessairement traverser pour entrer ou sortir (1). » — Par suite de cette organisation les villages occupent un grand espace. « C'est dans cet espace, dit M. Charrier, que se trouvent tous les arbres à fruits; hors des villages sont les champs de riz et autres récoltes. Les plus petits villages sont de mille personnes; quand on est dans leur enceinte, à peine voit-on à vingt pas devant soi tant les arbres sont épais (2). »

Les missionnaires sont particulièrement exposés dans leurs courses. Ils échappent néanmoins à de nombreux périls, grâce à l'usage des filets. C'est un mode très-primitif de transport. Nous en trouvons diverses descriptions dans les *Annales*. Voici l'une des plus brèves et la plus complète : « Les personnes de distinction sont portées dans un filet suspendu par les extrémités à un gros bâton de bambou. Ces filets sont faits de la même manière que ceux dont on se sert pour prendre le poisson, mais ils n'ont pas la même forme. Ils sont portés par deux, quatre ou six hommes placés aux deux bouts; on s'y tient couché. Une natte recouvre le tout. Le voyageur ne voit rien et ne peut pas être vu. » Les grands mandarins voyagent en filet pour leur plaisir et leur

(1) *Annales*, etc., t. XVII, p. 350.
(2) *Annales*, etc., t. VII, p. 488.

commodité ; mais lorsqu'ils sont de service et qu'ils veulent se montrer dans tout l'éclat de leur puissance, ils montent des éléphants.

Quand on connaît les besoins si restreints des Annamites et la fécondité de leur sol, on doit croire que la misère leur est inconnue. Au contraire, elle atteint chez eux des proportions dont nous ne pouvons avoir l'idée en Europe. Ces cultivateurs, ces gens de métier qui se contentent d'une poignée de riz, d'une tasse de thé grossier et d'un peu de saumure, n'ont pas toujours le strict nécessaire. Il suffit d'une récolte insuffisante ou d'une prolongation du mauvais temps pour que la famine éclate et fasse d'affreux ravages. « Au point de vue matériel cela « vient, dit Mgr Retord, de ce que la population « est trop nombreuse pour l'étendue du pays; de ce « que la sphère de son commerce est trop restreinte; « de ce que les voies de transport sont trop lentes « pour pouvoir verser à temps dans les provinces « qui souffrent le trop plein de celles qui surabon- « dent; de ce que le peuple est pressuré par les « mandarins, dont toute l'occupation, chacun dans « son ressort, n'est que de chercher, par tous les « moyens, à s'approprier le bien de leurs subordon- « nés (1). » Mais ces faits n'expliquent pas tout, et le mal remonte plus haut. Il faut en voir la source première et inépuisable dans l'égoïsme sauvage, les appétits sensuels, l'apathie, fruits naturels et constants du paganisme. Une seule précaution est

(1) *Annales*, etc., t. XXVIII, p. 94.

prise pour arrêter le développement de la famine. Le roi possède dans toutes les provinces des magasins où l'on conserve de grandes quantités de riz. Ces magasins sont ouverts lorsque toute ressource manque à la population. « On pense bien, que des « greniers du roi jusqu'à la main du pauvre, la mi- « sérable écuelle de riz est exposée à éprouver bien « du déchet. Heureux encore qui peut l'obtenir (1) !»

Telle est, dans son ensemble, l'organisation de la vie matérielle à la Cochinchine et au Tonquin. Sur ce point comme au sujet des institutions gouvernementales, des religions, des mœurs, de l'histoire, nous avons indiqué les traits généraux, l'essentiel, afin de faire bien comprendre quelles difficultés rencontrent nos missionnaires, et à quelle vie ils se condamnent même lorsqu'une certaine tolérance facilite leurs travaux. D'autres renseignements trouveront place dans l'histoire de la Mission et compléteront ces esquisses. Jusqu'ici nous avons surtout montré les choses ; montrons les hommes maintenant.

(1) *Annales*, etc., t. VI, p. 64. Lettre de M. Marette.

CHAPITRE VII.

Introduction du christianisme en Cochinchine.— Le P. de Rhodes. — Particularités de la langue annamite. — Succès des missionnaires.—Premières épreuves.—Les Jésuites à la cour. —Expulsion et rentrée des missionnaires. — Persécutions. — Missionnaires indigènes. — Le respect humain. — L'Esculape cochinchinois. — Premiers martyrs.

Un des plus saints missionnaires de la compagnie de Jésus, le R. P. Alexandre de Rhodes, né à Avignon en 1591, est généralement désigné comme ayant « ouvert au christianisme les portes de la Cochinchine, après avoir brisé celles du Tonquin. » Ce sont les termes employés par M. Crétineau-Joly dans son intéressante histoire des Jésuites (1). Le P. de Rhodes a certainement travaillé avec la plus touchante ferveur et le plus admirable succès à répandre la vérité en Cochinchine; le premier, par ses pieux et charmants récits, il a fait connaître ce pays à l'Europe; mais l'œuvre de la mission, essayée dès 1596, avait été commencée en 1615, et il n'y fut associé que neuf ans plus tard. Le P. de Rhodes resta dix-huit mois chez les Cochinchinois, puis il fut envoyé au Tonquin où il pénétra en 1627 et qu'il quitta après treize ans de fructueux travaux. Il a laissé des

(1) T. III, p. 185, 2e édition.

renseignements très-précis sur l'introduction du christianisme dans l'empire annamite (1).

« Celui qui donna occasion de commencer la mission de Cochinchine fut Ferdinand de Costa, seigneur portugais qui, étant retourné à Macao d'un voyage qu'il avait fait à la Cochinchine, vint trouver nos Pères et leur raconta ce qu'il avait vu, de la belle espérance qu'on pouvait avoir de convertir ce royaume; le P. Buzomi, aussitôt après ce discours, s'en va jeter aux pieds du supérieur, lui demande permission d'aller en ce beau pays où Dieu l'appelait. Sa demande lui fut bientôt accordée; il partit sur le commencement de l'an 1615, y arriva le jour de la chaire de Saint-Pierre, à Rome, le dix-huitième de janvier; il pensa incontinent à bâtir une chapelle sur la porte de Kean, où son navire l'avait porté au jour de Pâques; il y dit solennellement la première messe et y baptisa dix nouveaux chrétiens (2). »

Une lacune doit être signalée dans ce récit. Ferdinand de Costa et le P. Buzomi avaient eu un prédécesseur. Diego Advarte, missionnaire dominicain, aborda en Cochinchine vers 1596. Le premier objet qui frappa ses yeux fut une grande croix de bois.

(1) Nous avons donné la signification du mot Annam. On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot Cochinchine. Les uns croient qu'il vient de l'ancienne capitale d'Annam, Checio, qui par altération fut prononcé Cocin, auquel on ajouta Chine à cause du voisinage de cet empire. Les autres disent qu'il vient de Cao-ci, *doigts du pied tordus*, surnom donné aux Cochinchinois. Tonquin signifie Cour du midi.

(2) *Voyages et missions* du P. Alexandre de Rhodes, de la compagnie de Jésus. Nouvelle édition publiée en 1854 par un Père de la compagnie, p. 83.

Elle était là avant l'arrivée d'aucun missionnaire connu, et on n'a jamais su qui l'avait plantée. « Debout en face de l'idolâtrie régnante, elle semblait attendre les apôtres européens pour leur dire : c'est par ce signe, par ce symbole de la souffrance et cet emblème du sacrifice que vous vaincrez (1) ! » L'apostolat de Diego Advarte donnait les plus belles espérances lorsque l'arrivée de soldats espagnols vint tout compromettre. Le missionnaire dut se rembarquer et reçut même en se retirant deux coups de flèche.

Le succès du P. Buzomi fut prompt, et, dès cette époque, les Annamites parurent aux missionnaires le peuple prédestiné à servir de point d'appui à l'établissement définitif de l'Église dans l'Indo-Chine. Les PP. François Barret et François de Pina, « tous deux grands et infatigables ouvriers, » avaient été adjoints à la mission et « firent un fruit admirable (2). »

L'œuvre de Dieu s'accomplit bien rarement dans la paix. La féconde propagande des missionnaires effrayait et irritait les adversaires du culte nouveau. Ils profitèrent des craintes de disette nées d'une longue sécheresse pour ameuter le peuple contre les *sorciers* étrangers qui, sous prétexte d'enseigner le chemin du ciel, ruinaient les terres. Le P. Buzomi et ses compagnons furent chassés et trouvèrent un asile provisoire dans un lieu désert. Cette première per-

(1) *Annales de la propagation de la foi*, t. XXVII, p. 86.

(2) Le P. de Rhodes, *Voyages*, etc. Le chua qui régnait alors sur la Cochinchine se nommait Sai-Vuong. C'était le second souverain de la dynastie des Nguyen.

sécution dura peu et n'eut aucune suite grave. Le gouverneur de la province de Quinchin, personnage en crédit près du roi, avait pris les Jésuites en affection ; il leur resta fidèle et reçut le P. Buzomi dans son palais. D'autres orages ou plutôt d'autres bourrasques assaillirent encore les missionnaires, mais, en somme, les choses allaient bien, le roi ayant ordonné qu'on laissât vivre en paix les Pères et les chrétiens. De nouveaux ouvriers avaient renforcé la mission à mesure que croissaient le succès et les besoins. Cependant, malgré l'activité de leur zèle, les missionnaires ne pouvaient suffisamment répondre à l'ardeur des populations. « Ces apôtres prêchant continuellement le saint Évangile, dit le P. de Rhodes, remplissaient leurs filets de tant de poissons, qu'ils ne les pouvaient pas tirer, et criaient par toutes leurs lettres à nos supérieurs de Macao, de leur envoyer au secours des Pères de ce beau collége ; que s'ils leur en envoyaient une vingtaine, encore auraient-ils bien de l'occupation en cette grande et heureuse pêche (1). »

Les supérieurs répondirent à cet appel en chargeant le R. P. Gabriel de Mattos, visiteur de la province de Cochinchine, de conduire cinq nouveaux missionnaires au P. Buzomi. Ce renfort fut envoyé en 1624 et le P. de Rhodes en faisait partie. A cette époque il n'y avait encore dans toute la mission que le P. de Pina qui sût le Cochinchinois ; ses compagnons prêchaient par interprètes. Le P. de Rhodes,

(1) *Voyages et missions*, etc., p. 86.

convaincu que la parole de Dieu avait ainsi moins d'efficacité, voulut apprendre, au plus vite, la langue du pays ; quatre mois après son arrivée il put entendre les confessions, deux mois plus tard il prêchait. On se tromprait fort si on concluait que cette étude était facile. « Tous les mots cochinchinois sont monosyllabes et on ne distingue leur signification que par les divers tons qu'on leur donne en les prononçant. Une même syllabe, par exemple, celle-là, *Daï*, signifie vingt-trois choses entièrement différentes, par la diverse façon de la prononcer, ce qui fait qu'on ne parle qu'en chantant. » Voici à ce sujet un exemple donné par l'abbé Marette : « Le mot *ma*, écrit *ma* simplement signifie chanvre, fantôme nocturne ; écrit *m̀a*, il signifie les moissons avant leur transport, souhaiter du mal, dorer et argenter ; écrit *má*, il signifie les jours ; écrit *mā*, il signifie mais et afin que ; écrit *m'a*, il signifie sépulcre ; écrit *mâ*, il signifie cheval, etc., encore ne donné-je que les significations radicales ; ce même mot en a plusieurs autres ; et plusieurs naissent de la réunion du mot avec d'autres. » Quand on parle, il faut que le ton indique la signification que l'on veut donner au mot (1).

La mission de Cochinchine comptait, en 1625, dix

(1) Lorsque les persécutions des païens et les ordres de ses supérieurs l'eurent forcé de rentrer en Europe, le P. de Rhodes, toujours plein d'amour pour les pays qu'il avait évangélisés, et voulant faciliter les travaux de ses successeurs, fit imprimer à Rome, avec l'approbation et aux frais de la Propagande, un dictionnaire cochinchinois, latin et portugais, une grammaire et un catéchisme contenant la méthode qu'il avait suivie dans ses prédications.

religieux de la compagnie de Jésus. L'Évangile fut prêché dans toutes les provinces « Nos travaux, dit « le P. de Rhodes, ne nous étaient aucunement fâ- « cheux, parce que le Maître à qui nous servions « nous faisait voir à l'œil que la grâce travail- « lait avec nous, avec des succès qui dépassaient « et nos forces et nos espérances. » Des conversions signalées eurent lieu, notamment celle d'une proche parente du roi; elle reçut au baptême le nom de Marie-Madeleine et devint l'appui de la nouvelle Église. Dès qu'elle fut chrétienne elle se fit apôtre, et son zèle ne se démentit jamais. A toutes les époques les missionnaires trouvèrent un refuge dans son palais, où elle avait une très-belle chapelle.

Les développements rapides du christianisme devaient exciter la colère des païens. Le roi, jusqu'alors indifférent ou même bienveillant, se laissa gagner enfin par les sectateurs des vieux cultes. Les disciples de Confucius réussirent surtout à l'irriter en lui disant que la loi chrétienne proscrivait tout acte de respect pour la mémoire des ancêtres. Un premier édit fut rendu contre les missionnaires; on leur ordonna d'abandonner leurs églises et de se retirer à Faïso, ville de commerce ouverte aux Portugais (1). Un second édit vint ordonner à tous les chrétiens du royaume de renoncer à leur foi. Mais le roi et les mandarins les plus influents n'étaient encore ni vé-

(1) Faïso appartenait à la province du centre nommée Cham. C'est dans cette province que se trouve Touranne, que les Européens appelaient alors Touron et que les indigènes nomment Cua-han.

ritablement irrités, ni véritablement inquiets. Les missionnaires obtinrent un long délai et les chrétiens en furent quittes pour cacher sous leurs vêtements les images, croix et chapelets qu'ils portaient ordinairement au cou. On eut quelque peine à leur faire prendre ces précautions, car dans la vivacité de leur foi ils désiraient le martyre.

Les édits ne furent pas régulièrement rapportés, mais les autorités d'une part, de l'autre les missionnaires et les chrétiens affectèrent de les oublier. C'était une trêve plutôt que la paix, et la sécurité des premiers temps n'existait plus. Le P. Buzomi, qui dirigea cette chrétienté naissante de 1615 à 1639, dut plusieurs fois redouter de violentes tempêtes; il eut même à lutter contre de nouveaux édits de bannissement. Néanmoins lorsqu'il mourut la Cochinchine comptait douze mille chrétiens. Une persécution nouvelle et plus redoutable que les précédentes vint attrister ses derniers jours. Il était à Macao, où il remplissait une mission que lui avait donnée le roi, lorsqu'il apprit que ce prince, cédant de nouveau et complétement aux ennemis du nom chrétien, avait fait embarquer tous les missionnaires en leur déclarant qu'ils seraient punis de mort s'ils rentraient dans ses États. Le P. Buzomi, accablé par cette nouvelle, tomba malade et mourut, victime de son amour pour cette Église à laquelle il avait consacré toute une vie de sainteté et de continuels labeurs.

Le P. de Rhodes, qui depuis treize ans évangélisait le Tonquin, reçut l'ordre de rentrer en Cochinchine. Il obéit avec joie et, en 1640, il reprenait seul

l'œuvre si fatalement interrompue. Il s'établit d'abord à Faïso où il fut rejoint par le P. Pierre-Albert. Le gouverneur de Faïso prit le P. de Rhodes en affection et osa le mener à la cour. Le missionnaire trouvait la démarche hardie, mais il comptait sur la Providence. Dieu toucha, en effet, le cœur du roi et il reçut « fort civilement » le Jésuite qui se présentait à lui au mépris de ses ordres. Cependant l'édit de bannissement ne fut pas levé. Le P. de Rhodes mit à profit la liberté toute personnelle et provisoire qui lui était laissée. Marie-Madeleine, cette parente du roi, convertie l'une des premières au christianisme, réunit chez elle ses frères dans la foi. « Le concours était si grand, a écrit le P. de Rhodes, que j'étais contraint de dire plusieurs messes toutes les fêtes; j'y passai la semaine sainte, et j'avoue franchement que c'est là, non pas en Europe, qu'on apprend à ressentir la passion de notre Seigneur. Je demeurai trente-cinq jours en cette province, où nonante-quatre païens reçurent le baptême, et entre autres trois dames fort proches parentes du roi, que je baptisai solennellement le jour de Pâques ; et un fameux prêtre des idoles que madame Marie fit résoudre à quitter l'erreur, ce qu'il fit de si bon cœur, qu'il nous servit depuis merveilleusement pour faire embrasser la vérité à plusieurs autres (1). »

Les autorités cochinchinoises croyaient que les deux missionnaires partiraient avec les Portugais qui les avaient amenés à Faïso. Les intentions du P. de

(1) *Voyages et missions*, etc., p. 148.

Rhodes et du P. Albert étaient autres. Ils se cachèrent chez un chrétien et laissèrent les marchands portugais retourner seuls à Macao. Mais le gouverneur de la province, « un certain Onghebo, » connut bientôt leur présence et déclara, de la façon la plus nette, qu'il ne tolèrerait pas cette infraction aux édits. Il somma les missionnaires de partir au plus vite « de quelque façon que ce fût, dussent-ils marcher sur les eaux. » Il fallut obéir. Le P. de Rhodes fréta un petit bâtiment et s'embarqua avec le P. Albert et trois jeunes chrétiens cochinchinois. Aucun d'eux ne connaissait la manœuvre et, cependant, ils traversèrent heureusement cette mer semée d'écueils et arrivèrent à Macao.

Les missionnaires peuvent quitter momentanément les contrées païennes qu'ils ont entrepris de gagner à l'Évangile ; mais, lorsqu'ils consentent à s'éloigner, c'est pour éviter un plus grand mal, et avec la résolution formelle de revenir. A la fin de cette même année 1640, le P. de Rhodes rentrait en Cochinchine par la baie de Touranne ; il était accompagné du P. Benoît de Mattos ; trois autres Jésuites, destinés à la mission du Japon, s'arrêtaient en même temps sur un autre point de la côte cochinchinoise et y restaient près de cinq mois, prêchant, instruisant, baptisant, faisant avec grand succès l'œuvre de Dieu. Mais le port où ces Pères avaient trouvé asile relevait du gouvernement d'Onghebo, et celui-ci ne pouvait ignorer longtemps ni tolérer leurs prédications. Il fit fouiller les maisons suspectes, plusieurs chrétiens furent arrêtés ; ils reçurent la bas-

tonnade et l'on brûla sur la place publique, un grand nombre d'images de piété et un crucifix. Néanmoins Onghebo retenu, sans doute, par la présence d'un navire portugais, à l'ancre dans le port, n'osa pas sévir contre les missionnaires.

Le P. de Rhodes et le P. de Mattos se partagèrent la Cochinchine. Malgré les fatigues et les périls de l'isolement ils n'hésitaient pas à se séparer, convaincus qu'il en résulterait de précieux avantages pour la chrétienté confiée à leurs soins. Le P. de Rhodes s'occupa bientôt de former des catéchistes. Cette œuvre si importante lui fut facile. Il a constaté dans vingt endroits de ses écrits, et quantité d'autres missionnaires ont constaté depuis, que les Cochinchinois possèdent une vigueur de foi, une fermeté de caractère et une vivacité d'intelligence qui les rendent très-aptes à répandre les lumières de l'Évangile. On ne pouvait songer dès lors à constituer un clergé indigène ; il faut pour une telle œuvre plusieurs missionnaires et des évêques ; mais l'établissement d'une congrégation de catéchistes était possible et le P. de Rhodes prit l'initiative de cette fondation. Le premier missionnaire indigène fut « un ancien chrétien nommé Jérôme ; » il était plein de zèle, de courage et d'adresse. « Il m'aida si bien, a dit le P. de Rhodes, qu'en six mois je baptisai de ma main treize cents païens. » Ne peut-on donner également le titre de missionnaire au fervent chrétien dont voici le portrait :

« Rien ne me réjouit tant, au bourg de Chaimi,

que de voir un vénérable vieillard nommé Paul, qui, depuis qu'il eut reçu le baptême, ne s'occupait avec sa femme Monique qu'à toutes les bonnes œuvres. Mais Dieu, de qui la sagesse est pleine d'abîmes, voulut qu'il devînt aveugle dans ces saintes occupations ; en le voyant il me semblait que c'était un autre Tobie. Ce bon vieillard, nonobstant l'incommodité de ses yeux, demeura inébranlable au service de Jésus-Christ. Il était l'âme et l'esprit de toute cette Église ; tous les dimanches et les fêtes il assemblait les chrétiens en une belle chapelle qu'il avait en l'enceinte de sa maison ; là, il les instruisait, prêchait, et avait soin de les assister de tout ce qui était nécessaire pour les maintenir en la foi qu'ils avaient reçue. Il étendait son zèle sur les païens et en disposait plusieurs au baptême. Dieu lui avait donné un empire si absolu sur les démons, qu'il n'y avait point de possédé qu'il ne délivrât ; je vis moi-même et baptisai une femme qui était tourmentée par un de ces mauvais hôtes, et faisait compassion à ceux qui la voyaient courir les forêts et faire mille extravagances. Paul la remit dans le repos et me la présenta pour la baptiser (1). »

Voici un des traits que cite le P. de Rhodes pour montrer la vivacité d'esprit des Cochinchinois et leur application à se rendre compte des enseignements qu'il leur donnait :

« J'avais expliqué l'origine de notre âme un jour précédent, et j'avais dit que c'était Dieu seul qui en

(1) *Voyages et missions*, etc., p. 163.

était l'auteur, sans que nos parents eussent aucune part à sa création. Le lendemain, je m'étendis à représenter le premier père et le tort qu'il avait fait à tous ses enfants, leur communiquant l'infection dont il s'était sali lui-même.

« Quand j'eus achevé mon sermon, un païen fort sensé, qui avait assisté aux deux prédications, se leva et dit : « Comment accordez-vous, mon père, ce que vous venez de dire avec ce que vous me disiez hier? Notre âme, ainsi que vous assurez, n'a point d'autre principe que la main de Dieu, et nos parents ne contribuent en rien à la faire vivre. Comment donc peut-elle être infectée par le péché de celui à qui elle n'est pas redevable de son être? »

Le P. de Rhodes fut ravi d'entendre de la bouche d'un Cochinchinois ce doute qui avait autrefois préoccupé saint Augustin. Au lieu de se jeter dans les subtilités d'école, il répondit par une « petite comparaison : »

« Si vous avez en vos mains, dis-je, une belle perle fort blanche et fort nette, laquelle tombe de hasard dans la boue, elle devient toute sale, encore que vos mains n'aient rien contribué à cette ordure. Mais si vous la lavez elle reprendra toute sa première beauté. Notre âme est comme une perle fort précieuse : elle sort fort nette des mains de Dieu, mais elle tombe dans un corps où elle est salie, parce que ce n'est plus une âme seule, mais un corps qui vient d'Adam. C'est là qu'elle se salit ; mais quand elle est lavée des eaux du baptême, toutes ces ordures la

quittent ; elle devient nette et belle comme le soleil. »

Des philosophes eussent peut-être ergoté ; mais le P. de Rhodes s'adressait à des esprits simples et droits. Il ajoute donc : « Cette comparaison contenta toute cette compagnie qui m'écoutait. »

La sécurité manquait toujours aux missionnaires et aux chrétiens. Le roi, sans être persécuteur, était défavorable ; il consentait à fermer les yeux ; mais il suffisait du mauvais vouloir d'un mandarin supérieur pour porter le trouble dans toute une province. Le gouverneur Onghebo, longtemps le plus hostile, finit cependant par devenir moins farouche, grâce à de nombreux et riches présents. Le roi lui-même consentait parfois à recevoir les missionnaires, mais dans ce cas il affectait de ne voir en eux que les aumôniers des marchands portugais admis à négocier sur certains points de la côte. Le P. de Rhodes put, à l'abri de cette fiction, faire, en 1642, un assez long séjour dans la capitale. Il offrit au roi deux ou trois horloges marquées en lettres chinoises, et lui donna quelques leçons de mathématiques. C'était l'emploi de ses journées ; la nuit il réunissait les chrétiens.

Le P. de Rhodes avait formé dix catéchistes. Leur connaissance du pays et leur zèle procuraient de nombreuses conversions. Ils appartenaient tous à diverses provinces. L'un d'eux, Ignace, avait été magistrat d'un ordre élevé et était parfaitement instruit dans les lettres chinoises, mérite très-recherché en Cochinchine. Il fut le premier supérieur de

cette congrégation dont un autre devait être le premier martyr. Le P. de Rhodes avait lié ces fervents et très-utiles auxiliaires par un serment prêté dans l'assemblée des chrétiens, et portant qu'ils serviraient toute leur vie l'Église *sans se marier jamais*, qu'ils obéiraient aux *Pères de la compagnie qui viendraient prêcher en leur pays, ou à ceux qu'ils députeraient en leur place*. Les catéchistes, divisés en deux *escouades*, parcouraient les provinces, formaient les néophytes, les préparaient au baptême ou même les baptisaient lorsqu'il y avait urgence. Le missionnaire venait ensuite et affermissait dans la foi tous ces nouveaux chrétiens.

Le mouvement de conversion s'étendait à toutes les classes de la société. On comptait des chrétiens dans la famille royale et parmi les mandarins civils ou militaires comme dans le peuple. Si de loin en loin un acte de faiblesse venait contrister les fidèles, il était racheté par des exemples admirables de dévouement et de courage. Cependant le respect humain était là, comme partout, un obstacle souvent invincible. « Nous croyons au christianisme, et votre Dieu est vraiment le seigneur du ciel, disaient des officiers du roi, des magistrats haut placés, de grands mandarins, des docteurs ; mais nous n'osons avouer notre foi. » L'intérêt s'accordait d'ordinaire avec le respect humain pour arrêter au seuil de l'Église des malheureux dont la conviction était entière et que leur conscience tourmentait. Ceux-là promettaient de se faire chrétiens plus tard, espérant que Dieu voudrait changer le cœur du roi, ou qu'ils

tiendraient moins eux-mêmes aux choses de la terre.

Parmi les personnages notables qui reculaient ainsi, le P. de Rhodes cite, avec un accent particulier de regret, le mari de cette parente du roi, qui avait reçu au baptême le nom de Marie-Madeleine. Il était gouverneur de la province de Ranran et avait de belles charges à la cour. Le bon exemple et les discours de sa femme avaient fait tomber toutes ses objections. Le P. de Rhodes le pressait de ne plus résister à Dieu ; il se soumit, et le jour de son baptême fut fixé. Tout était prêt, lorsqu'il déclara que malgré son aversion pour les superstitions païennes, il ne pourrait se dispenser de rendre quelque culte extérieur à une idole très-honorée des soldats ; que son cœur n'y serait pour rien, mais qu'il voulait garder les apparences dans l'intérêt de sa fortune et de son avenir. Il avait quatre-vingts ans. Les supplications de sa femme et les arguments du prêtre ne purent le faire passer outre ; il ne fut pas baptisé.

Le P. de Rhodes échoua également près de son médecin. Pendant que le docteur cochinchinois soignait le missionnaire, atteint d'une fièvre violente, celui-ci prêchait. On lui promettait le salut du corps et il voulait donner le salut de l'âme. Les choses allèrent bien et vite. Le médecin promit de se convertir. — Vous renoncez aux idoles? — De grand cœur, mais je conserverai chez moi l'autel et la statue d'un ancien docteur particulièrement honoré des médecins ; je ne rendrai aucun honneur à ces vai-

nes images, ce ne sera qu'une affaire de forme ; si j'y manquais, mes remèdes seraient discrédités, et je pourrais être puni comme ayant déserté une des plus belles coutumes du royaume. — Toutes les prières furent inutiles. Ce malheureux, dont la raison et le cœur étaient gagnés à l'Évangile, mourut païen.

On est tenté peut-être de trouver le P. de Rhodes trop exigeant. Beaucoup de médecins chrétiens ont chez eux, bien en vue, le buste d'Hippocrate, de Galien ou même d'Esculape. Pourquoi le docteur cochinchinois devait-il absolument exclure la statue de l'Hippocrate national? Du moment où il ne lui rendait aucun culte n'était-il pas en règle? Non, car cette statue avait été longtemps pour son possesseur, et restait aux yeux de tous la négation du christianisme. On ne pouvait donc tolérer dans une maison chrétienne ce monument de l'erreur et du mensonge. L'Église ne commande pas à ses enfants de chercher le martyre, mais elle leur défend tout acte qui peut être pris pour une protestation contre la vérité.

Le moment des grandes épreuves était venu. La persécution éclata au mois de juillet 1644. Les présents du P. de Rhodes avaient momentanément calmé l'hostilité du gouverneur Onghebo, mais, au fond, cet homme était resté l'ennemi des chrétiens. Aussi céda-t-il facilement aux instances de la reine qui, plus attachée que le roi au culte des idoles, et particulièrement irritée contre Ignace, le chef des catéchistes, demandait qu'on se pressât de frapper les missionnaires et leurs disciples. Le P. de Rho-

des, averti du danger par un seigneur portugais, dispersa immédiatement tout son monde ; les soldats ne purent arrêter que le catéchiste André, le plus jeune membre de cette milice choisie. Justifiant la confiance de son père dans la foi, il montra une parfaite sérénité d'âme et prêcha l'Évangile aux satellites chargés de le conduire en prison. Il fut enfermé avec un autre chrétien, un saint vieillard, magistrat de la ville de Cachan, qui se nommait également André (1).

Onghebo, voulant garder les formes de la justice, fit comparaître les deux chrétiens devant un semblant de tribunal, qui les condamna à mort séance tenante, avec ordre d'exécuter l'arrêt le même jour. Le P. de Rhodes réunit immédiatement tous les Portugais qui se trouvaient dans le port da Cham, chef-lieu de la province et théâtre de la persécution ; il se rendit avec eux chez le gouverneur. On pria, on menaça, mais on ne put sauver le jeune catéchiste. — Je fais grâce au vieillard, répondit Onghebo, mais pour ce jeune suffisant qui s'est déclaré chrétien, en ajoutant que la mort même ne lui ferait pas quitter ce nom, il mourra.

Tout espoir était perdu, et le P. de Rhodes ne songea plus qu'à bien préparer à la mort son cher André. Laissons à l'apôtre le soin de raconter la fin du martyr :

(1) La ville de Cachan ou Cacciam appartenait à la province de Cham. On ne connaît plus de ville de ce nom. Il est également impossible de déterminer le territoire qu'occupait la province de Ranran dont le nom a disparu. On sait seulement que c'était une des provinces méridionales.

« Je ne dirai rien de ce que je fis avec André dans la prison, cela serait trop long à dire. Quand il me vit après qu'on lui eut prononcé son arrêt de mort, il entra dans de merveilleux transports de joie ; il disait à tous les chrétiens qui le vinrent visiter à foule, tout ce que leur eût pu dire un saint Laurent quand il était prêt à être grillé. Il se confessa, se mit en prières, dit adieu à tous, suivit allègrement une compagnie de quarante soldats, qui le conduisirent en un champ à une demi-lieue de la ville.

« Je fus toujours à ses côtés, et à peine le pouvais-je suivre tant il allait vite, encore qu'il fût chargé d'une échelle (la cangue) fort pesante. Quand il fut arrivé au lieu destiné à son triomphe, il se mit incontinent à genoux pour combattre avec plus de courage. Les soldats l'environnèrent ; ils m'avaient mis hors de leur cercle, mais le capitaine me permit d'entrer et de me tenir auprès de lui. Il était ainsi à genoux en terre, les yeux élevés au ciel, la bouche toujours ouverte et prononçant le nom de Jésus.

« Un soldat venant par derrière le perça de sa lance, laquelle sortait par devant au moins de deux palmes ; lors le bon André me regarda fort amiablement, comme me disant adieu ; je lui dis de regarder le ciel où il allait entrer, et où Notre Seigneur Jésus-Christ l'attendait. Il leva les yeux en haut, et ne les détourna plus. Le même soldat ayant retiré sa lance l'enfonça une seconde fois et donna un coup redoublé, comme cherchant le cœur.

« Cela ne fit seulement pas branler ce pauvre innocent, ce qui me sembla du tout admirable. Enfin un

autre soldat voyant que trois coups de lance ne l'avaient point abattu en terre, lui donna de son cimeterre contre le cou : mais n'ayant rien fait, il asséna un autre coup qui lui coupa tellement le gosier que la tête tomba sur le côté droit, ne tenant plus qu'à un peu de peau. Mais j'entendis fort distinctement qu'en même temps que la tête fut séparée du cou, le sacré nom de Jésus qui ne pouvait plus sortir par sa bouche, sortit par sa plaie, et à même temps que l'âme vola au ciel, le corps tomba en terre.

« Les soldats se retirant nous laissèrent cette précieuse relique; nous la reçûmes entre nos bras, la fermâmes dans une belle caisse, ramassâmes tout son sang, fîmes des funérailles, non pas magnifiques, mais certes dévotes à ce saint martyr. Je portai ce précieux dépôt dans ma barque où tous mes compagnons m'attendaient. Quand ils me virent avec les restes de leur cher compagnon, qui était allé au ciel, vous eussiez dit qu'ils étaient hors d'eux-mêmes, tant ils avaient de joie et de douleur en même temps (1). »

Divers faits qui suivirent la mort d'André frappèrent vivement les esprits parmi les païens comme parmi les chrétiens. Des incendies successifs et inexplicables consumèrent la prison où le martyr avait été enfermé, la rue où il avait passé en marchant au supplice et plusieurs temples d'idoles. « La mer donna, comme le feu, témoignage à ce fidèle ami de Dieu. »

(1) *Voyages et missions*, etc., p. 241.

Une tempête fut subitement apaisée par son intercession.

Le compagnon du martyr, le vieil André, qui souffrait la prison pour la quatrième fois, fut mis en liberté. Mais la résolution de sévir contre les chrétiens était maintenue. Le P. de Rhodes reçut l'ordre très-formel de partir avec les marchands portugais. La situation était trop grave pour qu'il consentît à se séparer de son troupeau. Il resta, se cachant dans une barque qu'il quittait la nuit pour visiter les chrétiens.

CHAPITRE VIII.

Manifestation des chrétiens cochinchinois. — Arrestation du P. de Rhodes. — Le pilori. — Religieuses espagnoles et capucins reçus à la cour. — Fêtes cochinchinoises. — Condamnation à mort du P. de Rhodes. — Le catéchiste Ignace et le chua de Cochinchine. — Exécution de deux chrétiens indigènes.

Onghebo et le gouverneur de la province de Quinhin (1) avaient prescrit à leurs agents de rechercher partout les saintes images, de ne tolérer aucun signe de christianisme, de punir par les coups, l'amende et la prison quiconque méconnaîtrait, en matière religieuse, la volonté du roi. Aucun chrétien n'était plus en sécurité chez lui, et beaucoup de néophytes eurent à subir les plus durs traitements. Sous prétexte de découvrir les images proscrites on fouillait les maisons suspectes et on les dévastait, sauf à mettre les habitants à la torture, afin de justifier le pillage. Personne ne faiblit.

Un juge, ennuyé des difficultés de l'enquête, et séduit sans doute par l'espoir d'établir qu'on ne connaissait pas d'adeptes du christianisme dans la ville soumise à ses investigations, eut l'idée d'ordonner à

(1) On écrit aussi Qui-Nhon. C'est une des provinces méridionales. Depuis le XVIIe siècle son nom et sa circonscription territoriale ont changé.

tous les chrétiens de *se déclarer, sous peine d'être punis sévèrement quand ils seraient découverts.* Il pensait que personne ne répondrait à cet appel ; mais les chrétiens vinrent en foule donner leurs noms, et dès le premier jour on en compta sept cents. Le juge retira sa sommation. Les coupables étaient trop nombreux pour qu'il fût possible de les punir tous. On en prit trente-six un peu au hasard. Onghebo lui-même trouva que ce nombre était trop grand encore. Cependant il fallait agir. Les trente-six chrétiens furent interrogés et surtout menacés. — Voulez-vous vivre ou mourir? leur dit-on. — Nous voulons vivre, répondirent-ils, mais de la vie éternelle que Jésus-Christ a promise à tous ceux qui croiraient en lui, et pour avoir cette vie nous serons heureux de mourir en confessant notre foi.

L'un des trente-six ne garda pas cette fermeté jusqu'au bout. C'était un vieillard fort riche ; il eut peur de perdre ses biens et revint au culte des idoles. Ses compagnons, plutôt affermis qu'ébranlés par cette apostasie, avaient hâte de montrer leur constance. Onghebo, craignant d'être blâmé s'il frappait tant de monde, déclara que six seulement des chrétiens arrêtés, porteraient la peine de leur désobéissance aux édits royaux. Le P. de Rhodes réussit à gagner les gardiens de la prison et put passer la nuit près de ces trente-cinq confesseurs de la foi, qui tous s'attendaient à mourir, car le gouverneur n'avait pas encore marqué ses victimes. Ils se confessèrent, entendirent la messe et reçurent le pain des forts. Ceux qui furent choisis pour marcher au supplice quittè-

rent la prison d'un pas allègre, bien qu'ils eussent les épaules chargées de lourdes cangues; leurs yeux levés vers le ciel rayonnaient de la joie des élus. « Ils furent bien étonnés quand on les condamna « seulement à être bâtonnés et fustigés sur la grande « place de Cachan. »

L'œuvre se poursuivait avec succès au milieu des épreuves. Malgré la surveillance des mandarins et des satellites, le P. de Rhodes parcourait tout le pays, et réunissait parfois jusqu'à huit cents chrétiens. Le chef des catéchistes, Ignace, fut pris dans une de ces courses, mais il parla si bien de Dieu à ses gardiens, qu'ils se retirèrent pour ne pas être entraînés par leur captif. Le lendemain, 26 décembre 1644, jour de saint Étienne, premier martyr, Ignace tombait de nouveau au pouvoir des satellites, et le P. de Rhodes était pris avec lui. Juger un missionnaire européen parut aux mandarins inférieurs une grosse affaire. Le P. de Rhodes fut renvoyé successivement devant deux juridictions différentes, puis enfin on consulta le roi, qui ordonna de lui rendre la liberté. Déjà Ignace avait été mis hors de cause.

Néanmoins, la persécution continua. Chaque jour les chrétiens avaient à subir de nouvelles avanies. Les femmes n'étaient pas épargnées, quelle que fût la position de leur famille; elles subissaient la peine du pilori, portant au cou une barre fort pesante, tête nue en plein soleil de midi sous la zône torride. Les hommes recevaient des coups de rotin. Les condamnations à l'amende et à la prison se renouvelaient fréquemment. Et chose bizarre, en même temps

qu'il ratifiait ces violences, le roi autorisait le P. de Rhodes à circuler partout librement.

Sur ces entrefaites, un vaisseau de ligne espagnol dut faire relâche à Cham. Les fonctionnaires cochinchinois surent bientôt que deux franciscains et quatre religieuses de l'ordre des Clarisses étaient à bord de ce bâtiment. Leur surprise fut extrême lorqu'ils eurent appris le genre de vie que menaient les religieuses. « Toutes les dames du voisinage » voulaient voir ces saintes filles, admettant, à la rigueur, qu'elles demeurassent toujours enfermées et voilées, mais ne pouvant croire qu'elles coupaient leurs cheveux, L'étrange nouvelle parvint au roi et à ses femmes. On fit dire aux Clarisses de se présenter à la cour : elles refusèrent, on insista et elles cédèrent, dans l'espoir que leur complaisance serait utile aux chrétiens.

Cette visite fut pour tout le monde une grosse affaire. Les religieuses partirent escortées des deux pères franciscains et de cinquante soldats espagnols en grande tenue. « Le roi les attendait appuyé sur une fenêtre ; la reine était sur une autre proche du roi. L'on avait préparé dans cette belle salle un réduit environné de tapisseries et fort bien orné, où les religieuses pouvaient demeurer à couvert, sans être exposées aux yeux de toute cette cour.

« Le roi et la reine étaient magnifiquement vêtus ; les principaux du royaume s'y trouvèrent pour faire leur cour. La garde était alors de quatre mille hommes divisés en quatre compagnies.... Les deux compagnies qui étaient plus proches du roi étaient

vêtues de grandes robes de damas violet, avec des lames d'or sur l'estomac ; les deux autres portaient de longues casaques tirant sur le noir, et chaque soldat avait un grand cimeterre tout garni d'argent ; ils étaient tous en leur rang et pas un d'eux ne bougeait et ne disait mot.

« Quand les religieuses entrèrent en la salle, on les conduisit en un lieu couvert, à la main gauche du roi ; le capitaine espagnol, les deux principaux seigneurs de sa suite et les deux religieux s'approchèrent du roi et lui firent toutes les révérences à l'espagnole, la tête découverte et n'oubliant rien de leurs graves cérémonies. Le roi ne manqua pas de leur rendre libéralement pour le moins autant, puis les fit tous asseoir sur des siéges élevés, et commanda à tous les soldats de s'asseoir à terre, les pieds croisés, ce qu'ils firent en un instant et sans bruit.

« La cérémonie commença par une belle collation, que l'on apporta sur plusieurs tables rondes, vernissées et dorées ; chacun avait la sienne ; elles étaient pleines de fort bonnes viandes , avec une magnificence royale ; le roi les invitait à manger et priait de loin les dames religieuses de faire bonne chère ; pendant la collation les demoiselles de la cour dansèrent un beau ballet, et messieurs les Espagnols avouaient qu'en leur pays on ne faisait pas mieux, ni même peut-être si bien.

« La collation finie, les religieuses, toujours bien voilées, passèrent devant le roi et le saluèrent ; puis elles allèrent auprès de la reine où elles s'assirent.

La première chose que cette princesse leur demanda, fut qu'elles posassent leur voile, parce qu'elle voulait voir s'il était bien vrai qu'elles rasassent leurs cheveux, ce que personne ne voulait croire en cette cour. Les religieuses dirent qu'elles ne pouvaient pas mettre bas leur voile, particulièrement à la vue de tant d'hommes; mais elles le levèrent devant la reine, et lui firent voir leur visage. Le roi en fut un peu offensé, il dit que puisqu'il leur montrait son visage, il ne savait pas pourquoi elles refusaient de se découvrir.

« .... La reine commanda à l'une de ses dames de mettre la main sur la tête des religieuses, et de voir si elles étaient rasées comme l'on disait; cette dame toucha la tête de la plus âgée, et n'y ayant pas trouvé de cheveux, s'écria tout haut qu'il était bien vrai : cela fut tenu pour une très-grande merveille.

« Cet entretien dura plusieurs heures, pendant lesquelles on fit plusieurs pas à la mode du pays, avec une magnificence vraiment royale. Quand la nuit commenca, le roi fit allumer par tout le palais grande quantité de flambeaux; et après que tout fut achevé, il donna bonne escorte de ses gens aux religieuses et aux Espagnols qui, après avoir remercié le roi de ses faveurs, allèrent passer la nuit dans leurs galères, où ils croyaient d'être plus en repos (1). »

Sa majesté cochinchinoise tenait à faire très-bien les choses. Dès le lendemain elle envoya des pré-

(1) *Voyages et missions*, etc., p. 295.

sents « à toute cette compagnie, particulièrement « toutes sortes de confitures fort délicates ; puis elle « permit aux Espagnols de choisir un logis dans la « ville comme il leur plairait. » Les religieuses et les deux fils de saint François furent reçus par un magistrat chrétien, dont la maison devint le centre d'actives prédications. Cinquante-quatre païens y reçurent le baptême. Les chrétiens de vieille date étaient ravis de voir des femmes consacrées à Dieu et fondaient en larmes lorsqu'ils entendaient les Clarisses chanter l'office.

Quant au roi il cherchait à éblouir les Espagnols. Des fêtes nombreuses et variées suivirent les solennités de la présentation. La flotte cochinchinoise fit ses plus beaux exercices; vingt galères ou jonques toutes dorées simulèrent un combat naval ; quinze autres bâtiments, les uns ornés de dorures, les autres, couleur de feu, manœuvrèrent à la rame ; l'armée de terre donna le spectacle d'un carrousel. Enfin, pour montrer aux étrangers combien il tenait à les divertir, le roi voulut qu'ils fussent témoins d'une cérémonie en l'honneur de ses ancêtres. « Elle se faisait dans une grande cour devant le palais. Tous les soldats entrèrent en bel ordre, au nombre d'environ six mille : ils étaient tous vêtus de rouge cramoisi, avec des casques dorés et des mousquets fort reluisants. Les capitaines étaient à la tête de leur compagnie ; chacun gardait son rang, comme s'il eût fallu aller contre l'ennemi. Quand tout fut rangé, et le roi présent, vint un des prêtres du pays, qui fit certaines cérémonies auprès de quelques tables pré-

parées à cet effet; et après qu'il eut dit des paroles que personne ne pouvait entendre, il mit le feu à quelques chevaux de papier, puis à quelques pièces de canon; en même temps tous les soldats tirèrent leur mousquet. » On passa ensuite à d'autres exercices et à d'autres plaisirs (1).

Cet épisode n'exerça aucune influence sur la situation des chrétiens. Le P. de Rhodes fut arrêté de nouveau, dans le courant de cette même année (1645), et jeté en prison avec neuf de ses catéchistes. Le roi prononça lui-même l'arrêt qui condamnait à mort le saint missionnaire. Cet arrêt ne fut pas exécuté. Je cite le P. de Rhodes :

« Un certain magistrat, fort estimé du roi et de grand crédit dans son conseil, comme ayant autrefois enseigné au roi les lettres chinoises et les plus belles sciences du pays, se leva debout et parla si bien en ma faveur, qu'il adoucit le roi, lui disant que ce lui serait un opprobre d'avoir souillé son glaive dans le sang d'un innocent; que ce n'était point un crime digne de mort d'avoir prêché la foi chrétienne, laquelle n'enseigne rien de mauvais; que si j'étais condamné pour quelque autre crime, il ne demandait pas que l'arrêt de ma mort fût révoqué, mais s'il n'y avait rien autre chose qui me

(1) L'armée cochinchinoise n'a plus cet éclat, et il s'en faut que la cour de Phu-Xuan ait conservé ces grands airs et cette galanterie, qui rappellent, à certains égards, la Cour de Versailles. Au XVIIe siècle on tenait peu, d'ailleurs, à la couleur locale, que l'on cherche trop aujourd'hui.

rendît coupable, ce n'était pas un acte de justice mais une cruauté de m'ôter la vie. »

Le roi modifia sa sentence. Le P. de Rhodes fut chassé du royaume en vertu d'un édit qui le condamnait à mort s'il y rentrait. Quelques jours plus tard on le prit pour le conduire à Faïso, où se trouvait un navire portugais. Les chrétiens lui avaient dit qu'il devait être exécuté en route, et il se préparait à mourir. « Au moindre bruit qu'on faisait sur la bar-« que, je croyais qu'on me venait jeter dans l'eau; « je regardais toujours quand viendrait cette heure « bienheureuse.... Je voyais dormir tous mes soldats « en grand repos, cela me fit douter de l'avis qui « m'avait été donné; mais quand le jour fut venu, « je connus entièrement qu'il avait été faux, pour « mon très-grand malheur, qui, hélas! avait été trop « téméraire en croyant que j'aurais cette belle cou-« ronne après l'avoir si peu méritée. » Le roi avait ordonné que même à Faïso le P. de Rhodes ne pût communiquer avec les indigènes. On logea donc le prisonnier chez un Japonais, et on fit garder, jour et nuit, l'entrée de la maison par des soldats. Mais le Japonais était chrétien, et dès qu'il faisait nuit, une échelle, placée sous une fenêtre permettait au missionnaire de sortir pour se rendre dans l'assemblée des fidèles. Ce n'était pas la première fois que le P. de Rhodes usait avec succès de ce stratagème. Les choses allèrent ainsi durant vingt-deux jours. Les chrétiens furent fortifiés, et quatre-vingt-douze païens reçurent le baptême. Il fallut enfin partir. Ce fut le 3 juillet 1456 que le P. de Rhodes

quitta sa chère Église de Cochinchine. Quel que fût le danger, les chrétiens voulurent s'assembler sur le port pour lui dire un dernier adieu. En le voyant ils ne purent retenir ni leurs larmes, ni leurs cris. Les mandarins étaient là également, car ils avaient une dernière formalité à remplir. Au moment où le P. de Rhodes s'embarquait, ils firent lire à haute voix l'édit de bannissement, qui portait la peine de mort, non-seulement contre le missionnaire s'il rentrait, mais aussi contre le capitaine du bâtiment qui l'aurait amené. Cette dernière partie de l'arrêt eût été, le cas échéant, d'une exécution difficile.

L'ère des grandes persécutions était définitivement ouverte pour les chrétiens de Cochinchine. Les neuf catéchistes du P. de Rhodes étaient restés en prison après l'expulsion de leur père. Le roi voyant que les juges n'avaient rien pu obtenir de ces fervents chrétiens, crut qu'il serait plus heureux et les fit comparaître devant lui. Il les interrogea, convaincu que son regard et sa parole les terrasseraient. Ignace, leur chef, parlant pour tous, répondit : — Nous sommes chrétiens et moyennant la grâce de Dieu, nous le serons jusqu'à la mort.

« Cette parole mit le roi en colère ; il repartit que s'ils étaient si mal conseillés que de s'opposer à sa volonté, on verrait s'ils auraient plus de force à souffrir que lui à les tourmenter. Ignace répondit qu'ils étaient bien faibles, mais que la grâce de Jésus-Christ serait plus forte que tous les rois de la terre : que ce n'était pas la première fois qu'elle avait triom-

phé, par des instruments infimes, de toutes les plus grandes puissances du monde. »

Un autre catéchiste, Vincent, intervint dans le débat pour repousser les instances de quelques mandarins qui voulant faire preuve de zèle disaient : Il faut toujours obéir aux édits royaux.

Furieux d'une résistance qu'il avait jugée impossible, le roi ordonna séance tenante que Vincent et Ignace « eussent le même jour la tête tranchée, et « que les autres sept eussent chacun un doigt « coupé. » Cet arrêt n'ébranla personne ; tout au contraire, les deux condamnés à mort s'embrassèrent immédiatement avec effusion. Leurs visages étaient radieux.

A cette époque comme aujourd'hui, les exécutions avaient lieu dans la campagne à une certaine distance de la ville. Les chrétiens voulurent accompagner leurs frères au supplice afin d'apprendre comment on meurt pour la foi. Ils suivaient en grand nombre, priant et pleurant. La mère d'Ignace était parmi eux. « Elle s'avança généreusement vers son fils, l'em- « brassa, et ne lui dit point de paroles de tendresse, « mais elle lui parlait comme une mère des Macha- « bées. Ignace lui demanda ses prières, et ne put ja- « mais tenir ses larmes en lui disant adieu ; mais « après il lui parla si bien, qu'il faisait bien voir que « ces larmes étaient sorties par un devoir de la na- « ture, non pas par un effet de la crainte. Ils se di- « rent adieu plusieurs fois, en présence de tout ce « peuple qui ne savaient tous que dire ; mais il y en

« avait fort peu qui ne pleurassent bien chaude-
« ment. »

Les deux martyrs n'eurent pas un instant de faiblesse. Lorsque le moment de l'exécution fut venu, ils dirent adieu à la foule, s'agenouillèrent et reçurent le coup mortel, les mains et les yeux levés vers le ciel. « Ceux qui étaient proches ont témoigné avec « jurement que la tête d'Ignace tombant à terre pro-
« nonça trois fois le sacré nom de Jésus (1). »

Ici se termine la première phase de la prédication de l'Évangile en Cochinchine. Je lui ai consacré de nombreuses pages afin de montrer avec quels sentiments de foi ce peuple accueillit la bonne nouvelle et combien il fut prompt à donner, sans faiblir, le témoignage du sang.

(1) *Voyages et missions*, etc., p. 334.

CHAPITRE IX.

Introduction du christianisme au Tonquin. — Heureux effets d'une horloge à roue et d'un sablier. — Succès de la mission. — Raisons des femmes tonquinoises contre le christianisme. — Bataille gagnée par des uniformes. — Édit contre les missionnaires. — Nouvelles conversions.

Le P. Baldinotti de la compagnie de Jésus passa, vers la fin de l'année 1626, de Macao au Tonquin. Tandis que les marchands portugais, qui l'avaient transporté sur leurs navires, trafiquaient avec les indigènes, il se fit présenter au roi et lui offrit des présents, qui furent bien reçus. Il trouva le pays beau, la population lui parut intelligente et douce; mais il ignorait le Tonquinois et ne put annoncer immédiatement l'Évangile. Cependant il réussit à baptiser quatre enfants en danger de mort. Telles furent les prémices de cette chrétienté.

Les bons renseignements et les instances du P. Baldinotti décidèrent ses supérieurs à fonder une mission au Tonquin; ils y envoyèrent les P. P. de de Rhodes et Marquès. Ces deux jésuites débarquèrent à Chaouban, province de Sinoa (ou Thinhoa), le 19 mars 1627. Le navire qui les avait amenés étant chargé de marchandises européennes attira une foule de curieux. Le P. de Rhodes se mit immédia-

tement à l'œuvre : « Je commençais aussitôt, dit-il, « à leur débiter que j'avais une marchandise plus « précieuse et à meilleur marché que toutes les au- « tres, que je la donnais pour rien à qui la voudrait, « que c'était la vraie loi et le vrai chemin du bon- « heur; je leur fis sur cela un petit sermon, parce que « le mot *danc* signifie en leur langue et loi et che- « min. Dieu voulut qu'en ce premier coup de filet, « avant que nous eussions mis pied à terre, deux « personnes fort sages furent prises, et résolurent « de recevoir le baptême, que je leur donnai après et « à toute leur famille. »

Le P. de Rhodes fut conduit à la cour. Le roi fit bonne mine au missionnaire, qui lui présenta une horloge à roue, un sablier et un livre d'astronomie imprimé en langue chinoise. Le P. de Rhodes prit texte du livre pour parler de l'Être suprême, le Seigneur du ciel qui dirige le cours des astres. L'explication plut à tout le monde, et un des personnages de la cour vint peu de temps après demander le baptême.

Le roi désira de nouveaux entretiens. L'horloge et le sablier lui paraissaient de jolis instruments ; mais il ne savait qu'en faire et pria le P. de Rhodes de lui apprendre leur usage. Celui-ci monta l'horloge et fit sonner les heures ; en même temps il tourna le sablier et dit au roi que l'horloge recommencerait à sonner, aussitôt que tout le sable aurait coulé. Cette promesse parut hardie ; elle se réalisa et toute l'assemblée fut transportée d'admiration. Dans son ravissement le roi demanda au missionnaire de rester

deux ans avec lui. — Non pas deux ans, répondit le P. de Rhodes, mais toute ma vie, Sire, je me tiendrai heureux de servir un si grand prince.

De prompts et grands résultats couronnèrent ces heureux débuts. Le roi après avoir donné diverses marques solennelles d'estime et d'affection au P. de Rhodes, ordonna qu'on lui bâtît dans la capitale une maison et une belle église (1). La foule accourait aux instructions du *savant étranger*, et il dut monter jusqu'a six fois en chaire dans la même journée. « Une sœur du roi et dix-sept de ses proches « parents furent baptisés, des capitaines de ré- « putation firent de même et beaucoup plus de « soldats. La première année, le nombre des bapti- « sés fut de douze cents, l'année d'après il y en « eut deux mille, et la troisième trois mille cinq « cents (2). » Plusieurs prêtres des idoles embrassèrent la vérité.

Le roi laissait faire, mais il ne paraissait pas songer à se convertir. On a dit, avec quelque apparence de raison, que la politique entrait pour beaucoup dans sa tolérance ou son indifférence. Il espérait obtenir par le crédit des missionnaires le secours des Portugais contre les Cochinchinois (3). Ce calcul fut trompé et l'hostilité fit bientôt place à la protection.

(1) Ce roi, chua ou vuong, se nommait Trinh-Trang ; il prit aussi le nom de Thanh-Do. Les changements de nom sont assez fréquents dans l'histoire des souverains annamites.

(2) *Voyages et missions*, etc., p. 115.

(3) *Histoire naturelle, civile et politique du Tonquin*, par l'abbé Richard, t. II, p. 125. Paris, 1778.

Le zèle des nouveaux chrétiens était, d'ailleurs, admirable. Le P. de Rhodes déclare que des miracles nombreux marquèrent la naissance de cette Église. « Je puis dire avec vérité, s'écrie-t-il, que rien ne m'a touché le cœur si sensiblement que de voir qu'il y a dans ce royaume quasi autant d'anges qu'il y a de chrétiens, et que la grâce du baptême leur inspire à tous ce même esprit qui a paru dans les apôtres et dans les martyrs de la primitive Église. »

Ces vertus allaient être mises à l'épreuve. Les mœurs des chrétiens faisaient la censure et excitaient la colère des idolâtres. Les femmes furent les premières à protester. Et pourquoi ? Parce que les chrétiens condamnaient la polygamie. Cette plainte trouva facilement des avocats dans l'entourage du roi. On lui représenta que la religion nouvelle défendant la pluralité des femmes, était nuisible à l'État et au souverain en ce qu'elle empêchait la multiplication des sujets et tendait à la diminution des impôts. D'autres arguments furent employés. On calomnia les néophytes et les missionnaires ; on rendit leur fidélité suspecte. Quelques personnes de grandes familles étant mortes peu de temps après leur baptême, on attribua ces morts inopinées à la vengeance des dieux du pays. Le roi hésitait encore à frapper, mais déjà il ne voulait plus voir le P. de Rhodes. On lui avait persuadé que le souffle du *sorcier européen* contenait un sortilége si puissant qu'il renversait, dans certaines circonstances, la tête de ceux qui s'y exposaient. Malgré cela il eut le courage d'accorder une audience au P. de Rhodes, mais il se

tint toujours loin de lui et le congédia très-vite.

Les choses allèrent ainsi pendant quelques mois et l'on pouvait espérer une amélioration lorsqu'un incident fort imprévu vint précipiter la crise. Le Tonquin était, selon l'usage, en guerre avec la Cochinchine. La campagne tournait à l'avantage des Tonquinois, lorsque leurs ennemis s'avisèrent de donner des uniformes portugais à la première ligne de leurs troupes. Ce stratagème eut un plein succès, car les Tonquinois croyant voir des soldats européens tournèrent le dos au plus vite. Les Cochinchinois, au contraire, furent très-braves, preuve que l'habit fait parfois le soldat Le roi du Tonquin, persuadé que son armée avait fui devant de vraies troupes portugaises, montra contre les missionnaires une irritation que les mandarins fidèles au paganisme exploitèrent promptement. Un édit daté des premiers jours de 1630 ordonna au P. de Rhodes et à son compagnon de quitter le pays. Comme aucun navire européen ne se trouvait alors dans les ports du Tonquin, les missionnaires furent, en quelque sorte, mis aux arrêts. Des soldats gardaient la porte de leur maison ; mais les fenêtres étaient libres, et le P. de Rhodes en profitait pour sortir la nuit. L'œuvre de la mission ne fut donc pas complétement interrompue. Deux mois se passèrent ainsi. Le roi, pressé d'en finir, ne voulut pas attendre plus longtemps la venue des Portugais. Il donna l'ordre de transporter les missionnaires sur les côtes de Cochinchine. L'équipage comptait trente-sept hommes. Aucun d'eux n'était chrétien au départ, mais après

quelques jours de navigation l'Église avait vingt-six enfants de plus. Le capitaine était au nombre des convertis, de telle façon que les Pères jésuites commandaient sur ce bâtiment où on les avait embarqués comme prisonniers. Au lieu d'aller en Cochinchine, ils se firent conduire dans la province tonquinoise de Bochinh et s'y cachèrent (1). Mais l'asile n'était pas sûr, et ils durent prendre pour demeure un bateau, afin de déjouer plus facilement les poursuites par de contiuuels déplacements. Après quatre mois de cette vie si rude, ils apprirent qu'un navire portugais était arrivé à Cua-Choua. Ils purent le rejoindre et eurent l'extrême joie de trouver à bord deux Pères de leur Compagnie. Les quatre jésuites, le capitaine du vaisseau et les marchands portugais se rendirent hardiment à la cour. Le roi leur fit assez bon accueil, et même ne parut pas trop redouter le souffle ensorcelé du P. de Rhodes. On prêcha dans sa capitale, sous ses yeux, sans qu'il dît rien ; mais lorsque les Portugais eurent terminé leurs trafics, les missionnaires reçurent l'ordre de s'embarquer, et on les surveilla de telle sorte qu'il fallut obéir. Ce fut d'autant plus dur que les dispositions du peuple et le nombre des ouvriers promettaient une abondante moisson. Le roi montra d'ailleurs, même pour l'exécution de cet ordre, une certaine tolérance. « Pendant plusieurs jours, dit le P. de Rhodes, il y eut foule extrême pour les confessions. Le dernier jour étant venu, depuis le minuit toute

(1) La province de Bochinh était, comme celle de Thin-hou, frontière de la Cochinchine.

notre maison fut pleine; quand nous sortîmes pour aller au port toutes les rues étaient remplies de nos bons chrétiens; ils nous suivaient tous en nous embrassant et en nous mouillant de tant de larmes, que nous ne savions que faire, sinon pleurer comme eux. Quand je fus entré dans le navire, je les vins saluer et leur fis un petit discours où je mettais bien plus de larmes que je ne disais de paroles, pour les exhorter à la constance dans l'amour de Jésus-Christ. Ils étaient sur le bord, à genoux, demandant ma bénédiction ; plusieurs étaient dans l'eau jusqu'à la ceinture : il n'y en avait pas un qui ne pleurât (1). »

Cette première mission, depuis l'arrivée du P. Baldinotti jusqu'à l'expulsion du P. de Rhodes et de ses compagnons , avait duré trois ans et demi. L'œuvre était établie, mais elle reposait encore sur de bien faibles assises. Quelques catéchistes, convertis de la veille, restaient les seuls guides de cette chrétienté. Leur isolement ne fut pas, d'ailleurs, très-prolongé. Dès l'année suivante (1631), le P. Gaspar Amaral et deux autres religieux de la Compagnie de Jésus pénétraient au Tonquin et s'y établissaient. Ils poursuivirent leur œuvre au milieu de fréquents orages, mais ils n'eurent pas à subir, comme en Cochinchine, de persévérantes et violentes persécutions. Ce fut beaucoup plus tard que les Églises du Tonquin donnèrent des martyrs.

(1) *Voyayes et missions*, etc., p. 134.

CHAPITRE X.

Nécessité d'un clergé indigène. — Travaux du P. de Rhodes. — Le pape Innocent X. — La congrégation des missions étrangères. — Les dames de *la Pieuse-Réunion*. — Décision de Rome. — Les premiers vicaires apostoliques. — De Paris à Siam. — Les *Amantes de la Croix*, religieuses annamites. — Mgr de Bérithe. — Voyage de Mgr d'Héliopolis. — Lettre de Louis XIV au chua du Tonquin. — Intérêts commerciaux. — Situation des missionnaires au Tonquin et en Cochinchine.

L'expédition du P. de Rhodes avait laissé sans prêtre l'Église naissante de Cochinchine. C'était pour le zélé missionnaire un grand sujet de crainte et de douleur. Il savait que le même danger avait atteint nne première fois et menaçait toujours ses chers néophytes du Tonquin. Les catéchistes pouvaient entretenir quelque temps l'esprit de foi et administrer le baptême, mais la ruine des nouvelles chrétientés n'en était pas moins inévitable et prochaine. Que fallait-il pour traverser sans trop de dommage ces inévitables crises ? Il fallait un clergé indigène. Cette pensée, qui avait déjà frappé de bons esprits à Rome, en France et dans les missions, devint l'objet des constantes préoccupations du P. de Rhodes. Il prit l'avis de ses supérieurs et rentra en Europe avec la résolution de prêcher partout que pour rendre les missions stables et florissantes, il était nécessaire de

placer à leur tête des évêques qui s'appliquassent à former des prêtres indigènes, afin que tout ne fût pas détruit par le martyre ou l'expulsion des missionnaires européens. Les désastres alors si récents de la mission japonaise donnaient à ce projet un appui qui devait en faire comprendre l'urgence et en assurer le triomphe.

Le premier soin du P. de Rhodes fut de consulter le pape Innocent X. Le chef de l'Église accueillit avec joie des propositions qui répondaient à des désirs que déjà il avait publiquement exprimés. On mit la question à l'étude et on donna le temps à toutes les objections de se produire, car Rome ne décide rien par entraînement. Le 7 août 1651, la congrégation de la Propagande rendit un décret où elle priait le Souverain Pontife de prendre des moyens efficaces pour doter les Églises de la haute Asie de prêtres et d'évêques indigènes. La congrégation proposait de nommer un patriarche, deux ou trois archevêques et douze évêques (1). Ce plan subit ensuite de profondes modifications. Innocent X voulut, sans tarder davantage, « sacrer le P. de « Rhodes pour premier évêque de Tonquin, mais « l'humble religieux refusa constamment cette di- « gnité, et rien ne put vaincre sa résistance (2). »

La nouvelle organisation des missions était admise; il fallait des hommes pour l'appliquer. Le P. de Rhodes songea à la France. Écoutons-le: « J'ai cru

(1) *Constitutiones apostolicæ, brevia, decreta*, etc., pro *missionibus Sinarum, Tonquini*, etc.

(2) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. I, p. 12.

« que la France étant le plus pieux royaume du « monde, me fournirait plusieurs soldats qui iraient « à la conquête de tout l'Orient, pour l'assujettir à « Jésus-Christ, et particulièrement que j'y trouve- « rais moyen d'avoir des évêques qui fussent nos « pères et nos maîtres en ces Églises. » Son espoir ne fut pas déçu ; Paris lui donna ce qu'il cherchait :

« Douze jeunes étudiants, les uns initiés, les autres aspirants à l'état ecclésiastique, s'exerçaient sous la direction du P. Bayot, jésuite, à la pratique de toutes les vertus et s'étaient dévoués à travailler au salut des âmes les plus abandonnées. A peine eurent-ils connaissance de l'œuvre pour laquelle le P. de Rhodes cherchait des ouvriers que tous s'offrirent, et ils le firent avec des sentiments d'enthousiasme qui le touchèrent vivement ; de sorte que malgré la spontanéité de cette résolution, elle lui parut inspirée par une disposition si évidente de la grâce, qu'il ne put s'empêcher de dire au P. Bayot en le quittant : « Je viens de trouver dans ces jeunes gens « des dispositions plus parfaites que celles que j'ai « cherchées dans les séminaires et autres lieux de « l'Europe (1). »

La congrégation des missions étrangères était formée. De ce grain de sénevé cultivé par la foi, fécondé par la grâce, devaient sortir des centaines de martyrs et des millions de chrétiens. Cette œuvre, qui date de deux siècles, est toujours, comme l'Église

(1) Extrait d'un Mémoire inédit.

sa mère, pleine de jeunesse et de vigueur. Elle envoie des prêtres, des apôtres, en Chine, dans l'Inde, au Japon, dans les nombreux États de l'Indo-Chine, et partout elle donne des martyrs à la vérité ; elle en donnera jusqu'au jour où ces peuples s'agenouilleront en masse devant la croix. C'est ainsi que l'on convertit le monde.

L'assemblée du clergé de 1665 protégea l'œuvre naissante. Elle chargea Mgr de Vence de rédiger une lettre adressée au Souverain Pontife en faveur des nouveaux évêques à nommer pour le Tonquin et la Cochinchine. Les dames de charité, membres de la *Pieuse-Réunion*, s'associèrent à cette grande pensée de propagande. Parmi les plus zélées, nous nommerons la duchesse d'Aiguillon, Mlle de Bouillon et Mme de Miramion, grandes dames dont on chercherait vainement l'histoire dans les frétillantes études de M. Cousin sur le XVIIe siècle, car elles n'eurent que des vertus. Ce n'est pas de quoi exciter la verve d'un philosophe sexagénaire et éclectique.

De graves embarras surgirent au moment où tout semblait arrangé. L'ambassadeur du Portugal à Rome protesta contre toute nomination d'évêque « qui serait faite par le Saint-Siége pour les contrées de la haute Asie, sans l'agrément de son maître, alléguant qu'une pareille mesure serait contraire aux droits concédés par les Papes à la couronne portugaise. » Sur ces entrefaites, le P. de Rhodes partit pour les missions de Perse et Innocent X mourut. L'œuvre était-elle vraiment compromise? non; elle

traversait une de ces épreuves que Dieu ménage aux entreprises qu'il veut bénir.

Avant de quitter la France, le P. de Rhodes avait conseillé aux jeunes congréganistes qui s'étaient offerts à lui avec tant de dévouement d'aller, par dévotion, visiter le tombeau des saints apôtres à Rome. Quatre d'entre eux firent ce pieux voyage. M. Pallu, chanoine de Saint-Martin de Tours, et grand partisan du projet formé par le P. de Rhodes, les accompagna. Voici comment ils rendirent compte de l'audience que leur accorda le Souverain Pontife, Alexandre VII :

« M. de Meurs porta la parole et supplia le Pape de vouloir appuyer de toute son autorité le dessein des missions que ses prédécesseurs avaient projeté de faire faire en Orient par des prêtres français, dont il semblait que la Providence divine lui eût réservé l'exécution.

« Le Pape, après nous avoir temoigné sa bonté paternelle et loué notre dessein, nous exhorta avec les termes les plus forts et les plus touchants à l'accomplir sans crainte des oppositions que nous pourrions y trouver ; il nous assura que la protection du Saint-Siége ne nous manquerait jamais ; il daigna même nous ouvrir familièrement son cœur, et il nous dit qu'il avait eu autrefois le dessein de se consacrer à ces missions, mais que n'ayant pu l'exécuter, il était ravi que la Providence lui fît naître l'occasion de l'appuyer de son autorité apostolique, qu'il n'épargnerait rien pour le faire réussir, et qu'il allait nommer cinq cardinaux pour travailler à cette im-

portante affaire et la terminer promptement (1).... »

Les obstacles ne furent pas immédiatement aplanis. Mais l'attente était moins pénible, car on ne doutait plus du résultat. Tout fut terminé en 1658 (2). M. de Lamothe-Lambert, ancien conseiller à la Cour des aides de Rouen, qui avait embrassé l'état ecclésiastique pour se dévouer à l'œuvre des missions, reçut le titre d'évêque *in partibus* de Bérithe, vicaire apostolique de la Cochinchine; M. Pallu fut créé, dans le même consistoire, évêque *in partibus* d'Héliopolis, vicaire apostolique de Tonquin. « Le Pape, qui l'avait choisi pour le premier des vi-« caires apostoliques, lui donna personnellement le « rochet et l'exhorta par des paroles puissantes à « soutenir le poids des difficultés qui accompagnaient « son entreprise, ajoutant qu'il remettait entre ses « mains le salut des peuples dont il lui donnait la « conduite. Il fut sacré dans Saint-Pierre de Rome « par S. E. le cardinal Antoine Barberini, préfet de « la Propagande. La cérémonie de son sacre fut ma-« gnifique et se fit aux frais de la sacrée congrégation « par les ordres de Sa Sainteté (3). »

(1) *Histoire de l'établissement du christianisme dans les Indes Orientales*, t. I, p. 23.

(2) Nous ne prétendons pas donner ici l'histoire de la congrégation des missions étrangères; nous rapportons seulement les faits qui se rattachent à l'œuvre des missions dans l'empire annamite. M. l'abbé Luquet, mort évêque d'Hésebon, a publié sur l'origine même de la congrégation d'intéressants détails dans son livre intitulé: *Lettres à Mgr l'évêque de Langres sur la congrégation des missions étrangères.* Paris, 1842.

(3) *Relation du voyage de Mgr l'évêque de Bérithe*, p. 13, par M. de Bourges, l'un des premiers membres de la congrégation des missions étrangères.

Les longs voyages offraient alors de grandes difficultés. Ce fut seulement en 1662 que les vicaires apostoliques de la Cochinchine et du Tonquin se trouvèrent réunis à Siam avec douze missionnaires. Ils résolurent de fonder un séminaire général pour travailler immédiatement à la formation d'un clergé indigène, et rédigèrent un code pratique pour le bon exercice de leur difficile ministère. Plusieurs des dispositions qu'ils avaient arrêtées ne pouvaient être valables et fécondes que par l'approbation de Rome. Mgr d'Héliopolis revint en Europe. C'était se dévouer à bien des fatigues. « Louis XIV accueillit très-fa-
« vorablement le vicaire apostolique ; Rome, de son
« côté, approuva tout, excepté les vœux qui eussent
« joint aux travaux des apôtres les austérités du
« cloître, et qu'elle jugea trop onéreux pour des
« hommes condamnés déjà à tant de souffrances et
« de privations. Mgr d'Héliopolis reprit la route de
« Siam, où il ne parvint qu'après une traversée de
« plus de trois ans (1). »

Pendant que Mgr Pallu arrangeait en Europe les affaires de la congrégation, Mgr de Lamothe-Lambert, évêque de Bérithe, dotait la Cochinchine et le Tonquin de leurs premiers prêtres indigènes. Il put, en outre, dès 1667, instituer les religieuses connues depuis sous le nom bien justifié d'*Amantes de la Croix*. « Les intérêts commerciaux de la France n'avaient
« pas été mis en oubli : cédant aux instances du
« prélat, le roi du Tonquin avait accordé un terrain

(1) Mémoire inédit.

« propre à l'établissement d'un comptoir français. » Mgr de Bérithe mourut à Siam le 15 juin 1679. Voici sur ses travaux quelques lignes empruntées à la correspondance des missionnaires :

« Jamais ni obstacles, ni plaintes, ni menaces, ni calomnies n'empêchèrent Mgr de Bérithe de remplir ses devoirs ni d'exécuter ce qu'il jugeait utile au progrès de la foi, ou à la réformation des mœurs ou au bon ordre... Il gouverna toutes ses missions avec une sagesse admirable. Il fut le premier évêque qui ordonna des prêtres du Tonquin et de la Cochinchine, le premier qui dressa des statuts synodaux pour ces Églises naissantes, le premier qui établit une congrégation de vierges chrétiennes dans ces royaumes où il était inouï qu'une seule fille eût fait profession publique de chasteté, et il eut la consolation de voir ce précieux institut favorisé des plus précieuses bénédictions du ciel. Malgré les persécutions des païens, il fit deux fois sa visite épiscopale en Cochinchine et dans le Tonquin, et montra qu'il était toujours prêt à verser son sang et à donner son âme pour le troupeau qui lui était confié. Sa vie était un martyre continuel, et il avait coutume de dire qu'un chrétien sans souffrances n'avait que l'écorce de la piété. »

Le Tonquin perdit également en 1679 son premier évêque. Mgr Pallu fut alors chargé, par une décision de la Propagande, du vicariat apostolique de Chine, où ses lumières paraissaient plus particulièrement nécessaires. Quelques années avant de quitter sa chère Église du Tonquin, le saint prélat,

subissant une persécution inique et des plus inattendues, avait été transporté des îles Philippines en Europe, comme espion et prisonnier de guerre. Une tempête l'avait jeté sur les côtes de Luçon dans un voyage qu'il faisait de Siam au Tonquin. La guerre était alors imminente entre l'Espagne et la France. Les magistrats de la colonie espagnole, obéissant aux plus mauvais sentiments, affectèrent de prendre le saint évêque pour un espion des Français, et décidèrent qu'il comparaîtrrait devant le conseil de Castille. C'était l'enlever pour plusieurs années à l'œuvre qui avait si grand besoin de ses lumières et de son zèle. La cour d'Espagne le reçut d'ailleurs avec une grande distinction. Cette fâcheuse aventure ne fut pas sans profit pour les missions, et Mgr Pallu put écrire à ses prêtres : « Tout est bien. » Rome régla selon ses vœux certaines affaires difficiles, et Louis XIV, un instant indisposé contre lui, revint royalement de ses préventions. Il lui donna trente-cinq mille livres pour frais de voyage et achats de présents destinés aux rois de Siam et du Tonquin; de plus il le nomma son ambassadeur près de ces deux princes, et le chargea de leur remettre des lettres vraiment dignes du roi très-chrétien. Il écrivait au chua du Tonquin :

« Très-haut, très-excellent, très-puissant et très-magnanime prince, notre très-cher et bon ami,

« Dieu veuille augmenter votre grandeur avec fin heureuse.

« Nous apprenons par nos sujets qui ont été dans vos États, quelle a été la protection que vous leur

avez accordée. Nous y sommes d'autant plus sensible que nous avons pour vous toute l'estime que l'on peut avoir pour un prince aussi illustre par ses vertus militaires, qu'il est recommandable par sa justice. Nous avons même été informé que vous ne vous êtes pas contenté de cette protection générale pour nos sujets; mais qu'en particulier vous en avez donné des marques effectives aux sieurs Deydier et de Bourges (1). Nous eussions souhaité qu'ils eussent pu reconnaître toutes les grâces qu'ils ont reçues de vous par des présents dignes de vous être offerts; mais la guerre que nous avons eue pendant quelques années, dans laquelle toute l'Europe s'était liguée contre nous, a empêché nos vaisseaux d'aller dans les Indes.

« A présent que nous avons bien voulu donner la paix, après avoir remporté tant de victoires, et augmenté nos États par la conquête de plusieurs places importantes, nous avons aussitôt donné des ordres à la compagnie royale de s'établir dans votre royaume le plus tôt qu'elle pourra et aux sieurs Deydier et de Bourges de demeurer auprès de vous... »

Cette compagnie royale était une association commerciale formée sur les conseils de Mgr d'Héliopolis; elle devait lier des relations d'affaires avec les Annamites, établir des comptoirs et servir de point d'appui aux missionnaires. Les vicaires apostoliques ou leurs délégués passaient pour direc-

(1) Missionnaires français, membres de la congrégation des missions étrangères.

teurs de ces établissements. On espérait que ce pourrait être là, le cas échéant, une protection.

Voici la fin de la lettre de Louis XIV :

« Pour commencer de vous donner des marques particulières de notre estime, nous avons commandé qu'on vous portât quelques présents que nous avons cru qui vous seraient agréables. Mais la chose du monde que nous souhaiterions le plus, ce serait d'obtenir pour vos sujets, qui ont déjà embrassé la loi du seul vrai Dieu du ciel et de la terre, la liberté de la professer, cette loi étant la plus haute, la plus noble et la plus sainte, et surtout la plus propre pour faire régner les rois absolument sur les peuples. Nous sommes même très-persuadé que si vous connaissiez les vérités et les maximes qu'elle enseigne, vous donneriez à vos sujets le glorieux exemple de l'embrasser. Nous vous souhaitons ce bien incomparable avec un long et heureux règne, et prions Dieu qu'il veuille augmenter votre grandeur avec fin heureuse.

« Votre très-cher et bon ami,

« Louis. »

Charmé et fier de cette lettre, le roi montra les meilleures dispositions aux missionnaires ; mais il mourut bientôt et les espérances que l'on avait conçues furent ajournées (1).

Les missionnaires n'ont jamais joui au Tonquin et

(1) La lettre de Louis XIV était adressée au chua Trinh-Tac ou Tây-ding-vuong.

surtout en Cochinchine d'une véritable sécurité. La persécution a été plus ou moins violente, mais il y a toujours eu persécution. Gia-Laong lui-même, dont on a célébré la tolérance, ne rapporta pas régulièrement les édits rendus contre les chrétiens; sa conduite aurait justifié plus d'une plainte grave si les missionnaires n'avaient pas appris à se contenter de très-peu. Sans suivre les faits au jour le jour, nous noterons les phases principales de cette longue et glorieuse lutte, où chaque soldat qui succombe sous les coups de l'ennemi est un vainqueur.

CHAPITRE XI.

Circonscription ecclésiastique de l'empire annamite. — Les vicaires apostoliques directeurs des comptoirs français du Tonquin. — Édit de persécution. — Comment les mandarins payent leurs dettes. — Arrestation de deux jésuites. — Martyre du P. Bucharelli et de neuf chrétiens indigènes. — La houppade. — Le service des éléphants. — La mort civile chez les Annamites. — Martyre de quatre jésuites et de dix Tonquinois. — Comment finissent les persécuteurs. — Martyre de deux dominicains espagnols. — Les chirurgiens annamites. — Divinités tutélaires des villages. — Le poisson-dieu. — Comment on devient déesse. — Nouveaux martyrs. — La paix.

Avant l'arrivée des vicaires apostoliques, les jésuites étaient les seuls missionnaires qui eussent annoncé l'Évangile en Cochinchine et au Tonquin. « Depuis cette époque, des religieux de divers ordres, envoyés directement par la congrégation de la Propagande et entretenus à ses frais, et des dominicains de la province des Philippines défrayés par le roi d'Espagne, vinrent aider à recueillir la moisson abondante qu'offrait cette mission. » Selon un arrangement fait au sujet du Tonquin, « entre les nouveaux missionnaires et les missionnaires français, et approuvée par la propagande, ceux-ci, qui précédemment, avaient exercé leur zèle des deux côtés du grand fleuve (le Song-Ca ou Sang-Koï), se bornèrent à la partie occidentale, depuis ce fleuve jusqu'à la Cochinchine et au Laos;

la partie située à l'orient du même fleuve fut confiée aux missionnaires italiens et espagnols, qui la cultivèrent conjointement (1). » Les jésuites continuèrent de travailler sous la juridiction des vicaires apostoliques respectifs, dans les districts de la Cochinchine et du Tonquin qu'ils avaient formés. Cette organisation dut subir plus tard diverses modifications. Les dominicains espagnols ont conservé la mission du Tonquin oriental ; mais depuis longtemps les missionnaires français évangélisent seuls toute la Cochinchine et le Tonquin occidental et méridional. Voici du reste quelle est aujourd'hui (1858) la division territoriale ecclésiastique de l'empire annamite :

« Origine de la mission en 1626. Érection de deux vicariats apostoliques, l'un pour la Cochinchine, l'autre pour le Tonquin, en 1660 ; fondateurs : NN. SS. Pallu et de Lamothe-Lambert.

« En 1679, division du Tonquin en deux vicariats, l'occidental pour les missionnaires français, et l'oriental pour les Espagnols.

« En 1844, division de la Cochinchine en deux vicariats : celui de la Cochinchine orientale, qui reste confié à Mgr Cuenot, et celui de la Cochinchine occidentale ; premier évêque Mgr Lefebvre.

« En 1846, création du vicariat apostolique du Tonquin méridional, démembré du Tonquin occidental ; premier évêque, Mgr Gauthier.

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VI. Introduction, p. LXXVIII.

« En 1848, érection du vicariat apostolique du Tonquin central, tiré en grande partie du Tonquin oriental ; premier évêque, Mgr Marti.

« En 1850, institution du vicariat apostolique de la Cochinchine septentrionale; premier évêque, Mgr Pellerin (1). »

Chacun de ces chefs de missions a son coadjuteur afin que l'arrestation ou le martyre de l'évêque ne puisse pas désorganiser toute une Église; c'est donc un total de sept vicariats apostoliques et de quatorze évêques pour l'empire annamite.

Les deux évêques entre lesquels la Propagande partagea le vicariat apostolique formé par Mgr Pallu appartenaient, comme leur saint prédécesseur, à la congrégation des missions étrangères et avaient marqué parmi ses fondateurs. L'un d'eux, M. Deydier, reçut le titre d'évêque d'Ascalon, l'autre, M. de Bourges, fut sacré évêque d'Auren. Mgr de Lamothe-Lambert eut pour successeur en Cochinchine Mgr Mahot, évêque de Bide; sacré en 1682, il mourut en 1684 et fut remplacé par Mgr François Perez, évêque de Bugie. Ce prélat était né à Ténassérim, ville du royaume de Siam, d'un Manillois et d'une Siamoise; c'est le premier indigène de la haute Asie qui ait été élevé à la dignité épiscopale. Il gouverna l'Église de Cochinchine de 1691 à 1728.

Les premiers vicaires apostoliques eurent à vain-

(1) *Annales*, etc., t. XXVII, p. 350.

cre des difficultés très-grandes et de diverses sortes ; ils furent souvent menacés; cependant la persécution n'éclata avec violence que sous leurs successeurs. Le roi ou chua du Tonquin avait porté, dès 1696, un édit de proscription contre la religion chrétienne et spécialement contre les missionnaires; mais cet édit ne reçut que des applications très-partielles. Mgr d'Auren comprit dès lors combien il était nécessaire que chaque évêque eût un coadjuteur: il demanda cette dignité pour M. Belot, qui fut sacré évêque de Basilée en 1702. Rien encore ne faisait prévoir les terribles épreuves que l'Église du Tonquin devait bientôt subir. Les vicaires apostoliques semblaient plus particulièrement à l'abri du péril. « Ces prélats jouissaient d'une assez grande liberté dans l'intérieur de leurs maisons ; mais ils en avaient peu au dehors : ils savaient que toutes leurs démarches étaient observées. Les chrétiens et les catéchistes de toutes les provinces du royaume, qui avaient à les consulter, venaient les trouver à leur résidence; et comme la ville qu'ils habitaient est très-peuplée et d'un grand commerce, ils n'étaient pas soupçonnés de venir pour les affaires de la religion : les chrétiens passaient le jour dans la ville où ils avaient leur logement; la nuit ils venaient chez les évêques, qui exerçaient alors leur ministère... » Les vicaires apostoliques devaient le droit d'habiter ouvertement le Tonquin à « leur qualité publique de directeurs des comptoirs français. S'ils faisaient quelques courses relatives à leur état, ce n'était que dans leurs bateaux et toujours au risque d'être dé-

couverts et soumis à la rigueur des lois (1). » Néanmoins, même dans ce cas, leur titre officiel d'agents commerciaux de la France restait une protection. C'est ainsi qu'ils purent échapper à la persécution de 1696, qui fut marquée par le bannissement des PP. Vidal et Séqueyra de la compagnie de Jésus. Le P. Séqueyra, malade au moment de son arrestation, mourut dans le bateau qui le transportait en exil. Malheureusement notre situation en Europe nous fit oublier le Tonquin, et lorsque nos vaisseaux eurent cessé de paraître dans les mers de l'Indo-Chine, il devint évident que les prétendus directeurs des comptoirs français étaient les chefs de la religion chrétienne et non des marchands. Ce fait fut signalé au roi qui rendit, en 1712, un nouvel édit de persécution. « Les deux évêques et un autre missionnaire français, M. Guisain, furent emprisonnés et chassés ensuite du royaume. On les avait embarqués sur un navire faisant voile pour Siam; mais à peine étaient-ils en pleine mer, que des chrétiens avec qui l'on s'était entendu, vinrent à bord chercher Mgr de Basilée (M. Belot) et M. Guisain, qu'ils ramenèrent avec eux à terre. Une religieuse, *Amante de la Croix*, conduisit toute cette affaire, et les missionnaires durent à sa présence d'esprit de pouvoir rentrer secrètement dans la province de Nghè-anh. Ils soutinrent ainsi toute la mission pendant que Mgr d'Auren,

(1) *Histoire naturelle, civile et politique du Tonquin*, t. II, p. 137. Le port de mer où habitaient les vicaires apostoliques se nommait Héan. Ce port est à l'embouchure du Sang-Koï et non loin de Ketcho, capitale du Tonquin.

accablé de travaux et de vieillesse, mourait à Siam le 9 août 1714 à l'âge de 83 ans (1). » Il était parti pour les missions en 1660.

L'édit de 1712 avait été rendu « sur les instances de la mère du roi, femme fort attachée aux idoles, et à la sollicitation de différents mandarins qui espéraient profiter de la confiscation des biens des chrétiens. Le gouverneur de la province du midi et le premier mandarin de la ville de Héan ou Hien y contribuèrent beaucoup. Le premier devait sept cents taëls (environ 3,500 fr.) aux vicaires apostoliques, il se trouva quitte de la dette en les dénonçant; le second obtint la confiscation de la maison, des étangs et jardins qu'ils avaient à Hien, pour récompense de la charge qui lui avait été donnée de les conduire hors du royaume (2). »

Les mandarins ne se bornèrent pas à poursuivre les missionnaires. Un indigène, membre de la compagnie de Jésus, comme frère coadjuteur et un catéchiste reçurent la bastonnade et la houppade, puis on les jeta en prison; ils y restèrent deux ans.

La persécution, un instant ralentie, ne tarda pas à reprendre avec violence sur les dénonciations d'une malheureuse femme chassée, pour ses mœurs, de la société des chrétiens. Deux mandarins demandèrent officiellement, par une requête, l'abolition du christianisme dans tout le Tonquin. Le roi ratifia leur demande et, en 1722, la persécution devint générale. Les églises furent abattues, les catéchistes

(1) M. Luquet. *Lettres à Mgr l'évêque de Langres*, etc., p. 326.
(1) *Histoire*, etc., t. II, p. 150.

maltraités, emprisonnés; tout indigène soupçonné d'être chrétien dut adorer les idoles. Le vicaire apostolique n'échappa aux satellites qui le poursuivaient que par un expédient des plus énergiques. Il était caché chez une famille chrétienne lorsque des soldats vinrent pour le saisir. Averti de leur arrivée il ordonna à ses hôtes de mettre le feu à la maison. Comme les bambous secs brûlent bien, l'incendie se propagea très-vite et le prélat put s'échapper à la faveur du tumulte.

La plupart des missionnaires réussirent à se cacher, mais deux jésuites, les PP. Massari et Bucharelli, furent arrêtés avec plusieurs chrétiens indigènes, sur les frontières de la Chine. Les chrétiens étaient en nombre et songeaient à se défendre, alléguant que ce ne serait pas un cas de révolte puisque le territoire où ils se trouvaient n'appartenait pas au Tonquin. Les jésuites s'opposèrent à tout acte de résistance; « ils souffrirent qu'on les mît aux fers, et ils furent conduits en bateau à la ville royale; on les enferma dans une loge séparée ou espèce de cage. Le roi avait soin d'envoyer pour leur nourriture du riz de première qualité; le geôlier le leur enlevait et ne leur donnait que le plus mauvais qu'ils étaient obligés de faire cuire eux-mêmes. L'un d'eux (le P. Massari) succomba à la misère de son état, et mourut dans la prison, après avoir confessé deux fois avec courage la religion qu'il professait : on voulut les obliger de se découvrir la tête devant les juges, ce qu'ils refusèrent, parce qu'on ne le fait que si l'on se reconnaît coupable; ils ne voulurent pas

se prosterner devant les mandarins selon l'usage, parce que ayant été arrêtés sur les terres de la Chine, ils ne se regardaient pas comme justiciables du roi de Tonquin ni de ses ministres : on leur présenta des images, leur ordonnant de les frapper en signe de mépris ; ils leur témoignèrent, au contraire, le plus grand respect, et leur rendirent le culte que leur situation permettait. Le mandarin, croyant les tenter davantage, fit apporter un crucifix dont on frappa les genoux à coups de marteau, disant aux missionnaires s'ils n'avaient pas compassion de leur Dieu, qu'ils exposaient, par leur opiniâtreté, à un nouveau supplice aussi déshonorant : ils lui répondirent que le Dieu qu'ils adoraient était impassible, et que celui qui prétendait lui faire outrage était seul digne de compassion puisqu'il s'exposait à ses vengeances (1).» Deux ou trois ans plus tard ce mandarin était dégradé et allait mourir en exil, convaincu que sa conduite envers les chrétiens avait attiré sur lui la colère de Dieu.

Le P. Bucharelli et neuf chrétiens indigènes furent condamnés à mort. Le roi recula longtemps devant l'exécution de cet arrêt, car les augures déclaraient que les circonstances n'étaient pas propices. Les prisonniers attendaient avec calme, songeant uniquement à se montrer dignes de la grâce du martyre. Enfin le jour de l'exécution fut fixé. On dut porter le P. Bucharelli, devenu impotent par suite des rigueurs de la prison. Ses compagnons avaient con-

(1) *Histoire naturelle, civile*, etc., t. II, p. 160.

servé toutes leurs forces et marchèrent d'un pas ferme en récitant à haute voix les prières de l'Église. Arrivés sur le lieu du supplice les dix martyrs se mirent à genoux et prièrent en commun, puis le P. Bucharelli se leva et donna sa bénédiction à ces généreux chrétiens qui allaient mourir avec lui pour la foi qu'il leur avait enseignée. Parmi la foule des assistants bien des fronts s'inclinèrent sous cette bénédiction suprême. Selon l'usage, il y avait autant de bourreaux que de victimes et les dix têtes tombèrent en même temps.

La haine des persécuteurs n'était pas assouvie. Les femmes ne pouvant être condamnées à mort pour crime d'État en matière religieuse, les chrétiennes que l'on avait arrêtées subirent, pour la plupart, le cruel supplice de la *houppade*, sorte de bastonnade appliquée sur les cuisses. D'autres restèrent plusieurs mois en prison, pêle-mêle avec les derniers bandits. C'était un martyre de chaque jour; mais elles tinrent ferme et sortirent pures de ces cloaques. Les hommes furent envoyés en exil ou employés au service des éléphants, c'est-à-dire réduits en esclavage. Ce service est tenu pour infamant et implique la mort civile; il est en outre pénible et dangereux. Les malheureux auxquels on l'impose ne reçcivent absolument rien de l'État; ils vivent d'aumônes ou des petits travaux qu'ils peuvent faire dans leurs rares moments de liberté. C'est une peine souvent infligée aux chrétiens. Lorsque le temps de leur condamnation est expiré, ils restent exclus de la société, ils ne peuvent ni hériter, ni se marier civilement, ni

remplir aucune charge ; mais, en revanche, ils ne payent aucun impôt et ne sont plus inquiétés au sujet de leur religion. L'État les tient pour morts. Les criminels ordinaires ont beaucoup à souffrir de cette situation, car chacun les repousse, mais le chrétien est un confesseur de la foi et il trouve chez ses frères des secours, de l'affection, du respect.

Les païens eux-mêmes savent très-bien distinguer entre les chrétiens et les autres condamnés. Ainsi le grand mandarin, oncle du roi, qui dut, par suite de ses fonctions, présider à l'exécution du P. Bucharelli et de ses catéchistes ne put soutenir ce spectacle ; « il détourna la tête, avec toutes les marques « de la douleur. Ne doutant pas que la mémoire des « suppliciés ne fût assez en vénération aux chrétiens « pour les déterminer à enlever leurs corps et à leur « donner une sépulture honorable, il avait fait pré- « parer une fosse où il donna ordre qu'ils fussent « enterrés séparément, ne voulant pas qu'on les con- « fondît avec des malfaiteurs exécutés le même « jour (1). » Les païens se hâtèrent, comme les chrétiens, de recueillir avec des linges le sang du P. Bucharelli (2).

Jusqu'en 1726 la persécution fut très-violente, mais elle parut alors s'apaiser et l'on eut quelques jours moins mauvais. Les chrétiens, bien que tenus à de grandes précautions, jouissaient, relativement, d'une certaine liberté. Quelques gouverneurs de province fermaient les yeux. Mais, en 1736, un nouvel

(1) *Histoire*, etc., t. II, p. 170.
(2) Cette exécution eut lieu sous le règne de Tring-Cang.

édit royal rendit aux mandarins tout leur zèle. Six jésuites avaient demandé à remplacer les deux Pères de leur ordre, victimes de la persécution de 1721 à 1725. Quatre de ces apôtres, les PP. Alvarez, Abreu, d'Acunha, Portugais, et le P. Crotz, Allemand, furent pris peu de temps après leur arrivée dans la mission. On les conduisit à la capitale enfermés dans des cages. Les persécuteurs leur firent subir pendant neuf mois, toutes les privations, toutes les tortures, espérant peut-être les affaiblir assez pour les vaincre. Ils comprirent enfin que cette espérance était insensée et condamnèrent les quatre missionnaires à la peine de mort. Dix chrétiens indigènes furent enveloppés dans leur condamnation. Les uns et les autres marchèrent au supplice avec une joie sereine dont les païens eux-mêmes furent émus. Leur exécution eut lieu le 12 janvier 1737. De telles morts trahissent toujours les espérances des ennemis de Dieu : on voulait épouvanter les chrétiens ; ils furent affermis.

« Quantité de néophytes se dispersèrent et prirent la fuite, passant d'un lieu à un autre, abandonnant leurs maisons, leurs meubles et tous leurs biens. D'autres succombèrent à la crainte de la persécution et des supplices, mais se relevèrent promptement de leur chute, ayant toujours conservé dans le cœur un attachement sincère à l'Évangile... Quelques bourgs apostasièrent en entier ; ils renvoyèrent les missionnaires, mais sans leur faire aucun outrage et sans les dénoncer... Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que dans le fort même de la persécution, des villages

entiers renoncèrent à l'idolâtrie pour embrasser le christianisme, tant ils furent touchés de la constance et du courage de la plupart des chrétiens (1). »

Le roi qui avait ordonné cette persécution, Tring-Giong, mourut subitement dans une partie de plaisir. Les païens furent les premiers à dire qu'il avait été frappé par le Dieu des chrétiens, justement irrité. Le grand mandarin, son conseiller intime et le principal instigateur de la persécution, réussit d'abord à capter la confiance du nouveau roi ; mais, quelques années plus tard, on l'accusa de tramer une révolte. Il fut dépouillé de ses dignités et de ses trésors, emprisonné, exilé, puis enfin condamné à mort et exécuté. Pour déshonorer jusqu'à sa mémoire, on le fit enterrer secrètement dans un lieu inconnu et son cercueil fut recouvert de pierres et d'épines. C'est là, au Tonquin et en Cochinchine, un outrage plus redouté que le supplice le plus cruel; il atteint la famille en lui enlevant toute chance d'avenir et doit peser à jamais sur l'âme de la victime. Les Anglais pratiquent aux Indes un raffinement de ce genre lorsque, forçant un brahmine à toucher du sang avant de l'exécuter, ils le souillent et le condamnent ainsi, d'après ses croyances, à souffrir éternellement.

La mission du Tonquin occidental n'avait alors pour chef qu'un simple prêtre, M. Néez, du diocèse de Bayeux. Mgr de Bazilée était mort en 1717 et son successeur, Mgr Guisain, évêque de Larenda, avait succombé sous le poids des privations et des fati-

(1) *Histoire*, etc., t. II, p. 182-185.

gues, pendant la persécution de 1723. M. Néez était, d'ailleurs, à la hauteur de toutes les fonctions et de tous les périls. Entré au Tonquin en 1715, il fut, six ans plus tard, choisi pour grand vicaire par Mgr de Larenda. Les circonstances lui imposèrent bientôt le gouvernement de cette Église si éprouvée. Il le garda de 1723 à 1738 à titre provisoire, puis il reçut le titre d'évêque de Céomanie et fut sacré en 1739 (1). « L'évêque de Céomanie, prélat recommandable par « sa science, sa piété, son zèle, sa prudence, sa fer- « meté et son désintéressement, est regardé à juste « titre comme un des principaux soutiens et des plus « beaux ornements de la mission du Tonquin occi- « dental à laquelle il rendit de longs et importants « services. Il mourut le 19 octobre 1764, âgé de qua- « tre-vingt-trois ans (2). » L'évêque de Céomanie eut successivement trois coadjuteurs, Mgr Louis Deveaux, évêque de Léros, Mgr Edme Bennetot, évêque d'Eucarpie, et Mgr Bertrand Reydellet, évêque de Gabale, qui lui succéda.

L'édit de 1737 reçut une nouvelle application en 1745. Deux missionnaires Espagnols de l'ordre de saint Dominique, les PP. Gil et Leziniana furent ar-

(1) Lorsqu'un évêque vicaire apostolique meurt sans coadjuteur, son vicaire général ou le plus ancien de ses vicaires généraux est, par une disposition spéciale du Saint-Siége, placé à la tête de l'Église privée de son pasteur jusqu'à ce qu'un autre évêque nommé par le Souverain Pontife ait pris possession du vicariat apostolique. Le vicaire général ou pro-vicaire est, à cet effet et pour ce temps, muni de toutes les facultés ordinaires et extraordinaires que le vicaire apostolique avait reçues du Pape, excepté celles qui requièrent le caractère épiscopal.

(2) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VI, p. LXXX.

rêtés, torturés et condamnés à mort. Ils donnèrent les exemples de calme, de courage, de joie que tous les missionnaires ont toujours donnés en pareil cas.

Trois ans plus tard, une circonstance particulière put faire croire que bientôt les catholiques seraient complétement libres au Tonquin. Le roi Tring-Dang ou Ming-Vuong possédait un canon dont la culasse portait une inscription européenne. Il demanda qu'on la fit traduire par les missionnaires et il indiqua les Pères Gil et Leziniana. On lui répondit que tous deux avaient été décapités. Il reprocha aux grands mandarins d'avoir agi sans son ordre et demanda qu'on découvrît un autre missionnaire. Comme preuve de ses bonnes intentions, il fit mettre en liberté un certain nombre de chrétiens. Le P. Palecruk se présenta. On lui fit une réception magnifique; il lut et relut l'inscription; le roi, ravi, déclara qu'il voulait avoir toujours près de lui un mathématicien et un canonnier. Dans l'élan de sa joie il décida que les vaisseaux européens ne payeraient plus aucun droit dans les ports du Tonquin.

Instruits de ces bonnes dispositions, plusieurs Pères jésuites, versés dans les sciences et munis de bons instruments, partirent de Macao pour le Tonquin. Ils arrivèrent en 1751; déjà Ming-Dang avait changé d'avis. Il leur fit défendre de se présenter à la cour. Mais la mission se trouvait renforcée.

Mgr Reydellet reçut, en 1765, les brefs qui lui apprenaient son élévation à l'épiscopat; il était ma-

lade et redoutait de ne pouvoir remplir sa tâche; mais ses confrères le prièrent de se soumettre au désir du Saint-Siége et, d'ailleurs, une nouvelle persécution venait d'éclater; il accepta. Cette persécution fut moins grave que les précédentes. Un jésuite italien, le P. Orta, et un dominicain tonquinois furent pris et retenus en prison pendant plusieurs années : ils subirent les plus durs traitements, mais on n'osa point les condamner à mort. Les autres missionnaires et les prêtres indigènes purent échapper aux poursuites. Mgr Reydellet recouvra la santé après avoir subi une opération qui ne permet pas d'étendre aux chirurgiens annamites les éloges que le P. de Rhodes a donnés à leurs collègues, les médecins. Le prélat souffrait d'une fistule et sa vie paraissait menacée lorsque les chrétiens lui amenèrent un docteur uniquement adonné à la cure de cette maladie. Laissons parler un témoin : « Des opérations que nos chirurgiens européens commenceraient et achèveraient presque dans la même minute, ce chirurgien tonquinois les fait durer des quarts-d'heure entiers, pour ne pas dire des heures, et il les réitère pendant des vingt jours de suite. Les opérations consistent à déchiqueter, avec la pointe d'un couteau, les endroits attaqués de la fistule, et à y appliquer ensuite une poudre qui n'est autre chose, à ce que je crois, que de l'arsénic qu'il a mis tremper dans du vin et qu'il a ensuite fait sécher. Cette poudre consume les chairs et attire beaucoup d'eau, laquelle, au bout d'un certain nombre de jours, cessant de couler, on applique des emplâtres

pour faire revenir les chairs (1). » Après six semaines de ce traitement, Mgr Reydellet fut parfaitement et définitivement guéri.

L'un des fils du chua du Tonquin montrait, à cette époque, des dispositions très-favorables aux chrétiens. Il avait pour capitaine des gardes un mandarin converti au christianisme, et qui pratiquait ostensiblement sa religion. Cet officier fit avorter une plainte déposée par un grand nombre d'infidèles et « portant que des chrétiens qui habitaient parmi eux, « recevaient des missionnaires, et, qu'à cause de « cela, le génie tutélaire avait abandonné le village « et ne voulait plus y revenir. » Le prince, au lieu de prêter l'oreille aux dénonciations des païens, déclara par lettres-patentes, qu'il prenait sous sa protection les chrétiens accusés. L'affaire eût pu devenir grave, car les Annamites tiennent beaucoup à ne pas se brouiller avec les divinités protectrices des villages. Et quelles sont ces divinités? La réponse est assez difficile. Ici c'est un poisson, là c'est un tigre, plus loin c'est une pierre, ailleurs c'est une plante, une montagne, un insecte. Par exemple Ké-mom est renommé dans tout le Tonquin à cause de son génie tutélaire. Ce génie était de son vivant, un simple poisson, qui, non moins imprudent que les carpillons de la fable, fut se promener au loin pendant une inondation et ne sut pas regagner assez vite ses domaines légitimes. Il resta sur le sable, près d'un village nommé Ke-vé. Les habitants, émerveil-

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VI, p. 140.

lés de ses dimensions exceptionnelles, lui témoignèrent du respect en couvrant son cadavre de nattes, « Depuis ce temps, disent les *Nouvelles Lettres édifiantes*, il s'est fait, dans le district de ce village, une accrue considérable par les terres que la rivière a entraînées et déposées en cet endroit. Ces gens accoutumés à trouver du prodige dans les choses qui arrivent le plus naturellement, ne manquèrent pas de publier que ce poisson s'était déclaré le génie tutélaire de ces contrées, et qu'il récompensait Ke-vé du bienfait qu'il en reçut autrefois. Les habitants de Ké-mom lui ont élevé un temple qui est devenu des plus célèbres, et voici comment : Dans la rivière qui passe le long de Ké-mom, il y a un gouffre qui a fait périr beaucoup de bateaux. Ceux qui passent par cet endroit, s'imaginant que c'est un effet de la puissance du poisson tutélaire, lui font des vœux et des sacrifices pour l'apaiser et éviter les effets de son indignation. Le bruit du prétendu pouvoir de ce poisson s'est répandu dans tout le royaume. Le roi lui-même envoie de temps en temps un mandarin à Ké-mom pour faire des offrandes et des sacrifices au poisson tutélaire (1). »

Ces folles croyances se retrouvent en Chine comme au Tonquin et en Cochinchine. On peut faire dieu ou déesse une personne vivante aussi bien qu'un poisson mort. L'abbé la Mothe, qui fut plus tard évêque de Castorie, rapporte le fait suivant dans sa correspondance : « Un riche Chinois passé au Ton-

(1) T. VI, p. 150.

quin, ne voulant pas apparemment adorer les divinités du pays, s'avisa d'un stratagème bizarre pour diviniser une de ses femmes; il la choisit jeune, spirituelle, et la plus belle qu'il put trouver, puis la faisant jeûner longtemps, il lui mit un cierge allumé à la main et dans la bouche un morceau de nhâñcam (plante médicinale) et l'enterra toute vive et richement habillée dans un petit caveau, où il prétendait qu'en neuf jours elle devait être convertie en déesse. Un mandarin tonquinois qui passa dans l'endroit deux jours après les funérailles, eut pitié de la déesse et la fit retirer du caveau; on la trouva encore vivante et le cierge à la main (1). » Remarquez que personne, parmi les autorités locales, n'avait jugé à propos d'intervenir. La transformation annoncée par le Chinois, et le mode cruel qu'il employait, ne pouvaient froisser aucune croyance ni exciter aucune indignation dans un pays où le paganisme a détruit toute notion élevée de la religion et où la vie du prochain ne compte pas. La seule circonstance surprenante est l'acte de pitié du mandarin. La plupart de ces représentants de l'autorité supérieure eussent simplement échangé ces quelques paroles avec le chef du village : — Qu'y a-t-il de nouveau ? — Peu de chose, une femme enterrée vive. — Ce n'est rien.

De 1665 à 1773 la mission du Tonquin fut assez tranquille. Le vicaire apostolique avait pu former à Ké-vinck un collége et un séminaire où se trouvaient

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VI, p. 470.

environ quatre-vingts élèves. Rien ne faisait prévoir un orage lorsque, le 5 août 1773, le P. Castaneda, dominicain espagnol, pressé de visiter un malade, s'y rendit à pied en plein jour. Un païen l'aperçut, le reconnut et le dénonça ; il fut pris. Le sous-gouverneur de la province du midi, homme perdu de vices et de dettes, voulut exploiter cette capture inattendue. Il demanda une somme exorbitante pour la rançon du missionnaire. Comme les chrétiens ne se présentèrent point, il rabattit de ses exigences, mais en vain. La somme était encore trop forte et, d'ailleurs, on craignait d'exciter le zèle des persécuteurs en satisfaisant leur cupidité. Le mandarin ne s'en tint pas là. Sur son ordre, le P. Castaneda fut enfermé dans une cage où il pouvait à peine bouger, et exposé pendant plusieurs jours aux ardeurs du soleil qui, sous ce climat et à cette époque de l'année, épouvantent même les indigènes. Des recherches actives furent faites dans toute la province et les satellites purent saisir le P. Vincent Lièm, dominicain tonquinois. Afin de faire briller son zèle d'un plus vif éclat, le sous-gouverneur dénonça les deux prisonniers comme chefs de rebelles en même temps que prêtres de la *religion portugaise*. Le P. Castaneda et le P. Lièm comparurent devant le roi. Celui-ci interrogea le religieux espagnol. — Qu'êtes-vous venu faire dans mes États ? — J'y suis venu pour annoncer l'Évangile, qui enseigne aux hommes le chemin d'une vie heureuse et éternelle. — Que ne l'annonciez-vous, reprit le roi, aux gens de votre pays ? — Mes compatriotes, répliqua le missionnaire, sont

instruits des vérités de la religion, et ne manquent d'aucun secours nécessaire pour parvenir au salut éternel. » Le roi fit ensuite diverses questions frivoles sur des objets de pure curiosité ; puis les deux confesseurs furent conduits à la reine-mère. Elle demanda au P. Lièm quel serait, dans l'autre vie, le sort de ceux qui n'auraient pas cru la doctrine qu'il enseignait. — Ils ne pourront éviter, répondit-il, les supplices éternels de l'enfer. — Qu'on les remette dans leurs cages avec des entraves aux pieds, s'écria la reine, irritée de cette réponse.

Le P. Castaneda et le P. Lièm furent condamnés à mort. Le roi écrivit de sa propre main leur sentence. Trois grands mandarins, dont deux étaient chrétiens, voyant que la condamnation était motivée sur le crime de rébellion, refusèrent d'y souscrire. Ce refus courageux ne put sauver la vie des deux apôtres, mais leur sentence fut réformée ; on les frappa ouvertement et uniquement comme prêtres de la religion chrétienne. Ils avaient continué de prêcher dans la prison ; ils prêchèrent encore en marchant au supplice. Des milliers de personnes avaient voulu les voir mourir. A peine étaient-ils exécutés que « les chrétiens, dépouillant toute crainte, rompent la foule, ramassent avec respect les têtes des deux martyrs, font tremper des linges dans leur sang, arrosent de leurs larmes les deux corps, et transportent ces précieuses reliques dans un village éloigné (1). » Le mandarin qui avait présidé à l'exé-

(1) Récit de Mgr Reydellet, évêque de Gabale.

cution vit cette noble scène et la dénonça au roi, en lui disant que des hommes élevés en dignité et des soldats de sa garde n'avaient pas craint de s'y associer. Le roi, transporté de fureur, ordonna d'arrêter les coupables et porta un nouvel édit contre la religion chrétienne. Il voulait que, dans un délai de deux mois, le christianisme eût disparu de ses États. Des récompenses et des priviléges furent promis à quiconque livrerait un chrétien : missionnaire, prêtre indigène ou simple fidèle. La persécution devint très-violente. On abattit les églises dans tout le royaume. Les religieuses et les élèves du séminaire durent se disperser. Un catéchiste du P. Liêm subit le martyre et montra le plus grand courage. L'exil et la prison frappèrent des chrétiens de toutes conditions; mais on put racheter un dominicain espagnol et plusieurs prêtres tonquinois pris en 1774, 1777 et 1778. La persécution perdit enfin de sa violence, et l'Église du Tonquin eut quelques années, non pas de sécurité, mais de ce calme relatif qui suffit aux missionnaires pour reparaître partout, relever les ruines et préparer de nouvelles moissons.

CHAPITRE XII.

Les persécutions de 1647 et de 1664 en Cochinchine. — Le roi Hien et les missionnaires. — Les éléphants bourreaux. — Nouvelles épreuves. — Ming-Vuong fait emprisonner neuf prêtres européens. — Un jésuite mathématicien du roi. — Mandarins et satellites. — Comment les rois de Cochinchine rendent la justice. — Chrétiens condamnés à mourir de faim. — Remède cochinchinois contre la mort subite. — La cangue. — Le colonel Kien.— Apostasie et retour. — Une mère chrétienne. — Bonnes années.

Le P. de Rhodes avait dit, en quittant la Cochinchine, que cette Église naissante était réservée à de rudes épreuves. Les pressentiments du saint missionnaire furent justifiés. Ignace et Vincent avaient été exécutés en 1645, deux ans plus tard la persécution faisait de nouveaux martyrs. Cependant le roi, Thuong-Vuong, n'osa pas frapper les Européens. Voici en quels termes le P. Saccano, jésuite, constatait cette exception :

« Jusqu'à présent le roi n'a pas osé mettre la main sur les missionnaires européens ; il me semble pourtant qu'il n'en est pas très-éloigné. J'avais espéré de Dieu cette grâce privilégiée si mes péchés ne m'en rendaient indigne (1). »

Le P. Saccano ne songeait pas, du reste, à se ca-

(1) *Mission de la Cochinchine et du Tonquin*, p. 210.

cher. Tout au contraire, il se rendit à la cour avec le P. Bocca et, tous deux, demandèrent à Thuong-Vuong l'autorisation de rentrer en Cochinchine ; elle leur fut accordée. Le P. Saccano raconte le fait et ajoute : « Des lettres de notre père visiteur, pleines de supplications très-humbles et accompagnées de deux belles perles et de lingots d'or d'une grosseur considérable, ne contribuèrent pas peu à nous obtenir ce bienveillant accueil. Nous avions augmenté ces présents de tout ce que nous croyions pouvoir lui être agréable, nous épuisant nous-mêmes très-volontiers pour gagner ses bonnes grâces et, par ces moyens, acquérir à Dieu tant d'âmes si bien disposées. »

Les missionnaires avaient diverses entraves à subir, néanmoins ils se trouvaient libres en songeant au passé. Cette situation se prolongea douze ou quinze ans. Mais, en 1661, la persécution recommença ; elle fut d'abord locale et l'on put croire que certains gouverneurs de province agissaient sans ordre. Il fallut renoncer à cette illusion, car, en 1663, le roi, Hien-Vuong intervint et ordonna que « les sectateurs de Jésus » fussent partout poursuivis. On eut quelques actes de faiblesse à déplorer. Quatre soldats chrétiens ayant été traduits, le 22 décembre 1664, devant le tribunal royal que le chua présidait en personne, trois d'entre eux apostasièrent, sans avoir même tenté de résister. Le quatrième, Pierre Vang, répondit au contraire : « Je suis premièrement sujet et serviteur du souverain Seigneur du ciel et de la terre et, en second lieu, de Votre Majesté. » Il répéta

deux fois ces nobles paroles et le roi l'envoya au supplice en disant : « Le souverain de mon royaume, c'est moi, et je le gouverne comme je veux, sans dépendance du Seigneur du ciel et de la terre (1). » Peu de jours après trois autres soldats chrétiens subirent également la peine capitale, heureux de mourir en confessant leur foi. Ces exécutions eurent lieu à Dinh-Cat, seconde ville de la Cochinchine et l'une des résidences royales. On ne s'en tint pas là. L'édit de persécution fut appliqué dans tout le royaume et fit de nombreux martyrs. Onze chrétiens parmi lesquels on remarquait deux enfants, Étienne et Raphaël, et une femme nommée Jeanne, furent exécutés le même jour (11 janvier 1665) à Hué. Les enfants et Jeanne étaient condamnés à mourir sous les pieds des éléphants. Pour effrayer ces martyrs, on lâcha d'abord les éléphants sur un autre chrétien, puis lorsqu'ils l'eurent mis en pièces, on fit entrer Jeanne dans l'arène. « Celle-ci forme le signe de la croix de la main droite, et, de la gauche, continue sans s'émouvoir, à tenir l'éventail qu'elle agite, selon la coutume du pays, devant son visage où viennent se peindre, avec la pureté de son âme, l'espérance et la joie de son cœur (2). » Elle mourut sans pousser un cri. Le mandarin croyait que Raphaël et Étienne effrayés, allaient abjurer leur foi; mais le courage des deux enfants ne faiblit pas; ils firent le signe de la croix et attendirent la mort avec sécurité. « Nous voulons voir notre père qui est au

(1) *Mission de la Cochinchine et du Tonquin*, p. 219.
(2) *Id.*, p. 228.

ciel, » dit Raphaël en regardant la foule. Lorsque les éléphants écrasèrent ces deux héros, les païens eux-mêmes ne purent garder le silence et réclamèrent contre la barbarie des juges. Quelques jours plus tard deux femmes, Lucie et Marine, furent également livrées aux éléphants. Elles avaient été toutes deux au-devant du martyre et moururent avec un admirable courage. Quant aux missionnaires, comme on les croyait sous la protection directe des Portugais, dont le pavillon était alors connu et redouté sur les côtes Annamites, on se borna à les exiler.

De 1664 à 1698 la mission de Cochinchine n'eut pas de grandes épreuves à subir. Les chrétiens furent, sans doute, soumis à de nombreuses vexations, et les missionnaires durent plus d'une fois se cacher ; cependant des églises avaient été construites dans toutes les provinces et on y officiait publiquement. Quand une persécution éclatait, elle restait locale, quelques chrétiens de tel canton ou de telle province étaient rançonnés, emprisonnés, mis à la cangue; mais l'orage ne s'étendait pas et durait peu. Les choses changèrent sous le règne de Ming-Vuong. Ce prince détestait les chrétiens et s'était promis, dès son avénement, d'en finir avec les étrangers qui, sous prétexte de religion, venaient *suborner ses sujets.* La persécution commença en 1698; elle fut provoquée par des bonzes, jaloux et inquiets des progrès du christianisme. Ils prétendirent que les chrétiens de Thuong-lo, rassemblés en grand nombre pour une de leurs cérémonies, avaient insulté les idoles. Le roi prescrivit une enquête et ordonna de

trancher la tête aux coupables s'ils étaient découverts. Il n'y avait pas de coupables, même aux yeux des païens, car la dénonciation était calomnieuse. Néanmoins Ming-Vuong rendit un décret applicable à tous ses États, et portant que les églises seraient abattues, que les chrétiens payeraient chaque année des impositions triples, que tout mandarin professant le christianisme perdrait son emploi et ses dignités. L'exécution suivit immédiatement la menace. Un grand nombre de fidèles et de prêtres furent arrêtés. Malgré les menaces que le roi avait plusieurs fois proférées, personne ne croyait à une persécution générale et aucune précaution n'avait été prise. Aussi les objets consacrés au culte devinrent-ils presque partout la proie des mandarins et de leurs satellites, Cette persécution ne s'apaisa qu'en 1704. De tous les missionnaires qui étaient alors en Cochinchine quatre seulement ne tombèrent point entre les mains des persécuteurs. Le vicaire apostolique, Mgr de Bugie, fut de ce nombre. « Il se tint longtemps caché dans un bateau qui allait et venait le long des côtes. Ayant trouvé une caverne fort retirée, il y fit dresser un autel et y conféra l'ordre de prêtrise à un diacre cochinchinois qui revenait de Siam. Ce prêtre étant naturel du pays et n'y étant pas encore connu put, en prenant de grandes précautions, aller de côté et d'autre visiter les chrétiens (1). »

Parmi les missionnaires arrêtés, trois, les PP. Candone, Belmonte, Arnedo, étaient jésuites; six,

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VIII, p. 443.

MM. Langlois, Capponi, Sennemaud, Féret, Gouges, Destréchy, appartenaient à la congrégation française des missions étrangères. Un prêtre chinois, l'abbé Fonseca, partagea le sort de ces confesseurs de la foi. Les *Nouvelles Lettres édifiantes* rapportent que le P. Arnedo « fut élargi, après quelques jours de détention, pour des raisons particulières. » Il resta dans le pays sans être libre d'y propager l'Évangile ; cependant il put donner les secours de la religion à ses confrères, et encourager publiquement les martyrs. Les PP. Candone et Belmonte, MM. Langlois et Féret moururent en prison. Leurs compagnons de souffrances passèrent par diverses épreuves et recouvrèrent la liberté en 1704.

Le P. Arnedo remplissait à la cour les fonctions de mathématicien. Voilà pourquoi il ne fut pas compris dans la mesure qui frappait les autres missionnaires. Cette faveur lui pesait, mais il fallait la subir ; elle lui permit, d'ailleurs, de rendre quelques services à ses frères.

Ming-Vuong, craignant les réclamations de la France, ne voulut pas que les missionnaires fussent condamnés à mort. Il espérait ou qu'ils mourraient en prison, ou que, vaincus par les souffrances, ils promettraient de ne plus prêcher leur religion et quitteraient pour toujours ses États. Tous ses calculs furent déjoués. « Je suis venu pour faire connaître « le souverain Maître de l'univers, répondit M. Lan- « glois aux mandarins ; je ne puis me dispenser « d'instruire tous ceux qui veulent bien m'enten- « dre. » Le chef des soldats commis à la garde de

M. Capponi et de dix chrétiens indigènes, ses compagnons de captivité, conseillait au missionnaire de ne pas s'exposer aux tourments et d'en passer par la volonté du roi. « Ne pensez pas, lui dit ce confesseur « de la foi, que des hommes qui viennent ici des « extrémités de la terre avec des peines infinies, pour « annoncer Jésus-Christ aux peuples infidèles, veuil- « lent le renoncer par la crainte de quelques tour- « ments. »

L'attitude des missionnaires et le zèle des chrétiens qui, malgré la rigueur des édits, venaient de toutes parts visiter les prisonniers et leur apporter quelques secours, touchaient jusqu'aux satellites. « Quelle cruauté! se disaient-ils entre eux, de faire « mourir de si braves gens! et quelle folie à nous de « les arrêter, puisque nous sommes obligés de les « garder le jour et la nuit, et que nous ne faisons « qu'augmenter nos peines et nos veilles. » L'un des satellites ne s'en tint pas à cette protestation. Il s'approcha de M. Langlois et « lui dit à l'oreille « qu'il souhaitait de tout son cœur d'être chrétien, « et qu'il le priait de lui indiquer les moyens de le « devenir. Ce missionnaire ne manqua sans doute « pas de le faire à la première occasion (1). »

Les prêtres européens eurent de bien grandes épreuves à subir tant que dura cette persécution; cependant la fureur du roi s'appesantit particulièrement sur les indigènes. Les missionnaires furent mis à la cangue, torturés, emprisonnés dans de vérita-

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VIII, p. 410.

bles sentines avec les derniers bandits, et, nous l'avons déjà dit, quatre de ces héroïques serviteurs de Dieu succombèrent en prison. Les néophytes partagèrent toutes ces souffrances et furent condamnés, lorsqu'on eut perdu l'espoir de les vaincre, à mourir de faim. Les mandarins espéraient que ce terrible et long supplice provoquerait de nombreuses apostasies.

Ming-Vuong voulut juger lui-même les premiers accusés. « Ils étaient au nombre de quarante-un, quatre missionnaires et trente-sept indigènes, tant hommes que femmes; ils furent tous amenés devant le roi, ayant la cangue au cou et les fers aux pieds, dans une grande place qui est devant le palais, où le roi tient sa cour tous les jours de grand matin. Il y avait un monde infini. Chaque prisonnier avait auprès de lui un soldat qui tenait sa cangue d'une main, et de l'autre un sabre levé prêt à frapper au premier commandement du roi. » Ce prince, convaincu qu'il n'obtiendrait rien des missionnaires ne les fit pas même interroger. « On proposa aux chrétiens, qui étaient assis à terre selon la coutume des criminels, l'alternative de mourir ou d'abandonner la religion des Européens pour reprendre, de bon cœur et sincèrement, celle du pays. » Près de la moitié protestèrent qu'ils étaient prêts à faire la volonté du roi; les autres dirent qu'ils restaient fidèles à Jésus-Christ et acceptaient la mort. On répondit aux uns et aux autres que le roi, voulant que chacun d'eux exprimât sa résolution par écrit, leur donnait quatre jours pour réfléchir. Tous ceux qui avaient de-

mandé la mort s'attendaient à être frappés immédiatement. Ils avaient donc fait leur sacrifice. Néanmoins plusieurs d'entre eux manquèrent de courage et sept seulement déclarèrent par écrit qu'ils obéiraient à Dieu plutôt qu'au roi. Les apostats reçurent la bastonnade, et on leur dit avec mépris qu'ils étaient libres. Quant aux chrétiens fidèles, le roi les condamna à être enfermés tous les sept dans une petite cabane construite au milieu d'une île voisine de son palais. Il voulait être promptement informé de toutes les phases de leur agonie (1).

« Trois femmes qui montrèrent toujours un courage invincible, étaient au nombre des condamnés. Comme elles allaient, avec une joie incroyable, se renfermer dans cette cabane pour y finir leurs jours par une mort glorieuse, le roi commanda qu'on les renvoyât chez elles, après leur avoir donné la bastonnade et coupé le bout des doigts et le bout des oreilles. Deux d'entre elles souffrirent ces tourments sans s'émouvoir et se retirèrent en rendant grâce à Dieu de ce qu'il les avait jugées dignes de participer aux opprobres de sa croix. Le capitaine qui faisait exécuter les ordres du roi étant parent de la troisième, la pressa de renoncer au christianisme ; mais voyant qu'il perdait son temps et qu'elle prêchait sans cesse à tous ceux qui l'entouraient, il fit signe à ses soldats

(1) La capitale de la Cochinchine, Hué, que les anciens missionnaires nommaient Sinoa, que l'on nomme encore Kehue ou Kehoa ou Thua, et que l'on appelle aussi assez communément Fou-Ttchouan ou Phu-Xuan, du nom de toute la province, est située dans une île. Elle ne contient guère que des palais, des prisons, des forts, des casernes. C'est une vaste citadelle.

de l'épargner. Ceux-ci, après lui avoir donné une légère bastonnade, approchèrent de ses oreilles leurs mains qui dégouttaient encore du sang de ses compagnes et la jetèrent hors de la presse, comme si elle eût souffert toute l'exécution. Cette généreuse chrétienne, loin de se réjouir, jetait les hauts cris. Le P. Arnedo s'approcha d'elle pour la consoler et lui donner quelques onguents; mais il fut bien surpris quand il sut qu'elle ne pleurait que parce qu'elle n'avait pas été traitée comme les deux autres. »

Ces détails, comme ceux qui vont suivre, sont extraits d'une relation rédigée, vers la fin de l'année 1700, d'après les lettres de Mgr de Bugie et des différents missionnaires français qui étaient alors en Cochinchine. Nous citons presque textuellement, nous bornant à élaguer quelques mots ou quelques phrases qui allongent le récit sans rien ajouter aux faits et à leurs enseignements.

« Les quatre confesseurs qui restaient furent conduits dans la cabane qu'on leur avait préparée. Ils y furent gardés jour et nuit jusqu'à ce qu'ils eussent consommé leur sacrifice. On ne saurait croire avec quel empressement les infidèles, aussi bien que les chrétiens, allaient en troupes visiter ces illustres martyrs. Ils parlaient des peines qu'ils souffraient et des biens qu'ils attendaient dans l'autre vie, d'une manière si touchante, que les infidèles se sentaient portés à embrasser la foi, et les chrétiens à s'unir à leurs souffrances. Quand on leur demandait ce qui les faisait le plus souffrir, ils répondaient qu'ils étaient tourmentés par une soif ardente et par un feu secret

qui leur dévorait les entrailles. On les voyait aussi quelquefois se coucher sur le sable et s'en couvrir pour chercher quelque humidité dans celui qui était plus profond. Les soldats leur disaient : « Hé ! pau-« vres gens, pourquoi mourez-vous ainsi ? Nous « sommes dans une île au milieu de la rivière, l'eau « nous environne de tous côtés. Mettez seulement le « pied sur l'image, et vous aurez la rivière à votre « discrétion. » Mais les confesseurs répondaient d'une voix languissante : « Il ne nous est pas permis d'ac-« cepter de l'eau au prix auquel vous voulez nous la « vendre. Il vaut mieux pour nous mourir de soif, « que d'offenser celui qui nous a créés de rien, et « qui est mort pour nous. »

« Le douzième et le treizième jour de leur prison, on vit leurs yeux s'obscurcir peu à peu, leur langue aride demeurer comme attachée à leur palais, leurs bras devenir immobiles, et une si grande faiblesse s'emparer de tout leur corps, qu'ils ne pouvaient plus se tenir debout ni assis. Le quinzième jour, celui qui avait toujours paru le plus faible de complexion s'endormit du sommeil des justes pour aller recevoir la couronne que sa foi et sa constance lui avaient méritée. Le seizième et le dix-septième jour deux autres allèrent aussi se reposer en Dieu. Le quatrième de ces martyrs, qui était le plus robuste et dont les discours encourageaient les autres à la patience, ne mourut que le dix-huitième jour, abîmé dans une paix profonde. Après leur mort le roi fit mettre leurs corps en pièces, et ordonna qu'on les jetât dans la mer, de peur que les chrétiens n'en fis-

sent des reliques et ne leur rendissent les honneurs dont ils seront éternellement dignes. »

L'inventeur de ce supplice, grand mandarin et oncle du roi, mourut subitement peu de jours après les martyrs. Ses femmes et ses enfants, convaincus que cette mort était une vengeance du Seigneur du ciel, chargèrent un bonze de faire des sacrifices dans la cabane où les chrétiens avaient succombé, en les conjurant de permettre à l'âme du défunt de rentrer dans son corps. Les Annamites croient, en effet, que l'âme séparée du corps par une mort subite peut en reprendre possession si les parents prient tout de suite et avec zèle, et si aucun ennemi n'entrave l'effet de leurs prières. Ils tiennent ce résultat pour obtenu chaque fois qu'une personne tombée en syncope reprend l'usage de ses sens. Comme prier avec zèle c'est faire beaucoup de bruit, parents, bonzes et voisins crient à tue-tête. D'ailleurs il faut bien que l'âme, qui déjà a pu faire un bon bout de chemin, entende qu'elle est rappelée.

La mort de son oncle et celle de plusieurs autres persécuteurs, ne firent aucune impression sur le roi. C'était un esprit fort. Il ordonna de continuer les poursuites contre les chrétiens. N'osant pas se débarrasser des missionnaires par le feu ou par la faim, il leur fit mettre au cou des cangues plus pesantes, et de plus grosses chaînes aux pieds. La cangue est, comme on le sait, un instrument de supplice très-généralement employé en Chine, au Japon, chez les Annamites et dans la plupart des petits États de l'Indo-Chine. Elle est formée de deux pièces de

bois longues de trois ou quatre pieds, quelquefois de six, jointes ensemble par des traverses et échancrées au milieu pour recevoir le cou du patient, qui la porte jour et nuit. On exécuta si bien les ordres de Ming-Vuong, que les missionnaires ne pouvaient, avec leurs nouvelles cangues, ni se lever, ni marcher sans secours.

Beaucoup de chrétiens se sauvèrent dans les bois et dans les montagnes, quelques-uns furent cachés par des païens, d'autres achetèrent le silence des mandarins, d'autres enfin apostasièrent. Néanmoins, les arrestations étaient si nombreuses qu'on ne pouvait pas songer à punir de mort tous les coupables. On frappa préférablement ceux qui, par leurs fonctions, leur fortune ou leurs relations de famille se trouvaient le plus en vue. De ce nombre était Paul Kien, mandarin militaire, jeune encore et déjà parvenu au grade de colonel. Le roi le fit comparaître devant lui avec deux autres chrétiens, un jeune officier et un catéchiste.

— « Kien, lui dit le roi, je ne veux pas que mes sujets soint chrétiens. Vous le savez et vous ne m'obéissez pas, après les obligations que vous m'avez. Vous méritez la mort.

— « Il n'y a rien que je ne sois disposé à faire pour obéir à Votre Majesté, répondit Kien, pourvu que ma conscience n'y soit pas intéressée. La religion chrétienne est la seule chose où je sois obligé d'aller contre vos ordres, parce que je ne saurais l'abandonner sans désobéir au souverain Seigneur du ciel

et de la terre. Il faut que je la préfère à tout, même à ma vie. »

Les mandarins, témoins de cette scène, voulant faire leur cour au roi, demandèrent la grâce de *mettre en pièces* eux-mêmes et immédiatement l'officier supérieur assez audacieux pour désobéir en face et avec tant d'audace au souverain. Le roi calma cette effervescence et prononça la peine de mort contre les trois accusés. Les deux officiers devaient être décapités, et le catéchiste était condamné à mourir de faim. De ces trois hommes si fermes et si calmes devant le tyran, le jeune militaire fut le seul qui ne se démentit pas. Il eut la tête tranchée. Le catéchiste resta onze jours sans boire ni manger, édifiant par ses discours tous ceux qui allaient le visiter ; puis enfin, accablé par la soif, il consentit à fouler aux pieds l'image du Sauveur. Lorsque ce malheureux sortit de prison, sa pâleur était affreuse, sa peau desséchée semblait avoir été soumise à l'action du feu ; il rendait le sang par les yeux, le nez, la bouche et les oreilles. Il but, et dès qu'il eut repris quelque force, il pleura sa faute et manifesta toujours dans la suite un profond repentir.

La fin de Paul Kien fut lamentable. Il avait été conduit à la frontière pour être exécuté devant son régiment. Mais là sa femme, ses enfants, ses amis le supplièrent avec instance, de donner une satisfaction apparente au roi en approchant le pied de l'image de Jésus-Christ sans la toucher. Il se laissa vaincre, mais il sentit bien qu'il apostasiait. Le chef des troupes écrivait à Ming-Vuong que Kien avait

obéi, qu'il n'était plus chrétien. On croyait que l'arrêt de mort allait être rapporté. Le roi ne pouvait pardonner à un de ses premiers mandarins militaires de lui avoir ouvertement résisté, il maintint la condamnation. « Paul eut le cœur percé d'une « douleur extrême de se voir obligé de mourir et de « n'avoir pas la gloire de mourir pour Jésus-Christ. « Après avoir protesté qu'il mourait chrétien et de- « mandé pardon du mauvais exemple qu'il avait « donné, il présenta avec assurance sa tête au bour- « reau et reçut le coup de la mort en manifestant un « regret amer de sa faute. »

Rapportons encore un des épisodes de cette persécution.

Laurent, prêtre cochinchinois, absent depuis vingt ans de sa province, crut qu'il pouvait y rentrer sans être reconnu. Il trouva un asile chez sa sœur, fervente chrétienne, nommée Agnès. Une perquisition motivée par un vol dont il avait été victime fit découvrir ses vêtements sacerdotaux. Il en résulta des complications qui décidèrent Laurent à se déclarer chrétien et prêtre ; il fut arrêté ainsi que sa sœur et deux de leurs parents. On les somma de renoncer Jésus-Christ ; ils refusèrent et on les condamna, selon l'édit du roi, à mourir de faim et de soif.

« Rien ne fut plus digne d'admiration que la liberté d'esprit que fit paraître Agnès en se séparant de ses deux enfants, âgés l'un de sept ans, l'autre de dix, qui la suivaient fondant en larmes. « Cessez « de pleurer, leur dit-elle, chers enfants, puisque « c'est pour la religion que nous allons mourir. Je

« vais une dernière fois vous donner de l'argent pour « acheter des fruits; allez en paix, et retournez à la « maison. » Le mari d'Agnès, qui était absent au moment de l'arrestation et du jugement de sa femme, rentra bientôt et vint la voir avec leurs enfants. Il lui demanda en pleurant de faire quelque chose qui pût donner satisfaction au mandarin. « Je vous en « conjure, cessez de vous attrister, répondit Agnès; « je suis ici pour la cause de Dieu; ma mort sera « le plus grand bien et le plus grand honneur qui « puisse m'arriver, ainsi qu'à vous et à nos enfants. « Pourquoi donc vous alarmer? Ce dont je vous con- « jure c'est d'élever nos enfants dans la crainte de « Dieu, et de croire que je me souviendrai de vous « et d'eux dans le ciel, où j'espère bientôt recevoir « la couronne du martyre. »

Ce langage raffermit le mari d'Agnès; il sentit qu'il n'y avait pas de milieu pour elle entre le martyre et l'apostasie : « Puisque vous êtes dans cette « généreuse et ferme résolution, lui dit-il, je ne « chercherai pas à vous détourner de l'accomplir; « au contraire, je prie Dieu et je le prierai tous les « jours de vous faire la grâce de persévérer jusqu'à « la fin. »

Deux missionnaires, MM. Gouges et Destréchy, furent enfermés dans la même cabane que ces quatre confesseurs et devaient, comme eux, y mourir de faim; mais on ne les y laissa que trois jours. On mit à leur place deux chrétiens indigènes, un vieillard de soixante-dix ans, qui avait longtemps exercé les fonctions de catéchiste, et un jeune lettré très-in-

struit et plein de zèle pour la foi. Le frère d'Agnès, le P. Laurent, recouvra la liberté sur la demande d'un grand mandarin son ami. On l'autorisa même à visiter « ses complices. » L'un d'eux ne sut point persévérer jusqu'à la mort. Après cinq jours de souffrances il déclara qu'il ne pouvait plus souffrir la faim qui le dévorait. Les exhortations d'Agnès et du P. Laurent furent vaines ; il marcha sur l'image de son Dieu et donna le royaume éternel pour un verre d'eau. Parmi les autres confesseurs, « le premier « qui succomba fut le jeune lettré ; il mourut le qua- « rantième jour depuis son entrée dans le cachot. « Le vieillard qui y avait été enfermé en même temps « que lui le suivit deux jours après. La généreuse « Agnès succomba le quarante-sixième jour, couchée « à terre sur une petite natte auprès de son frère « Dominique. » Celui-ci restait seul dans la cabane ; il était si faible que les soldats s'éloignèrent. Dès qu'il se vit libre, il se traîna dehors, put trouver de l'eau et fut se cacher plus loin. Les soldats revinrent après deux ou trois jours d'absence pour faire enlever le cadavre de leur prisonnier. Il n'y avait plus personne ; mais ils eurent bientôt retrouvé le pauvre Dominique. On le porta devant les juges; les satellites, touchés de compassion, dirent qu'il avait satisfait aux ordres du roi. Dominique garda le silence, soit qu'il n'eût pas entendu, soit qu'il ne se crût pas obligé en conscience de parler. Les juges le laissèrent aller, et il vécut.

Après cette longue et terrible épreuve, l'Église de Cochinchine put jouir assez longtemps de quelque

tranquillité. Les embarras, les luttes, les persécutions locales ne cessèrent point, sans doute, de tenir les missionnaires en haleine; cependant les églises se relevèrent partout, le clergé indigène fit de nombreuses recrues, et le culte fut en quelque sorte publiquement rétabli. Les choses allèrent ainsi, malgré quelques échauffourées, pendant près d'un demi-siècle (1) ; mais le 24 avril 1750 le roi publia un édit de proscription contre la religion chrétienne et condamna tous les missionnaires à l'exil. Une faute commise dans le royaume par des marchands français ne fut pas étrangère à la décision royale. « On avait même arrêté, à cette occasion, le vicaire apostolique et les missionnaires, que l'on considérait comme responsables devant le prince des actes de leurs compatriotes. Le prélat qui gouvernait alors la mission était Mgr Lefèvre, évêque de Noéléna. On lui rendit la liberté, mais il dut se retirer à Macao et ensuite au Cambodge (2). » La plupart des églises furent abattues, et dans plusieurs districts les missionnaires subirent les plus durs traitements avant d'être expulsés. Peu à peu la tempête s'apaisa. Mgr Bennetat, évêque d'Eucarpie et coadjuteur du vicaire apostolique, rentra en Cochinchine dès 1752, comme envoyé du gouverneur des colonies françaises dans l'Inde, Dupleix, qui l'avait chargé d'offrir des pré-

(1) En 1724, un jésuite, le P. Quintain, fut arrêté et mis à la torture. Trois de ses confrères, les PP. Sanna, Pirès et F. de Lima, résidaient alors à la cour comme médecins et mathématiciens du roi. Les efforts qu'ils firent en faveur du P. Quintain furent longtemps infructueux.

(2) Lettres à Mgr l'évêque de Langres par l'abbé Luquet, p. 351.

sents au roi ; il fut bien accueilli ; mais l'année suivante la persécution recommença, et il fallut de nouveau s'éloigner ou se cacher. Ces alternatives se prolongèrent jusqu'à la fin du règne de Vu-Vuong, en 1765. Les chrétiens purent croire alors qu'une ère plus heureuse allait s'ouvrir pour eux ; mais la guerre dite des *Tay-son* devait bientôt détruire cette espérance.

CHAPITRE XIII.

Guerre de succession en Cochinchine. — Intervention des Tonquinois. — Les insurgés Tay-son. — Nouvelle dynastie. — Le souverain légitime et l'évêque d'Adran. — Partage de la Cochinchine entre trois frères chefs des Tay-son. — Conquête du Tonquin par les Cochinchinois. — La ville du Dragon jaune. — Intervention des Chinois. — Leur défaite. — L'investiture — Position des chrétiens. — L'asile d'un missionnaire. — La torture au Tonquin. — Délivrance d'un évêque. — Les rats.

Les souverains annamites ont toujours revendiqué le droit de se choisir un successeur parmi leurs enfants, et plus d'une fois un fils naturel a régné à la place du fils légitime. Ces substitutions ont rarement été acceptées sans résistance. La guerre des Tay-son, guerre de vingt-huit ans, qui a eu pour dernier résultat la réunion, sous le même prince, de la Cochinchine, du Tonquin, du Ciampa, d'une partie du Cambodge et du Laos, est née d'un conflit de ce genre. Vu-Vuong voulut laisser le trône à l'un de ses bâtards, bien que son fils aîné et légitime eût déjà été reconnu par la nation. Il prit ses mesures en conséquence, et dès qu'il fut mort, le premier ministre réussit à faire accepter le prince que Vu-Vuong avait choisi ; il y mit d'autant plus de zèle que le nouveau roi étant fort jeune encore le ministre devint régent. Deux grands mandarins prirent les armes pour soutenir les droits de l'héritier

légitime ; ils échouèrent et leur candidat mourut en prison, laissant deux fils qui devaient plus tard servir de drapeau à de nouvelles entreprises. Ces événements s'accomplirent en 1766. La tranquillité parut se rétablir ; mais quelques bandes armées, plus occupées de brigandage que de politique, ne tardèrent pas à se former dans les montagnes. D'autre part, les mandarins, jaloux du régent, dont le despotisme ne ménageait personne, songeaient toujours à le renverser. La crise éclata en 1774. Les mécontents firent alliance avec le Chua du Tonquin. Celui-ci, auquel on livra les positions fortifiées de la frontière, envahit la Cochinchine à la tête d'une nombreuse armée et mit en fuite le régent qui se suicida (1). Les Tonquinois avaient dit, au début de leur entreprise, qu'ils songeaient uniquement à délivrer le Chua de Cochinchine et ses peuple de l'oppression du régent. Mais dès qu'ils eurent pénétré au cœur du pays, ils traitèrent tout le monde en ennemi, et le roi (Hué-Vuong) dut fuir dans les provinces méridionales. Les bandes armées, qui depuis quelque temps déjà dévastaient une partie du pays, donnèrent alors à leurs exploits une couleur politique et patriotique ; elles arborèrent le drapeau de Hué-Vuong et prétendirent qu'elles voulaient chasser l'étranger. Comme ces bandes s'étaient d'abord re-

(1) Luquet, p. 375. Une autre version porte qu'il fut livré au général ennemi. Du reste tous les détails recueillis sur cette longue guerre sont remplis de confusion. Nous suivons les versions qui nous paraissent offrir le plus de garantie. L'ensemble des faits a seul ici quelque importance.

crutées dans les montagnes appelées Tay-son, ce nom devint celui des révoltés eux-mêmes. Hué-Vuong ne crut pas au dévouement des Tay-son ; il refusa de se rendre dans leur camp, mais il ne put leur échapper. Ils le prirent en 1777 et le mirent à mort pour le punir de ses soupçons. Déjà cependant il ne régnait plus ; abandonné de presque tous ses partisans, il avait dû abdiquer en faveur d'un de ses neveux, fils de son frère aîné et héritier légitime du trône. Le nouveau roi crut rétablir la paix en épousant la fille du chef des rebelles ; mais trois mois après il mourait assassiné comme traître à la cause nationale. Il eut pour successeur Nguyên-Anh, son frère. Ce prince avait échappé aux Tay-son grâce à l'asile que Mgr Pigneaux, évêque d'Adran, vicaire apostolique de la Cochinchine, lui avait assuré dans sa propre maison. Nguyên-Anh eut d'autres épreuves à subir, et Mgr d'Adran lui rendit d'autres services : il fut chassé plusieurs fois de ses États, où il ne rentra définitivement qu'avec le secours de la France.

Les Tay-son avaient commencé comme des brigands vulgaires, mais ils s'élevèrent à la dignité de conquérants et firent des rois. Dès leur début, ils prirent ou acceptèrent pour chefs, trois frères, hommes capables, vigoureux et aussi déchargés de scrupules que les mandarins les plus largement doués du sens philosophique. Nhac, l'aîné, avait été collecteur d'impôts et ne s'était pas montré comptable irréprochable ; le second appartenait à la corporation des bonzes, et représentait l'élément religieux avec toute la largeur nécessaire à un chef

d'insurgés ; le troisième, nommé Long-nhu-Ong, était l'homme des hardis coups de main ; il passait pour plus violent et plus cruel que ses frères, qui cependant semblaient défier sous ce rapport, toute supériorité. Ces chefs de bandes devinrent des généraux ; ils eurent des armées considérables et régnèrent sur la Cochinchine et le Tonquin.

Nhac se proclama roi et empereur en 1779 sous le nom de Thai-Duc. Son pouvoir ne s'étendait que sur la Cochinchine, etmême certaines parties de cet État ne lui furent jamais bien complétement soumises. Nguyên-Anh avait conservé de nombreux partisans dans les provinces voisines du Cambodge ; cinq fois il y pénétra, quatre fois il dut fuir. Tandis que Nhac travaillait à dompter complétement les Cochinchinois, Long-nhu-Ong envahissait le Tonquin. Il s'empara le 23 juillet 1786 de Ke-Cho, capitale de ce royaume (1). Le Chua ou régent perpétuel ne voulant pas survivre à sa défaite se suicida. C'est l'usage. Long-nhu-Ong rétablit le pouvoir du premier roi ou Vua, nommé Cang-Hung, qui lui donna, bon gré mal gré, une de ses filles pour femme. Cette victoire faillit mettre aux prises Nhac et Long-nhu-Ong, mais leur frère le bonze les réconcilia. Ces trois chefs firent un partage de leurs conquêtes et chacun d'eux eut ses États particuliers. Nhac conserva cependant un certain droit de suzeraineté.

Les Tonquinois trouvaient mauvais que les Tayson eussent aboli la fonction de régent perpétuel ou

(1) Ke-Cho signifie *grand marché*. Cette ville porte également le nom de Thang-Long-Than, *ville du Dragon jaune*.

second roi. Un soulèvement formidable eut lieu. Les révoltés proclamèrent régent l'un des fils ou neveux du dernier Chua. Le Vua fit un nouvel appel à ses redoutables alliés. Long-nhu-Ong rentra dans le Tonquin, le conquit entièrement et le garda. Le Vua dut se réfugier en Chine ; il pria l'empereur, son suzerain, de lui donner une armée ; il l'obtint, et quelques succès signalèrent son entrée en campagne. Les Tay-son durent même abandonner la capitale du Tonquin, la ville du Dragon jaune. Long-nhu-Ong était alors en Cochinchine ; il revint bientôt, et montra que son habileté et sa fortune ne l'avaient pas abandonné. L'auteur de l'ouvrage intitulé : *État actuel du Tonkin*, va nous dire comment ce conquérant faisait la guerre :

« Sur-le-champ, Long-nhu-Ong assemble une petite armée, court à marches forcées pour combattre l'armée chinoise, enlève sur sa route tous les hommes en état de porter les armes, les force à prendre parti dans son armée, fait massacrer tous ceux qui s'y refusent, prend pour ses troupes toutes les subsistances, laisse les vieillards, les femmes, les enfants sans ressources, brûle les maisons de ceux qui lui refusent des secours ou que l'épouvante a fait fuir, tombe inopinément en désespéré sur l'armée chinoise, la taille en pièces et tue sur le champ de bataille vingt mille hommes ; les autres périssent dans leur fuite ou dans les forêts où ils avaient été obligés de se réfugier. On prétend qu'il n'y eut que quarante ou cinquante Chinois qui purent retourner dans leur patrie pour y porter la nouvelle de ce dé-

sastre, Ne s'arrêtant pas dans le cours de ses victoires, il entra en Chine, s'avança jusqu'à quelques lieues de Canton ; et de là il demanda à l'empereur de le reconnaître pour roi du Tonquin (1). »

Le fils du Ciel, peu soucieux des principes de la légitimité, et très-pressé, en revanche, d'en finir avec ce solliciteur, fit droit à la demande de Long-nhu-Ong, lui imposant, ou plutôt lui demandant, pour seule condition, de se rendre à Pékin afin d'y prêter foi et hommage entre les mains de S. M. I, et d'y recevoir personnellement l'investiture. Long-nhu-Ong se connaissait trop bien lui-même pour se fier à un ennemi de la veille. Il déclara qu'il acceptait cette condition et envoya sous son propre nom, à Pékin, un officier très-sûr, l'un de ses meilleurs amis. La ruse ne fut pas découverte, et Long-nhu-Ong put se croire en règle. Néanmoins, il était inquiet, il craignait quelque indiscrétion de son suppléant ; il le fit tuer. Ces événements s'accomplirent de 1787 à 1789.

Le nouveau roi du Tonquin ne s'entendit pas longtemps avec le roi de Cochinchine. Ils en vinrent aux mains. Leur frère réussit encore une fois à rétablir la paix ; mais chacun d'eux ne songea plus qu'à ses propres intérêts. Le prétendant Nguyên-Anh y gagna de n'avoir que Nhac à combattre. Long-nhu-Ong mourut en 1792, paisible possesseur de tout le Tonquin. Il avait régné trois ans « et laissa la couronne à un de ses fils encore en bas âge, qui fut reconnu roi sous le nom de Cang-Thing,

(1) T. II, p. 169.

auquel, en 1801, il substitua celui de Bao-Hung. Un conseil de régence administrait le royaume en son nom (1). »

Tandis que la dynastie des Tay-son donnait un second roi au Tonquin, Nguyên-Anh chassait Nhac de la Cochinchine. Mais que devenaient les chrétiens au milieu de toutes ces guerres? Les Tay-son ne montrèrent d'abord aucune hostilité directe contre le christianisme. Ils affectaient même, comme l'ont fait à leur début les chefs de la dernière insurrection chinoise, de vouloir la liberté des cultes et l'épuration des religions nationales (2). Leurs adversaires, les imitant, ménageaient comme eux les chrétiens. Un missionnaire français, M. Labartette, écrivait, en 1776, du centre de la Cochinchine :

« Pour ce qui est des affaires de la religion, tout est ici dans la plus grande tranquillité. La guerre et la famine pressent de tous côtés; personne ne songe à persécuter les chrétiens. » Ce missionnaire fut mis à la cangue l'année suivante : néanmoins il trouvait que les choses allaient bien encore : « pourvu, disait-il que l'espèce de paix dont nous jouissons dure encore quelque temps, et que les ouvriers évangéliques se multiplient, cette chrétienté va devenir de jour en jour plus florissante. »

De fréquentes épreuves forçaient néanmoins les

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VI, p. LXIV.

(2) On croit que Nhac avait été baptisé. Il est certain que son père était un chrétien apostat. Une de ses tantes qu'il aimait beaucoup et son premier médecin pratiquaient ouvertement le christianisme.

missionnaires à rester sans cesse sur le qui-vive. « Notre sainte religion n'est pas encore prohibée, écrivait M. Roux; je crains bien, hélas! qu'elle ne le le soit dès que la guerre du Tonquin sera finie.» Les rebelles avaient détruit plusieurs églises. M. Roux rapportait ce fait menaçant et ajoutait : « Ils n'épargnent point les pagodes; ils prennent toutes les idoles et les cloches pour faire des canons; leur religion est de n'en avoir aucune. Si leur règne dure longtemps, nous aurons bien de la peine à échapper de leurs mains, Dans le sombre réduit où je vous trace ces lignes, je ne reçois le jour que par un petit trou. »

Cette situation troublée, indécise, qui permettait, en somme, de faire quelque bien, se maintint, en Cochinchine, jusqu'à la fin de la guerre, et se prolongea au Tonquin jusqu'en 1795. Le conseil de régence, qui gouvernait alors ce royaume, ordonna la destruction de toutes les églises et proscrivit la foi chrétienne comme mauvaise et pleine de funestes erreurs. « Il fut mis en question, dans cette circonstance, si l'un des missionnaires francais ne se livrerait pas lui-même aux mandarins; c'était, disait-on, le seul moyen de faire cesser le mal. M. de la Bissachère se disposait déjà à se rendre devant les mandarins, lorsque Mgr de Gortyne, mieux informé des dispositions du vice-roi, lui défendit de tenter cette démarche. Tous les missionnaires demeuraient cachés dans les forêts et sur les montagnes, tandis que la persécution sévissait avec assez de violence dans plusieurs provinces. Les choses s'aggravaient de

plus en plus, lorsqu'un événement imprévu vint y mettre un terme. Les deux principaux auteurs de la persécution étaient le vice-roi du Tonquin et l'oncle du jeune roi ; ces deux personnages tramèrent un complot qui échoua. Ils furent saisis, enfermés dans des cages et ensuite mis à mort (1). »

L'Église respira ; mais cette fois la trêve fut de bien courte durée. Une nouvelle persécution éclata en 1798. Elle commença dans la haute Cochinchine, qui était alors réunie au Tonquin, et s'étendit, en quelques semaines, à tout le royaume. Le premier martyr fut un prêtre indigène, Emmanuel Trieû. Au moment où tout était prêt pour l'exécution, les mandarins lui offrirent de demander sa grâce s'il promettait de ne plus prêcher l'Évangile. « Je ne veux point de la vie à ce prix, » répondit-il, puis il ajouta, en se livrant au bourreau : « Je rends grâce « aux mandarins de ce qu'ils me procurent un aussi « grand bonheur. » Il s'agenouilla, recommanda son âme à Dieu et reçut le coup de la mort avec une piété et un calme qui édifièrent tout le monde. Les missionnaires réussirent à se cacher. Voici quel était l'asile de l'un d'eux, M. Guérard : « Je me « creusai avec les mains, dans les falaises de Xom- « che, une petite grotte d'environ quatre pieds de « long et deux de large dans le sable, sous trois pe- « tits arbrisseaux ; j'y suspendis mon habit, qui était « tout ce que j'avais avec moi pour me garantir un « peu de l'ardeur du soleil : elle était si vive qu'on

(1) Luquet, p. 384.

« avait beaucoup de peine à marcher sur le sable, « tant il était brûlant. Un jeune homme, le seul qui « sût l'endroit où j'étais, m'apportait dans son habit « du riz, que je trouvais délicieux. »

Le gouverneur de Bô-chinch se distingua par des raffinements de cruauté. C'était un mandarin très-lettré et d'un esprit inventif. Écoutons les missionnaires :

« Tous les chrétiens qui avaient été arrêtés furent conduits au prétoire où le gouverneur les fit mettre à des questions horribles. Il leur faisait clouer les doigts ou les mains sur une grosse planche, puis enfoncer des pointes de fer sous les ongles, jusqu'à la seconde articulation des doigts; ensuite il les faisait retirer puis renfoncer, et cela pendant plus de deux heures. Il faisait envelopper les doigts des femmes de morceaux de toile trempés dans de l'huile auxquels il faisait mettre le feu... On plaça sur le nombril d'un clerc de l'huile et une mèche allumée, qui brûlait en guise de lampe... Quelques chrétiens furent pendus la tête en bas par de petites cordes attachées à quatre de leurs doigts de pied; d'autres furent suspendus par les cheveux. Il y en eut qu'on élevait avec des cordes et qu'on laissait retomber assis sur de gros mortiers de pierre renversés; d'autres furent attachés deux ou trois ensemble, et restèrent ainsi un ou deux jours sous la garde des soldats, qui ne leur permettaient d'aller nulle part, même pour les besoins les plus nécessaires. On brûla à plusieurs la barbe et d'autres parties du corps extrêmement sensibles; il y en eut

auxquels on brûla le pouce, sans qu'il en restât même les os. Les satellites attachaient étroitement ces confesseurs aux colonnes de leurs maisons, entouraient leurs doigts de mèches de coton, enduites d'une espèce d'huile épaisse après les avoir introduits par le trou d'une écuelle qu'ils perçaient à dessein et qu'ils remplissaient d'huile. Ensuite ces barbares s'enivraient aux dépens des pauvres patients, dont les doigts servaient de flambeaux, jusqu'à ce qu'ils eussent avoué quelque chose. C'était surtout les femmes que l'on tourmentait avec une barbarie si raffinée, pour leur faire avouer où étaient les prêtres et les effets de religion, ou les forcer à déclarer où étaient cachés leurs maris. Il y en a qui ont souffert toute la nuit sans rien avouer, quoiqu'elles eussent des effets cachés chez elles, et eussent pu finir leurs tortures en les livrant (1). »

Nous pourrions citer bien d'autres traits semblables, car jamais persécution ne fut plus féconde en actes de cruauté et n'eut un plus abject caractère. Cet état de choses se prolongea pendant près d'une année. Le vicaire apostolique, Mgr la Mothe, évêque de Castorie, ne quitta pas la mission. Il se réfugia d'abord dans les forêts les plus abondantes en éléphants sauvages et en tigres, puis il se retira successivement dans plusieurs chrétientés, ne pouvant faire partout qu'un très-court séjour. Il eût été saisi dans une de ses caches sans la présence d'esprit d'un chrétien qui s'était joint aux satellites et

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VIII, p. 10-18.

affectait le zèle le plus ardent. Armé d'un bâton il frappait de tous côtés en évitant d'atteindre la natte qui couvrait Mgr de Castorie et s'écriait : « Quoique ce soit l'évêque je ne l'épargnerai pas. » Celui-ci convaincu qu'il ne pouvait plus échapper, fut sur le point de se découvrir. Cependant il réfléchit, attendit et s'en trouva bien.

Aucune œuvre de salut n'était complétement interrompue par ces continuels changements de résidence. Le 22 décembre 1798, Mgr de Castorie fit une ordination. Malgré toutes les précautions, le secret avait été mal gardé. Les satellites avertis de la présence de l'évêque réussirent à le prendre. On lui lia les mains, puis le chef de la bande, tout en menaçant de livrer son prisonnier aux mandarins, ne négligea pas d'insinuer que des sentiments humains pourraient le porter à lâcher sa proie, moyennant trois cents onces d'argent. Les chrétiens du village n'avaient pas pareille somme à leur disposition; ils demandèrent la permission d'aller faire une quête dans les chrétientés voisines. Les satellites promirent d'attendre; mais bientôt, craignant une surprise, ils changèrent d'avis. Mgr de Castorie reprit le chemin du prétoire. Les mandarins ne le tenaient pas encore. Voici comment le courageux prélat a lui-même raconté les incidents qui suivirent :

« Les satellites ne laissaient approcher aucun homme pendant notre route; mais, cédant aux instances des femmes chrétiennes, ils me permirent de me reposer dans une maison isolée qui était sur le bord du fleuve. Cette maison appartenait à des néo-

phytes, qui proposèrent de nous donner à dîner, pendant que le chef des satellites était allé chercher le bac; un chrétien, qui en était le conducteur, eut la prudence de le couler à fond de l'autre côté du fleuve. Bientôt arrivèrent un bon nombre de femmes qui embarrassaient fort les trois satellites qui me gardaient, et presque en même temps plusieurs hommes armés de gros bâtons qu'ils firent jouer sur le dos de nos gardiens. Ceux-ci ne pensant plus qu'à chercher leur salut dans la fuite, me laissèrent libre. Je sortis de la maison comme en triomphe; un palanquin m'attendait et je fus transporté sur les montagnes aux acclamations d'un grand nombre de néophytes qui étaient accourus à mon secours par des routes détournées. Ils arrêtèrent cinq satellites qu'il forcèrent de rendre mes effets. »

Les battus payent quelquefois l'amende au Tonquin comme ailleurs. Les chrétiens ne se tirèrent pas de cette affaire sans débourser un peu d'argent; mais les satellites portèrent la cangue plus de trois mois et dépensèrent quinze cents piastres pour sauver leur vie.

Mgr de Fesseiten, vicaire apostolique du Tonquin occidental, échappa aussi à toutes les recherches; mais sa santé déjà ébranlée ne put supporter ces longues fatigues; il changea cinq ou six fois d'asile et mourut victime de la persécution.

M. de la Bissachère, directeur du collége de la mission et quatre de ses élèves, durent d'abord se cacher dans la mer, derrière une grosse roche. Ils sortirent de ce bain très-prolongé pour gagner,

sous la protection de quelques pêcheurs chrétiens, un grand rocher inhabité éloigné de terre d'environ huit lieues. Le vénérable proscrit resta là sept mois, vivant du riz et du poisson que lui apportaient de loin en loin les fidèles qui avaient le secret de son asile. Une fois on vint pour le prendre, mais comme ce rocher « appartient au diable » les satellites avaient peur ; ils remplirent très-mal leur mission et ne trouvèrent personne.

Cette longue et si terrible persécution fit bien des victimes et provoqua un assez grand nombre d'apostasies. Néanmoins, en considérant l'ensemble des faits on peut dire que les chrétiens résistèrent avec héroïsme. L'un des derniers martyrs fut Jean Dat, prêtre indigène. Il montra devant les juges et en prison un calme et une résolution inébranlables. — « Pourquoi ne voulez-vous pas vivre ? » lui dit le frère du roi. — « Je veux bien vivre, mais je ne veux pas vivre infidèle à ma religion. » Le jour de son supplice cinq cents chrétiens, bravant tous les dangers, se rendirent sur le lieu de l'exécution et s'agenouillèrent pour recevoir la dernière bénédiction du martyr.

La persécution un instant apaisée en 1799, recommença l'année suivante et ne prit réellement fin que le jour où Nguyêh-Anh, vainqueur des derniers Tay-son, réunit le Tonquin à ses États héréditaires.

La mission de Cochinchine eut aussi de mauvais jours à traverser pendant cette longue période de guerres. Un missionnaire espagnol fut martyrisé en 1782 avec un de ses catéchistes. Tous deux mouru-

rent très-courageusement. Du reste les persécutions de Cochinchine furent locales, accidentelles et de courte durée. Nhac n'était point persécuteur de parti pris; s'il rendit en 1785 un édit contre le libre exercice de la religion chrétienne, il le rapporta promptement. Cette faveur ne fut pas gratuite, il est vrai; les chrétiens durent payer un impôt annuel de cinq mille livres comme prix de la liberté de leurs autels. Jamais sacrifice ne parut moins lourd. Il faut ajouter que le sentiment populaire s'était prononcé contre la persécution par suite d'un fléau étrange dont le pays avait été frappé immédiatement après la publication de l'édit.

« Voici un fait, dit M. Darcet, qui paraîtra incroyable à nos philosophes français, parce qu'il ressemble à celui dont le Seigneur se servit autrefois contre Pharaon.

« A peine l'édit de proscription fut-il publié que les villes et les campagnes furent inondées de rats; la terre en paraissait toute couverte. Les grains dans les maisons, les plantes, les arbres dans les campagnes, les racines même furent dévorés. Dans la maison où je suis, on en prit dans une seule nuit cent soixante-deux : ce qu'il y a de plus surprenant c'est qu'ils poussaient un cri lamentable. Je ne pouvais me persuader par l'effroi qu'il me causait que ce cri vînt d'eux; j'en fus convaincu en les voyant et en les entendant. Le tyran, effrayé lui-même, fit cesser la persécution. »

CHAPITRE XIV.

Détresse du roi de Cochinchine. — Il confie son fils à l'évêque d'Adran. — Intervention de la France. — Le traité de 1787. — Inquiétudes des Anglais. — Officiers français en Cochinchine.— Succès de Gia-Laong. — Conduite de l'évêque d'Adran. — Un lieutenant-général du royaume. — Gia-Laong se proclame empereur. — Mort de l'évêque d'Adran. — Brevet donné à sa mémoire. — Ses funérailles. — Menaces de Gia-Laong contre les chrétiens. — Deux mandarins français. — Les travaux publics chez les Annamites. — Scènes de guerre civile. — Famine. — Brigandage. — Application de principes socialistes. — Politique asiatique et anglaise. — Louis XVIII réclame le port de Touranne.

Les droits de la France sur la Cochinchine datent de la guerre des Tay-son : le représentant de la dynastie des Nguyên, Nguyên-Anh, qui prit ensuite le nom de Gia-Laong, forcé de fuir devant les rebelles, errait avec les débris de sa flotte dans le golfe de Siam ; il manquait de tout. Ses derniers fidèles étaient réduits à se nourrir de racines et de goémons arrachés sur les bords de la mer et dans les îlots déserts où ils cherchaient un refuge. Gia-Laong songeait à demander des secours ou, tout au moins, un asile aux Hollandais de Batavia ou aux Anglais du Bengale. Ceux-ci, du reste, lui avaient offert quatre ans plus tôt, dès 1780, leur concours contre les rebelles. Mgr. Pigneaux de Béhaigne, évêque d'Adran et vicaire apostolique de la Cochinchine, pensa que

si ce rôle de protection était pris par la France, il nous permettrait de fonder une colonie dans l'Indo-Chine et d'y assurer l'expansion du catholicisme. Les circonstances secondèrent les vues de Mgr d'Adran. Il put, en effet, soulager la détresse de Gia-Laong, que déjà il avait efficacement protégé contre les poursuites des Tay-son. Le vénérable prélat, forcé de fuir la Cochinchine à cause de la guerre, avait essuyé diverses épreuves très-pénibles au Cambodge et à Siam. Il ne s'inquiétait guère tant qu'il était seul à souffrir ; mais il avait à protéger, à sauver le séminaire, c'est-à-dire l'avenir même de l'Église annamite. Soixante élèves l'accompagnaient dans ses courses à la recherche d'un asile. Voici les détails que nous trouvons dans sa lettre, sur sa rencontre avec Gia-Laong :

« Comme nous étions au milieu des îles qui sont à l'ouest de Cong-pong-thôm, province du Cambodge qui confine au royaume de Siam, nous fûmes tout à coup investis d'une douzaine de bateaux qui nous donnèrent d'abord de vives inquiétudes : comme ils approchaient toujours, je découvris des mandarins que je connaissais. J'appris d'eux que le roi de Cochinchine n'était qu'à une portée de canon de l'endroit où nous étions : je m'y rendis aussitôt, et y trouvai ce pauvre prince dans le plus pitoyable état; il n'avait plus avec lui que six ou sept cents hommes, un vaisseau et une quinzaine de bateaux. Mais c'était encore beaucoup trop, puisqu'il n'avait pas de quoi les nourrir, et que les soldats mangeaient déjà des racines. Je fus obligé de lui offrir une partie de mes

provisions ; on ne saurait se figurer quels furent leur reconnaissance et les témoignages de sensibilité qu'ils firent tous éclater en recevant le peu de choses que je pus leur donner : le roi fit si bien qu'en me remettant du jour au lendemain, il me retint avec lui près de quinze jours. »

Gia-Laong avait confié à Mgr d'Adran son fils et ses projets ; il lui avait dit qu'il finirait par rechercher l'appui des Anglais ou des Hollandais. Le saint évêque écrivait au directeur des séminaires des missions étrangères :

« Une autre chose pour laquelle j'ai encore besoin de votre secours, c'est pour procurer l'éducation du jeune prince dont je me suis chargé. Je voudrais, de quelque manière que les choses vinssent à tourner, le faire élever dans la religion chrétienne, et le dédommager de la couronne temporelle qu'il vient de perdre par l'espérance d'une autre beaucoup plus précieuse et plus durable : il n'y a que vous qui puissiez me rendre ce service, et veiller surtout à le préserver de la contagion qui, aujourd'hui, est presque universelle. Si dans la suite, son père vient à passer chez les Anglais ou chez les Hollandais, qui ne manqueraient pas de le rétablir dans ses États, vous sentez combien il sera utile d'avoir fait au moins ce qu'on aura pu pour son enfant. Il n'a que six ans et sait déjà ses prières : il est rempli d'esprit et a une grande ardeur pour tout ce qui touche à la religion. »

Cette rencontre eut lieu en 1784. Sans rien promettre, Mgr d'Adran avait fait espérer à Gia-Laong l'appui de la France. C'était une affaire qui ne pou-

vait avoir quelque chance de succès que si le saint prélat venait la traiter lui-même à Versailles. Il n'y songeait pas cependant, car trop de périls le retenaient dans sa mission. Mais les circonstances lui imposèrent un voyage en Europe, et en 1787 il présenta le fils du roi légitime de Cochinchine à la cour de France.

Louis XVI comprit très-bien tous les avantages que la France et l'Église pouvaient attendre de son intervention dans les affaires de l'empire annamite. Un traité fut signé le 28 novembre 1787 par les comtes de Montmorin et de Vergennes, au nom du roi de France et par le fils de Gia-Laong et Mgr Pigneaux de Béhaigne, évêque d'Adran, pour le roi de Cochinchine.

Le roi de France prenait l'engagement de mettre au service de son allié plusieurs bâtiments de diverses dimensions, des troupes européennes et deux régiments de troupes coloniales, des munitions, des armes, etc.

Le roi de Cochinchine devait, après le rétablissement de la tranquillité dans ses États, céder à la France le port et le territoire de Touranne et les îles adjacentes de Fai-Fo au midi et de Hai-Wen au nord. Il s'engageait, en outre, à recevoir des consuls français partout où nous le jugerions convenable, à fournir sans délai les bois et autres matériaux nécessaires à la construction de quatorze vaisseaux de ligne, à nous laisser lever quatorze mille hommes, à mettre une armée quatre fois plus considérable

sous les ordres de nos généraux, dans le cas où quelque puissance nous attaquerait sur le territoire de la Cochinchine. Cet article prouve que Louis XVI songeait aux Anglais. D'autres avantages étaient encore promis. Enfin l'article six portait : « Toutes les opinions religieuses sont libres. » Mgr d'Adran, chargé d'assurer l'exécution du traité, fut nommé plénipotentiaire du roi de France près du roi de Cochinchine.

Nous touchions à la Révolution. Déjà l'autorité avait perdu beaucoup de sa force. Les hauts fonctionnaires, au lieu d'obéir, raisonnaient. M. de Conway, gouverneur de Pondichéry, devait mettre à la disposition de Mgr d'Adran les premières forces promises par Louis XVI : quatre frégates, seize cents hommes et de l'artillerie de campagne. Les ordres étaient précis ; néanmoins, Conway hésita, discuta, voulut attendre. L'entreprise lui paraissait chanceuse. Les habitants français de Pondichéry, instruits de la situation par Mgr Pigneaux, se montrèrent plus intelligents que le gouverneur ; ils équipèrent deux navires et envoyèrent à Nguyên-Anh des armes et des munitions. Des volontaires pleins d'ardeur se joignirent à l'expédition. Quelques mois après ce premier départ, Conway consentit enfin à mettre une frégate et plusieurs officiers à la disposition du plénipotentiaire de Louis XVI. Ces forces isolées et libres ne pouvaient fonder un établissement français, mais elles devaient suffire à relever les affaires de notre allié. D'ailleurs, selon toutes les prévisions, ce n'était là qu'une avant-garde. Louis XVI

eût renouvelé ses ordres et ils eussent été exécutés. La Révolution en décida autrement.

Les Anglais avaient suivi avec inquiétude les négociations engagées par les soins de Mgr Pigneaux entre la France et le roi proscrit de Cochinchine. L'inepte résistance de Conway aux ordres de Louis XVI les combla de joie. Diverses lettres écrites alors de Pondichéry constatent ces impressions. Barrow se fit plus tard l'écho des craintes de ses compatriotes. « Sans la révolution française, dit-il dans son livre sur la Cochinchine, on ne sait trop quelles conséquences un pareil traité aurait pu avoir pour nos possessions dans l'Inde et pour le commerce de notre Compagnie avec la Chine. Mais il est évident que leur destruction en était l'objet. »

Nguyên-Anh avait ranimé le courage de ses partisans en publiant son alliance avec la France. Il occupait une partie de la basse Cochinchine, lorsque les secours organisés à Pondichéry lui arrivèrent. A dater de ce jour, il n'eut plus que des succès. Les officiers français, Dayot, Lebrun, Ollivier, Vannier, Chaigneau, Barisy, de Forsant, organisèrent son artillerie, lui refirent une marine et disciplinèrent une partie de ses troupes à l'européenne. Les rebelles perdirent leur flotte et, battus partout, se concentrèrent, au nombre de cinquante mille, dans la capitale. Cette importante position, devant laquelle Nguyên-Anh avait échoué une première fois, fut enlevée après une lutte meurtrière. On fit peu de prisonniers. Le rôle des Tay-son finissait. Nguyên-Anh ne rencontra plus de résistance sérieuse en Cochinchine. La conquête du

Tonquin n'offrit pas même de grandes difficultés. Les premiers et redoutables chefs des Tay-son n'existaient plus. Long-nhgu-Ong avait fini ses jours sur le trône; Nhac, battu par Nguyên-Anh, avait dû abdiquer devant une conspiration tramée par les conseillers de son neveu Can-Thing, et était mort de chagrin quelques mois après son abdication; Thang-nhu-Ang, le bonze, compromis ou faussement impliqué dans un complot qui devait agrandir son pouvoir, avait été exécuté ou assassiné. Né du désordre, ce parti fut vaincu par le désordre plus encore que par ses ennemis,

Bien qu'il restât étranger aux opérations militaires, Mgr d'Adran se trouva plusieurs fois au milieu des troupes. En 1794, il se renferma avec un officier français, Ollivier, et le prince royal dans Nha-trong, place fortifiée que menaçaient les rebelles. Ceux-ci, après une attaque de vive force, entreprirent un siége régulier et tinrent la ville bloquée pendant quatre ou cinq semaines. Ils furent repoussés et complétement battus. « Tout le monde attribua ce succès à la supériorité de la discipline européenne et à la conduite du commandant français, mais surtout au sang-froid et à l'énergie de Mgr d'Adran, dont le calme au milieu des dangers ranimait le courage de l'armée et de la population (1). »

L'influence du saint prélat et les services éclatants qu'il rendait à la cause royale excitaient la jalousie des mandarins. Plusieurs d'entre eux s'allièrent pour

(1) Luquet, p. 366.

le perdre. La correspondance de Mgr d'Adran nous fait connaître ce complot et ses suites : « J'ai eu cette année (1795) une affaire assez délicate. Les grands du royaume, zélés pour la religion du pays, se sont réunis, au nombre de dix-neuf, pour représenter au roi que la prudence ne permettait plus de me laisser plus longtemps chargé de l'éducation du prince ; qu'étant étranger et d'une religion différente, il était impossible que je ne lui donnasse pas mes principes; qu'ils suppliaient Sa Majesté de rompre les liens qui tenaient le prince attaché à moi, et de le remettre entre les mains des mandarins lettrés, qui lui donneraient une éducation conforme à celle qu'avaient reçue ses ancêtres. Dans les conciliabules tenus à ce sujet, il avait été décidé qu'on se déferait de moi si le roi n'avait pas égard aux remontrances.

« Le roi indigné jeta les remontrances par terre. Il rappela ensuite tous les services que j'avais rendus à l'État, à lui en particulier, à sa mère, à sa femme, à son fils, à toute sa famille, et ajouta : « Il est bien « étonnant qu'après avoir si peu fait pour recon- « naître tant de bienfaits, vous osiez encore me por- « ter à l'ingratitude la plus monstrueuse. » Il menaça de faire un exemple et de punir sévèrement les auteurs de cette cabale. Rentré dans l'intérieur de son palais, il fit part à la reine de la conduite de ses mandarins, et prit avec elle la résolution de me la laisser ignorer (1). »

L'évêque sut tout, et il fit promettre au roi de ne

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VII, p. 329.

pas punir les auteurs de cette démarche. Un mois plus tard, deux des mandarins qui avaient juré la perte de Mgr Pigneaux furent condamnés à mort pour des fautes graves commises dans l'exercice de leurs fonctions comme chefs militaires. Un seul homme à la cour pouvait demander leur grâce avec chance de succès, c'était l'évêque : il la demanda et l'obtint.

L'opposition, particulièrement dirigée contre Mgr d'Adran, atteignait l'héritier du trône. Déjà le roi, qui redoutait les luttes de l'avenir, avait pris des mesures pour consolider les droits du jeune prince. Il l'avait associé au pouvoir et nommé, par un brevet en règle, lieutenant-général du royaume. Voici le préambule de cette pièce :

« Comme le ciel a ses différentes périodes, ainsi les pères ont des enfants qui doivent leur succéder. Quand le ciel a accompli la période Nguon (129,600 ans), on en conclut qu'il est constant et invariable dans ses révolutions.

« Tout tronc a ses branches, comme les grands fleuves ont des ruisseaux qui en dérivent. Plus ces ruisseaux sont profonds, plus ils sont éloignés de la source. Ainsi les rois sages et les saints empereurs, même au sein de la paix, n'ont jamais négligé de se donner des successeurs. »

Le roi rappelait ensuite les droits de son fils à la couronne ; d'autre part il recommandait au jeune prince d'étudier et de consulter les sages, lui indiquait la nature de son pouvoir et l'invitait à se conformer en tout aux désirs du peuple. Il terminait ainsi :

« Semblable à l'hirondelle qui couvre ses petits de ses ailes, je vous adresse ces paroles plus claires que le soleil et la lune. Puissiez-vous être assez heureux pour rendre notre dynastie aussi durable que le ciel et la terre, et la prolonger jusqu'à dix mille générations. »

Tant qu'il eut des ennemis à combattre, Nguyên-Anh se contenta du titre de Chua. Il laissait croire aux partisans des Lé qu'il reconnaîtrait pour Vua, ou premier roi, un descendant de cette famille. Mais en 1802, il se déclara souverain unique et indépendant, empereur du Tonquin, de la Cochinchine, du Ciampa, etc. C'est alors qu'il prit le nom de Gia-Laong. Cependant il n'osa point se soustraire à la suzeraineté nominale de l'empereur de Chine. Il demanda et reçut l'investiture en 1804. Voulant tout faire dater de son règne, il décréta que l'empire d'Annam s'appellerait à l'avenir Viet-Nam.

Mgr d'Adran ne vit pas le succès définitif et complet de son protégé. Il mourut le 9 octobre 1799. Gia-Laong avait offert au saint prélat les premières dignités du royaume. Celui-ci s'était bien gardé d'accepter. Évêque et missionnaire avant tout, il pouvait être le conseiller intime du roi, non son ministre. Selon toutes les probabilités, Gia-Laong ne fut pas très-mécontent de ce refus. Il se défiait des chrétiens et redoutait beaucoup d'avoir quelque chose à démêler avec l'Europe. Néanmoins, il ne cessa de donner à Mgr d'Adran de grandes marques d'affection. Un jour, dans l'intention de lui être agréable, il fit décapiter quelques infidèles qui

avaient calomnié les chrétiens. Je ne sais si l'évêque réussit à lui faire comprendre que de pareils témoignages d'amitié n'étaient aucunement de son goût. C'est en Asie qu'on doit avoir inventé le fameux axiome : Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon. Gia-Laong ne s'en tenait pas aux apparences : il consultait Mgr d'Adran sur toutes les affaires majeures. Était-il sincère? Je le crois ; seulement, je crois aussi que cette confiance s'adressait à l'homme, à l'ami depuis longtemps éprouvé, mais non pas à l'évêque et à l'Européen.

Du reste, lorsque Mgr Pigneaux mourut, Gia-Laong n'était pas encore assez fort pour être ingrat. Les rebelles occupaient toujours le Tonquin et une partie de la haute Cochinchine. Si nous avions été en position de réclamer, comme prix de notre concours restreint, l'un des points concédés par le traité de 1787, Touranne ou quelque territoire voisin serait devenu, sans grande difficulté, possession française. Les hommes qui sacrifiaient notre puissance maritime et nos intérêts commerciaux en s'écriant avec une sottise fastueuse : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe, » avaient d'autres visées. La Cochinchine fut oubliée dès 1789. On y eût vainement songé sous l'Empire, la mer étant alors fermée aux débris de nos flottes.

Gia-Laong donna un *brevet à la mémoire* de l'évêque d'Adran, *le grand maître*, afin de bien témoigner l'étendue de ses regrets. Voici quelques passages de ce document, où un sentiment vrai se montre sous le faste de la phraséologie orientale :

« Je possédais un sage, l'intime confident de tous mes secrets, qui, malgré la distance de mille et mille lieues, était venu dans mes États et ne me quitta jamais, lorsque la fortune me tournait le dos. Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui qu'elle a repassé sous mes drapeaux, au moment où nous sommes le plus amis, une mort prématurée vienne nous séparer tout à coup? Je parle de Pierre Pigneaux, décoré de la dignité épiscopale et du glorieux titre de plénipotentiaire de France. Ayant toujours présent à l'esprit le souvenir de ses anciennes vertus, je veux lui en donner un nouveau témoignage. Je le dois à ses rares mérites. Si en Europe il passait pour un homme au-dessus du commun, ici on le regardait comme le plus illustre étranger qui ait paru à la cour de Cochinchine... »

Gia-Laong parle ensuite de ses relations officielles et privées avec le saint évêque : « La sagesse de ses conseils et sa vertu, qui brillaient, dit-il, jusque dans l'enjouement de la conversation, nous rapprochaient de plus en plus. Nous étions si amis et si familiers ensemble, que lorsque mes affaires m'appelaient hors de mon palais, nos chevaux marchaient de front. Nous n'avons jamais eu qu'un même cœur... » Il terminait ainsi :

« Pour manifester à tout le monde les grands mérites de cet illustre étranger, et répandre enfin au dehors la bonne odeur de ses vertus qu'il cacha toujours, je lui donne ce brevet d'instituteur du prince héritier, avec la première dignité après la royauté, et le surnom d'*Accompli*. Hélas! quand le corps est

tombé et que l'âme s'envole au ciel, qui pourrait la retenir? Je finis ce petit éloge: mais les regets du cœur ne finiront jamais... O belle âme du maître, recevez cette faveur! »

Les funérailles du saint évêque furent magnifiques et prouvèrent aux infidèles que si les chrétiens proscrivent les rites superstitieux en l'honneur des ancêtres, ils savent dignement honorer la mémoire des morts. « Le corps fut exposé deux mois entiers dans une salle de la résidence épiscopale. Pendant tout ce temps, on y fit deux fois par jour la prière publique; on célébra le saint sacrifice dans l'église voisine, et l'on y chanta l'office des morts ainsi que plusieurs services funèbres. »

La dernière cérémonie eut lieu dans la nuit du 16 décembre; elle fut d'une magnificence vraiment royale. Le fils du roi dirigeait le convoi. Le cercueil, enveloppé d'un damas superbe et placé sur un énorme et riche brancard surmonté de cinquante cierges, était porté par quatre-vingts hommes choisis. La croix, les bannières, les images des saints, les inscriptions pieuses, un étendard où on lisait en caractères d'or les titres de l'évêque, la crosse, la mitre, tous les insignes épiscopaux précédaient le cortége. Une masse de chrétiens distribués dans un ordre parfait suivait le cercueil; douze mille hommes de troupes faisaient la haie. « Le roi lui-même prit une place dans le con-
« voi, et, chose étrange, sa mère même, sa sœur, la
« reine, ses concubines, ses enfants, toutes les da-
« mes de la cour crurent que, pour un homme si
« au-dessus du commun, il fallait passer par des-

« sus toutes les lois communes : elles y vinrent tou-
« tes et allèrent jusqu'au tombeau (1). »

Gia-Laong décréta qu'une garde de cinquante hommes « veillerait à perpétuité nuit et jour sur le tombeau de son ami : » il confia l'érection de ce monument à un artiste français nommé Barthélemy. Ces témoignages comblèrent de joie les chrétiens, et ils espérèrent que Dieu voudrait exaucer la dernière prière du saint évêque : « Croix précieuse, vous
« avez été outragée en Europe : les Français vous ont
« renversée et rejetée de leurs temples depuis qu'ils
« ne vous respectent plus ; venez en Cochinchine.
« J'ai voulu vous faire connaître à ce peuple plus gros-
« sier que méchant, et vous planter en ce royaume
« jusque sur le trône des rois : mais mes péchés
« m'ont rendu indigne d'être l'instrument d'un si
« grand ouvrage : plantez-l'y vous-même, ô ! mon
« Sauveur ! et érigez vos temples sur les débris de
« ceux du démon : régnez sur les Cochinchinois.
« Vous m'aviez établi pour leur annoncer votre
« Évangile : aujourd'hui que je les quitte pour aller
« à vous, je les remets entre vos mains. Je vous de-
« mande pardon de toutes les fautes que j'ai com-
« mises depuis trente ans que j'en suis chargé, avec
« la grâce de mourir dans votre saint amour. »

L'élève de Mgr Pigneaux, le prince Canh, mourut deux ans après le saint prélat. « C'était en-
« core une espérance qui s'évanouissait pour la mis-
« sion annamite. Le double lien qui rattachait notre

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t, VIII, p. 157.

« culte à la bienveillance du pouvoir s'était brisé « coup sur coup. Gia-Laong se crut libre d'être in- « grat. Avec son bienfaiteur et son fils, il perdit « bientôt le souvenir des services rendus à sa cause, « et méconnut les engagements solennels pris aux « jours de l'adversité, de protéger les chrétiens. « Vainement ceux-ci essayèrent-ils, à deux reprises, « de lui rappeler ses promesses; le roi ne répondit à « leur première supplique que par des railleries « insultantes, et à la seconde que par des édits me- « naçants. Toutefois, la persécution ne s'alluma « point; soit que le prince jugeât sa couronne en- « core trop chancelante pour s'aliéner les étrangers « et les sujets catholiques qui en étaient le plus « ferme appui, soit que les mandarins, comme on « l'assure, vissent un piége dans cet acte d'une in- « gratitude trop monstrueuse pour n'être pas feinte. « A défaut de protection officielle, les missionnaires « surent profiter de la tolérance qu'on leur laissait. « Vingt ans de trêve leur permirent de porter la foi « partout où Gia-Long étendait ses rapides con- « quètes; et bien que ce long règne n'ait pas tenu « tout ce qu'il avait promis, il ne fut pas moins l'un « des plus féconds pour l'apostolat (1).»

L'influence française disparut naturellement avec l'autorité des missionnaires. Cependant Gia-Laong, bien convaincu de la supériorité des Européens, s'at-

(1) *Annales de la propagation de la Foi*, t. XXVII, p. 258. Le prince Canh lui-même n'avait pas répondu à toutes les espérances de son illustre gouverneur. Ses mœurs s'étaient corrompues, et bien qu'il eût la foi, il vivait en païen. Mais quand il vit la mort, il demanda le baptême et mourut chrétien.

tacha Vannier et Chaigneau ; il les créa mandarins, et, en 1804, répondit par un refus très-formel aux injonctions du gouverneur général des Indes anglaises, qui demandait leur expulsion.

Après la conquête du Tonquin, Gia-Laong ne rencontra que des difficultés passagères. Les populations, épuisées par vingt-huit années de luttes consécutives, ne comprenaient plus, ne voulaient plus qu'une seule chose : le repos. On a calculé que le tiers de la population annamite avait péri durant cette guerre. Mgr Labartette, évêque de Véren, écrivait le 15 juillet 1786 au directeur du séminaire des missions :

« Les rebelles sont venus fondre sur ces provinces au moment qu'on y pensait le moins. Les Tong-Kinois, étant peu nombreux ne purent leur résister : tous mandarins et soldats furent passés au fil de l'épée. Le premier soin des rebelles a été de relever les fameuses fortifications Lui-say qui font la séparation du Tonquin (1). Cet ouvrage va faire périr bien du monde. Tout le peuple est en marche, personne ne peut rester à la maison ; les femmes même, les jeunes filles et les veuves sont obligées d'aller aux ouvrages publics, sous peine d'avoir la tête tranchée; les femmes qui nourrissent sont les seules exemptes.

« Je ne puis vous exprimer les ravages que les rebelles ont déjà faits : le peuple ne pense plus à vivre.

(1) Les fortifications Lui-say sont des tours reliées par une grande muraille imitée de la célèbre muraille de la Chine.

La moisson précédente avait été perdue; on fondait des espérances sur la prochaine; mais on n'a pu semer; nous sommes à la veille d'une famine. » Et dans une autre lettre : « Tout le monde meurt de faim ; les chemins sont couverts de cadavres ; on estime qu'il a déjà péri la moitié des habitants du royaume. Nous voyons ici tout ce qu'il y a de plus terrible dans les histoires. Tantôt ce sont des familles entières qui meurent en un instant par l'effet du poison qu'elles prennent pour éviter de mourir lentement de faim; tantôt ce sont des mères qui mangent leurs enfants à la mamelle. On voit de la chair humaine exposée dans les marchés. »

« Cette race est sans compassion, écrivait M. Serard, en parlant des rebelles; ils tuent les innocents et brûlent les villages. »

M. Leroy, racontant la seconde invasion du Tonquin par Long-nhu-Ong, disait :

« Tous les grands mandarins ont été tués. Ces guerres ont fait changer de face à tout l'état et même à la religion. Il n'y a plus ni tribunaux, ni justice, ni magistrats. Ces barbares, venus des montagnes de la Cochinchine, ne cherchent qu'à piller et à dévaster sans se mettre en peine des suites. Ils ont enlevé tout l'argent du royaume, et même toutes les drogues des médecins et des apothicaires. Ils ont ôté aux campagnes les cultivateurs pour en faire des soldats; ils ont incendié un grand nombre de villages, et ils accablent le peuple d'impôts et de travaux publics. Qu'est-ce que cela a produit? la famine,

la peste, la mortalité sur les hommes et sur les bestiaux (1). »

Le même missionnaire disait encore : « On assure que la famine a fait périr plus de la moitié des habitants du royaume. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un grand nombre de villages sont déserts. »

Le développement du brigandage venait s'ajouter aux maux de la guerre. Les voleurs de grand chemin, opérant par bandes, ont toujours été et sont encore très-nombreux dans l'empire annamite. Mais la misère et l'absence de toute autorité bien établie les multiplia d'une façon formidable à l'époque des Tay-son. Mgr d'Adran portait à cinquante mille le nombre des voleurs qui s'étaient répandus dans la province de Dông-Nai. Ces auxiliaires des rebelles « ont, disait-il, dépouillé tous les habitants jusqu'à les mettre à nu. »

Le chua du Tonquin voulant venir au secours des pauvres et diminuer les désastres de la famine, usa d'un procédé expéditif et socialiste : « Il commanda aux officiers des trois premiers tribunaux de chaque province de faire la visite partout, et de prendre le superflu des riches pour le donner aux pauvres. Au premier bruit, les riches se donnèrent beaucoup de mouvement pour cacher leur riz ou le prêter. Les mandarins ne s'accordant pas entre eux sur la manière de procéder dans cette visite, l'édit ne fut point exécuté. » Le chua n'ayant pu atteindre son but par le socialisme fit appel aux sentiments aristocratiques : « il chargea les mandarins lettrés d'aller de village en village, offrir des titres pour de

(1) Lettre du 3 juillet 1789.

l'argent. Ces officiers forçaient les riches d'en acheter (1). » Néanmoins on continua de mourir de faim.

Ces longues et terribles épreuves servirent puissamment la cause de Gia-Laong. Le peuple, qui partout se ressemble, trouvait bon d'être gouverné. Un soulèvement formidable n'était plus à craindre. Les Tay-son avaient massacré presque tous les membres de l'ancienne famille des chua du Tonquin. Gia-Laong partiquant, comme ses ennemis, cette politique essentiellement asiatique, avait fait exécuter les fils, petit-fils, neveux et cousins de Nhac et de Long-nhu-Ong. Il restait bien dans les montagnes, et on y trouverait encore, quelques descendants de la famille Lé ou famille des Vua; mais ils n'étaient pas redoutables et la tentative que firent leurs partisans, en 1808, n'eut d'autres résultats qu'un épouvantable massacre. Gia-Long fit tuer quiconque tenait aux insurgés : vieillards, femmes, enfants. Les mandarins qui s'étaient distingués sous le drapeau des Tay-son avaient terminé leur carrière sur l'échafaud : ceux-ci étranglés , ceux-là décapités. C'est ainsi que l'on prévient de nouvelles révoltes en Chine, aux Indes et dans l'Indo-Chine. Les Anglais, tout en se proclamant civilisateurs, ont trouvé ce système excellent, et l'on sait sur quelle vaste échelle ils l'appliquent à leurs sujets révoltés de l'Hindoustan. C'est une nécessité , disent-ils. Qu'importe! il y a des nécessités qu'une nation chrétienne ne doit pas subir.

Gia-Laong craignit un instant d'avoir à compter

(1) Lettre de M. Leroy, 1786.

avec la France. Louis XVIII songeait à faire revivre le traité de 1787. Il réclama Touranne. Cette réclamation, qu'aucune force n'appuyait, eut uniquement pour résultat de donner des inquiétudes au roi et de l'irriter contre les Français. Nos navires marchands subirent tant d'avanies dans les ports annamites qu'il fallut renoncer à des entreprises commerciales dont on pouvait attendre d'assez grands avantages. Après la mort de Gia-Laong les choses s'aggravèrent de telle sorte que les deux officiers français restés en Cochinchine, depuis l'expédition de 1787, Chaigneau et Vannier, se sentant suspects, quittèrent le pays (1). Depuis cette époque vingt édits de proscription ont été rendus contre les Européens et un grand nombre de missionnaires ont subi le martyre.

(1) M. Chaigneau avait fait un voyage en France en 1820 et était reparti pour la Cochinchine avec les titres de consul et de commissaire du roi. C'est en 1825 que lui et M. Vannier abandonnaient définitivement l'empire d'Annam.

CHAPITRE XV.

Avénement de Minh-Mang. — Situation de l'Église annamite. — Livres à l'usage des chrétiens indigènes.—L'imprimerie des missionnaires. — Les catéchistes. — Les Amantes de la Croix. — Moyens de propagande. —Organisation des missions.—Les pattes de canard, récompense éternelle. — La maison de Dieu. — Les colléges. — Évêques et missionnaires.

Gia-Laong désigna pour son successeur l'un de ses fils naturels, Chi-Dam, qui prit le nom de Minh-Mang. Ce choix portait atteinte au droit de succession, le prince Cang ayant laissé un fils ; mais c'était aussi un fils naturel, et il était bien jeune encore. La décision de Gia-Laong ne parut donc pas très-arbitraire et la masse de la nation l'accepta assez facilement. Il y eut néanmoins quelques actes de résistance (1). Les chrétiens ne s'y associèrent pas, quoique Minh-Mang se fût toujours montré hostile aux missionnaires. Son élévation au trône accrut cette hostilité ; il pensa que l'influence française et chrétienne devait être acquise au jeune prince, fils de l'élève de Mgr Pigneaux ; de là des soupçons constants et une haine invétérée.

(1) Les fils naturels ne sont exclus du trône dans aucune des contrées de la haute Asie ; mais il faut pour qu'ils puissent régner *de droit* que la descendance légitime et directe n'ait plus aucun représentant mâle.

L'Église annamite était bien faible encore. Cependant elle possédait un clergé indigène assez nombreux; elle avait des colléges, des séminaires, des communautés religieuses; on connaissait toutes les pratiques de son culte; les simples fidèles comme les prêtres avaient conquis l'estime et le respect des païens. On comptait quatorze cents églises ou chapelles dans le Tonquin et quatre cents en Cochinchine. Les *Amantes de la Croix* possédaient plus de cinquante couvents. Ces éléments de force et de progrès étaient aussi des éléments de pieuse résistance. La persécution pouvait venir, il lui était interdit de vaincre complétement.

Les chrétiens n'avaient pas seulement gagné en nombre et en courage, ils avaient gagné aussi en instruction. Dans ces pays, que les Européens tiennent volontiers pour absolument barbares, l'instruction élémentaire est très-répandue, presque tous les hommes savent lire. Les missionnaires n'avaient pas négligé cette ressource. Mgr d'Adran racontant aux directeurs du séminaire des missions étrangères son séjour à Pulo-Way en 1784, leur disait : « Ce fut là que, délivrés de tous autres soins, nous pensâmes à procurer à notre mission par nos écrits, ce que le malheur des temps nous empêchait de faire par nous-mêmes. Je commençai avec M. Paul, prêtre cochinchinois, compagnon de tous mes travaux, des instructions familières sur tous les évangiles des dimanches et des principales fêtes de l'année, ouvrage qui sera bien utile aux chrétiens, si nous avons le bonheur de l'achever. Nous y revîmes le

traité des *Quatre fins de l'homme*, nouvellement traduit, et les *Méditations* de Dupont, à l'usage des colléges particuliers et des prêtres du pays. »

Ces travaux furent achevés et Mgr d'Adran put les compléter par un catéchisme en langue cochinchinoise. A la même époque Mgr Longer, évêque de Gortyne, donnait un catéchisme à l'Église du Tonquin. « Au lieu des planches en bois sur lesquelles les Chinois et les Tonquinois gravent ce qu'ils veulent imprimer, Mgr de Gortyne fit tailler et graver par ses catéchistes des caractères isolés et mobiles, qui pouvaient servir à imprimer d'autres ouvrages. Cette opération a sa difficulté dans une langue qui n'est pas écrite en caractères alphabétiques. Les caractères étaient en bois dur comme le buis. » Plus tard le même prélat fit imprimer « entre autres livres, un excellent ouvrage qui renferme un cours d'instructions que tous les aspirants aux fonctions de catéchiste sont tenus d'apprendre par cœur, et de réciter en public avant d'être admis à les exercer. Le premier volume renferme les instructions qu'ils doivent adresser aux infidèles, pour les exhorter à quitter l'idolâtrie et à embrasser la religion chrétienne, et aux catéchumènes qui désiraient être instruits des vérités qu'il faut croire pour être sauvé. Le second contient des instructions pour disposer les chrétiens à recevoir les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie, de Confirmation, d'Extrême-onction et de Mariage. Les deux premières sont très-étendues, les autres très-courtes (1). »

(1) *Annales de la propagation de la Foi*, t. VI, p. 40.

Cet ouvrage est l'œuvre de la mission, en quelque sorte, plutôt que de tels ou tels missionnaires. Le P. de Rhodes en avait tracé les lignes principales; les premiers vicaires apostoliques l'ont complété et d'autres encore y ont mis la main. C'est le fruit d'une longue et dure expérience. Il a donné d'ailleurs, et donne chaque jour encore d'excellents résultats. Des mandarins qui l'avaient saisi comme pièce à la charge des chrétiens, se sont convertis en le lisant. D'autres, moins prompts à reconnaître ou à confesser hautement la vérité, ont déclaré cependant qu'il était injuste et insensé de refuser la liberté aux partisans d'une si belle doctrine.

Les catéchistes ont de puissants auxiliaires dans les *Amantes de la Croix*. Cette congrégation, fondée par le premier vicaire apostolique de la Cochinchine, est l'une des gloires de l'Église annamite. Elle s'est non-seulement maintenue, mais développée à travers toutes les persécutions. Voici, d'après Mgr Retord, quelle est la vie, quelles sont les œuvres de ces religieuses :

« Ces bonnes filles mènent pour la plupart une vie très-édifiante; elles ne mangent jamais de chair; elles jeûnent et se donnent la discipline deux fois par semaine, sont logées très-pauvrement et encore plus pauvrement vêtues, vivent du travail de leurs mains à l'aide de quelques champs qu'elles cultivent, du coton qu'elles filent et de certaines pilules médicales qu'elles vendent dans les marchés. Ce sont elles qui vont visiter et consoler les malades, qui nous aident à instruire les femmes admises au catéchu-

ménat; et toujours il en est quelques-unes occupées à courir les villages, allant à la recherche des enfants de païens à l'article de la mort, pour les régénérer dans l'eau du baptême. L'année dernière elles ont baptisé environ mille de ces petites créatures, qui maintenant sont autant de petits anges, brillants d'innocence et de bonheur devant le trône de Dieu.

« Chaque maison de religieuses a sa supérieure particulière, et c'est l'évêque qui est le supérieur général de tout l'ordre. Elles sont approuvées par le Saint-Siége; mais elles ne font pas de vœux, sinon simples et temporaires. Cette année je vais encore établir un nouveau couvent; déjà le local est préparé. Sans doute ces petites fondations nous occasionnent des dépenses; il faut acheter quelques champs, un jardin, construire une maison et la fournir d'un modeste mobilier; il faut aussi fournir à ces saintes filles un certain capital pour commencer leurs travaux et leur petit commerce; mais qu'est-ce que cela comparé à la gloire que procurent au bon Maître ces cœurs simples qui se réfugient dans la retraite pour ne servir et n'aimer que Dieu seul; comparé à l'avantage que nous offrent ces maisons pour y placer ou ces infortunées qui s'étaient perdues dans le monde et que la grâce a touchées et ramenées à la vertu; ou ces âmes intéressantes qui abandonnent leur famille pour fuir le précipice dans lequel on voulait les jeter, la contagion de l'idolâtrie qui menaçait leur innocence et leur foi; ou ces belles âmes qui, sans autre motif que d'opérer plus sûrement leur salut et de s'élever à une plus haute

perfection, quittent le monde et ses attraits pour mener une vie pauvre et laborieuse, pénitente et mortifiée (1) ! »

Le costume des *Amantes de la Croix* ne diffère en rien de celui des autres femmes du pays. Il ne faut pas qu'on puisse les reconnaître. « Ces bonnes chrétiennes rendent d'importants services aux missionnaires, surtout dans les temps de persécution. Ce sont elles qui se chargent de leurs lettres et leur portent à manger dans les endroits où ils sont obligés de se cacher. Lorsque les hommes n'osent presque pas sortir, de peur d'être arrêtés à tout instant, les femmes peuvent aller partout sans qu'on fasse attention à elles; car il y a peine de mort contre celui qui s'aviserait de fouiller sous les habits d'une femme (2). »

La propagande a d'autres ressources et d'autres expédients : « Quelquefois pour ouvrir une porte à « l'Évangile dans les villes ou dans les bourgades « où il n'y a pas encore de chrétiens, on y trans- « porte une ou deux familles chrétiennes qui y font « connaître notre sainte religion, soit dans leurs « conversations avec les voisins, soit en prêtant des « livres. Lorsque ces chrétiens voient qu'un certain « nombre d'infidèles montrent de bonnes dispositions « on envoie un catéchiste pour instruire plus à fond « les nouveux prosélytes (3). » Plus tard, le mission-

(1) *Annales*, etc., t. XIX, p. 316.
(2) *Idem*, t. VIII, p. 392.
(3) *Idem*, t. I, p. 70.

naire paraît et une nouvelle chrétienté est en bonne voie de formation.

Comme les missionnaires sont indispensables partout et que leur nombre est très-restreint, ils n'ont pas de paroisses. Les uns s'enferment dans les colléges pour y former le clergé indigène ; les autres parcourent sans cesse la contrée, toujours très-vaste, confiée à leurs soins ; ils surveillent, dirigent, soutiennent les prêtres du pays ; ils prêchent, donnent des retraites, président les assemblées générales des chrétiens. Dès que leur présence est signalée, les fidèles viennent en foule s'adresser à eux ; ils profitent de cet empressement pour raviver le zèle et apaiser les difficultés qui ont pu surgir depuis leur dernière visite. Quand ils partent tout est en ordre.

Le peuple aime beaucoup à entendre parler les missionnaires. Le sermon de l'Européen produit toujours plus d'effet que celui du prêtre indigène le plus éloquent. Cependant les difficultés de la prononciation font commettre, parfois, aux orateurs novices de bien singulières erreurs. Si peu que l'on change le ton d'un mot la phrase devient inintelligible ou ridicule. Mgr. Brunières conseillait un jour à ses auditeurs de faire beaucoup de bonnes œuvres, afin d'ajouter des fleurons à la couronne que Dieu leur réservait dans le ciel. « Il manqua le vrai ton du mot *fleuron*, et ses auditeurs comprirent que s'ils faisaient le bien, Dieu leur donnerait des pattes de canard dans l'autre vie. » Quelques auditeurs, que cette perspective ne flattait pas extrêmement, demandèrent des explications au missionnaire et lui dévoilèrent son

erreur. « Voilà, dit M. Miche, les bévues qui tombent nécessairement de la bouche de tout missionnaire qui commence sa carrière ; toutefois on sait ici nous pardonner des fautes qu'on regarde comme bien naturelles dans des étrangers (1). » Un auditoire français montrerait-il, le cas échéant, pour un orateur cochinchinois, la même politesse et la même charité ? J'en doute.

Chaque chrétienté possède une *maison de Dieu*, c'est la cure. Elle appartient à la mission. Les missionnaires et les catéchistes y élisent domicile dans leurs voyages, sauf les cas où la persécution les force à chercher un asile plus sûr.

Lorsque le vicaire apostolique juge à propos de changer un curé de résidence, celui-ci n'emporte que sa *chapelle*, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire pour célébrer le saint sacrifice. Il ne doit pas avoir d'autres propriétés mobilières. Tout est commun dans la mission, et bien que les prêtres indigènes ne fassent pas vœu de pauvreté, ils rendent compte tous les ans à l'évêque des aumônes qu'ils ont reçues et des dépenses qu'ils ont faites. Ce régime contribue à conserver parmi eux l'esprit de détachement, qui est dans les missions d'une nécessité absolue.

L'organisation des écoles ecclésiastiques a naturellement varié selon les circonstances. Jamais cependant on n'a cessé de travailler sur le sol même de l'empire annamite à la formation du clergé indi-

(1) *Annales*, etc., t. X, p. 313.

gène. Tour à tour on a transféré le grand séminaire, au Cambodge, à Siam, en Chine, dans l'Inde; mais toujours de petits colléges ont été maintenus en Cochinchine et au Tonquin.

Sous le règne de Gia-Laong chaque Église annamite put organiser l'enseignement à tous ses degrés. M. Eyot écrivait du Tonquin en 1810, que les trois établissements scolaires de sa mission comptaient, réunis, plus de deux cents élèves. Il était personnellement à la tête du grand séminaire où vingt-cinq jeunes gens suivaient les cours de théologie. Sans doute ces établissements laissaient plus ou moins à désirer. Les ressources manquaient en hommes et en argent. « J'ai un petit collége de quarante à cinquante écoliers, écrivait M. Guérard; ils sont distribués en quatre classes, sous la conduite de trois maîtres qui, par malheur, ne sont pas des docteurs de Sorbonne. Je les visite, autant que je peux, une fois par mois. Je ne puis pas être longtemps avec eux; un ou deux jours pour les confesser et les aider. Les meilleurs commencent à parler et à entendre passablement le latin. Je tâche de les exercer encore plus à la piété qu'au latin, parce que la piété est utile à tout : *pietas ad omnia utilis est....* Nous manquons de tous les secours que l'on trouve en Europe, du côté des livres et des maîtres. Comme nous sommes très-pauvres, les élèves sont obligés de travailler de leurs mains pour subsister. J'ai passé deux jours à la Trappe : je vous assure que la vue de mes petits écoliers est bien aussi austère que celle de ces religieux; cependant ils restent avec joie, et ne

voudraient pas pour beaucoup m'abandonner (1).» De ces modestes colléges sortaient chaque année de solides chrétiens, d'excellents catéchistes, de bons prêtres ; le progrès était constant.

Vingt ans de ce régime avaient permis à tous les bons sentiments comme à toutes les bonnes œuvres de se développer et de se fortifier. L'Église annamite formait un corps, elle avait une organisation, et s'il était plus facile de l'atteindre, il était, en revanche, plus difficile de l'abattre. Minh-Mang en fit l'expérience.

Mgr d'Adran eut pour successeur Mgr Jean la Bartette, évêque de Véren. Ce prélat, dont l'épiscopat fut des plus féconds, mourut en 1823 au moment où les mauvaises dispositions de Minh-Mang commençaient à se traduire en actes positifs d'hostilité. Mgr de Véren avait eu deux coadjuteurs, mais le dernier était mort en 1821. L'Église de Cochinchine se trouvait donc sans évêque. Cette situation, déjà si inquiétante, fut encore aggravée par la mort de M. Thomassin, supérieur de la mission à titre d'ancienneté. Un jeune missionnaire, arrivé depuis trois ans seulement en Cochinchine, M. Taberd, devint ainsi le chef de cette église au moment où la plus violente tempête allait l'assaillir.

Les chrétientés du Tonquin avaient alors à leur tête un prélat plein de zèle et d'expérience, mais déjà très-âgé, Mgr Longer, évêque de Gortyne. Il

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VIII, p. 263.

eut quatre coadjuteurs qui tous quatre reçurent le titre d'évêque de Castorie : Mgr la Mothe, mort en 1816 ; Mgr Guérard, mort en 1823, Mgr Ollivier, mort en 1827, et Mgr Havard qui lui succéda en 1831. La présence de deux évêques était une force précieuse pour la mission du Tonquin ; malheureusement les missionnaires manquaient. Mgr Guérard écrivait le 20 novembre 1820 : « Nous ne sommes plus que quatre, dont trois fort infimes et « presque hors de combat, et le quatrième n'est « pas encore en état de se faire suffisamment entendre. » Quatre autres missionnaires, deux pour le Tonquin, deux pour la Cochinchine, vinrent de 1823 à 1830 renforcer cette petite phalange. Voilà quelles étaient les ressources des missionnaires, lorsque Minh-Mang entreprit ouvertement d'en finir avec les chrétiens.

CHAPITRE XVI.

Le choléra. — Distribution de médicaments aux frais du roi. — Sobriété des mandarins mangeurs d'argent.— Politique de Minh-Mang. — La mission de M. de Bougainville. — Édit contre le christianisme. — Un évêque. — Pétition des grands mandarins. — Appel aux missionnaires. — Retraite donnée à quatre mille fidèles. — M. Jaccard, interprète du roi. — On *plie* les églises. — Le prêtre indigène et le soldat. — Comment les missionnaires accueillent la persécution. — Nouvel édit contre les chrétiens.— Les ruses de Minh-Mang. — Priviléges des vieillards chez les Annamites. — Correspondance entre deux missionnaires, confesseurs de la foi. — Martyre de M. Gagelin. —Les mandarins Daï-Buong et Ké-non. — Martyrs indigènes. — Les ceps. — Prêtres européens condamnés à l'exil. —Le P. Odorico. — La mère d'un missionnaire.

Minh-Mang ne se pressa pas d'agir contre les chrétiens. On put même croire, au début de son règne, qu'il avait abdiqué ses anciennes préventions. Mgr Guérard, évêque de Castorie, disait dans une lettre datée du 15 novembre 1820 : « Le roi s'est « mieux montré qu'on ne s'y attendait, et il continue « de se bien montrer... Jusqu'à ce moment, on n'a « encore rien à lui reprocher, et il a déjà fait beau- « coup d'actions très-louables. » L'empire annamite était alors, il est vrai, sous le poids d'une anxiété profonde qui ne permettait guère à Minh-Mang de songer aux chrétiens. Le choléra, qui paraissait dans

ces contrées pour la première fois, exerçait partout des ravages inouïs. Voici comment les missionnaires signalaient ce fléau : « Il y a au Tonquin et en Cochinchine une mortalité telle qu'on n'en avait jamais vu de semblable : c'est le choléra-morbus. La province de Xu-Nyhi en est pour plus de vingt-deux mille personnes. Cette peste n'est pas encore entièrement cessée, mais seulement fort diminuée. Il est vrai qu'un très-grand nombre sont morts par leur faute, sans compter ceux que l'impéritie des médecins a tués ; mais ils n'en sont pas moins morts. » Autre lettre : « Cette année il y a eu dans ce royaume une mortalité affreuse. Le monde mourait ou subitement, ou dans l'espace de deux ou trois heures au plus : quelques-uns allaient à un jour, mais c'était le plus petit nombre... Proportion gardée, il n'est pas mort un chrétien sur cent païens. Il semble que l'ange exterminateur ne cherchait que les Égyptiens au milieu des Israélites. C'est un fait qui a frappé tout le monde. Aussi les païens ont dit partout : Le doigt de Dieu est là. Ils couraient aux églises des chrétiens, et, prosternés au dehors, ils priaient avec grande dévotion. »

Les gouverneurs des provinces reçurent l'ordre de faire distribuer partout des médicaments aux frais du roi ; mais généralement les mandarins gardèrent l'argent destiné à ce secours. Minh-Mang fit donner, en outre, « à toutes les familles environ huit francs pour chaque mort, sans distinction d'hommes ou de femmes. Aux soldats, on ajoutait une pièce de toile. » Mgr de Castorie constate que ces dernières prescrip-

tions furent assez bien exécutées. Les mandarins *mangeurs d'argent* se montrèrent presque sobres.

Minh-Mang était un politique habile. Tant que son pouvoir ne lui parut pas affermi, il ménagea les chrétiens; mais lorsqu'il se sentit le maître il résolut de frapper. Bien des paroles menaçantes et des actes isolés avaient déjà excité les craintes des missionnaires, lorsqu'une mesure générale leur fit comprendre que le jour de la persécution était venu. Minh-Mang ne voulait plus avoir aucune relation avec l'Europe. Il refusa de recevoir une lettre et des présents que M. de Bougainville, capitaine de vaisseau et envoyé extraordinaire, était chargé de lui remettre au nom de Louis XVIII. Un missionnaire, M. Régéreau, se trouvait à bord de la frégate du commandant Bougainville; il trompa la vigilance des espions et descendit à terre. Le roi le sut et fit immédiatement publier cet édit :

« La religion perverse des Européens corrompt la droiture du cœur et de l'esprit de l'homme. Jusqu'à présent, plusieurs vaisseaux européens, venant faire le commerce en ce royaume, y ont apporté secrètement des maîtres de cette religion, qui trompent le peuple et détruisent nos usages et nos coutumes, et nous empêchent de corriger et de redresser le cœur de notre peuple; en conséquence, nous ordonnons à tous les mandarins que, dans la saison où les bâtiments français paraissent sur nos côtes, ils les fassent surveiller avec le plus grand soin, et fassent garder jour et nuit, avec la plus sévère exactitude, tous les ports et toutes les avenues par terre

et par eau, de crainte que les maîtres de la religion d'Europe ne s'introduisent secrètement parmi le peuple et ne propagent les ténèbres dans ce royaume. »

Religion de *ténèbres*, propre à *corrompre l'esprit et le cœur* et à empêcher de sages *redressements :* c'est tout le style des libres penseurs ; Minh-Mang se révélait du premier coup défenseur de la raison humaine, ami des lumières et proscripteur ; choses qui partout s'accordent souvent le mieux du monde.

L'exercice public du culte fut immédiatement interrompu dans beaucoup d'endroits, car les mandarins s'empressèrent de faire du zèle ; on dispersa les élèves du grand séminaire, et les chrétiens se trouvèrent en butte aux avanies des infidèles. Mais rien n'arrête les œuvres de l'Église ; au moment même où la lutte commençait, Mgr Ollivier, troisième coadjuteur de Mgr Longer, évêque de Gortyne, fut sacré évêque de Castorie par Mgr de Mellipotamie, chef de la mission espagnole du Tonquin oriental. M. Ollivier voulait refuser l'épiscopat ; voici en quels termes Mgr Longer lui demanda ou plutôt lui enjoignit d'accepter : « Recevez, je vous prie, le fardeau que la divine Providence vous impose, et puisque mes nombreuses infirmités ne me permettent pas de vous consacrer, je vous prie, au nom du Père éternel qui nous a créés, du Fils qui nous a rachetés, du Saint-Esprit qui nous a sanctifiés, de notre bonne Mère dont nous allons célébrer la glorieuse Assomption, de ce vicariat dont je suis chargé depuis trente-

cinq ans ; je vous prie, dis-je, de ne point différer de vous rendre auprès de Mgr de Mellipotamie ; vous y trouverez Mgr de Fessiten tout disposé à vous consacrer. Allez donc, afin que je voie mon coadjuteur avant de mourir (1). » Un prêtre ne résiste pas à de telles paroles, surtout lorsqu'il s'agit d'accepter un fardeau, qui vous mettant plus en vue, vous met plus en péril.

On ne devait pas en rester là. Minh-Mang, répondant à une pétition de plusieurs grands mandarins contre un culte *pervers et imbécile*, rendit en 1826 un décret qui proscrivait absolument la religion chrétienne et condamnait à mort les Européens que l'on arrêterait sur le sol annamite, et les indigènes assez audacieux, assez corrompus pour rester fidèles au christianisme. Ces menaces demeurèrent sans effet. L'année suivante le roi invita tous les Européens qui se trouvaient dans ses États à se rendre près de lui pour lui *expliquer des lettres de Rome*. Comme il ne comptait pas sur une prompte obéissance, il fit arrêter M. Taberd, provicaire de la mission de Cochinchine. Les gouverneurs de province reçurent l'ordre de tenir à la disposition de chaque Européen trois barres d'argent (environ 260 fr.) pour frais de voyage jusqu'à la capitale. C'était se montrer large. Que firent les missionnaires ? « Comme nous n'avons nulle envie, écri-« vait l'un d'eux, des barres d'argent de Sa Majesté, « et moins encore de quitter nos bons chrétiens,

(1) *Annales*, etc., t. III, p. 425.

« nous nous sommes mis en sûreté chacun de notre « côté. »

Cette fois encore la persécution avorta. Le premier mandarin militaire, Thuong Cong, était favorable aux chrétiens. Fort de ses anciens services, il rappela au roi les services des Français, et lui demanda de ne plus persécuter les missionnaires. Contre toute attente sa démarche réussit. M. Taberd et deux autres prêtres européens, qui se trouvaient comme lui sous la griffe royale, purent recouvrer la liberté. Cette trêve fut mise à profit ; on releva les courages ; on donna de nombreuses retraites ; l'une d'elles, dirigée par MM. Jeantet et Masson, réunit quatre mille fidèles. Et comment faire pour nourrir et loger tant de monde pendant huit jours ? Écoutez : « Grâces à la bénédiction de Dieu, une si grande multitude rassemblée dans un si petit village ne produisit pas le moindre désordre : il est vrai que nous avions pourvu à ce que tous les étrangers eussent une maison pour faire cuire le riz qu'ils avaient apporté, ce qui n'est pas difficile dans un pays où l'hospitalité est une vertu que les chrétiens exercent communément entre eux. Du reste, on est dans l'usage de n'offrir ni chambre ni lit aux étrangers : deux planches recouvertes d'une natte servent de lit ; et, à leur défaut, une natte étendue à terre suffit. Nous avons été obligés de fournir du riz à ceux qui en manquaient, mais nous n'avons pas à le regretter (1). »

Le roi attendait, hésitait, mais il ne renonçait

(1) *Annales*, etc., t. IV, p. 312. Lettre de M. Masson.

nullement au projet d'en finir avec les chrétiens. Un missionnaire dont Minh-Mang connaissait la résidence, M. Jaccard, reçut l'ordre de se rendre à Hué pour y remplir les fonctions d'interprète de S. M. annamite. Il fallut obéir, car un refus pouvait provoquer une persécution générale. Les mandarins, sûrs de l'impunité, maltraitaient et rançonnaient les chrétiens ; de continuelles menaces pesaient sur la tête des missionnaires. Néanmoins, loin de songer à se plaindre, ils s'estimaient heureux car il ne leur était pas impossible de faire le bien. L'un d'eux, M. Marette, qui avait vu de près les exploits des libéraux français, faisait remarquer, dans une lettre datée du mois de septembre 1830, qu'il était plus libre au Tonquin qu'en France. « Vraiment, disait-il, je suis porté à me croire plus en paix sous un gouvernement païen que sous le régime de certains gouvernements chrétiens. Si je refuse la sépulture à quelqu'un, je ne crains pas les suites de ma démarche. J'exerce ma profession de maître d'école, et personne ne vient s'enquérir si je suis jésuite, ou quel est le nombre de mes élèves. Je n'ai pas de bourses, il est vrai, mais je jouis de la liberté. Quoi de plus heureux (1) ! »

Les choses continuèrent ainsi jusqu'en 1831. M. Jaccard, qui avait été compromis dans un procès l'année précédente, s'en était tiré moyennant quelques piastres, et le juge, après lui avoir donné gain de cause, avait dit à ses accusateurs : « Parce que cet Européen est étranger et d'une figure extraordi-

(1) *Annales*, etc., t. V, p. 349.

naire vous pensiez que c'était un sot qui en passerait par où vous voudriez ; voyez maintenant ce qu'il en est; je vous avais bien dit au commencement de ne pas lui chercher querelle. » Un autre procès intenté vers la même époque à trois néophytes eut un tout autre dénoûment. Le roi se saisit de l'affaire et condamna les accusés, *en qualité de chrétiens*, « à recevoir cent coups de rotin , à porter la cangue pendant un mois exposés au soleil la tête nue et à être exilés ; enfin, il ordonna que l'église de leur village serait détruite (1). » L'un des condamnés mourut au milieu du supplice. Ce fut le premier martyr immolé sous Minh-Mang. La persécution ne devait pas s'arrêter. Le roi fit envoyer des copies du jugement à tous les mandarins, en leur enjoignant de procéder et de conclure comme il venait de le faire dans les procès intentés aux chrétiens. Plusieurs prêtres indigènes furent arrêtés et dans certaines provinces on abattit ou, selon le terme consacré, on *plia* la plupart des églises (2). » Le P. Duyêt, prêtre annamite, fit preuve au début de cet orage d'un admirable sang-froid. C'était le vendredi saint. Une troupe nombreuse avait cerné le lieu de réunion des chrétiens. « Un soldat, le sabre à la main, se précipite dans l'église, monte le premier degré du marche-pied de l'autel, et mettant la pointe de son arme sur le cou du prêtre célébrant, il lui crie : « Si tu bouges, je te coupe la tête. » Le célébrant tourne légèrement la tête du côté du témé-

(1) *Annales*, t. VI, p. 395.

(2) Les églises sont en bambou et peuvent se démonter sans que rien soit détruit.

raire, le regarde d'un air indifférent et continue son office avec un sang-froid qui pénètre tous les assistants d'admiration et en même temps de dévotion. Le soldat demeure au même endroit, tenant toujours son sabre levé dans la même position, et le prêtre lit la Passion et les oraisons qui suivent, sans émotion et sans trouble. Il descend pour adorer et faire adorer la croix : le soldat le suit toujours le sabre levé.» Cette scène n'eut pas un trop fâcheux dénoûment. Le mandarin dressa le catalogue de tous les objets religieux qui se trouvaient dans l'église, prit les noms des hommes présents à la cérémonie et se retira.

Minh-Mang ne voulait pas se borner à faire peur. Une nouvelle condamnation prononcée contre un grand nombre de chrétiens ne laissa plus aucun doute à personne sur les intentions du roi. L'heure de la persécution sanglante avait sonné. Voici en quels termes un missionnaire, M. Retord, annonçait cette nouvelle.

« La saison des martyrs et des confesseurs commence ici ; il faut espérer qu'elle sera fertile. S. M. le roi du Tonquin et de la Cochinchine vient de signer du fond de son harem une sentence qui pronostique de grandes chosee pour l'avenir. Deux églises doivent être détruites; un chrétien, chef de village, a été condamné à mort, un autre exilé dans les montagnes. Quatorze ou quinze soldats chrétiens sont condamnés aux travaux forcés ou à quelque chose de semblable; cent hommes doivent recevoir cent coups de bâton chacun et porter la cangue durant deux mois, tête nue, aux ardeurs d'un soleil

brûlant ; cent femmes sont condamnées à recevoir chacune cent coups de rotin..... Tous sont restés fermes dans la foi. M. Jaccard est condamné à servir comme soldat dans les armées de S. M. (1).

« Vous voyez que nous sommes venus dans un beau temps ; des tribulations, des travaux, des privations, des dangers, des souffrances de tous les genres, nous en trouvons ici et c'est ce qu'il faut (2). »

Voilà comment les missionnaires accueillent la persécution.

Un grand nombre de condamnations furent prononcées en 1832. Minh-Mang recommandait aux mandarins et aux bourreaux de ne pas tuer trop vite. Il pensait que des tortures longtemps renouvelées devaient provoquer plus d'apostasies que la certitude d'une exécution immédiate. Afin d'étendre la persécution partout, il rendit, le 6 janvier 1833, un nouvel édit contre les chrétiens. Voici cette pièce :

« Moi, Minh-Mang , roi , je parle comme il suit :

« Depuis longues années des hommes venus de l'occident prêchent la religion de Jésus et trompent le bon peuple, auquel ils enseignent qu'il y a un séjour de suprême bonheur et un cachot d'affreuses misères. Ils n'ont aucun respect pour le dieu Phût

(1) Une lettre de Mgr Taberd parle de soixante-quinze condamnations pour l'affaire où M. Jaccard était impliqué. Les chiffres donnés par M. Retord se rapportent donc à deux procès et non à un seul.

(2) *Annales*, etc., t. VI, p. 439.

et n'adorent point les ancêtres. Or, voilà certainement un grand crime contre la religion principale. De plus, ils bâtissent des maisons de culte, des maisons où ils reçoivent un grand nombre de personnes, afin de pouvoir séduire les femmes et les jeunes filles; en outre, ils arrachent la prunelle de l'œil aux malades. Peut-on rien concevoir de plus contraire à la raison et aux usages?...

« Quoique le peuple qui, par ignorance, suit cette religion soit déjà nombreux, il a encore assez de bon sens pour connaître ce qui convient ou ne convient pas. Il est encore facile de l'instruire et de le rendre bon; il faut donc d'abord employer à son égard l'instruction et les avis, et, s'il est indocile, les supplices et les peines.

« En conséquence, nous ordonnons à tous ceux qui suivent cette religion, depuis le mandarin jusqu'au dernier du peuple, de l'abandonner sincèrement s'ils reconnaissent et redoutent notre puissance. »

Il recommandait ensuite aux mandarins de forcer quiconque était suspect de christianisme *à fouler la croix aux pieds;* il prescrivait enfin la destruction absolue de toute maison consacrée au culte chrétien, car il voulait que ce culte fût *détruit jusqu'à sa dernière racine.*

Les instructions qui accompagnaient l'édit étaient plus explicites et plus menaçantes encore que l'édit lui-même. « La religion de Jésus est digne de toute notre haine, » disait Minh-Mang; « mais notre peuple imbécile et stupide l'embrasse sans examen en grand

nombre. » Que faire? Il faut agir avec sagesse, « usant plutôt de ruse que de force ; » prenons surtout les maîtres de religion indigènes et européens, selon la maxime qui dit : *Si tu veux extirper la race des méchants, prends la cognée et coupe la racine.* Lorsque nous les tiendrons, la foule cédera facilement, et nous aurons réussi « sans inconvénient dans cette affaire qui n'est pas de petite importance. » Il ajoutait qu'il fallait agir promptement, sans bruit et persuader aux maîtres européens qu'aucun péril ne les menaçait. Mais les missionnaires avaient des amis ou même des disciples parmi les mandarins et ils connurent bientôt tout le plan du roi.

« Quand ces dispositions furent connues, dit M. Retord, la terre trembla au loin sous les pieds des chrétiens, et les églises, les maisons de Dieu, les colléges disparurent comme par enchantement... Depuis la fin de janvier, les missionnaires se tiennent cachés dans les réduits les plus vils, les plus profonds et les plus solitaires qu'ils peuvent trouver (1). »

Le premier prêtre saisi par les satellites fut un membre du clergé indigène, Pierre Tuy. Le roi, consulté sur ce qu'il y avait à faire, répondit que tout prédicateur de la religion chrétienne devait être décapité. « Lorsque Pierre Tuy apprit sa condamnation, il se contenta de demander avec sang-froid « si cela était bien vrai ; » et comme on lui dit que rien n'était plus certain, il répondit qu'il n'avait jamais

(1) *Annales*, etc., t. VII, p. 412.

osé espérer une si grande grâce. Il soupa comme à l'ordinaire, mais il ne voulut plus voir personne, pour pouvoir mieux s'entretenir avec son Dieu et se préparer à la mort. Le lendemain, 11 octobre 1833, on le tira de prison pour le mener au supplice. Il marchait gaîment, comme s'il se fût agi d'une chose agréable. Le mandarin, les soldats qui l'accompagnaient et la foule immense des spectateurs disaient n'avoir jamais vu un homme aller au supplice avec tant de courage : c'est que probablement, ils n'avaient jamais vu personne mourir pour Jésus-Christ (1). »

Les chrétiens purent recueillir le corps du martyr. Pierre Tuy avait 61 ans ; sa condamnation et son exécution étaient contraires aux lois fondamentales de l'empire annamite, car elles défendent de mettre à mort quiconque a atteint l'âge de soixante ans. Cette prescription tient au respect des peuples de la Cochinchine et du Tonquin pour les vieillards. Dès l'âge de cinquante ans on cesse d'être soumis à l'impôt et aux corvées. Un vieillard pris en faute sera réprimandé ; on n'oserait le punir. Ainsi le veulent les mœurs et la loi. Mais tout change quand il s'agit des chrétiens. Quel que soit leur âge, ils sont emprisonnés, frappés, torturés, mis à mort.

Deux missionnaires étaient depuis quelque temps déjà entre les mains du roi, M. Jaccard, élevé bien malgré lui, à la dignité d'interprète royal, et le P. Odorico, religieux franciscain italien, qui s'était

(1) *Annales*, t. VII, p. 421. Lettre de M. Masson.

livré aux mandarins de Dong-Nai, d'où on l'avait conduit à Hué. Ils eurent bientôt, mais pour peu de temps, un troisième compagnon, M. Gagelin. Ce missionnaire, persuadé qu'il n'échapperait pas aux recherches, et craignant de compromettre les chrétiens qui l'entouraient, imita le P. Odorico. Le mandarin auquel il se rendit, pressé de se faire valoir, écrivit bien vite qu'il avait arrêté un maître de religion. Il reçut l'ordre d'envoyer sa capture au roi. M. Gagelin fut emprisonné, et on lui mit la cangue. M. Jaccard et le P. Odorico obtinrent la permission de voir leur confrère ; ils pensaient que sa prison serait transformée bientôt en simple surveillance. Tout au contraire, Minh-Mang décida que M. Gagelin serait étranglé. A partir de ce moment, toute communication fut interdite entre les deux missionnaires français, mais ils purent s'écrire, et cette correspondance a été sauvée. En voici quelques extraits.

M. Gagelin à M. Jaccard, 12 *octobre* 1833 :

« Depuis hier soir, personne ne peut plus approcher de moi. De nuit j'ai les ceps aux pieds. Il paraît qu'au premier jour on m'enlèvera pour me mener en exil au Xu-Douai. »

M. Jaccard à M. Gagelin, même jour :

« J'ai reçu votre billet... J'espère que je saurai dans la journée ce que vous avez à craindre ou à espérer... J'ai célébré ce matin la sainte messe pour vous, et récité l'oraison : *pro in carcere constituto.* Je prie le bon Dieu de vous donner la patience et la résignation. »

M. Gagelin remercie M. Jaccard, et le prie de

montrer par un placet, l'irrégularité de la sentence d'exil rendue contre lui sans qu'il ait été interrogé. M. Jaccard lui répond :

« Je crois devoir vous annoncer sans détour, bienheureux confrère, que nous avons appris que vous êtes condamné à mort. D'après ce que nous avons entendu, vous êtes condamné à mourir par la corde. Malgré cette nouvelle, j'ai encore de l'espoir; croyez que je ne suis pas oisif sur vos intérêts... J'espère que si le bon Dieu vous accorde la palme du martyre que vous êtes venu chercher si loin, vous n'oublierez pas votre pauvre confrère que vous laisserez derrière vous. Mon grand regret est que je ne puisse aller vous voir. Je verrai si avec de l'argent, je pourrai pénétrer dans votre cachot. Demain j'écrirai aux pères annamites, pour les prier de dire des messes pour vous. Excusez-moi de ce que la première fois que je vous vis au Trân-phu (la prison), je vous mis mon éventail à la gorge, croyant plaisanter, et ne me doutant guère de l'issue de votre jugement. »

M. Gagelin à M. Jaccard, 13 octobre au matin :

« Je ne crois pas la chose absolument décidée, comme vous le dites. Je désire beaucoup vous rencontrer. Je me recommande à vos prières et à celles du P. Odorico, ainsi qu'à celles de M. de la Motte. »

Autre billet de M. Gagelin :

« Je crois avoir mieux rencontré que vous; je suis condamné à l'exil. »

M. Jaccard à M. Gagelin, même jour :

« Je viens de recevoir vos deux billets; vous pou-

vez être certain que vous êtes condamné à mort, et cela pour avoir prêché la pure morale de l'Évangile et Jésus crucifié... Les choses, cher confrère, sont comme je vous le dis. Le roi ne veut plus de chrétiens ni de missionnaires. Mon tour et celui du P. Odorico pourront venir aussi. Je ne puis, à mon grand regret, obtenir la permission d'aller vous voir. »

Autre billet de M. Jaccard à M. Gagelin, 14 octobre :

« Le jour nous avons deux soldats qui nous surveillent, et la nuit nous en avons quatre. Votre sentence est prononcée irrévocablement. Lorsque vous aurez subi le supplice de la corde, on vous coupera la tête pour la porter dans les provinces où vous avez prêché le christianisme. Ainsi vous voilà martyr; que vous êtes heureux! Marquez-moi un *lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi,* et je célébrerai une messe d'actions de grâces. »

M. Gagelin à M. Jaccard, même jour :

« La nouvelle que vous m'annoncez que je suis irrévocablement condamné à mort, me pénètre de joie jusqu'au fond du cœur. Non, je ne crains pas de l'assurer, jamais nouvelle ne me fit tant de plaisir; les mandarins n'en éprouveront jamais de pareil : *lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus.* La grâce du martyre, dont je suis bien indigne, a été dès ma plus tendre enfance, l'objet de mes vœux les plus ardents; je l'ai spécialement demandé toutes les fois que j'élevais le précieux Sang au saint sacrifice de la messe... la vue de

mon bon Jésus crucifié, me console de tout ce que la mort peut avoir d'amertume... Je n'ai plus qu'une consolation à désirer, celle de vous rencontrer, ainsi que le P. Odorico, pour la dernière fois. »

M. Jaccard à M. Gagelin, 15 *octobre* :

« Nous ne pouvons que remercier le Seigneur de vous donner tant de courage; le P. Odorico en a pleuré de joie. Je ne puis encore vous assurer si je pourrai vous rendre une dernière visite... Quand je saurai quelque chose qui puisse vous intéresser dans votre situation, je vous en ferai part. Adieu, cher martyr de Jésus-Christ, priez pour moi. »

M. Jaccard et le P. Odorico ne purent réussir à pénétrer près de M. Gagelin. Le 17 au matin, on fit sortir le missionnaire de sa prison. La sentence allait être exécutée.

« Voyant environ quarante à cinquante soldats armés de piques et de sabres, M. Gagelin dit au soldat qui l'accompagnait : *Dem tao di chem lam sao* ? (me conduisez-vous pour me trancher la tête ?) le soldat répond : *ù* ! (oh !). M. Gagelin répliqua : *Tao Khong so'nghé* (apprends que je ne crains pas). Aussitôt quatre soldats le sabre nu, prennent les quatre coins de la cangue ; deux autres marchent, l'un devant, l'autre derrière lui ; le reste des soldats avec des piques, forment deux rangs à ses côtés ; deux mandarins à cheval, chargés de l'exécution, ferment la marche. Au sortir de la prison, la figure de M. Gagelin était animée, ensuite elle pâlit un peu, quelques instants après elle reprit ses couleurs naturelles. Un crieur qui tenait en main une plan-

che sur laquelle était écrite la condamnation, la proclamait au bruit d'une cymbale, à peu près tous les cent pas ; elle était conçue en ces termes :

« L'Européen Tay-hoài-hoà est coupable d'avoir « prêché et répandu la religion de Jésus dans plu- « sieurs parties de ce royaume ; en conséquence, il « est condamné à être étranglé. »

La foule déplorait le sort de M. Gagelin, et s'écriait en voyant le courage du cher martyr : « Qui « a jamais vu quelqu'un aller à la mort avec aussi « peu d'émotion... » Arrivé au lieu du supplice, M. Gagelin demande à se mettre à genoux; « on le fait asseoir les jambes étendues, puis on déboutonne ses habits qu'on abaisse jusqu'à la ceinture ; ensuite on lui attache les bras à un pieu derrière le dos. M. Gagelin se prête à tout avec le plus grand sang-froid ; on lui passe une corde au cou, on roule les deux bouts de la corde autour de deux pieux solidement plantés aux deux côtés pour l'exécution ; dix à douze soldats, cinq à six de chaque côté, tirent la corde de toutes leurs forces : M. Gagelin expire sans le plus léger mouvement, il remporte ainsi la couronne du martyre. » Son corps abandonné aux chrétiens fut enterré d'abord dans un lieu secret ; mais Minh-Mang ayant prescrit de rigoureuses recherches, on dut l'exhumer pour le transporter au cimetière public, où les mandarins vinrent constater officiellement que la mort était complète, et qu'il n'y avait pas à craindre que M. Gagelin ressuscitât (1).

(1) *Vie de l'abbé Gagelin*, p. 216-230. — *Annales*, etc., t. VII, p. 511-526. Lettre de M. de la Motte.

Six jours plus tard, Paul Daï-Buong, mandarin et capitaine des gardes de Minh-Mang, mourait comme M. Gagelin, pour la foi. Cet officier avait été emprisonné le 20 décembre 1832, avec six soldats chrétiens. L'un de ces derniers avait succombé sous le poids des tortures après trois mois de captivité, et l'on peut le compter parmi les martyrs de l'Église annamite. Ses compagnons de souffrances ne cessèrent pas un instant de montrer la plus grande fermeté. Le roi espérant les vaincre à force de tortures, les faisait fouetter jusqu'à ce que leur chair tombât en lambeaux, puis on recommençait dès que leurs plaies étaient en voie de guérison.

— Vous ne frappez pas assez fort, disait Paul Buong aux bourreaux, et mes chaînes ne sont pas assez lourdes. — Il ne cessait d'exhorter ses compagnons à souffrir. Minh-Mang ordonna enfin qu'on le décapitât. L'exécution eut lieu devant la maison de la fille du martyr, dont le mari était lui-même en prison pour la foi. Paul Buong mourut avec le plus grand calme, ou plutôt avec la plus grande joie. Sa tête fut exposée pendant trois jours sur un piquet. Un de ses parents, Michel Ké-non, homme très-instruit et interprète du roi pour la langue portugaise, obtint la permission de lui rendre les derniers devoirs. Trois jours après le roi le fit venir et lui demanda s'il était chrétien. « — Je le suis. — Eh bien! tu as vu trancher la tête de Buong; as-tu appris à craindre un peu ? Si tu veux abandonner ta religion, parle. — Je ne crains pas de vous le dire, répondit Michel, nous redoutons tous beaucoup votre puis-

sance ; mais pour ce qui est d'abandonner la religion, jamais je ne le ferai ; si vous me faites grâce, bien ; mais si vous me faites trancher la tête, je le souffrirai volontiers. »

Cette ferme réponse reçut immédiatement sa récompense : Michel fut chargé d'une cangue et jeté en prison. Bientôt après il mourait martyr. Les cinq soldats, compagnons de Paul Buong, donnèrent aussi un peu plus tard leur sang pour la foi. De sa prison Michel Ké-non écrivit à ses parents une lettre, modèle de tendresse, de piété, de noblesse et de résignation chrétienne. Un peuple où l'on trouve de tels hommes est mûr pour la vérité.

Nous ne pouvons enregistrer tous les martyrs. Minh-Mang voulait du sang, et la plupart des mandarins avaient hâte d'en verser. Tous les supplices étaient bons quand il s'agisait des chrétiens. A Sai-Gôn, cinq néophytes eurent le cou scié, sans avoir été mis en jugement. Le gouverneur de cette province, homme inventif, avait fait placer des croix par terre sur les points où il fallait nécessairement passer ; de telle sorte que les chrétiens devaient fouler aux pieds le signe de la Rédemption, ou faire un détour qui les dénonçait. Il suffisait à quiconque voulait tirer vengeance d'un adversaire, de s'écrier : voici un *da-tô*, (un jésuite, sectateur de Jésus) ; aussitôt le malheureux ainsi dénoncé était l'objet des insultes de la foule, et avait à compter avec les mandarins

M. Jaccard et le P. Odorico, qui longtemps avaient joui d'une sorte de liberté dont ils profitaient pour

administrer les chrétientés voisines de la capitale, furent soumis, après la mort de M Gagelin, à une détention sévère. Bientôt on leur annonça que Minh-Mang songeait à les faire décapiter. Voici en quels termes M. Jaccard donnait cette nouvelle à un autre missionnaire, M. de la Motte.

« ... Je vous avoue que la pensée de la mort me frappe de temps en temps d'une certaine crainte. Quel compte à rendre au souverain Juge! Nous nous sommes entretenus sur ce sujet le P. Odorico et moi, ce soir après notre souper, et nous avons conclu que le comble de la miséricorde divine, serait que nous fussions associés aux chœurs de ceux qui ont donné leur vie pour la foi; à la fin le P. Odorico a entonné le *Te Deum* et nous l'avons chanté jusqu'au bout.

« Quel bonheur d'avoir ce bon père avec moi! c'est mon ange gardien ; s'il ne meurt pas martyr, je crois qu'il en mourra de douleur (1). »

Le 8 novembre 1833, les deux confesseurs furent jetés dans la prison commune et on leur passa au cou de *belles chaînes* qu'on riva solidement et qu'ils baisèrent avec joie. Le juge criminel les interrogea d'abord sur la religion, puis il leur fit diverses questions « sur la barbe des Européens, leur grande taille, leur long nez, ajoutant que, sans doute, dans leur enfance on le leur allongeait en le tirant avec force. » M. Jaccard répondit à ce singulier interrogatoire sur le ton de la plaisanterie. Le juge se retira, et comme

(1) *Annales*, etc., t. VIII, p. 350.

gage de ses dispositions on mit les ceps aux pieds des missionnaires. Les *ceps* sont des planches percées de trous; quand le pied est introduit dans cet instrument tout mouvement devient difficile et douloureux.

Après trois semaines d'attente et de souffrances, l'arrêt du roi parut : les deux maîtres de religion étaient condamnés à l'exil dans le fort de Ai-Lao, près du royaume de Laos. Ils partirent le 2 décembre, et les chrétiens, bravant tous les périls, se portèrent en foule sur leur passage, pleurant, priant, s'agenouillant pour recevoir la bénédiction des confesseurs de la foi. Les instructions données par Minh-Mang au commandant du fort, portaient que les prisonniers ne devaient recevoir aucune visite, et qu'il fallait les laisser mourir de faim ; mais cet ordre ne fut pas exécuté. Le commandant montra, au conraire, d'assez grands égards aux missionnaires. Néanmoins, leur situation dans cette prison malsaine, était des plus pénibles. Le P. Odorico succomba le 25 mai 1834. Quant à M. Jaccard, il vécut et souffrit longtemps encore ; puis enfin, il reçut la couronne du martyre. Lorsque sa mère apprit que les jours de son fils étaient comptés, elle s'écria : « Quelle bienheureuse nouvelle ! quel bonheur pour notre famille de compter un martyr parmi ses membres ! »

CHAPITRE XVII.

Idées des païens sur les persécutions. — Le supplice du *langtri*. — Comment Minh-Mang traitait les rebelles. — Confession générale et publique du roi. — Une nouvelle religion officielle. — Le décalogue royal. — Le mensonge, le vol et l'homicide sont-ils des péchés chez les Annamites? — Les sorciers, les trangs et les chaberons. — Loi protectrice des voleurs. — Organisation du brigandage. — Respect des brigands pour les missionnaires. — Voleurs et insurgés. — Guerre civile. — Exécutions. — M. Marchand.

Les païens annamites sont convaincus que toute persécution contre les chrétiens attire de grands maux sur l'empire. » Le Dieu Jésus est puissant, disent-ils, et sa vengeance est redoutable ; aucune divinité ne peut l'arrêter quand il veut punir. » Les événements justifièrent une fois de plus ces craintes. Le choléra, la famine, la guerre civile et le brigandage ne cessèrent sous le règne de Minh-Mang de désoler la Cochinchine et le Tonquin.

La conviction même que le Dieu des chrétiens punirait le roi, donna aux partisans des anciennes dynasties et aux débris des Tay-son, le courage de tenter divers mouvements. Toujours ils échouèrent et toujours ils recommencèrent. Cependant les punitions étaient terribles, épouvantables. Dès qu'un chef important était pris il subissait le supplice appelé *langtri*. « Ce supplice consiste à avoir tout le

« corps coupé par petits morceaux, en commençant « par les extrémités des doigts. » Pour prolonger la souffrance, l'exécution a lieu en plusieurs séances. Au début, le roi se bornait à faire tuer quiconque était pris les armes à la main ; mais lorsqu'il vit que l'esprit de révolte se ranimait sans cesse, il donna l'ordre de mettre à mort « tous les parents ou alliés « des rebelles, jusqu'au troisième ou quatrième de- « gré, ou même au delà, sans distinctions des inno- « cents et des coupables ; leur parenté ou alliance « suffisant pour faire présumer leur culpabilité. » Les femmes et les enfants étaient exceptés de cette règle ; on se bornait à les emprisonner. Minh-Mang était, d'ailleurs, un homme aimable, un esprit cultivé ; il estimait très-fort le vin de Bordeaux, et passait pour le premier lettré de ses États. On dit même qu'il était d'une force remarquable sur les jeux de mots et les calembourgs. Il voulait bien accorder aux Européens une certaine supériorité pour la construction des vaisseaux, mais rien de plus.

Néanmoins les affaires allaient mal et il le sentait ; il savait que le peuple blâmait le faste de sa cour, son despotisme, ses débauches, sa conduite envers les chrétiens. Il résolut de donner une marque d'humilité par une confession générale et publique, afin d'apaiser, du même coup, ses sujets et ses dieux. En conséquence, il rédigea avec soin une pièce où, après avoir exposé tous les maux qui avaient frappé l'empire depuis son avénement, il confessa qu'il avait excité la colère du ciel par des excès de toutes

sortes. Il ne craignit même pas de préciser les faits. Voici sa conclusion : « Je prends à la face du ciel et « de bonne foi la résolution de changer de conduite, « comme le premier coupable : j'exhorte les man- « darins à suivre mon exemple et le simple peuple à « imiter les mandarins. A cette condition le ciel « consentira à rouvrir les canaux que nos péchés « ont taris et par lesquels il faisait couler les effets « de sa bienveillance sur la terre. »

Cette pièce eut beaucoup de succès comme morceau de littérature ; mais on n'en attendit rien de bon, car le roi ne s'y repentait pas d'avoir persécuté les chrétiens. Les mandarins ne prêtèrent aucune attention aux exhortations du maître ; quant à lui, il fit réellement pénitence pendant six semaines, puis il reprit son train accoutumé.

Tout en continuant de frapper les chrétiens, Minh-Mang désespérait d'anéantir le christianisme par la violence. Il pensa qu'il atteindrait plus sûrement son but en fabriquant une religion nouvelle. Voici les détails donnés à ce sujet par Mgr Havard, évêque de Castorie :

« Le nouveau Julien s'est rappelé que le décalogue des chrétiens était la principale règle de leur conduite, que les païens eux-mêmes le citaient souvent avec éloge, et que quatre fois par année nos fidèles se réunissaient en grand nombre pour célébrer ensemble leurs saints mystères... En prince philosophe il a résolu d'opposer, en quelque sorte, culte à culte, fêtes à fêtes, et décalogue à décalogue. Il a fait feuilleter une foule d'ouvrages de morale, ceux

de Confucius entre autres, dont on a noté par ses ordres les plus beaux endroits, ainsi que tous ceux qui pouvaient avoir quelque analogie avec la doctrine des chrétiens ; ensuite on a cousu tout cela du mieux qu'il a été possible, et voilà un corps de doctrines complet ; enfin on l'a divisé en dix articles. Une préface pompeuse a rappelé aux Annamites que, désireux de marcher sur les traces de ses augustes prédécesseurs, le roi, dans sa paternelle sollicitude, a composé ces dix préceptes. Leur exacte observance, y est-il dit, ne peut manquer d'obtenir du ciel une paix heureuse pour tous les habitants de ce royaume, et les plus abondantes moissons (1). »

Chaque article du décalogue de Minh-Mang énonce d'abord en quelques mots la vertu qu'il faut pratiquer, puis un long commentaire fait ressortir les avantages de cette pratique.

1er COMMANDEMENT. *Garder exactement les rapports sociaux.* C'est-à-dire respecter le pouvoir, s'incliner devant les supérieurs , remplir ses devoirs envers sa famille.

2e COMMANDEMENT. *Porter en toutes choses une grande pureté d'intention.* Réminiscence visible de la loi chrétienne.

3e COMMANDEMENT. *Remplir avec diligence les devoirs de notre état et condition.* Même source que le précédent.

4e COMMANDEMENT. *Sobriété dans le boire et le manger.* Le commentaire explique que l'intempé-

(1) *Annales*, t. IX, p. 363.

rence et la passion du jeu engendrent la pauvreté, les vols et les brigandages.

5e COMMANDEMENT. *Garder les usages et les rites.*

6e COMMANDEMENT. *Les pères et mères doivent élever leurs enfants avec soin et les frères aînés doivent rendre le même service à leurs cadets.* Le commentaire démontre que l'éducation domestique est la véritable base de l'édifice social. Observation très-juste qui compromettra Minh-Mang dans l'esprit des réformateurs modernes, dévoués à l'omnipotence de l'État en matière d'éducation comme d'instruction.

7e COMMANDEMENT. *Éviter les mauvaises doctrines et n'étudier que les bonnes.* Le commentaire est une série d'invectives contre la doctrine chrétienne.

8e COMMANDEMENT. *Garder la chasteté et la pudeur.* Réminiscence maladroite du décalogue, dans un pays où la loi religieuse elle-même méprise la chasteté. Le commentaire promet d'ailleurs, des récompenses aux personnes qui « se distingueront dans la pratique de la vertu. » Minh-Mang aurait dû fonder une académie de gens de lettres pour distribuer ces récompenses, ainsi que cela se pratique en France, à propos des prix-Monthyon.

9e COMMANDEMENT. *Observer exactement les lois du royaume.* En d'autres termes, payer exactement les impôts.

10e COMMANDEMENT. *Pratiquer les bonnes œuvres.* Autre réminiscence de la morale chrétienne, dont le sens est difficile à saisir sous un régime social où ces mots : *bonnes œuvres* n'offrent pas à l'esprit une idée nette et définie.

On remarquera qu'il n'est question dans ce décalogue rationnel ni du vol, ni du mensonge, ni de l'homicide, et qu'aucun des préceptes proclamés par Minh-Mang n'a directement Dieu pour objet. Oubli ou calcul, le fait est très-significatif.

Après les préceptes, la pratique. Minh-Mang décida par un décret que son décalogue serait reçu avec un *recueillement religieux*; qu'on le placerait dans une sorte de châsse comme les reliques des saints, que les fonctionnaires et le peuple iraient processionnellement à sa rencontre, etc. Le nombre des salutations et des prosternations fut réglé.

Comme les chrétiens tiennent quatre grandes réunions par an, Minh-Mang ordonna qu'au commencement de chaque saison une assemblée générale aurait lieu au canton pour la lecture et l'interprétation de la nouvelle loi religieuse.

Cette tentative n'eut aucun succès. Les chrétiens s'en inquiétèrent, les païens en rirent; personne n'obéit. Cependant les mandarins, fidèles à la consigne, firent exécuter les cérémonies prescrites; elles furent dérisoires, et nulle part on ne put obtenir l'observation du premier article : *recueillement religieux*.

Le roi ne se découragea point. Sans croire fermement à aucune des religions officielles de son empire, ce prince tenait, par politique, au culte des idoles, et son esprit donnait accès à toutes les superstitions. Il consulta les sorciers, afin de savoir s'il triompherait de l'insurrection et du brigandage et s'il pourrait en finir avec les chrétiens. Les sorciers

se tinrent prudemment dans le vague. Il consulta les *trangs* et n'en tira que d'assez dures remontrances. Mais, qu'est-ce qu'un *trang?* Un missionnaire, M. Marette va répondre :

« Voici un trait singulier qui se passe actuellement assez près de ma résidence. Un enfant né de parents païens, gens pauvres, et seulement âgé de cinq ans, attire l'admiration de tout le monde ; sans études, il sait les caractères chinois mieux que les plus fameux lettrés. Le monde accourt de toutes parts pour considérer ce phénomène et l'interroger sur différentes choses secrètes. Dans ses manières il n'a rien qui le distingue des autres enfants... Un de nos élèves latinistes lui a présenté un billet en latin dont la conclusion était *Satanas es tu* ? Arrivé à cet endroit, l'enfant a déchiré le papier. Je ne crois pas possible d'expliquer ce phénomène autrement que par l'opération du démon. Ce phénomène n'est pas inouï ici.

« Il est à remarquer que ces individus sont toujours des enfants; on les dit d'un orgueil insupportable. Devant les premiers mandarins même, ils s'arrogent les premières places; au point que dans pareil cas, le roi offensé de l'insolence d'un *trang*, voulut le tuer. Je ne sais ce que deviennent ces êtres extraordinaires; ils disparaissent bientôt, soit que le gouvernement s'en défasse par appréhension qu'ils ne nuisent à l'État, soit qu'ils meurent promptement (1). »

(1) *Annales*, t. V, p. 354.

Le *trang* nous paraît tenir beaucoup du *chaberon*, nom que portent au Thibet et en Mongolie les bouddha-vivants. Dans ces contrées où le bouddhisme règne sans partage, chaque lamaserie importante adore dans son chef une incarnation permanente de Bouddha (1). Dès que la mort a frappé leur chaberon, les lamas font des conjurations pour découvrir l'endroit du Thibet où il a opéré sa métamorphose, car c'est toujours au Thibet que Bouddha va choisir un nouveau corps. Quelquefois, le dieu prend la peine de faire dire à ses adorateurs où il est. Il se manifeste en s'écriant : Je suis le bouddha-vivant de telle lamaserie ; qu'on m'y conduise. Le jeune chaberon, malgré tout le respect qui lui est dû, est soumis à un examen préalable. Écoutons M. l'abbé Huc :

« On tient une séance solennelle, où le bouddha-vivant est examiné devant tout le monde avec une attention scrupuleuse ; on lui demande le nom de la lamaserie dont il prétend être le grand-lama, à quelle distance elle est, quel est le nombre des lamas qui y résident. On l'interroge sur les usages et les habitudes du grand-lama défunt et sur les principales circonstances qui ont accompagné sa mort. Après toutes ces questions, on place devant lui divers livres de prières, des meubles de toute espèce, des théières, des tasses. Au milieu de tous ces objets il doit démêler ceux qui lui ont appartenu dans sa

(1) On sait que le bouddhisme tel que le pratiquent les populations du Thibet et de la Mongolie, date de la réforme de Tsong-Kaba, au onzième siècle, et diffère beaucoup du bouddhisme indien.

vie antérieure. Ordinairement cet enfant, tout au plus âgé de cinq ou six ans, sort victorieux de toutes ces épreuves. Il répond avec exactitude à toutes les questions qui lui sont posées et fait sans aucun embarras l'inventaire de son mobilier. »

Et comment expliquer de tels faits? M. Huc et son compagnon de voyage, M. Gabet, ont donné sur le chaberon la même réponse que M. Marette sur les *trangs*. Ils admettent que la supercherie se mêle parfois à l'enquête; néanmoins ils croient que le plus souvent on agit de part et d'autre avec simplicité et loyauté.

« Une philosophie purement humaine rejettera sans doute des faits semblables, dit M. Huc, ou les mettra sans balancer sur le compte des fourberies lamanesques. Pour nous, missionnaires catholiques, nous croyons que le grand menteur qui trompa autrefois nos premiers parents dans le paradis terrestre poursuit toujours dans le monde son système de mensonge; celui qui avait la puissance de soutenir dans les airs Simon le magicien, peut bien aujourd'hui encore parler aux hommes par la bouche d'un enfant pour entretenir la foi de ses adorateurs (1). »

Comme on l'a vu par le récit de M. Marette, les trangs n'ont pas la brillante destinée des chaberons. Ils seraient dieux chez les Thibétains et les Mongols; on les tient au Tonquin et en Cochinchine pour des êtres malfaisants; lorsqu'on les consulte c'est avec terreur, et Minh-Mang pouvait se passer la fantaisie

(1) *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine*, par M. l'abbé Huc, t. I, p. 293-296.

de tuer l'un d'eux, sans que personne y vît une profanation.

Ce prince, que les missionnaires ont justement surnommé le Néron annamite, eût volontiers ordonné le massacre général des chrétiens s'il avait cru pouvoir frapper un tel coup sans danger. Des ennemis plus redoutables lui imposaient une certaine prudence. Il voulait se défaire des « traîtres sectateurs de Jésus, » mais il craignait, s'il les poussait à bout, de les jeter dans le parti des insurgés ou de les forcer à chercher un refuge parmi les brigands qui, organisés en bandes, désolaient la plupart des provinces. Aussi, lorsqu'il eut compris que les menaces, les exécutions partielles, les cultes de fabrique royale et les sortiléges ne pouvaient rien contre la folie de la croix, il résolut d'ajourner sa vengeance. Mais comme il ne voulait pas qu'on l'accusât de céder, il décréta que l'apostasie des chrétiens ayant été générale, on devait cesser toute recherche à leur sujet. C'est en 1835 que cet édit fut rendu. Aussitôt les missionnaires et les prêtres indigènes se mirent à l'œuvre avec un zèle, une audace, un courage admirables. On releva quelques colléges et le culte qui, grâce à Dieu, n'avait pas cessé, redevint public dans un grand nombre de paroisses.

L'empire annamite subissait alors une crise redoutable. Minh-Mang était en guerre avec les Siamois et les tribus indépendantes du Laos; les Ciampois s'étaient soulevés; les sauvages descendaient de leurs montagnes pour faire des razzias dans les plaines; des insurrections formidables avaient éclaté au

Tonquin et dans la basse Cochinchine; les pirates malais et chinois venaient enlever les barques annamites jusque dans les ports; le brigandage se développait partout au point qu'il devenait impossible de prélever les impôts. Minh-Mang, laissant là les spéculations philosophiques et religieuses, essaya d'en finir avec les brigands et les insurgés.

Le vol en grand et à main armée fait en quelque sorte partie des institutions de la Cochinchine et du Tonquin. Une loi protectrice des voleurs défend à tout sujet annamite d'avoir des armes. On lui permet le bâton, on peut tolérer la pique, mais le sabre et le fusil lui sont interdits sous les peines les plus sévères. Il en résulte que les voleurs, ne tenant aucun compte de cette loi, ont un avantage marqué sur les honnêtes gens et opèrent à peu près à coup sûr. Du reste, ils mettent de l'ordre dans leurs opérations.

« Il est peu de villages, dit M. Marette, qui ne soient de temps en temps visités et pillés par quelques-unes des bandes qui infestent le pays d'un bout à l'autre. Chacune d'elles a ses chefs, et quelques-uns de ces derniers peuvent réunir dans vingt-quatre heures, une armée de trois à quatre mille hommes disciplinés comme des troupes régulières, et armés de fusils, de sabres, de piques, etc. Ceux-là défient partout la police du pays et commettent ordinairement leurs dévastations sans résistance, ou en viennent à un accommodement avec les habitants qui se rédiment par le payement d'une somme convenue... Il y a beaucoup d'autres bandes moins considérables qui savent se réunir pour piller les

villages sans défense. Plusieurs mandarins favorisent souvent la déprédation des voleurs à condition qu'ils auront leur part du butin. Ce ne sont pas seulement les villages qui sont exposés à être pillés par ces bandits; là où ils n'ont à craindre qu'une faible résistance des habitants ils moissonnent les champs et enlèvent la récolte. »

Il faut être juste pour tout le monde : les brigands annamites respectent assez généralement les missionnaires; et les *maisons de Dieu* n'ont pas très-souvent à se plaindre de leurs visites. C'est la crainte et non l'amour qui leur inspire cette déférence. La plupart d'entre eux sont convaincus que s'ils enlevaient des objets consacrés au culte, le Dieu des chrétiens les punirait sévèrement. M. Marette rapporte qu'il a voyagé sur terre et sur mer escorté et protégé par deux chefs de brigands. « Il est triste, « ajoute le saint missionnaire, d'être réduit à la né- « cessité d'une pareille sauve-garde; mais ici on « n'en trouve pas de plus sûre. » Joignons à ce témoignage celui de M. Journoud. « J'ai eu, dit-il, la visite d'un fameux chef de brigands, la terreur de tout ce district. Il m'a traité respectueusement, et m'a promis de veiller à ce qu'aucune injure ne me soit faite. Ce malheureux peut dans quelques heures rassembler trois mille hommes armés, et les conduire où il veut. Il est redouté, non-seulement du peuple, mais encore plus de toutes les personnes en place. C'est surtout lorsqu'ils apprennent qu'on persécute la religion, que ces brigands aiment à se mettre en campagne, parce qu'ils sont persuadés que le Dieu

des chrétiens se déclare contre les persécuteurs, et qu'ils ont alors plus de chances de succès. Vous voyez donc que sous la protection de ces braves je puis dormir tranquille (1). »

Mgr Longer, évêque de Gortyne, qui évangélisa le Tonquin de 1777 à 1831 et porta trente-neuf ans le fardeau de l'épiscopat, dut la vie à ce mélange de crainte et de vénération, qu'inspirent les missionnaires. On le conduisait dans sa mission lorsque la barque qu'il montait fut attaquée par des pirates; déjà plusieurs des hommes de l'équipage avaient été massacrés et il avait reçu une grave blessure, lorsqu'un chrétien, son compagnon de voyage, dit en le montrant : « Celui-ci est un prêtre catholique; sa religion lui défend de se venger de ses ennemis et lui ordonne même de prier pour eux. Ne le tuez pas. » Aussitôt le chef des pirates fit cesser le massacre, il pansa la blessure du missionnaire et lui fit rendre ses effets. Voilà sous quels auspices Mgr Longer entra dans la mission à laquelle il devait donner cinquante années de sa noble vie.

Ce développement inouï du vol et du brigandage ne doit pas être regardé comme un indice certain du caractère des Annamites. Sans doute ils aiment médiocrement le travail et beaucoup d'entre eux trouvent commode de vivre en pillant le bien d'autrui. Les missionnaires croient cependant que le mal a surtout pour source les vices du gouverne-

(1) *Annales*, t. VI, pag. 372-374.

ment, son manque d'énergie, le peu de confiance qu'il inspire, la rapacité des mandarins, rapacité qui, contribuant à ruiner tout le monde, pousse une foule de gens à lutter contre la misère par le brigandage. Du reste, en Cochinchine et au Tonquin, comme dans tous les pays musulmans ou païens, le voleur n'est pas méprisé ; il exerce une profession dont les risques compensent, dans l'opinion, les vilains côtés. Ces risques seraient très-graves si la profession comptait moins d'adeptes et si la loi était mieux appliquée. Le code annamite porte la peine de mort contre tout individu convaincu de vol ; mais, dit M. l'abbé Marette « le nombre des délinquants est si grand que si on exécutait la loi à la rigueur, le pays serait bientôt un désert. » Au fond les abus constants de l'autorité et la haine qu'on lui porte protégent quiconque viole les lois. On méprise trop le mandarin, c'est-à-dire le Pouvoir, pour ne pas montrer de la tolérance au voleur, qui tient toujours un peu de l'insurgé. Nous le répétons, cette plaie du brigandage est permanente dans l'empire annamite, mais elle prit sous Minh-Mang des proportions qui rappelaient les plus mauvaises époques de la guerre des Tay-son. D'autre part la guerre civile se développait, et les insurgés de la basse Cochinchine devenaient inquiétants. Ils s'étaient emparés de Gia-Ding, ancienne ville royale, et de plusieurs autres places assez importantes. Deux mandarins militaires, parvenus au grade de colonel, et dont l'un avait été chef de brigands, les commandaient. Minh-Mang comprit qu'il fallait agir vigoureuse-

ment. Il fit poursuivre les diverses bandes de voleurs et dirigea ses meilleures troupes contre les insurgés. Les voleurs furent dispersés plutôt qu'anéantis; néanmoins, on put saisir quelques-uns de leurs chefs; on les mit à mort et le mal diminua. Les insurgés se divisèrent, l'un des deux colonels se soumit avant même d'avoir été attaqué; mais le second, l'ancien bandit, tint ferme. Il se fortifia dans Gia-Ding et résista heureusement aux troupes royales. Après dix-huit mois de lutte il mourut de maladie. Ses partisans, convaincus qu'ils n'avaient aucune grâce à espérer, continuèrent la résistance.

Un missionnaire, M. Marchand, avait été pris par les rebelles. Ceux-ci, dans l'espoir de s'attacher les chrétiens, lui permirent de célébrer le saint sacrifice, de confesser, de prêcher ; et il usa, naturellement, de la permission. M. Marchand se renferma strictement dans son rôle de missionnaire. Minh-Mang affecta cependant de croire qu'il dirigeait l'insurrection. Aussi tenait-il extrêmement à s'emparer de *l'Européen maître de religion et chef d'insurgés.* Il eut cette joie. Gia-Ding fut enlevé d'assaut en septembre 1835 (1). Comme le siége avait duré plus de deux ans et que le blocus n'était pas très-régulier, la plupart des habitants avaient successivement quitté la ville; les vainqueurs n'y trouvèrent que

(1) Diverses relations donnent à la ville de Gia-Ding le nom de Sai-Gon, qui est celui de la province. Cette sorte de confusion entre le chef-lieu de la province et la province elle-même est très-fréquente. L'usage l'autorise.

deux mille personnes environ. Voici comment Minh-Mang usa de sa victoire :

« Tous les prisonniers, sans distinction de sexe ni d'âge, ont eu, sur l'ordre du roi, la tête coupée et le corps fendu en quatre. Le premier jour, les hommes seuls furent massacrés ; et le jour suivant les femmes et les enfants.

« Cet acte de barbarie ne me surprend pas de la part d'un prince qui condamne ses femmes à mort pour un songe, et qui, pour une phrase tirée d'un livre chinois et citée sans intention en causant, avait fait mourir sa légitime épouse et tué le fils qu'il avait eu d'elle parce que cet enfant était inconsolable de la mort de sa mère (1). »

Minh-Mang excepta six personnes de cette exécution sommaire : M. Marchand, quatre des principaux rebelles et un enfant de sept ans, fils du colonel qui avait commencé la révolte. On les conduisit à Hué enfermés chacun dans une cage de bois. Le roi voulait les voir mourir.

(1) *Annales*, etc., t. XI, p. 211. — Lettre de Mgr Cuénot, évêque de Métellopolis.

CHAPITRE XVIII.

Minh-Mang reprend la persécution contre les chrétiens. — M. Marchand jugé comme chef de rebelles. — *Maison de la question.* — L'exécution. — Minh-Mang et les reliques. — *Vivent les croix!* — Arrestation de M. Cornay. — Troupes annamites en expédition. — Le rôle du bâton. — Le missionnaire en cage. — Le palais d'un gouverneur général. — Goût des Annamites pour le chant. — Les verges plombées. — Lettres de M. Cornay à sa famille. — Martyre de ce missionnaire. — Les bourreaux anthropophages. — Courage des chrétiens.

La prise de Gia-Ding avait rassuré Minh-Mang. Ne craignant plus les insurgés, il persécuta de nouveau les chrétiens. Cependant pour justifier sa conduite, même aux yeux de ses sujets, il voulut que M. Marchand fût condamné comme rebelle. Son calcul était simple : Si les maîtres de religion conspirent et prennent les armes, nul doute que leurs disciples ne soient les ennemis de l'ordre public ; il est donc juste de les exterminer.

M. Marchand établit qu'il n'avait pris aucune part à la guerre et que sa position à Gia-Ding était celle d'un prisonnier. Par esprit de haine ou dans l'espoir d'adoucir ses juges, un des rebelles chargea le missionnaire. Celui-ci protesta contre les mensonges du malheureux qui le déclarait son complice. Le roi voulait un aveu, et les mandarins, pour l'obtenir, employèrent la torture. M. Marchand fut

attaché « on lui brûla ou lui enleva la chair des « deux cuisses avec des pinces de fer rougies au feu. « Il répondait toujours que ce dont on l'accusait « était faux; et pendant qu'on le tourmentait d'une « manière si horrible, il tenait les yeux élevés au « ciel, poussait quelques soupirs ou quelquefois « aussi des cris que lui arrachait la douleur. »

Le lendemain, 19 octobre 1835, nouvel interrogatoire, mais, cette fois, on renonça aux tortures. M. Marchand fut ramené dans sa cage où il resta jusqu'au 30 novembre sans avoir à comparaître de nouveau devant ses juges. Cette cage soumettait le saint missionnaire à un supplice permanent; « haute de deux pieds et demi, elle en avait trois de long et deux de large; » de telle sorte que M. Marchand devait être constamment assis la tête penchée sur la poitrine.

Le 30 novembre (fête de saint André, apôtre) fut fixé pour le jour de l'exécution. M. Marchand, les chefs rebelles arrêtés avec lui et le fils de l'instigateur de la révolte, un enfant de sept ans, devaient mourir ensemble. Laissons parler un missionnaire : « Les mandarins tirent les condamnés de leurs ca- « ges, leur font déboutonner leur veste et remonter « le pantalon jusqu'au haut des cuisses. On les con- « duit en cet état jusqu'à l'endroit appelé Ngo-mon, « qui est situé non loin du palais. Là les mandarins « les saisissent fortement par la poitrine, puis il les « font avancer un peu afin que le roi les voie, et les « forcent à se prosterner le visage contre terre pour « saluer sa majesté. Cette cérémonie se répéta jus-

« qu'à cinq fois. Le roi les ayant regardés, prit en « main un pavillon qu'il laissa tomber : c'était un « signal qui voulait dire : *Allez, exécutez mes or-* « *dres.* »

Les condamnés furent alors dépouillés de tout vêtement, sauf une ceinture; et on leur mit au cou un morceau de toile portant leur nom. Avant de mourir M. Marchand devait subir de nouvelles tortures; elles furent épouvantables.

« En allant au lieu du supplice on passe devant la *maison de la question* : on s'y arrête. A peine le missionnaire a-t-il aperçu le foyer où se rougissent à l'aide du soufflet, les fers qui plusieurs fois déjà ont brûlé ses chairs, non encore cicatrisées, qu'un mouvement involontaire le fait tressaillir; il s'agite; la populace remarque la peau blanche de ses épaules et rit. Les bourreaux lui prennent fortement les jambes et les étendent. Au signal du mandarin criminel assis dans l'intérieur de l'appartement, cinq autres bourreaux saisissent cinq grosses pinces rougies au feu, longues d'un pied et demi chacune, et serrent les chairs des cuisses et des jambes à cinq endroits différents. A l'instant, un cri aussi aigu que la douleur s'échappe de la bouche du patient : « *O Cha oi !...* » littéralement : O Père oh ! c'est-à-dire : mon Dieu ! et l'on voit s'élever une fumée fétide qui s'exhale des endroits brûlés. Les fers s'éteignent enfin, ils refroidissent, la fumée cesse, alors les bourreaux courent remettre dans le feu ces tenailles affreuses. De crainte que les bourreaux ne se laissent surprendre par un mouvement de pitié, des

soldats armés de verges sont postés derrière chacun d'eux, prêts à frapper celui qui montrerait le moindre sentiment d'humanité. Quant à la populace qui a été attirée par la nouveauté du spectacle, la plus grande partie mêle ses cris aux accents de la douleur, tandis que d'autres insultent le patient et l'appellent père de la religion de Jésus. Après la question, le mandarin criminel fait cette demande : — « Pourquoi dans la religion chrétienne arrache-t-on les yeux au moribond ? » — Le missionnaire recueille ses forces et répond : — « Cela n'est pas, je ne connais rien de semblable. » Suit une seconde question avec les mêmes circonstances de barbarie ; et quand les fers sont éteints, la seconde interrogation est celle-ci : — « Pourquoi les époux se présentent-ils devant le prêtre près de l'autel ? » — « Les époux viennent faire reconnaître leur alliance par le prêtre, en présence des chrétiens assemblés et attirer sur eux les bénédictions célestes. » On passe à la troisième question qui complète quinze nouvelles cicatrices profondes, ajoutées à celles des précédents interrogatoires. La troisième demande porte : — « Quel pain enchanteur donne-t-on à ceux qui se sont confessés ; de sorte qu'ils tiennent si fort à la religion ? » — Le missionnaire : — « Ce n'est pas du pain qu'on leur donne, c'est le corps de N.-S. J.-C. incarné, devenu la nourriture de l'âme. »

Ce n'était pas fini. De la *maison de la question* on se rend au lieu du supplice. Là les condamnés sont attachés à des poteaux par le milieu du corps et leurs bras étendus forment la croix. « Deux

bourreaux armés de coutelas se placent aux côtés de chacune des victimes. Un roulement de tambours se fait entendre... Il cesse... Les deux bourreaux saisissent les seins des patients, les coupent d'un seul coup et jettent à terre ces lambeaux d'un demi pied de long. Le catéchiste, les yeux fixés sur le missionnaire, ne lui voit faire aucun mouvement. Les bourreaux le prennent par derrière, deux énormes morceaux de chair sont encore coupés... Le patient s'agite, sa vue se porte vers le ciel. Deux lambeaux des gras de jambe tombent sous le fer... Alors la nature épuisée succombe, la tête s'incline, l'âme du confesseur s'envole au ciel!... Frappe, bourreau! le cadavre est insensible, le martyr a déjà reçu sa couronne (1). »

Conformément aux ordres de Minh-Mang, la tête de M. Marchand fut séparée du tronc et plongée dans un baquet de chaux. Quant au corps, « on le fendit en quatre, comme une bûche de bois, en long d'abord, ensuite en travers. » Les autres condamnés, même l'enfant de sept ans, subirent le même supplice. Le soir on ramassa ces débris de chair humaine, on les mit pêle-mêle dans un panier, et des soldats jetèrent le tout à la mer. La tête décharnée du martyr fut envoyée dans les provinces de l'Ouest et on la porta de ville en ville afin que chacun connût la justice du roi. Plus tard on la broya dans un mortier, et cette poussière eut comme les morceaux du corps la mer pour sépulture. Minh-Mang avait

(1) *Annales*, etc., t. IX, p. 571-585. Lettre de MM. de Lamotte et Marette.

peur de voir ressusciter ses victimes, et il ne voulait pas, d'ailleurs, qu'on pût honorer leurs restes. Il savait que les reliques des martyrs font des miracles.

M. Marchand appartenait au diocèse de Besançon. Il avait quitté la France en 1829. Lorsque la persécution éclata, il refusa de céder momentanément à l'orage et de chercher au loin un asile ; il resta dans sa mission, se cachant tantôt chez quelques chrétiens, tantôt dans les forêts, tantôt dans les rochers. Les tortures horribles auxquelles il fut soumis purent lui arracher des cris de douleur ; mais la mort elle-même comblait ses plus chères espérances : il mourrait pour son Dieu.

Minh-Mang voulait d'autres victimes. Il publia le 25 janvier 1836 un nouvel édit contre les chrétiens. Cet édit reproduisait toutes les anciennes menaces et portait, en outre, que « les officiers publics dans le « territoire desquels on découvrirait un prêtre euro- « péen seraient punis de mort comme le prêtre lui- « même, sa présence indiquant qu'on n'avait pas fait « toutes les recherches nécessaires pour le saisir. » *Vivent les croix* ! s'écriait M. Retord en transmettant cette nouvelle à ses confrères.

Plusieurs indigènes furent emprisonnnés, mis à la cangue, torturés ; l'un d'eux subit la peine capitale. Mais une plus grande joie était réservée à Minh-Mang. Un missionnaire, M. Cornay, fut pris le 20 juin 1837. Voici quelques-uns des détails qu'il a lui-même donnés sur son arrestation :

« A l'instant où l'on vint m'avertir que le village

était cerné, je partais pour célébrer la sainte messe : comme il n'y avait pas un moment à perdre, un chrétien me conduisit bien vite sous un épais buisson où je me tapis comme je pus... On se mit à battre et examiner tous les buissons du village. Le danger devenant plus pressant je dis mon chapelet, et vous pouvez penser à quel mystère j'en appliquai les dizaines ; vous pouvez imaginer aussi quel sacrifice j'avais offert le matin au lieu de la sainte messe, quelle méditation avait remplacé celle du jour. Ce ne fut qu'à quatre heures du soir que les soldats parvinrent jusqu'à moi. Quand je vis pénétrer dans les buissons leurs longues lances armées d'un pied de fer, je ne songeai pas qu'il eût été préférable de me laisser percer sur place, ce qui eût évité toutes les misères qui découlent des circonstances présentes ; je sortis avant que le fer m'eût atteint et me livrai. »

Les soldats cherchaient un rebelle, ils furent très-satisfaits de trouver un missionnaire : la prise avait plus de valeur. M. Cornay déclara qu'il était prêtre européen, puis il se mit à genoux, fit une prière et chanta du plain-chant, ce qui divertit fort les soldats et les mandarins. Le soir venu, on lui dit qu'il passerait la nuit dehors, et on le gratifia d'une vieille natte pour se coucher, mais on ne lui retira pas la cangue dont il avait été pourvu immédiatement après son arrestation. Il ne put s'endormir, et comme il avait tout un bataillon de soldats pour garde, il fit des observations sur le régime militaire des Annamites.

« Pour la moindre faute, le moindre geste qui déplaît aux officiers, on accable de coups de verges ces pauvres soldats qui souffrent tout en esclaves. Au plus petit signe du commandant, on les jette à terre et on les frappe jusqu'à ce qu'il plaise à celui qui préside de dire c'est assez. On leur applique quinze, vingt, trente coups de verges avec une cruelle dextérité. Un soldat de garde endormi en reçut cent ; il est vrai qu'on en frappa la moitié sur son gros habit, mais il y en avait encore plus qu'il ne fallait pour lui faire crier miséricorde. Ici les factionnaires ne changent pas d'heure en heure comme en France ; ils veillent toute la nuit sans être relevés : force fut bien à moi de faire de même. Un gros tambour est suspendu sur deux piquets ; on frappe de temps en temps un coup, et tous les postes de sentinelles répondent en frappant aussi en cadence deux petits bâtons sonores et en tirant quelques sons d'un instrument à cordes. Les veilles de la nuit sont divisées en cinq, d'un peu plus de deux heures chacune ; elles commencent vers les six heures du soir et finissent vers les six heures du matin ; elles sont mesusurées avec des horloges d'eau et de sable. »

Le lendemain les soldats, colonel en tête, terminèrent le sac du village ; M. Cornay fut enfermé dans une cage faite à son intention, et l'on partit pour Doai, chef-lieu de la province. Le missionnaire passa la seconde nuit dehors comme la première ; mais il n'eut pas trop froid, le mandarin lui ayant généreusement fait restituer sa couverture et un tapis d'autel. « On se remit en marche au point du jour.

On était alors sur la grande route ; cette route qu'on appelle royale, dit M. Cornay, parce qu'il n'y en a qu'une de ce genre au Tonquin, n'est cependant pas fort large ; deux voitures de la dimension de la mienne y eussent été embarrassées dans leur rencontre, sans compter que le chemin, coupé par de misérables ponts qui retardaient la marche, est rompu en plusieurs endroits. A tout instant, mes porteurs étaient obligés de courir pour se mettre au train des soldats, sans pouvoir s'arrêter à boire un peu d'eau pour se rafraîchir. Quoi qu'il en soit, ma marche était en un sens fort pompeuse : environ cent cinquante soldats me précédaient, et autant me suivaient avec des mandarins en filets surmontés de dais ; ma cage, portée par huit hommes, et ombragée à l'aide de mon tapis rouge, occupait le milieu : j'étais suivi de dix chrétiens arrêtés en même temps que moi, qui marchaient tristement, attachés ensemble par l'extrémité de leur cangue. Sur la route quantité de peuple accourait. »

M. Cornay avait obtenu qu'on lui rendît quelques-uns de ses livres et un Christ. « —Qu'en ferez-vous ? » lui avaient dit les mandarins ! « — Les livres contiennent des prières, je prierai pour vous, et je demanderai au Christ la force dont j'ai besoin. » Puis il leur avait expliqué quelques traits de la Passion. Sa sérénité, sa gaieté même charmaient son escorte. Mandarins et soldats montraient une véritable satisfaction lorsque cessant de lire ou de prier il chantait. Aussi dut-il chanter pour obtenir un peu de nourriture. « Je fus déposé devant un mandarin qui, s'é-

tant enquis près des officiers, commença avant tout par me dire de chanter, parce que mon talent en ce genre était déjà renommé. J'eus beau m'excuser sur ce que j'étais à jeun, il fallut chanter. Je déroulai donc toute l'étendue de ma belle voix, desséchée par une espèce de jeûne de deux jours et demi, et leur chantai ce que je pus me rappeler des vieux cantiques de Montmorillon. Tous les soldats étaient à l'entour, et un peuple nombreux se fût précipité vers la cage sans la verge en activité de service. Dès ce moment, mon rôle changea : je devins un oiseau précieux par son ramage. Après cela on me donna à manger. »

M. Cornay arriva le 22 juin au soir à Doai. On le déposa devant l'hôtel du gouverneur général. La résidence de ces hauts fonctionnaires est la place forte de la province ; elle porte le nom de palais du gouvernement. C'est une sorte de camp fortifié, entouré de fossés ; on y trouve l'hôtel des grands mandarins, les tribunaux, la caserne, la prison, les greniers publics. L'ensemble a environ une demi-lieue de circuit. Les remparts, élevés d'une vingtaine de pieds et consolidés par des terrasses, sont formés de grosses masses d'une terre qui durcit au soleil. L'intérieur du camp est divisé en plusieurs enceintes.

Le gouverneur vint jeter un coup d'œil sur M. Cornay et lui fit dire qu'il serait envoyé au roi. C'était une menace qui devait préparer le succès d'une demande d'argent.

A Doai comme en route, le saint missionnaire dut

chanter pour prix de son dîner ; il chanta un couplet à la sainte Vierge. On le fit passer de sa cage provisoire dans une cage plus solide, et pour complément de sûreté on l'enchaîna. « Ma chaîne, écrivait-il à M. Marette, est triangulaire ; elle me prend au cou par un anneau majeur et descend jusqu'au nombril, où elle se divise pour s'attacher au-dessous des deux jambes par deux autres anneaux ; les clous en sont rivés, en sorte qu'il n'y aura plus moyen de l'ouvrir que quand il me faudra mourir ou m'en aller en liberté, moyennant finance. »

Mais comment le prisonnier faisait-il passer ces détails à son confrère ? On lui avait permis d'écrire. Le zèle d'une religieuse fit le reste. Elle s'approchait de l'Européen comme les simples curieux, prenait ses lettres, les remettait à M. Marette, et rapportait les réponses de celui-ci roulées et cachées dans des aliments.

Le grand mandarin, gouverneur, ne tarda pas à vouloir entrer en composition. Il fit dire à M. Cornay que pour cent barres d'argent (environ dix mille francs) il lui rendrait la liberté et cesserait les poursuites contre le village où il avait été pris. M. Cornay savait très-bien que jamais la chrétienté de Bau-No ne pourrait fournir cette somme ; aussi écrivit-il aux chefs du village : « Trouvez vingt ou trente barres pour vous racheter et ne vous occupez pas de moi, je me confie à Dieu. »

Les deux ou trois premiers interrogatoires que subit le missionnaire n'eurent rien de menaçant. Les mandarins l'accablaient de questions sur la France,

sur sa famille, sur les usages européens. M. Cornay sut répondre de manière à faire à ses juges des instructions religieuses. Voyant la tournure que prenaient les choses, il crut qu'il serait mis en liberté ou envoyé à Macao. M. Marette lui écrivit : — « Ne vous y trompez pas, cher confrère, nos efforts ne pourront vous ôter la palme du martyre. » Il répondit : — « Je le confesse, j'ai regardé dans ma lunette la liberté du côté qui rapproche et la mort du côté qui éloigne les objets ; mais ne croyez pas pour cela que je cesse de me soumettre à la volonté de Dieu. Je ne pense plus qu'à me préparer au combat ; on m'a menacé jeudi dernier (20 juillet) d'être haché en morceaux. Je crains moins cette peine que la question à coups de verges (1). »

Cette torture, qu'il redoutait plus que la mort elle-même, lui fut appliquée. On l'accusait, comme M. Marchand, d'avoir servi la cause des rebelles. Il n'y avait pas même l'ombre d'un prétexte pour motiver cette accusation ; mais la justice annamite n'y regarde pas de si près. Écoutons-le :

« Vendredi, 11 août 1837. On m'a fait sortir de ma cage, j'ai été orné d'une énorme cangue qu'on a ferrée à neuf ; puis j'ai été traîné, étendu, mis à nu, et lié. Chaque fois que je répondais : « Tout ce qu'on avance est calomnieux, » les coups de verges pleuvaient sur moi ; on revenait sans cesse à la charge, me menaçant tantôt d'être frappé jusqu'au soir,

(1) Ces verges sont longues de trois pieds et flexibles, leur extrémité est garnie de plomb, pour augmenter la violence des coups.

tantôt d'être soumis tous les jours à un semblable traitement jusqu'à ce que j'avouasse mon crime, puis on me promettait le pardon du moment où je me serais reconnu coupable : mais on n'a rien obtenu de moi, et après cinquante coups on m'a délié. Quelque douloureuse qu'ait été cette question, la plus vive souffrance était celle que me causaient mes bras, liés vers les poignets et engourdis de plus par la cangue sur laquelle ils étaient tendus. Enfin, on m'a traîné dans ma cage, et en arrivant à ma prison, j'ai chanté le *Salve Regina*... Adieu, je chante, et surtout je prie Dieu plus qu'auparavant. »

Dans cette lettre adressée à M. Marette, M. Cornay avait introduit un billet pour ses parents. C'est un modèle de piété filiale et de courage chrétien :

« Mon cher père et ma chère mère,

« Mon sang a déjà coulé dans les tourments et doit encore couler deux ou trois fois avant que j'aie les quatre membres et la tête coupés. La peine que vous ressentirez en apprenant ces détails m'a déjà fait verser des larmes ; mais aussi la pensée que je serai près de Dieu à intercéder pour vous, quand vous lirez cette lettre, m'a consolé et pour moi et pour vous. Ne plaignez pas le jour de ma mort, il sera le plus heureux de ma vie, puisqu'il mettra fin à mes souffrances et sera le commencement de mon bonheur. Mes tourments mêmes ne sont pas absolument cruels ; on ne me frappera pour la seconde fois que quand je serai guéri de mes premières blessures.

Je ne serai point pincé ni tenaillé comme M. Marchand, et, en supposant qu'on me coupe les quatre membres, quatre hommes le feront en même temps et un cinquième coupera la tête : ainsi je n'aurai pas beaucoup à souffrir. Consolez-vous donc, dans peu tout sera terminé , je serai à vous attendre dans le ciel... »

Comme il s'applique à pallier le caractère épouvantable des supplices qu'il a déjà endurés et de ceux qui l'attendent ! « Consolez-vous, dit-il, je n'aurai pas beaucoup à souffrir ! »

Le 29 août il fut remis à la torture et reçut soixante-cinq coups de verges. On voulut lui faire fouler la croix aux pieds ; il se prosterna tout de son long , prit la croix et la tint pressée sur ses lèvres jusqu'au moment où les bourreaux la lui arrachèrent.

Quelques jours plus tard, il écrivait à M. Marette pour lui demander à quelle date tombaient les Quatre-Temps ; « car rien ne m'empêchant de jeûner, ajoutait-il, je fais les jeûnes d'obligation. Si je vis encore dans les premiers jours de froid, vous me feriez plaisir de m'envoyer des habits un peu plus chauds, et même mes vieilles chausses ne seraient pas superflues. Je chante toujours en l'absence comme en présence du colonel, auquel il n'est pas nécessaire de faire mauvaise mine. Dès que ma sentence aura paru ne manquez pas de m'en informer. »

C'était surtout pour remplir ce devoir, pour lui dire : tel jour vous mourrez, que M. Marette restait près de Doaï et entretenait une correspondance qui

l'exposait chaque jour à être pris. Voici les dernières lignes que lui adressa M. Cornay :

« ... Votre charité est parfaite en m'avertissant à temps, pour que je ne sois pas trop surpris par l'annonce de la mort... Que votre lettre soit donc la dernière : vous ne sauriez, d'ailleurs, plus rien avoir à me dire... Adieu, mon bien aimé, adieu à tous nos confrères et à notre digne évêque. Si j'ai pu quelquefois, à mon insu, et en quoi que ce soit le contrister, je lui en demande pardon ; certes, je ne l'ai pas fait avec malice.

« Je désirerais bien que vous pussiez me procurer l'absolution ; mais si cela est impossible, ô mon Dieu, dis-je souvent : contrition pour confession, mon sang à la place de l'extrême-onction. J'absoudrai moi-même mes compagnons si je meurs avec eux. Adieu! adieu! priez et offrez le saint sacrifice pour mon heureuse mort. »

M. Cornay mourut seul. Les chrétiens arrrêtés avec lui avaient été plusieurs fois frappés de verges et ils étaient encore en prison, mais ils ne subirent pas la peine capitale.

Les mandarins décidèrent, le 20 septembre au matin, que l'exécution aurait lieu ce même jour dans l'après-midi. Une religieuse, qui veillait autour de la prison, apprit cette décision par un soldat chrétien et la transmit à M. Cornay ; elle chargea une vieille domestique chrétienne de se procurer des nattes pour les étendre sous le martyr, et lorsque le cortége sortit de la prison, les deux femmes le suivirent au premier rang, ne se préoc-

cupant guère, à coup sûr, de cacher leur douleur et leur foi. La foule était immense. Les chrétiens du voisinage, prévenus à la hâte, s'y trouvaient en bon nombre. Trois cents soldats, le sabre nu ou la hache à la main, entouraient le condamné. Un écriteau porté devant M. Cornay indiquait la condamnation et le supplice.

« Le nommé Tan, dont le vrai nom est Cao-Long-Ne (Cornay), du royaume de Phu-Lang-Sa (France), et de la ville de Loudun, est coupable comme chef de fausse secte, déguisé dans ce royaume, et comme chef de révolte. L'édit souverain ordonne qu'il soit haché en morceaux, et que sa tête, après avoir été exposée pendant trois jours, soit jetée dans le fleuve. Que cette sentence exemplaire fasse impression partout.

« Le 21 de la huitième lune, de la dix-huitième année du règne de Minh-Mang. »

Un satellite montrait la sentence au public et frappait sur une cymbale qui rendait des sons lugubres.

Le martyr, porté dans sa cage, lisait des prières ou chantait des hymnes.

L'ouvrier chargé d'enlever les fers du condamné était chrétien ; il lui demanda un souvenir, une relique. M. Cornay s'arracha quelques cheveux et les lui donna. Les deux nattes furent étendues par terre, on y joignit un vieux tapis d'autel et le supplice commença. M. Cornay, dépouillé de ses vêtements et couché tout de son long, fut attaché à cinq piquets : un pour la tête, quatre pour les bras et les jambes. Il priait. Les membres devaient être coupés les pre-

miers, mais le mandarin ordonna de commencer par la tête. Le bourreau la trancha d'un seul coup ; il la prit par une oreille, la jeta à quelques pas, puis se mit à lécher son sabre encore tout fumant.

Le corps fut ensuite dépecé comme l'avait été celui de M. Marchand. Nous passons ces détails, mais nous devons en rapporter de plus hideux encore. « Selon la coutume barbare de ce peuple, dit M. Marette, le bourreau principal arrache avec son sabre le foie de la victime et en coupe un morceau pour se régaler. Ce lambeau tout sanglant a été vu étalé devant sa maison, avant de devenir pour lui la matière d'un horrible festin. Un soldat s'empara aussi d'une autre partie de ce foie : mais l'un de ses camarades, qui était chrétien, parvint à la retirer des mains du cannibale, au moment où il commençait à la dévorer toute crue dans une auberge. On remarqua, dit-on, que ce foie était fort tendre, tandis que celui des chefs de révolte était dur. C'est une des croyances superstitieuses de ce pays, qu'en mangeant le foie des grands scélérats on devient participant de leur courage. »

Cette boucherie terminée, les personnages officiels, depuis les mandarins jusqu'aux servants du bourreau, s'en allèrent en toute hâte et à la débandade ; c'est l'usage. Les spectateurs restèrent ; ils voulaient voir s'il y avait des chrétiens parmi eux et ce qu'ils feraient. Un médecin, un sous-officier, la religieuse et la vieille servante pénétrèrent dans l'enceinte et recueillirent pieusement les lambeaux de chair épars çà et là. Ils imbibèrent de sang les

habits du martyr, des mouchoirs, du papier. Alors la foule, sans distinction de païens et de chrétiens, se précipita pour recueillir aussi quelques gouttes de ce sang précieux. La tête manquait, elle avait été emportée par un enfant, qui, en passant devant les boutiques, la montrait pour faire peur à ceux qui s'y trouvaient. Cette précieuse relique lui fut arrachée et on l'enveloppa de toiles pour l'exposer pendant trois jours conformément à la sentence. Les chrétiens parvinrent ensuite à la retirer des mains des païens, et M. Marette put la faire enterrer en lieu sûr (1).

M. Cornay avait vingt-huit ans et demi. Destiné aux missions de Chine, mais très-longtemps retenu dans l'empire annamite par la difficulté de gagner le Su-Tchuen où il devait se rendre, il s'était voué, après le supplice de M. Marchand, aux missions du Tonquin. Pour de tels hommes la perspective du martyre est un invincible attrait.

(1) *Annales*, etc., t. XI, p. 224-261. Relation de M. Marette.

CHAPITRE XIX.

Pourquoi les souverains annamites sont persécuteurs. — Les rois et le peuple. — Les temples des idoles. — Ressources des bonzes. — Règles auxquelles ils sont soumis. — Bonzesses et femmes libres. — Fêtes religieuses des Annamites. — Tenue des fidèles dans les temples. — Comment on devient grand-maître. — Le trou de l'enfer et le chien du diable. — Les oracles. — Les lettrés libres penseurs. — Il faut un culte pour le peuple. — La conclusion du bourreau. — Idées des mandarins tolérants sur le christianisme.

La persécution contre l'Église a, dans l'empire annamite, un caractère exceptionnel. Les ennemis les plus passionnés des missionnaires sont partout ailleurs les prêtres des idoles; mais au Tonquin et en Cochinchine, le premier, le plus tenace, le plus violent des persécuteurs, c'est le roi. Lui seul fait le mal, et l'on pourrait presque dire que lui seul le veut. Les bonzes, prêtres de Foé ou Phût, les sorciers et jongleurs, disciples de Lao-Tse, les lettrés, restés vraiment fidèles aux préceptes de Confucius, ont sans doute fait preuve, en diverses circonstances, d'hostilité contre le christianisme. Les premières persécutions furent suscitées par les plaintes de quelques bonzes, inquiets *pour leur ventre*, ou de quelques observateurs rigides du culte des ancêtres. Ces orages passaient vite. Les chua ou rois n'avaient pas alors de parti pris; ils sévissaient un

jour contre les chrétiens et le lendemain se montraient indifférents ou même bienveillants. Vers la fin du dix-huitième siècle, les conquêtes des Anglais dans l'Inde excitèrent la défiance des souverains annamites contre tous les Européens et les persécutions devinrent plus fréquentes. Cependant rien encore ne dénonçait une résolution arrêtée d'en finir avec le christianisme. Les menaces étaient violentes, des actes épouvantables les suivaient, puis le calme renaissait et pendant quelques années l'Église était à peu près libre.

Mais depuis trente ans la persécution a été érigée en système et résolûment poursuivie. Deux changements de règne n'ont rien changé au sort des chrétiens. Thieu-Tri et Tu-Duc ont fidèlement marché dans la voie tracée par Minh-Mang ; comme lui ils ont fait des martyrs.

La haine des héritiers de Gia-Laong pour le christianisme tient à diverses causes. Ils trouvent chez leurs sujets chrétiens un sentiment de la dignité humaine, une force morale, un respect des droits de Dieu qui les inquiètent et les irritent; le souvenir des services que la France et l'évêque d'Adran ont rendus au restaurateur ou plutôt au fondateur de l'empire annamite leur pèse d'autant plus qu'il s'agit d'une dette à payer; ils croient enfin que par leurs attentats contre les missionnaires ils intimideront les Européens, particulièrement les Français, et écarteront ainsi toute réclamation. Minh-Mang disait volontiers que la Cochinchine et le Tonquin devaient être absolument fermés aux *barbares;* que la

bonne politique, au sujet des sectateurs de Jésus, était celle de la Chine et du Japon, et qu'il saurait bien, sous ce rapport, réparer les fautes de Gia-Laong.

La nation a trop à souffrir du despotisme capricieux de ses souverains pour s'associer à leurs passions. Vainement Minh-Mang, Thieu-Tri et Tu-Duc ont fait appel au zèle religieux de leurs sujets, et déclaré en beau style chinois, que les Annamites devaient conserver et défendre le culte de leurs pères. On a lu ces proclamations avec indifférence. Les religions nationales sont, d'ailleurs, depuis longtemps tombées dans un tel discrédit que leurs prêtres ont peu d'action sur les masses, et ne se croient pas tenus à montrer du zèle pour un état dont ils vivent mal.

Chaque bourg doit avoir un temple d'idoles. Ces édifices sont mal tenus et ressemblent à des hangars ouverts de tous côtés. Le toit abrite assez mal les dieux. Ceux-ci sont suspendus à des clous ou couchés sur des tables ; un vase destiné à recevoir des parfums, mais qui souvent reste vide, est placé devant eux. Les temples principaux sont construits d'après le même système, mais avec plus de splendeur, quelques-uns ont des tours et des espèces de clochers. Des communautés de bonzes desservent les temples célèbres et riches ; les petits temples ont chacun un gardien spécial. Les bonzes jouissent du revenu des propriétés affectées aux idoles. Les fidèles leur donnent, en outre, du riz et quelques petites sommes d'argent. Ces offrandes étaient autrefois obligatoires, maintenant elles sont facultatives et deviennent rares.

Les bonzes se rasent les cheveux, mais leur vêtement n'a rien de particulier. Ils doivent garder le célibat. « Il leur est défendu de rien manger de tout « ce qui a eu vie, de boire du vin ou de toute autre « liqueur qui enivre; ils s'abstiennent d'oignons et « autres plantes ou racines d'une odeur forte ; ils ré- « citent en commun et à des heures marquées, des « prières dans une langue qu'ils entendent à peine : « leur chef ou supérieur doit être un lettré en « grade : ils ne font aucune fonction de sacrifica- « teurs; leur emploi se réduit à servir les pagodes « ou temples des idoles, et à exercer la médecine « parmi le peuple. Il y a aussi des communautés de « religieuses qui vivent retirées dans leurs cloîtres, « d'où elles ne sortent (c'est-à-dire d'où elles ne de- « vraient sortir) que pour jouer des instruments de « musique aux funérailles. » Les bonzes ne se montrent pas toujours rigoureux observateurs de la loi, et les bonzesses sont assez généralement regardées comme appartenant à la catégorie des femmes libres. Néanmoins, on trouve dans cette classe des cœurs purs et des esprits droits. Mgr Pellerin nous disait que personnellement, et par plusieurs de ses chrétiens, il avait pu constater un certain esprit de foi et une certaine dignité de mœurs chez plusieurs des prêtres et des prêtresses de Phût. Voici, du reste, sur les bonzes un témoignage qui, pour être ancien, n'a pas cessé d'être exact :

« Les bonzes ne sont ni intolérants, ni persécuteurs ; ils n'ont aucune aversion pour la religion chrétienne, et n'approuvent pas que l'on inquiète ni

que l'on punisse ceux qui l'embrassent. Ils prétendent que Foé ou Phût et Jésus-Christ étaient frères; le premier l'aîné, le second le cadet ; celui-ci, par ambition, ayant voulu s'élever au-dessus de son aîné, fut attaché à une croix par l'ordre de son frère ; que nonobstant le supplice dont il est mort, c'est bien fait de l'honorer ; mais sans préjudice du culte que l'on doit rendre à Foé (1). »

Les fêtes religieuses ont lieu à des époques indéterminées. Un incident quelconque ou le caprice des autorités provoque une démonstration en l'honneur des dieux, et bon gré mal gré chacun y prend part. Cependant la cinquième lune est le temps le plus ordinaire des processions. On promène l'idole dans tout le village, et les habitants lui font cortége, revêtus de leurs habits de gala ; les bannières et les drapeaux ne manquent pas ; les musiciennes et musiciens sont nombreux et luttent à qui fera le plus de bruit. Derrière l'idole viennent des brancards où sont étalées les offrandes : cochons rôtis, chèvres fraîchement égorgées, volailles, fruits, pâtisseries, compotes de hannetons, de fourmis et de vers à soie, bois précieux, etc. La cérémonie se termine au temple, où les fidèles rient, causent et fument. Quant à prier, personne n'y songe. « J'ai visité bien des pagodes, dit M. Marette, je n'y ai jamais vu d'adorateur en prière. »

Le mérite et la piété ne suffisent pas à élever un

(1) *Histoire naturelle, civile et politique du Tonquin*, t. I, p. 195.

bonze aux premiers rangs de la hiérarchie. « Pour être grand-maître, il faut jeûner cent jours de suite, et chaque jour passer je ne sais combien d'heures la bouche collée sur un trou fait dans la terre, qui aboutit, à ce qu'ils disent à l'enfer. Quoi qu'il en soit, on fait là des invocations et des vœux au démon, qui, dit-on, les entend. Le centième jour arrivé, on lui présente un chien pour victime; le diable doit l'emporter en présence des assistants, sans que jamais on n'en entende plus parler. C'est là le signe auquel le postulant sait qu'il est exaucé, et que le diable veut bien l'avoir pour ministre de premier ordre; sans cela il faut recommencer son jeûne tout de nouveau (1). »

Les sorciers ou disciples de Lao-Tse montrent, comme les bonzes, une assez grande tolérance pour les chrétiens. La peur semble être, il est vrai, le principal mobile de leur réserve. Mgr Retord raconte à ce sujet les faits suivants, qui n'ont rien d'exceptionnel.

« Dans une chrétienté de mon district (Bât-Doat), un riche païen avait forcé les chrétiens de lui vendre leur église, dont il avait fait un hangar ; or, ce païen est tombé dangereusement malade, et le sorcier qu'il a consulté lui a répondu que sa maladie venait de ce qu'il possédait l'église des chrétiens. Le païen, craignant de mourir, a bien vite rendu l'église, sans même oser redemander l'argent qu'il avait donné pour l'acheter. » Un notable du même district étant

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VI, p. 413.

mort subitement, le démon fut consulté ; son interprète répondit que ce personnage avait été frappé : « d'une manière extraordinaire, parce qu'il avait « persécuté les chrétiens, et s'était emparé du bois « de leur église; que si l'on voulait éviter de plus « grands malheurs, il fallait réparer le tort fait aux « chrétiens, les prier d'aller chercher le prêtre, pour « faire la mission (1). » L'oracle fut obéi.

Voici un autre trait emprunté également aux annales des missionnaires. Une femme païenne ayant perdu son enfant, prit celui de sa voisine, qui était chrétienne, et déclara qu'elle voulait le garder. « Mais les parents l'ayant redemandé, elle le rendit en blasphémant le dieu des chrétiens, Jésus-Christ, tous les anges et tous les saints. La nuit suivante elle éprouva dans les entrailles des douleurs si cruelles, qu'elle ne pouvait rester assise, ni couchée. Son mari alla chercher le sorcier qui, étant venu, demanda la cause de cet accident : le mari l'instruisit de tout ce qui s'était passé et des blasphèmes que sa femme avait proférés. « Comment y a-t-il des gens « assez téméraires, répondit le sorcier, pour se « permettre de pareils discours? Quoi! outrager un « maître que les hommes ont pris pour objet de « leur culte! L'adoreraient-ils s'il était sans puis- « sance? Il n'y a que le Dieu du ciel (ou des chré- « tiens) qui puisse la guérir ; cela passe mon pou- « voir. » Puis il s'en alla sans exiger aucun salaire, ce qui est surprenant dans un homme de son

(1) *Annales de la propagation de la Foi*, t. IX.

métier. La femme mourut pendant la nuit (1). »

Les faits de cette sorte abondent dans les récits des missionnaires. Ils expliquent le sentiment général de crainte qui pèse sur le peuple lorsqu'un édit de persécution est rendu.

Les lettrés sont peut-être plus accommodants encore que les sorciers et les bonzes. La tolérance tient chez eux à l'indifférence absolue, au mépris de toute foi. Ils admettent volontiers qu'il faut un culte pour le peuple, pour la *canaille*, comme disait Voltaire; mais ils sont personnellement au-dessus de ce vulgaire besoin. L'un d'eux, interrogeant un diacre annamite, formulait ainsi la pensée de tous :

« Quelque religion qu'on embrasse on doit viser à son bien-être ; le génie que l'on sert doit être bienfaisant et récompenser ses adorateurs; c'est par l'état des serviteurs qu'on juge de la condition du maître ; or, vous, sectateurs de Jésus, vous êtes les plus misérables et les plus insensés des hommes; vous vous exposez à des persécutions, à des avanies de tout genre, pour courir après je ne sais quels fantômes. Quittez une folie si étrange; reconnaissez la puissance des génies qui m'ont accordé cinquante-huit ans de vie, une fortune brillante, une place de mandarin distingué et des espérances flatteuses. »

Le même mandarin faisant valoir un argument des libres penseurs de tous les temps et de tous les pays, disait encore :

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VI.

« Que les Européens suivent la religion de Jésus, à la bonne heure; mais vous, Annamites, vous devez suivre celle de votre pays. Quitter la religion nationale pour en adopter une étrangère, c'est être mauvais citoyen, je dis plus, c'est être rebelle et punissable, puisque c'est désobéir aux lois de l'État et à votre souverain qui vous défend de suivre une autre religion que la sienne (1). »

Cette raison termine ordinairement toute discussion engagée entre les mandarins et les chrétiens; le bourreau intervient ensuite pour conclure. Mais que le roi cesse d'ordonner des persécutions, et le zèle des lettrés pour la défense des religions nationales tombera immédiatement. Ils méprisent les bonzes et les sorciers et ne voient dans les préceptes de Confucius qu'une sorte de philosophie officielle dont le principal mérite est de n'obliger à rien. Plus logiques ou plus sincères que la plupart de nos philosophes pratiques, ils tolèrent les croyances au nom de leur propre incrédulité. Ils n'hésitent même pas à reconnaître qu'il y a du bon dans la religion catholique. Voici sur ce point un témoignage bien digne d'être enregistré :

Des mandarins distingués siégeant comme juges, avaient entrepris de faire abjurer un missionnaire, M. Charrier. Leurs premiers arguments furent de solides coups de rotin. Cette tentative ayant échoué, ils changèrent momentanément de tactique.

« On ramène M. Charrier devant le tribunal; on

(1) *Annales de la propagation de la Foi*, t. X, p. 287.

l'interroge de nouveau sur la religion et on lui propose de renier sa foi, lui promettant à ce prix de l'argent et des dignités. — « Quand le roi me ferait grand mandarin, je n'abandonnerais pas ma religion, je ne me permettrais rien de ce qu'elle défend. » — Et prenant de là l'occasion de leur annoncer l'Évangile, il leur explique les dix commandements de Dieu, le mystère adorable de l'Eucharistie, la sainteté du mariage, etc., etc, Les mandarins trouvaient fort raisonnable ce que M. Charrier leur exposait de la religion chrétienne : — « A part quelques petites différences accidentelles, disaient-ils, elle ressemble assez à la nôtre ; retranchez le maître du ciel et de la terre, l'enfer, le paradis et le pain sacré, et nous serons d'accord (1). »

Comme M. Charrier ne trouvait pas à propos de retrancher ces *petites différences accidentelles*, il fut convaincu d'intolérance et battu.

C'est cependant ainsi que raisonnent nos philosophes humanitaires lorsqu'ils reprochent aux catholiques de se montrer fanatiques en refusant d'admettre Mahomet, Brahma, Bouddha, Confucius et d'autres encore à côté de Jésus-Christ. On nous objectera peut-être que, plus civilisés que les Annamites, ils ne vont pas jusqu'à la bastonnade. L'objection est bonne pour aujourd'hui, mais n'oublions pas qu'ils allaient hier jusqu'à la guillotine. Ajoutons enfin, à l'avantage des mandarins, qu'ils persécutent sans invoquer la liberté, et simplement parce que le roi l'ordonne.

(1) *Annales.* etc., t. XV, p. 496.

CHAPITRE XX.

Les scrupules de Minh-Mang. — Raisons d'un missionnaire pour ne pas s'évader. — Prisonniers et prisons annamites. — La messe au fort de Cam-Lo. — Dialogue entre un missionnaire et un mandarin. — M. Jaccard à la torture; son martyre. — La mission espagnole. — Une sentence annamite. — Danger d'étudier les choses du cœur. — Exécution d'un cadavre. — Superstition annamite : l'esprit des suppliciés. — Nombreux martyrs. — Deux apostats. — Les religieuses indigènes. — Quelques traits d'enfants chrétiens. — Le martyre de Mgr Borie.

Minh-Mang avait parfois des scrupules. Il hésitait à faire exécuter M. Jaccard. Ce saint missionnaire était toujours détenu au fort de Cam-Lo. Ses confrères lui faisaient passer des secours, et grâce au zèle de quelques chrétiens indigènes, il trouvait assez souvent l'occasion d'écrire à son évêque, Mgr de Métellopolis. Celui-ci, lui ayant conseillé de s'évader, M. Jaccard répondit :

« 31 mars 1836. Vous me parlez d'évasion ; j'y ai pensé plus d'une fois ; je crois qu'elle serait possible, mais cette possibilité n'est fondée que sur l'intime persuasion où l'on est que je ne m'enfuirais pas pour tout au monde. On n'a pas tout à fait tort de penser ainsi....pour me sauver, sans parler des vexations auxquelles seraient exposés les chrétiens, je ferais peut-être pendre trois ou quatre confrères!... Les mandarins de Cam-Lo ne pourraient manquer de

payer ma fuite de leurs têtes. Ceux de la province n'en seraient guère quittes à meilleur marché, et je vous avoue que j'aurais un petit scrupule de causer tant de mal à des gens qui ne m'en font point. En effet, tout en se soumettant aux ordres de leur maître, ils ne les exécutent pas à la rigueur; ils savent bien que j'ai des communications au dehors; ils gardent le silence et me traitent même assez humainement. »

Le confesseur de la foi n'eût pas compromis les missionnaires qui étaient partout obligés de se cacher; mais il eût perdu le gouverneur de Cam-Lo et deux ou trois autres mandarins; voilà pourquoi il attendit qu'il plût à Minh-Mang de le faire exécuter.

M. Jaccard avait obtenu de ses gardiens la faveur de se faire, à l'aide de quelques bambous, une chambre particulière dans la salle destinée aux détenus. Cette salle, qui avait environ vingt pas de longueur sur onze à douze de largeur, servait, lorsque M. Jaccard et le P. Odorico y furent enfermés, de cuisine, de réfectoire, de salle de jeu, de dortoir, etc., à cinquante prisonniers; plus tard, on n'en laissa que vingt-huit. Lorsqu'il eut conquis dans ce bouge un petit coin pour lui seul, M. Jaccard trouva sa prison charmante. — J'ai là, écrivait-il, dans un espace de huit pieds, lit, cuisine, eau, bois, toutes mes provisions, et une colonne au milieu; vous voyez que j'y pourrais difficilement faire une salle de bal. — Voici quels étaient ses compagnons de captivité :

« Les autres prisonniers couchent pêle-mêle sur deux rangs... A voir ces malheureux, la chaîne au cou et aux pieds, nus pour la plupart, remplis de gale et de vermine, n'ayant pas souvent de riz à satiété, décharnés par la fièvre, ressemblant à des spectres, on ne peut, dans les commencements, se défendre d'un mouvement de pitié. Mais quand on les a connus, cette pitié diminue un peu. Voici le trait qui m'est arrivé dans le temps du vent du nord-est, qui est très-froid. Un des prisonniers, malade, tout nu, n'ayant pas de riz à manger, me demanda un habit; je ne pus le lui refuser : vous croyez peut-être qu'il va le conserver. Le vent se radoucit pendant quelques jours : mon homme reçoit l'argent que le roi donne aux prisonniers pour se procurer du riz; rien de plus pressé que d'aller jouer ; il perd son argent, et joue ensuite l'habit dont je lui avais fait cadeau. Le vent recommença à souffler plus fort que jamais, mais il ne vint pas me redemander un autre habit. » Ces malheureux tiennent les propos les plus obscènes ; ils vomissent sans cesse les uns contre les autres d'atroces injures, d'épouvantables malédictions. Les soldats qui les gardent sont d'anciens forçats, ainsi que l'indiquent les lettres gravées sur leurs joues. La chaîne ne les a pas corrigés (1).

Et cependant la prison de Cam-Lo est une des prisons les mieux tenues de l'empire annamite. Elle est située sur un terrain sec, les détenus y sont nour-

(1) *Annales*, t. IX, p. 395.

ris aux frais du souverain, et il y règne comparativement, un certain ordre. Les vraies prisons n'ont pour pavé qu'une terre toujours humide que le piétinement des détenus et leurs déjections transforment en vase empestée ; les hommes et les femmes y sont confondus, ayant pour lit le sol, c'est-à-dire la fange et l'ordure. « Il arrive que les vivants sont là pêle-mêle avec des cadavres à demi corrompus. » Les crapauds, les rats, le cancrelat infect, des insectes visqueux, des mouches venimeuses pullulent dans ces lieux maudits. Les rats abandonnent parfois le cadavre pour s'attaquer aux prisonniers encore vivants, mais qui malades ou enchaînés peuvent à peine se défendre. « Le roi ne donne rien aux détenus pour leur subsistance, et les geôliers sont assez avides pour leur enlever ce qu'ils reçoivent de la charité publique ou de leurs parents ; aussi ces malheureux sont-ils toujours affamés. »

Quelquefois geôliers et détenus se liguent contre les missionnaires. M. Miche écrivait des prisons de Hué à Mgr Cuénot : « J'ai entendu plusieurs fois l'*ong biep viè* (caporal-fourrier) désigner les hommes qui, à chaque veille de la nuit, devaient se succéder afin de continuer le tapage jusqu'au jour pour nous empêcher de dormir un instant.... Cette maison ou plutôt ce four, bâti en briques, n'a pas d'autre ouverture que la porte. Lorsque, à la nuit tombante, les galériens rentraient dans cette tanière et y allumaient leurs feux, pour faire leur cuisine, une fumée épaisse jointe à une chaleur étouffante nous suffoquait. Après leur repas, c'était un bruit, un

tumulte à fendre la tête; une sentinelle, placée sur le seuil, marquait les heures en frappant sur une cymbale avec un bambou creux (1). »

M. Jaccard avait inspiré quelque respect aux autres prisonniers et, de plus, le gouverneur de la prison lui montrait une certaine bienveillance. Sa position lui paraissait très-supportable, mais il la trouva digne d'envie lorsqu'il fut arrivé à dire la messe. « J'ai pratiqué dans *l'appartement* que j'habite, écrivait-il à son évêque, une alcôve où l'on ne vient pas me surveiller : au moyen d'une planche posée sur deux corbeilles, j'ai un autel digne des premiers fidèles de l'Église. J'avais passé trois ans et demi sans pouvoir célébrer ni même communier; j'ai pu me procurer ce bonheur le saint jour de Pâques dernier. Personne, bien entendu, ne sert ma messe, dont je récite les prières à voix basse, et que je dois avoir finie avant le jour. Avant que je pusse me procurer cette consolation, j'étais fort indifférent sur le lieu où il plairait à S. M. de me retenir prisonnier; actuellement je préfère Cam-Lo à tout autre (2).»

Le moment de la dernière épreuve était venu pour M. Jaccard. Le 7 mars 1838, le premier mandarin de la province se rendit à Cam-Lo et fit comparaître devant lui le saint confesseur de la foi. Il le somma d'apostasier pour obéir au roi, en lui disant : « Les ordres de Minh-Mang sont les ordres mêmes du ciel. Voici quelques parties de cet interrogatoire :

(1) *Annales*, t. XVI, p. 104.
(2) *Id*, t. XI, p. 223.

— Le *mandarin.* — Quand tu seras mort pour avoir observé ta religion, quel avantage en tireras-tu ?

— Le *missionnaire.* — Quand on meurt pour la religion on est assuré d'aller au ciel : si donc le roi veut que j'aille promptement jouir de la gloire, il n'a qu'à me faire trancher la tête; un instant de souffrance me mettra en possession d'un grand bonheur et satisfera à tous mes désirs.

— Le *mandarin.* — Quand on est mort, par quel moyen peut-on monter au ciel ? A-t-on jamais vu quelqu'un monter au ciel après avoir eu la tête tranchée ? tout est fini pour celui à qui on a tranché la tête.

— Le *missionnaire.* — Ce n'est qu'après la mort que l'âme, se séparant du corps, peut monter au ciel ; non-seulement je ne désire pas de vivre, mais je désire que le roi me fasse trancher la tête au plus tôt ; mes vœux ardents seront alors accomplis.

— Le *mandarin.*— Ton aveuglement est toujours bien profond !

M. Jaccard ne se méprit point sur la portée de cet interrogatoire ; il sentit que le dénoûment approchait et « salua l'aurore du beau jour qui devait « éclairer son triomphe et l'unir pour toujours à « son Dieu (1). » Il fut conduit de Cam-Lo à Quang-Tri, chef-lieu de la province. Là on le somma, avec menaces, d'apostasier et sur son refus il fut mis à la torture. « Il reçut quarante-cinq coups de rotin.

(1) Lettre de Mgr Cuénot, évêque de Métellopolis.

Chaque coup faisait jaillir et ruisseler le sang. » Les bourreaux frappaient avec tant de violence que douze rotins furent brisés. M. Jaccard ne laissa pas échapper un cri, ne poussa pas un soupir. On le rejeta tout sanglant dans son cachot. Une femme chrétienne réussit à lui faire passer du riz et du linge. Bientôt on lui donna pour compagnon de prison et de souffrances Thomas Thièn, chrétien indigène. Tous deux furent condamnés à mort. Écoutons Mgr Cuénot :

« Le 21 septembre 1838 dès le matin, fête de saint Mathieu, une troupe de soldats, commandés par un mandarin, se rendit à la prison. M. Jaccard et Thomas Thièn furent tirés de leur cachot pour être conduits au lieu du supplice : ils y marchèrent avec fermeté et leurs visages réfléchissaient la joie de leur âme. Notre cher confrère surtout paraissait tout glorieux de son jeune compagnon, et jetait sur lui des regards pleins de satisfaction et de tendresse. Un témoin oculaire de cette marche triomphale rapporte un trait qui peint merveilleusement leur calme et leur sérénité. En passant le fleuve, et près d'arriver aux auberges où l'on a coutume de donner à boire et à manger aux criminels conduits au supplice, le jeune Thomas se retourna et dit en riant à M. Jaccard : « Père, prendrez-vous quelque nourriture ? — Non, mon enfant, lui repartit aussitôt, avec un gracieux sourire, M. Jaccard. — Ni moi non plus, ajouta Thomas ; au ciel donc, mon père ! » Un prêtre annamite s'était rendu sur le lieu de l'exécution et, confondu dans la foule, il donna l'absolu-

tion aux deux martyrs, qui moururent étranglés.

Cette persécution fit d'autres victimes parmi les missionnaires français. M. Candalh et M. Vial, forcés de fuir dans les bois et de changer incessamment d'asile, succombèrent minés par la fièvre.

La mission des dominicains espagnols eut aussi à subir les plus rudes épreuves. Mgr Ignace Delgado, évêque de Mellipotamie, Mgr Hénarès, son coadjuteur, le P. Ximenès, plusieurs catéchistes et un grand nombre de chrétiens indigènes furent arrêtés. L'évêque de Mellipotamie, vieillard de 76 ans, dirigeait depuis quarante ans le vicariat apostolique du Tonquin oriental. Bien que le saint vieillard pût à peine marcher, on lui mit des fers et on l'enferma dans une cage étroite, puis on le conduisit au gouverneur de la province, Tring-Quang-Khanh. Ce fonctionnaire, l'un de ceux qui comprenaient le mieux la pensée de Minh-Mang et qui l'exécutaient avec le plus de zèle, voulut que le *maître de religion* fût jeté dans la prison commune comme les derniers malfaiteurs.

Les mandarins et leurs agents n'épargnèrent aucune souffrance, aucun outrage à Mgr Delgado. Après l'avoir plusieurs fois interrogé, et toujours sans succès, ils le condamnèrent à mort. La sentence rendue dans ce procès mérite une reproduction presque complète :

« C'est pour obéir à la loi, que nous condamnons l'évêque Ignace, dont le nom dans notre langue est Trum-Ca. Cet étranger, qui s'est introduit clandestinement dans le royaume, *passa sa vie dans l'étude*

des choses du cœur, et dans la méditation de ce qui est incompréhensible. Il y a près de cinquante ans qu'il enseigne au peuple des erreurs que les simples prennent pour des vérités. Il est le chef de ces hommes dangereux qui travaillent à répandre parmi nous une fausse religion. On est enfin venu à bout de le prendre et de le mettre en jugement; mais il refuse de répondre et de révéler les secrets qu'il importerait de connaître. Nous pensons donc qu'il ne faut pas tolérer plus longtemps un crime qui devient de jour en jour plus contagieux, et que nous ne pourrions laisser impuni sans violer les plus sages lois de l'État. »

Les juges rappelaient le décret royal contre les Européens et les *imposteurs* coupables d'enseigner une religion fausse et étrangère, puis ils ajoutaient :

« Considérant qu'il existe aussi une loi contre la magie et les devins, et que sous ce dernier nom on comprend ceux qui par artifice entraînent le peuple à suivre, comme véritable, un culte mensonger, nous déclarons que tel est le crime de ce malfaiteur, et qu'en vertu de la même loi il mérite d'être étranglé. Mais pour proportionner davantage le châtiment à la faute, et pour faire un exemple qui détrompe et intimide le peuple, nous ordonnons qu'Ignace Trum-Ca, ici présent, soit décapité et sa tête exposée sur la place publique. Tous prendront connaissance de ce jugement, afin qu'ainsi soit tarie dans sa source l'iniquité que nous signalons. »

Tout jugement qui prononce la peine capitale doit être visé par le roi. Cette pièce fut donc envoyée à

Minh-Mang. Il ne l'avait pas encore approuvée lorsque Mgr Delgado mourut d'épuisement. Comme on tenait à *faire un exemple*, on exécuta le cadavre. La tête de l'illustre confesseur fut exposée sur un piquet aux regards du peuple.

L'évêque de Mellipotamie avait succombé le 12 juin 1838. Treize jours plus tard, son digne coadjuteur, Mgr Hénarès et un catéchiste, François Chièn, eurent la gloire et la joie de verser leur sang pour Jésus-Christ. Mgr Hénarès avait 73 ans. Outre l'écriteau porté devant les martys et indiquant le sujet de leur condamnation, le mandarin qui présidait à l'exécution dit plusieurs fois d'une voix haute en s'adressant à la foule : « Peuples, écoutez et sa-
« chez que cet homme est un Européen, venu parmi
« nous pour prêcher la fausse religion du Christ :
« c'est pour ce crime que le roi le condamne à avoir
« la tête tranchée. Gardez-vous de sa doctrine, si
« vous ne voulez partager son sort. »

Le missionnaire, qui a recueilli ces renseignements, ajoute :

« Il est ici une coutume née de l'absurde crédulité de ce peuple, qui porte la foule à s'enfuir de toutes ses forces, dès que l'exécuteur a frappé sa victime, afin, disent-ils, que l'esprit du supplicié n'ait pas le temps de se jeter sur quelqu'un des assistants. Dans cette circonstance, comme toutes les fois qu'il s'agit d'un martyr, non-seulement les païens ne prirent pas la fuite, mais ils rivalisèrent avec les chrétiens d'empressement à recueillir le sang et les vêtements de nos frères immolés. Cela se passait sous

les yeux des mandarins, et malgré les efforts des soldats, qui avaient ordre de l'empêcher (1). »

Le P. Fernandez, dominicain espagnol, Vincent Yen, Bernard Dué, Dominique Diên, François Tù, dominicains tonquinois; Joseph Niên et Pierre Tuàn, prêtres indigènes, appartenant tous à la mission du Tonquin oriental, furent condamnés à mort après avoir supporté, avec un inaltérable courage, les mêmes épreuves que leurs saints et illustres chefs. Tuàn, vieillard de soixante-treize ans, mourut avant le jour fixé pour son exécution. Tous ses compagnons furent décapités. Un acte de faiblesse désola ces martyrs. Vincent Siên, prêtre indigène, âgé de quatre-vingt-sept ans, consentit à marcher sur le crucifix. Ce fut une consternation générale parmi les chrétiens. L'apostat comprit bientôt l'énormité de sa faute; il demanda pardon et rentra dans la communion chrétienne, mais la célébration des saints mystères et l'administration des sacrements lui furent interdites. La même épreuve vint affliger la mission du Tonquin occidental.

Jean Duyêt, prêtre annamite, renia sa foi et plus malheureux que Vincent Siên, il persévéra dans l'apostasie. Vainement ses compagnons l'exhortèrent au repentir. « Vois ta tête, lui disait devant les mandarins, Hanh, autre prêtre indigène, elle est déjà chauve, ou à peine couverte de cheveux blancs; combien espères-tu vivre encore? Et tu abandonnes

(1) *Annales*, t. XII, *p.* 391. Lettres du père Jermoë Hermosilla, de l'ordre de saint Dominique.

ton Dieu pour quelques jours d'une vie qui t'échappera bientôt. « Père, ajoutait un soldat, si nous, hommes du monde et soldats du roi, faisions ce que vous faites, ce serait sans doute, un crime énorme, mais qui étonnerait peu les gens grossiers; mais vous qui êtes instruit et qui avez instruit les autres, vous reniez Jésus-Christ! »

Minh-Mang ne voulait pas qu'on se bornât à poursuivre les maîtres de religion et les catéchistes. Tout chrétien était coupable et devait être frappé; il écrivait aux mandarins : « Qu'on torture, qu'on mette « à mort ceux qui refusent de fouler aux pieds la « croix! Qu'on sache que ce refus les constitue en « état de rébellion! Qu'on prenne donc, sans autre « forme de procès, une hache, un sabre, un coute- « las, tout ce qui se trouve sous la main, pour ex- « terminer ces aveugles et ces endurcis. »

Un grand nombre de fidèles bravèrent tous les tourments et donnèrent leur vie; d'autres souscrivirent aux volontés du prince et foulèrent aux pieds le signe de salut. Tous les établissements de la mission furent détruits. Ce désastre montra, une fois de plus, l'excellent esprit et la rare fermeté des religieuses indigènes. « Si quelque chose pouvait nous consoler au milieu de tant de désastres, disait le P. Hermosilla, ce serait de voir ces saintes filles aux jours de la tempête, fidèles à toutes les vertus qu'elles pratiquaient dans des temps plus heureux. Cachées dans de pauvres cabanes, elles continuent à vivre en commun, malgré tout ce qu'elles en éprouvent d'incommodités et de privations. »

De grands exemples furent donnés même par des enfants. Deux petites filles avaient été arrêtées avec leurs parents, chrétiens zélés du Dinh-Cat. On leur ordonna de fouler la croix aux pieds. Sur leur refus elles reçurent la houppade. Les deux enfants se laissèrent meurtrir les pieds et les jambes; la douleur put leur arracher des larmes, mais elles continuèrent de confesser Jésus-Christ. Placées de force par les satellites sur l'image du Sauveur, elles ne cessèrent de protester contre la violence qui leur était faite. Le mandarin ne put s'empêcher de louer leur courage. Deux autres jeunes filles du Ciampa furent liées à des piquets et reçurent chacune quatre-vingts coups de verges sans qu'on pût leur arracher une parole de nature à mettre les satellites sur la voie des renseignements qu'ils cherchaient et qu'elles pouvaient donner.

—« Mandarin, disait un enfant de dix ans, donnez-moi un coup de sabre au cou, afin que je m'en aille dans ma patrie. — Où est-elle ta patrie? — Elle est au ciel. — Où sont tes parents? — Ils sont au ciel, je veux aller auprès d'eux; donnez-moi un coup de sabre pour me faire partir. » Khâm, autre petit garçon du même âge, fut saisi par deux espions qui voulurent le forcer de dénoncer la retraite du curé de la paroisse. Après avoir employé les promesses ils prirent le rotin. Le courageux enfant en reçut quinze coups, puis il s'écria : « Vous auriez la méchanceté de m'assommer sur l'heure que je ne consentirais jamais à dire où le prêtre est caché.»Celui-ci avait pour asile la maison même du père de Khâm.

On demandait à Thang-Tuong, enfant de neuf ans, ce qu'il voulait faire dire à son père, Michel Mi, prisonnier pour la foi : « — Dites-lui de souffrir le martyre ; il ira tout droit au ciel et le bon Dieu aura soin de ses enfants. » Michel Mi eut la tête tranchée. Le bourreau, sachant qu'il était riche, lui dit au moment de l'exécution : « Donne-moi cinq ligatures, et je te couperai la tête d'un seul coup de sabre pour ne pas te faire souffrir. Coupe-la en cent coups si tu veux, répondit l'héroïque chrétien ; pourvu que tu me la coupes cela me suffit. Je ne manque pas de ligatures, mais je ne t'en donnerai point ; j'aime mieux les donner aux pauvres. »

On put croire enfin que Minh-Mang était las de frapper. Il fit ajourner l'exécution d'un prêtre indigène condamné à *mourir pour l'instruction publique*. On prétendit que le Néron annamite avait des remords et qu'il allait changer de politique. Erreur ! ce n'était là qu'une fantaisie. Un missionnaire français, Mgr Borie, nommé évêque d'Acanthe, et deux prêtres tonquinois furent exécutés le 24 novembre 1838.

Mgr Borie était signalé depuis longtemps au zèle des mandarins. On le regardait comme un des *maîtres de religion* les plus dangereux. Serré de près, il s'était, pour dernière ressource, caché sous un monceau de sable. Des gens de police y vinrent. Jugeant à leurs discours qu'on l'avait trahi, il se leva et dit à ces hommes, comme Jésus : « Qui cherchez-vous? » Ils l'arrêtèrent et il fut conduit en prison. Devant le mandarin, il sut répondre sans compromettre

personne et encouragea publiquement à la persévérance quelques chrétiens indigènes, ses compagnons de captivité. « —Vous ne voulez rien révéler, lui dit le sécretaire du tribunal ; mais conduit à la préfecture et frappé de verges qui mettront votre chair en lambeaux, pourrez-vous encore garder le silence? — Alors je verrai ce que j'aurai à faire, répondit le missionnaire, je n'ose me flatter avant l'épreuve. »

En prison comme devant le tribunal il montra toujours une serénité parfaite. « Ce maître a vraiment un cœur fait pour enseigner la religion, disaient les païens. » Transféré au chef-lieu de la province, Mgr Borie parut devant le grand mandarin qui lui dit : « Je suis plein d'intérêt pour vous, mais il faut que je vous mette à la question; c'est l'ordre du roi. — Je le sais, répondit le confesseur de la foi. » — Aussitôt les soldats plantèrent des pieux en terre; les pieds et les mains de Mgr Borie y furent attachés, on plaça une tuile sous son ventre, une autre sous son menton, et on lui donna trente coups de verges. « C'est assez, dit le mandarin nous perdons notre temps à le frapper. » Néanmoins il fut mis plusieurs fois encore à la question. Le juge, déconcerté de son silence, lui demanda un jour pourquoi il s'obstinait à se taire. « En Europe, répondit le missionnaire, on interroge un accusé, on le condamne, mais on ne l'assomme pas de coups de bâton pour en extorquer des aveux ; de tels traitements ne sont bons que pour les brutes, voilà pourquoi je refuse de parler. »

Mgr Borie eut la consolation de voir ses compa-

gnons, l'officier Antoine Nam, le catéchiste Pierre Tû, les prêtres Diem et Khoâ, supporter la torture avec une fermeté qui ne se démentit jamais. Pierre Tû reçut en quatre fois cent dix coups de verges. Il n'avait plus sur les reins aucun vestige de chair. « Ce jeune homme, disaient les mandarins, se disposait sans doute à être un jour chef de la religion ; il était capable de le devenir. »

La sentence qui avait condamné le *barbare Européen* à être décapité et les deux prêtres indigènes à mourir étranglés, reçut la ratification de Minh-Mang. Selon l'usage, le mandarin criminel fit préparer un festin pour les condamnés à mort. Comme c'était un jour de jeûne, ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient accepter qu'un peu de vin. Le mandarin lut alors la sentence et dit aux trois martyrs qu'il regrettait de ne pouvoir différer leur exécution. Mgr Borie se prosterna devant cet homme. « Mes vœux sont accomplis, lui dit-il, je vous remercie de tout ce que vous avez fait pour mes compagnons et pour moi, et je vous en témoigne ma reconnaissance en me prosternant devant vous; ce que je n'ai fait pour personne. »

Tout était prêt, le cortége se mit en marche à travers une foule immense. Mgr Borie s'avançait à grands pas, portant sa cangue, saluant avec bonté les personnes qu'il connaissait, et se retournant parfois pour voir si les deux prêtres cochinchinois, ses compagnons, pouvaient suivre. Tous les trois montraient un visage rayonnant de joie, leur course était finie, le ciel allait s'ouvrir. Un seul mandarin

avait été dur et méchant pour eux pendant leur captivité ; il fit arrêter le cortége et demanda à Mgr Borie s'il craignait enfin la mort. Le saint répondit : « Je ne suis ni un brigand, ni un rebelle, je ne crains que Dieu. — Quelle insolence ! s'écria le digne agent de Minh-Mang, qu'on le soufflette ; » et il s'éloigna. Les soldats ne tinrent aucun compte de cet ordre. Un moment après, le saint confesseur pria un greffier d'aller dire à ce mandarin que s'il avait pu l'offenser, il lui demandait pardon.

Les trois martyrs, débarrassés de leur cangue, prièrent une dernière fois, agenouillés sur des nattes qu'un chrétien avait apportées ; ensuite Mgr Borie s'étant assis les jambes croisées défit lui-même son habit et tendit tranquillement sa belle et noble tête. Trois coups de cymbale retentirent ; les deux prêtres annamites furent étranglés en un instant ; mais l'Européen devait mourir par le glaive, et son supplice fut affreux. Le bourreau, tremblant d'avoir à répandre le sang du juste, s'était enivré pour se donner un peu de courage ; sa main mal affermie frappa sept fois avant d'abattre la victime. Le saint ne poussa pas un seul cri.

Mgr Pierre Borie né en 1808, à Cors, petit village de la Corrèze, était parti pour les missions le 1er décembre 1830. On parlait de son zèle, même parmi ces hommes si zélés. Ce fut en prison qu'il reçut les lettres qui le nommaient évêque d'Acanthe et vicaire apostolique du Tonquin occidental. Il les garda sans en parler et n'en fit pas mention, même dans le touchant adieu qu'il adressa à sa fa-

mille. Diverses notices ont été écrites sur cet apôtre. Nous lisons dans l'une d'elles :

« Loin de la ville et du grand chemin, au sein d'une vallée de la Corrèze, étroite, sombre et profonde, s'élève solitaire, sur le bord du ruisseau, une humble maison, sanctuaire de probité, de travail et de paix. C'est le moulin de Cors...

« La vénérable veuve qui, entourée d'une vaste postérité, régit doucement ce petit royaume, a donné le jour à deux missionnaires, et déjà l'un des deux est mort martyr; l'autre attend. Pauvre femme! heureuse mère! L'enfant qu'elle prie et qu'elle pleure, était né dans le moulin où elle a toujours vécu; il est allé, à trente ans, mourir aux extrémités du monde. Elle venait d'apprendre cette nouvelle; elle écoutait, troublée d'horreur et de joie, les détails du supplice : un autre de ses enfants, le dernier né, s'approche, l'embrasse et lui dit : « Je pars; « Dieu m'appelle où mon frère est mort. Ma mère, « bénissez-moi, je veux ouvrir le ciel aux bourreaux « de votre fils (1). »

(1) Louis Veuillot, les *Libres Penseurs*, p. 503, 2e édition.

CHAPITRE XXI.

Pensées philosophiques et patriotiques de Minh-Mang. — M. Delamotte interprète royal. — Thomas Toan apostat et martyr. — Trinh-Quang-Kanh, *le boucher des chrétiens.* — Maladie et mort de Minh-Mang. — Idoles et navires condamnés au fouet. — Traits d'un souverain philosophe et persécuteur. — Avénement de Thieu-Tri. — Un tombeau royal. — Le nouveau roi et les chrétiens. — Arrestation de plusieurs missionnaires. — Les mandarins ont-ils une âme? — Course dans l'eau. — Une sentence annamite. — Le sacre d'un évêque. — Rapports entre la Chine et l'empire Annamite. — Droits de suzeraineté. — L'investiture. — Les Chinois en pays annamite. — Juges cochinchinois dans l'exercice de leurs fonctions. — La corvette française, l'*Héroïne.* — Délivrance des missionnaires. — Proclamation de Thieu-Tri. — La barque des néophytes. — Arrestation d'un évêque. — Intervention de l'amiral Cécille. — Grande résolution de Thieu-Tri. — Les funérailles d'un roi annamite.

La persécution faisait des martyrs et des apostats, mais le christianisme vivait toujours. Minh-Mang se demandait, avec une fureur mêlée de désespoir, s'il serait vaincu par Jésus, par le Galiléen; il voulut, une fois encore, joindre les exhortations patriotiques et philosophiques aux menaces. Les gouverneurs de province reçurent une instruction détaillée sur la tactique qu'il convenait de suivre avec les chrétiens. Voici, disait le roi, les discours qu'il faut leur tenir : « Ce Jésus, auteur de votre religion, est « un homme d'un pays éloigné et d'une race diffé- « rente de la nôtre. S'il était vrai que sa doctrine

« eût pour objet la fidélité au roi, la piété envers « les parents et la concorde entre les frères, vous « ferait-on un crime de l'étudier? Ce que les mission- « naires enseignent au sujet de la croix à laquelle « est attaché un petit enfant, est en grande partie in- « compréhensible : le mieux est de n'en rien croire... « La mort de plusieurs missionnaires a mis à nu la « fourberie de leurs paroles! De bonne foi, com- « ment monter au ciel quand on ne vit plus?... « Telles sont les grandes pensées qu'il faut dévelop- « per aux chrétiens pour les éclairer et les conver- « tir. »

Dans sa clémence, Minh-Mang accordait une année à ses agents pour remplir la mission qu'il leur confiait et qui devait faire apprécier leur *adresse*.

Les mandarins craignant de n'être pas assez adroits continuèrent d'employer le rotin, la corde et le sabre.

Un grand nombre de prêtres indigènes, de catéchistes et de simples néophytes, furent torturés, condamnés à mort et exécutés. La constance des martyrs répondit à l'opiniâtreté du bourreau. Un missionnaire, M. Delamotte, fut arrêté. C'était en 1840. Les Anglais étaient alors en guerre avec les Chinois. Minh-Mang craignait le contre-coup de cette lutte et il voulait d'ailleurs avoir sous la main un lettré qui pût lui traduire les écrits européens. M. Delamotte devint donc l'interprète de S. M. annamite. Néanmoins on le mit plusieurs fois à la torture afin qu'il n'eût point de doute sur le sort qui lui était réservé.

« Outre les coups de rotin, qui sont d'usage dans tous les interrogatoires, on employa contre lui, à diverses reprises, les pinces froides et les tenailles rougies au feu. On se servit même de la chaise garnie de clous, supplice qui consiste à faire asseoir le patient sur des pointes aiguës, tandis qu'on lui tenaille les jambes (1). »

M. Delamotte déclarait que pareilles tortures n'étaient à ses yeux que jeux d'enfants. Il disait, en montrant ses chaînes, que les liens qu'il portait pour Jésus-Christ lui paraissaient trop légers. Cette grâce extraordinaire n'empêcha pas la nature de s'affaiblir sous le poids des souffrances. Le 3 octobre 1840, M. Delamotte s'endormit paisiblement dans le Seigneur, « laissant un témoignage éclatant de la plus admirable constance (2). »

Je veux éviter de m'arrêter encore au détail de tous ces supplices. Cependant, je dois mentionner le martyre du catéchiste Thomas Toan, vieillard de soixante-quatorze ans. Vaincu par les tortures, ce malheureux avait apostasié.

Le gouverneur Trinh-Quang-Kanh, le boucher des chrétiens, lui déclara qu'il était libre.

« Je déplore ma faute, répondit Toan, et je reste en prison pour l'expier. » On l'enferma dans un cloaque affreux, et on donna pour instruction aux geôliers et aux bourreaux de le faire revenir, « n'im-

(1) *Annales*. Lettre de M. Lefèvre, t. XIII, p. 462.

(2) Paroles tirées de l'*Information* présentée au Souverain Pontife, par la sacrée congrégation des rites. Cette congrégation est chargée d'instruire les procès de canonisation.

porte par quels moyens, » sur sa rétractation. Deux jours après, le confesseur de la foi parut de nouveau devant ses juges.

— « Es-tu disposé à marcher sur la croix? — Non, mandarin , c'est déjà trop d'avoir une fois outragé mon Dieu. »

Trin-Quang-Kanh eut alors une de ces inspirations que la haine donne aux ennemis de la vérité. Il livra Toan à des apostats en leur disant : « De sa conversion dépend votre salut ; s'il ne renie pas Jésus , vous serez étranglés avec lui. » Toan fut en butte à tous les outrages, à toutes les tortures. Ce supplice raffiné dura cinq jours ; puis enfin la victime, perdue de souffrance, mit une seconde fois le pied sur la croix. Le combat n'était pas fini. Dès la nuit suivante, le chrétien se releva et fut prêt à mourir pour son Dieu. Un prêtre indigène, qui plus tard fut martyrisé, se trouvait dans la prison. Toan lui fit l'aveu de sa chute et reçut le sacrement de pénitence.

Conduit devant Trinh-Quang-Kang pour entendre l'arrêt qui devait lui rendre la liberté comme apostat, il dit : « Ni vos tourments, ni la mort ne me feront désormais abjurer la foi. Par mon repentir, j'espère avoir recouvré l'amitié de mon Dieu. Il est bien temps que je lui reste fidèle. »

Des tortures inouïes furent alors infligées à Toan. « Il ne resta plus sur le corps du catéchiste une seule place qui ne fût une plaie. » Loin de se plaindre, il récitait à haute voix son acte de contrition : « Non, s'écriait-il, je ne consentirai plus à fou-

ler aux pieds la croix. » Les bourreaux, las de frapper, inventèrent d'autres supplices. « On dépouilla le martyr de ses habits, on lui attacha un crucifix à chaque pied, on le garrotta à une colonne ; ses bras étendus en forme de croix furent liés au bout de la cangue, garnie de fer, qu'on avait fixée en travers sur ses épaules, et on le laissa cinq jours et cinq nuits dans cette horrible position. » Trinh-Quang-Kang lui fit donner à manger en l'avertissant de se préparer à un prochain interrogatoire. — « Si vous ne m'offrez des aliments que pour me faire apostasier, répondit le catéchiste, j'aime mieux m'abstenir. — Puisqu'il en est ainsi, reprit le juge, j'ordonne qu'on te laisse mourir de faim ; » et il le fit exposer au soleil pendant trois jours encore. « On reconduisit le martyr; il reçut quelques aliments, puis on le soumit à de nouvelles tortures. Sa constance fatigua les juges et il fut enfin condamné à mourir de faim. Il rendit les derniers soupirs en disant : « Je suis revenu sincèrement à Dieu et je veux finir dans son amour (1). »

Parmi toutes ces histoires de héros mourant pour la foi, en est-il de plus touchantes que celle de ce vieillard deux fois apostat ?

Minh-Mang, à son tour, allait être jugé. Ce prince, jeune encore, mais épuisé par de continuels excès, avait depuis longtemps perdu la santé et voyait, avec terreur, venir la mort. Vainement ses sorciers et ses médecins lui promettaient une prochaine guérison; ils ne pouvaient le rassurer. Le désespoir et la colère

(1) *Annales*, etc., t. XVI, p. 431.

portèrent son orgueil jusqu'à la folie. « Minh-Mang, écrivait Mgr Retord, prétend commander aux esprits comme aux hommes, aux êtres inanimés comme à ceux qui sont doués de raison et de sentiments. Il fait mettre à la cangue et fouetter les navires qui ne marchent pas bien, les idoles qui ne donnent pas de la pluie quand il en veut ; il fait administrer des médecines aux canons exposés à l'air, lorsqu'il les voit couverts d'humidité, parce que, dit-il, ils suent de la peine qu'ils ont eue en faisant la guerre aux rebelles. Il honore la mort de ses éléphants par des décharges d'artillerie, et fait mettre à la chaîne les gens qui, chargés d'en prendre soin, n'ont pas su les guérir. »

Malgré sa folie, Minh-Mang fut toujours grand lettré et bon calculateur. Il eut un jour la fantaisie d'enfouir une partie de ses trésors. Ne voulant pas creuser la terre de ses mains royales, il chargea de cette besogne une jeune fille de la cour. On enviait le sort de la favorite et l'on comptait les heures qu'elle passait seule avec le maître. Son règne fut court. Minh-Mang la fit tuer pour s'assurer de son silence, et comme il avait l'esprit plaisant, il voulut qu'on lui servît sur un plat la langue de sa victime.

Une famille qui habitait près de la résidence royale, était riche et avait une fille. Le roi voulait la fortune ; il demanda la fille pour épouse. Il fallut bien la lui donner. Au lieu de la traiter comme ses autres femmes, il la fit attacher à un piquet dans son écurie. Les parents comprirent la pensée du prince et s'efforcèrent d'adoucir le sort de leur enfant en

faisant à Minh-Mang de riches présents. Ils se ruinèrent et quand ils n'eurent plus rien, leur fille fut chassée du harem royal.

Le jour où il atteignit sa cinquantième année, Minh-Mang déclara que les principaux fonctionnaires et ceux de ses sujets qui avaient de la fortune étaient autorisés à lui offrir des présents pour montrer combien ils étaient heureux de voir leur souverain arrivé bien portant à ce bel âge. Une telle permission était un ordre. On s'empressa d'obéir. Chaque gouverneur de province offrit un vaste palais de bois orné de riches étoffes. Les autres mandarins et les individus notés comme riches déposèrent aux pieds du maître ce qu'ils avaient de plus précieux.

Homme d'imagination, Minh-Mang recherchait les émotions nouvelles et vives. Il possédait un superbe tigre qu'il aimait particulièrement à contempler lorsqu'il mettait en pièces une proie vivante. Un jour il voulut voir ce favori de nouvelle sorte mangeant un homme. Il jette son anneau dans la loge du tigre et ordonne au factionnaire qui se trouvait là d'aller le ramasser. Obéir c'était s'exposer à la mort, mais refuser c'était mourir certainement. Le soldat obéit ; le tigre ne le regarda même pas. « Faut-il s'étonner, s'écriait un missionnaire, après avoir cité quelques traits de la vie de Minh-Mang, que ce prince soit devenu persécuteur d'une religion qui ne transige avec aucun crime? »

La mort de Minh-Mang fut fêtée dans tout l'empire annamite. Cependant on comptait peu sur Thieu-Tri, son successeur. « Il a tous les vices de son père, disait-

on, et il n'a pas sa capacité; on ne se faisait donc aucune illusion; l'avenir semblait toujours chargé de périls, mais le tyran était mort et, provisoirement, on se réjouissait. C'est la règle : du moment où on ne peut rien perdre, tout changement semble bon.

L'emplacement d'un tombeau et surtout d'un tombeau royal est en Cochinchine une grande affaire, l'avenir même de la famille étant attaché au choix de la sépulture et au parfait accomplissement des rites. Thieu-Tri voulut que son père fût enterré avec la plus grande pompe. Minh-Mang était mort le 20 janvier 1841 ; ses funérailles n'eurent lieu que six mois plus tard. Pour placer convenablement son tombeau on nivela une montagne. Deux mille soldats furent employés pendant cinq mois à ce travail. Et cependant ce ne devait être là qu'un simulacre d'enterrement. Ming-Mang avait été enterré en grand secret deux ou trois jours après sa mort. « La politique du pays veut que l'on agisse ainsi de peur que, si le véritable tombeau était connu, lors d'un changement de dynastie, il ne vînt à être profané. C'est pour cela qu'ordinairement lorsqu'un roi est mort, quelques affidés le font enterrer secrètement par des personnes condamnées à la peine capitale, que l'on exécute ensuite sur-le-champ, afin qu'elles ne puissent raconter le secret à personne. Il y a un cénotaphe envers lequel on agit comme s'il renfermait le corps du défunt, mais personne n'y est trompé (1). » On s'incline respectueusement devant un cercueil rempli de pierres.

(1) *Annales*, t. XV, p. 264. Lettre de M. Masson.

En Europe tout souverain s'empresse de signaler son avénement par quelques mesures éclatantes. Les Annamites verraient là une sorte de sacrilége. Le nouveau roi, tout entier à sa douleur, ne doit même pas indiquer ses opinions. Thieu-Tri poussa très-loin l'observation de cet usage. Il régnait depuis neuf mois déjà et les missionnaires ignoraient encore quelle conduite il tiendrait à l'égard des chrétiens. L'un d'eux, M. Masson, écrivait : « Minh-Mang étant mort le 20 janvier dernier, nous avons tout lieu d'espérer qu'une ère de paix va commencer pour nous. Thieu-Tri, fils et successeur de Minh-Mang, n'a encore rien dit ni rien fait depuis son élévation au trône, qui pût faire présumer de ses dispositions à notre égard. Aucun des prêtres ou des chrétiens qui, sous le règne précédent, avaient été condamnés à mort pour la foi, n'a encore été exécuté ; plusieurs même ont obtenu une commutation de peine, les autres sont à la cangue et en prison. Nous sommes beaucoup moins à l'étroit qu'auparavant, parce que les mandarins qui, généralement, ne veulent pas la persécution, n'étant pas stimulés par les ordres réitérés de l'impie Minh-Mang, ne disent rien. Si quelques prêtres ou chrétiens tombent par hasard entre leurs mains, ils sont obligés d'agir à cause des édits de persécution, mais les dispositions à persécuter sont chez les mandarins des exceptions rares (1). »

A l'époque où M. Masson tenait ce langage, trois

(1) Lettre datée du Tonquin, le 13 octobre 1841 et publiée dans le numéro de l'*Univers* du 7 octobre 1842.

missionnaires avaient déjà été arrêtés : MM. Galy et Berneux, le 15 avril 1841 ; M. Charrier, le 5 octobre suivant. Les mandarins, malgré leurs dispositions favorables, n'avaient épargné à ces confesseurs de la foi, aucune injure, aucune torture.

MM. Galy et Berneux étaient depuis trois mois seulement en Cochinchine lorsqu'ils furent pris. Tous deux venaient de célébrer les fêtes de Pâques dans la chrétienté de Phuc-Nhac. Averti de l'arrivée des mandarins et de leurs satellites , au moment même où ils cernaient le village, M. Berneux se réfugia dans la maison des *Amantes de la Croix*. Il fut réduit à s'installer sur quelques bambous suspendus à la muraille ; là, assis dans une corbeille d'oignons, il attendit les soldats avec une sécurité parfaite, rendant grâce à Jésus-Christ d'être appelé à le confesser devant les païens. Les soldats furent bientôt sur ses traces ; son asile n'était point sûr, aussi, la seule religieuse qui fût restée dans la maison, eut-elle recours à un singulier stratagème pour mieux le cacher. « Elle brûlait de la paille au dessous de mon gîte, écrivit plus tard M. Berneux, et m'enveloppait dans un épais tourbillon de fumée ; il lui arriva même dans l'excès de son zèle ou de sa crainte, de me chauffer plus que je n'aurais voulu. » Malgré cette ruse, M. Berneux fut découvert et on le conduisit devant le mandarin où il se trouva avec son confrère M. Galy. Celui-ci avait été pris couché dans un fossé, sous des bambous. Voilà un beau jour, dit-il à M. Berneux en l'embrassant. — Oui, répondit celui-ci, c'est bien le jour que le Seigneur a fait ; réjouissons-

nous. » Après avoir subi un premier interrogatoire, les deux missionnaires et dix-neuf chrétiens indigènes furent enfermés dans des cages, et conduits à Nam-Dinh. Là on leur mit des chaînes. Un mandarin d'humeur joviale, termina le troisième interrogatoire de M. Berneux par cette question faite d'un ton railleur :

— Tous les chrétiens ont-ils une âme? — Sans doute et les païens comme eux ; vous aussi, mandarins, vous avez une âme ; puisse-t-elle un jour, c'est mon ardent désir, être au nombre de celles que Dieu récompensera ! — Où va cette âme en se séparant du corps? reprit en riant le mandarin. — Vous riez, un temps viendra où vous ne rirez plus (1). »

M. Charrier avait été arrêté en se rendant de Ban-No à Doai. Il faisait ce trajet en barque. Voici les détails qu'il a lui-même donnés sur son arrestation : « Comme nous passions en vue d'un hameau païen, nous entendîmes crier : *Qui va là ?* Notre patron déconcerté répondit quelques mots en tremblant; aussitôt on battit le tambour et voilà tout le village à notre poursuite, les uns en barque, les autres à pied. Nous nous jetâmes dans le fleuve ; mais bientôt je me sentis harassé de fatigue, je tombai trois ou quatre fois, je croyais ma dernière heure arrivée. Cependant, je m'efforçai de marcher dans l'eau, tantôt jusqu'à la ceinture, tantôt jusqu'au cou, quelquefois aussi, jusque par-dessus la tête ;

(1) *Annales*, t. XV, p. 143.

une fois, je disparus dans un trou et ce ne fut qu'en frappant fortement du pied contre le fond que je parvins à surnager. Après une course aussi pénible, n'ayant plus la force de faire un pas, me voyant poursuivi par plus de cent personnes, sans qu'il fût possible de leur échapper, je dis à ceux qui étaient avec moi de faire comme ils pourraient et de me laisser seul, afin que les païens n'impliquassent aucun néophyte dans mon procès. Ils m'arrêtèrent donc et me conduisirent mouillé de la tête aux pieds à la guérite de leur village (1). »

Deux jours après, M. Charrier fut conduit au chef-lieu du département où il subit un premier interrogatoire. Il répondit avec tant de calme, de fermeté et de prudence que le mandarin général dit au chef de la justice : « Ses réponses sont adroites, il faudra l'examiner encore. » Les juges crurent utile pour le second interrogatoire de se faire aider du bourreau. M. Charrier reçut dix coups de rotin et naturellement, il ne donna aucun des renseignements qu'on lui demandait. Les témoins de cette scène se disaient entre eux : « Il est intraitable. » Le grand mandarin lui posa cette question : « — Si le roi vous pardonne, et vous renvoie en Europe, n'en serez-vous pas bien aise? — Non, au contraire, répondit le confesseur de la foi, je reviendrais à la première occasion prêcher de nouveau la religion aux Annamites. »

Le 20 octobre, M. Charrier fut tiré de sa cage et

(1) *Annales*, t. XV, p. 481.

mis dans la prison des condamnés à mort. Voici ce qu'il écrivait à Mgr Retord, son évêque : « Encore quelques instants, et je vais quitter ce monde. Quelque pécheur que je sois, depuis mon arrivée au Tonquin, j'ai tâché de faire autant de bien que les circonstances me l'ont permis ; si je n'ai pas fait tout celui que je désirais, je meurs, au moins, avec la consolation de n'avoir jamais été pour personne, une occasion de péché !... Si vous recevez cette lettre avant mon exécution, priez pour moi de toutes vos forces; car quelque bonne que soit ma cause, vos suffrages me seront d'un grand secours. »

Quelques jours plus tard, M. Charrier, au lieu d'être conduit à l'échafaud, fut envoyé à Hué où il trouva MM. Berneux et Galy. Là, les trois missionnaires, les trois apôtres subirent de nouvelles tortures, et tous trois furent condamnés à mort.

MM. Galy et Berneux avaient demandé à Dieu une seule grâce, celle de souffrir avec dignité. Ils furent exaucés. « Une pierre n'eût pas été plus silencieuse « ni plus immmobile » que les deux missionnaires étendus par terre, attachés à des piquets et revevant des coups de rotin. *Danh dan !* (frappez fort) criait le mandarin au bourreau, et celui-ci obéissait en conscience. Chaque coup imprimait un sillon sanglant, long de cinq à six pouces. Leur condamnation eut pour résultat de les soustraire au rotin et aux tenailles; mais il leur restait les tortures de la prison. Quelle joie ce fut pour eux lorsqu'un chrétien indigène, leur compagnon de captivité, vint leur dire : « Nous mourrons dans trois jours. » Ils surent

bientôt que cette nouvelle était fausse et on put voir « que l'ajournement indéfini de leur exécution les affligeait profondément. » Le chrétien, qui leur apportait les nouvelles de la prison et du dehors, leur apprit qu'ils avaient M. Charrier pour compagnon de captivité. Nous nous réjouissons, écrivaient-ils, de posséder ce courageux confrère.

Nous ne voulons pas analyser les nouveaux interrogatoires subis par M. Charrier; mais nous citerons un passage de l'arrêt longuement motivé rendu contre ce missionnaire.

« Considérons la grandeur du crime de cet étranger, de ce pervers. Il est venu dans le royaume avec l'intention de propager furtivement sa mauvaise doctrine; bien qu'il connût les édits portés contre son culte, au lieu de retourner dans sa patrie, il a osé séjourner dans différentes provinces, confondu avec le peuple et prêchant partout sa religion : c'est donc un homme obstiné dans le mal, un coupable que la justice ne saurait trop punir. Quand on l'a mis à la question, il a protesté qu'il mourrait plutôt que de révéler les secrets qu'il possède; nous avons tout mis en œuvre pour qu'il foulât aux pieds le crucifix, mais nos efforts sont restés inutiles ; nous n'avons pu lui arracher que cette réponse : « Je mourrai de grand cœur plutôt que de consentir à cette profanation. » Son mépris de la loi est formel ; il mérite donc la mort. Que pourraient dire cent bouches réunies pour sa justification ? »

Les juges rappelaient les édits contre les chrétiens et ajoutaient :

« Considérant que ce scélérat est ici depuis longtemps (neuf ans) et que le mal causé par sa prédication doit être considérable, nous pensons que le supplice de la corde, après un certain temps de prison, ne serait pas une peine proportionnée à son crime ; considérant de plus qu'on a récemment condamné les deux Européens Galy et Berneux à avoir la tête tranchée et exposée sur un poteau, nous demandons la même peine en ce qui concerne le prêtre Charrier. »

Cette sentence fut présentée au roi qui l'approuva sans autre restriction que d'ajourner indéfiniment le supplice, comme il l'avait fait pour MM. Berneux et Galy.

Thieu-Tri renouvelait et appliquait les édits contre les chrétiens ; il faisait mettre les missionnaires à la torture, il les condamnait à mort et tenait trois d'entre eux sous le fer du bourreau. Vaines menaces et impuissantes cruautés ! Pendant que ces juges lui promettaient d'en finir avec la religion du Crucifié, le P. Hermosilla, nommé vicaire apostolique de la mission dominicaine recevait la consécration épiscopale des mains de Mgr Retord. « Cette céré-
« monie eut lieu sur le théâtre même de la persécu-
« tion, dans une hutte couverte de paille, dans un
« village situé sur le bord d'une épaisse forêt, afin
« qu'en cas de danger imminent on pût s'y réfu-
« gier. Vous pouvez bien vous imaginer, ajoute l'é-
« vêque d'Acanthe, que la solennité de cette céré-
« monie ne fut pas pompeuse. Presque aussitôt après,
« Sa Grandeur est repartie pour aller conférer le ca-

« ractère épiscopal à son coadjuteur, car ici il faut « se hâter d'imprimer l'onction sainte sur d'autres « fronts, quand notre tête est peut-être à la veille de « tomber sous le fer des bourreaux (1). »

Quelles scènes et quels hommes !

Les choses ne se passent pas toujours ainsi. Il suffit que le gouverneur de la province ou quelque mandarin du second ordre soit de bonne composition pour que les chrétiens se réunissent en grand nombre. La persécution était tout aussi violente en 1847 qu'en 1841, et cependant Mgr Jeantet fut sacré à Ké-Non avec pompe. « Deux évêques, deux missionnaires, vingt prêtres indigènes et cent élèves latinistes, tous en chappe et en surplis, tous chantres et officiants, se trouvaient là. Dix mille chrétiens assistèrent à cette fête. « Il y avait, dit Mgr Retord, tambours et musique au grand complet, et le soir il y eut feu d'artifice avec fusées au vol audacieux (2). »

(1) *Annales*, etc., t. XIV, p. 147.

(2) Le district où se trouve Ké-Non est celui où les chrétiens sont le plus nombreux. On en compte vingt mille. C'est là que Mgr Retord a établi son principal collége. Une de ses lettres en contient une charmante description. « Devant le collége se déroulent trois vastes enclos, entourés de hauts et magnifiques bambous, traversés par une petite rivière sur laquelle on peut glisser en barque jusqu'à la mer... » Il montre ensuite ses étangs, ses arbres, puis les sentiers et les allées « où l'on peut se promener, causer, prier et vivre sans être aperçu par les méchants ni distrait par aucun bruit, si ce n'est le chant des oiseaux, et lorsque le soir on gravit le haut de la petite montagne qui est à deux pas, on découvre les plus magnifiques perspectives; c'est une plaine immense qui se pare de deux belles moissons par an, que plusieurs fleuves sillonnent en tous sens, que de hautes et majestueuses montagnes couronnent à l'ouest, et que couvrent un nombre prodigieux de grands villages qui, par les bambous et les arbres verdoyants ont ils sont plantés, ressemblent à autant d'épaisses forêts. »

On n'avait plus de doutes sur les intentions de Thieu-Tri. Il voulait suivre à l'égard des chrétiens la politique de Minh-Mang ; mais moins hardi que ce dernier, il hésitait à frapper les missionnaires. Il demanda conseil à l'empereur de Chine. — Punissez sans crainte ces barbares, lui répondit « le fils du ciel ; » nous les avons déjà vaincus et, au fond, ils ne sont pas redoutables. — Un pareil avis ressemblait fort à un ordre, car l'empereur de Chine a des droits de suzeraineté sur la Cochinchine et le Tonquin. Ces droits ont été souvent méconnus dans la pratique, mais aucun souverain annamite ne les a fermement et définitivement repoussés. Gia-Laong lui-même crut prudent de laisser cette question indécise. Il se proclama empereur, malgré les réclamations de la cour de Pékin, et cependant jamais il n'osa prendre ce titre dans ses relations officielles avec le gouvernement chinois. Minh-Mang, à l'exemple de son père, évita toujours de consulter son suzerain, mais Thieu-Tri et Tu-Duc ont été moins fiers. Cependant, ils ont toujours prétendu à la dignité impériale, bien qu'ils aient reçu l'investiture de l'empereur de Chine à titre de rois.

Autrefois, les souverains annamites allaient, en vassaux bien soumis, recevoir le brevet royal à Pékin ; plus tard, un délégué de l'empereur vint leur conférer le sceptre à Ké-Cho, capitale du Tonquin et séjour des Vua ; mais Tu-Duc demanda et obtint que l'investiture lui fût donnée à Hué. On suivit d'ailleurs l'ancien programme.

L'ambassade chinoise n'a pour chef qu'un manda-

rin de second ordre, afin de bien marquer la supériorité de la Chine sur le royaume annamite. Ce mandarin est d'ailleurs accompagné d'une nombreuse escorte. Celui qui vint à Ké-Cho pour l'avénement de Thieu-Tri avait avec lui cent cinquante personnes, parmi lesquelles les prêtres de Foé et les astrologues, disciples de Lao-Tseu, occupaient une place d'honneur. Les choses furent faites plus grandement encore pour Tu-Duc, et cela au grand regret du peuple qui paye les frais. Les Chinois affichent un profond mépris pour les Annamites; aussi pendant ces voyages, où ils paraissent en maîtres, et sous l'aspect, nouveau pour nous, de braves faisant peur à tout le monde, soumettent-ils les habitants des contrées qu'ils traversent à mille vexa ions ; ils marquent leur passage par des gaspillages et des insolences de toutes sortes. Écoutons Mgr. Retord.

« Vous ne sauriez croire combien de vexations et quelles charges énormes le voyage des ambassadeurs chinois a occasionnnées. Il a d'abord fallu bâtir des palais, tout le long de la route et sur le bord des fleuves pour les recevoir eux et leur suite, construire des barques élégantes et en grand nombre pour les transporter lorsqu'il leur plairait d'aller par eau; creuser des canaux dans certains endroits pour allonger leur route et par là leur faire croire que ce royaume est d'une immense étendue. Au passage de ces étrangers, ordre était donné au peuple d'accourir en foule, en grands habits de fête, avec des présents et un air joyeux et content pour leur donner à penser que ce pays est le plus riche, le plus heureux

et le plus peuplé qu'ils aient jamais vu. Ces ambassadeurs avaient de nombreux domestiques; trois ou quatre cents Chinois les accompagnaient armés de sabres et de piques de bois pour prouver qu'en pays annamite, les terribles et valeureux Chinois n'ont pas besoin de véritables armes pour se faire craindre et respecter.

« Quand ils voyageaient à pied, le peuple annamite était obligé de les porter en palanquin avec tous leurs bagages, tous les comestibles apprêtés pour leurs repas et des sacs de terre chinoise sur lesquels ils dormaient pendant la nuit afin de pouvoir respirer continuellement la bonne odeur du pays natal... Et messieurs les Chinois affichaient le plus superbe mépris pour les Annamites qui, sous bien des rapports, valent plus qu'eux. On ne saurait imaginer rien de plus sale que la tenue de ces Chinois, rien de plus dégoûtant que leur manière de vivre, rien de plus cynique que leurs mœurs. »

Un autre évêque, Mgr Pellerin, rapporte le fait suivant :

« Les ambassadeurs jetaient dans les champs ou dans les fleuves toutes les provisions amassées pour eux et dont ils ne se servaient pas. Cependant la voracité naturelle des Chinois n'était pas en défaut. A chaque station, ils se faisaient peser pour voir s'ils n'avaient rien perdu de leur embonpoint; et s'il manquait quelque chose à leur poids, ils restaient à manger jusqu'à ce qu'ils eussent comblé le déficit. »

Voici comment se fait la cérémonie même de l'investiture :

Le matin, six coups de canon annoncent que les

ambassadeurs sortent de leur hôtel ; neuf autres coups signalent leur arrivée à la porte de la ville intérieure. Le roi se trouve là; il s'avance hors de la porte pour recevoir ses hôtes; dès que ceux-ci l'aperçoivent, ils descendent de leurs palanquins, et tous rentrent ensemble dans la ville, le roi tenant la droite et le premier ambassadeur la gauche.

Le diplôme impérial est déposé sur une espèce d'estrade ou d'autel au milieu des parfums. Lorsque le mandarin, maître des cérémonies a tout préparé, le roi prend place en face de l'autel, se prosterne cinq fois et reste à genoux. Le chef de l'ambassade chinoise lit alors le diplôme et le remet au roi; celui-ci l'élève au-dessus de sa tête, fait une solennelle prosternation et passe le précieux papier à l'un des membres de sa famille; puis il salue de nouveau et se prosterne cinq fois encore. La cérémonie est terminée, et le nouveau souverain reconduit les ambassadeurs jusqu'à l'endroit où il les a reçus à leur arrivée.

« Tout cela, dit Mgr Pellerin, a une physionomie plus religieuse que politique et c'est probablement un reste des traditions primitives... Dans les pays même les plus barbares, un sentiment inné et naturel paraît indiquer que l'homme ne peut avoir de puissance sur ses semblables, si elle ne lui est communiquée par un ordre supérieur, ce que la doctrine catholique exprime par ces paroles de saint Paul : *Non est potestas nisi a Deo.* »

Malgré les conseils de l'empereur de Chine, Thieu-Tri n'osa pas faire exécuter les sentences rendues

contre MM. Galy, Berneux et Charrier. Il craignait la visite de quelques-uns de nos bâtiments de guerre. Les mandarins continuaient, d'ailleurs, leurs recherches et deux autres missionnaires, MM. Miche et Duclos, furent arrêtés. Au moment où on les prit, ils avaient déjà franchi les frontières du royaume et allaient pénétrer chez les peuplades Laociennes, tributaires de la Cochinchine (1). On leur fit subir plusieurs interrogatoires au chef-lieu de la province voisine; on les mit à la torture, ainsi que quatorze chrétiens indigènes pris avec eux, puis on les conduisit à Hué où ils furent condamnés à mort et enfermés dans la même prison que leurs courageux confrères.

Je n'entrerai pas dans le détail du procès de ces deux missionnaires, mais je veux emprunter à M. Miche quelques renseignements sur la tenue des juges annamites dans l'exercice de leurs fonctions. « Jamais, dit-il, je n'ai vu un pareil désordre : nulle dignité dans les mandarins, tantôt couchés sur le ventre, tantôt parlant tous à la fois comme des écoliers en l'absence de leur maître ; c'était une cohue à fendre la tête. Si, d'un côté, le grand juge nous faisait une question, le gouverneur se hâtait d'en poser une autre, les employés subalternes du palais les interrompaient à l'envi, et nous adressaient des questions différentes; tout le monde voulait être de la partie ; les soldats nous harcelaient autant que nos

(1) Cette partie du Laos qu'on appelle le Laos Annamite, est beaucoup moins étendue que le Laos Siamois avec laquelle on l'a souvent confondue. (Voir l'appendice.)

juges, et remplissaient comme eux l'office de président de cette cour d'assises.

« Un misérable valet, plus astucieux que son maître, ne cessant de me faire question sur question, s'attira l'apostrophe suivante : « Puisque tu es « grand mandarin, monte sur l'estrade du juge et dis « à ton maître de descendre à ta place. » Il rougit et recula de quelques pas en murmurant quelques gros mots. »

Thieu-Tri hésitait encore à faire exécuter les sentences qu'il avait ratifiées lorsque la corvette l'*Héroïne* vint mouiller en rade de Touranne. Son commandant, M. Lévêque, apprit par les soins d'un missionnaire, M. Chamaison, caché dans le voisinage de la côte, que cinq Français étaient en prison à Hué. Voici comment cette communication avait eu lieu :

« Chaque jour des officiers de la corvette descendaient sur un îlot voisin tout peuplé de singes pour se distraire en leur faisant la chasse. Dans une de ces excursions, ils aperçurent sur la lisière du bois un Annamite blotti derrière un buisson qui, tout en craignant d'être vu par ses compatriotes, s'efforçait d'appeler sur lui l'attention des étrangers ; d'une main il faisait de grands signes de croix et de l'autre agitait un paquet d'un air mystérieux. Les chasseurs devinèrent aisément dans cet inconnu un chrétien chargé de leur remettre quelque message ; ils s'approchèrent et trouvèrent, en effet, sous un linge qui servait d'enveloppe, une lettre adressée à *M. le commandant de l'Héroïne.* » C'était M. Chamaison qui l'avait écrite.

Elle portait que « MM. Galy et Berneux, emprisonnés depuis vingt-trois mois, M. Charrier depuis dix-sept et MM. Miche et Duclos depuis treize, étaient encore dans les cachots de Hué, toujours à la chaîne et sous le coup d'une sentence de mort qui pouvait d'un jour à l'autre être mise à exécution. »

Le commandant de l'*Héroïne* eut bien vite pris une résolution. Il somma le gouverneur de Touranne de lui remettre les missionnaires, ajoutant : que si on refusait d'accéder à sa demande, il saurait agir. Le gouverneur et son interprète refusèrent de transmettre cette demande soit au roi, soit au ministre de la marine. « On nous couperait la tête, disaient-ils. — Eh ! bien, j'irai moi-même à Hué, reprit le commandant Lévêque. — Mais c'est un voyage d'un mois. — Non, je connais la distance ; Hué n'est qu'à quinze lieues d'ici, trouvez-moi des guides et j'y serai demain ; sinon je vais avec ma corvette mouiller en vue de la capitale. » Le mandarin, effrayé, se décida enfin, après dix jours d'hésitation, à envoyer la lettre au roi...

Les missionnaires furent remis en liberté Thieu-Tri humilié voulut, au moins, donner le change à son peuple. Au lieu de se taire, il publia une proclamation où il disait que le roi de France lui ayant humblement fait demander la grâce des missionnaires, il la lui avait accordée. Les cinq *amnistiés* furent conduits une dernière fois devant le tribunal. Le grand mandarin leur fit un discours sur la clémence du roi et leur conseilla d'abjurer leurs *mauvaises doctrines*. « Il faut remarquer, dit M. Char-

« rier, que ce jour-là on nous appelait *frères* tandis « que la veille on nous traitait de *canaille.* » Une foule immense, composée de païens et de néophytes, assistait silencieuse et étonnée au départ des missionnaires.

Pendant la nuit que les confesseurs de la foi passèrent en vue de la côte, une barque annamite se glissa furtivement à travers les jonques mandarines qui sillonnaient la rade en tous sens, et parvint jusqu'à la corvette ; elle était montée par des néophytes qui venaient, au péril de leur vie, réclamer leurs missionaires et remettre au commandant une lettre de Mgr Cuénot, évêque de Métellopolis. Le saint prélat, l'un des plus infatigables apôtres de l'empire annamite, réclamait ses chers coopérateurs et priait M. Lévêque de les débarquer à *Suche* sur la côte sud où une embarcation irait les prendre pour les conduire dans leurs chrétientés. « En vain joignîmes-nous, dit M. Charrier, nos pressantes supplications à celles de notre évêque, nous dûmes dire adieu en la bénissant à notre patrie adoptive ; nous y laissions des frères proscrits, des enfants persécutés, et des fers que nous espérions ne quitter qu'à la porte du ciel (1). »

La persécution ne cessa point. Mgr Lefebvre, évêque d'Isoropolis et vicaire apostolique de la basse Cochinchine, dénoncé par un apostat et traqué depuis plusieurs jours, résolut de se livrer pour

(1) *Annales*, etc., t. XVI, p. 85. Nous avons déjà dit au (chapitre II) que les cinq *amnistiés* de Thieu-Tri rentrèrent dès qu'ils le purent dans les missions.

mettre fin à des recherches qui amenaient de nombreuses arrestations parmi les chrétiens indigènes. Il avait échappé aux satellites en se cachant dans une forêt si riche en tigres, que le chef de ceux qui le poursuivaient ne voulut pas qu'on y entrât. « J'entendais le tigre rôder à peu de distance, écrivit plus tard le vénérable prélat, mais je le redoutais moins que mes persécuteurs. » Les mandarins traitèrent Mgr Lefebvre avec une certaine considération—« On ne voit pas ce ciel dont vous parlez , lui dirent-ils. — Il n'est pas nécessaire de le voir, il suffit de savoir avec certitude qu'il existe ; tous les jours vous croyez des choses que vous n'avez pas vues. » Puis le missionnaire partit de là pour prêcher ses juges.

Thieu-Tri était toujours inaccessible à la pitié, mais il ne pouvait se défendre de la peur ; aussi n'osa-t-il pas mettre à mort Mgr Lefebvre. Il le garda en prison, le laissant incertain sur son sort. Le prélat s'attendait cependant à mourir lorsqu'il fut délivré par le contre-amiral Cécille. Cette fois encore, Thieu-Tri ne céda qu'à la menace.

Comme MM. Galy, Duclos, Miche et Charrier, Mgr Lefebvre n'avait qu'un désir : rentrer dans sa mission. Il quitta Syncapour avec M. Duclos et tous deux vinrent aborder à Cau Git, petit port cochinchinois. Ils furent pris avant même d'avoir pu débarquer. On les conduisit à Gia-Dinh, chef-lieu de la province de Dong-Nai. M. Duclos tomba malade dans la prison et mourut. Mgr Lefebvre fut transporté à Hué; il y retrouva ses anciens juges. — « Comment, lui dirent-ils, après avoir reçu du roi

la faveur insigne d'être soustrait à la peine capitale, avez-vous osé revenir? — Le seigneur du Ciel ordonne de prêcher l'Évangile dans tous les royaumes, répondit l'évêque, c'est pourquoi malgré la défense des hommes, j'ai dû venir ici l'enseigner. » L'interrogatoire dura longtemps et d'autres le suivirent, puis Mgr Lefebvre fut de nouveau condamné à mort. Mais Thieu-Tri craignant une nouvelle visite de nos vaisseaux, déclara que le sang d'un pareil criminel souillerait le fer annamite et qu'il était mieux de l'expulser. Mgr Lefebvre fut conduit à Syncapour. Il ne tarda pas à revenir ; son poste était trop périlleux pour qu'il pût se résoudre à l'abandonner.

Nous avons rapporté, dans l'exposé des droits de la France sur la Cochinchine, les offres que le gouverneur de Syncapour fit à Mgr Lefebvre (1). Nous ne reviendrons ni sur ce point ni sur l'expédition de l'amiral Lapierre en 1847 (2). Mais il nous reste quelques détails à donner sur la fin du règne de Thieu-Tri. Ce prince ne se releva pas du coup que lui avait porté la destruction de sa flotte dans la baie de Touranne, destruction qui ne nous coûta pas un seul homme. Il demandait avec colère à ses dieux de lui rendre les jonques de guerre « brisées par le canon des *barbares*. » Pour se venger, il multiplia les édits contre les chrétiens. Il promit 2400 francs de récompense à quiconque pourrait faire arrêter un prêtre étranger, et décréta que tout Européen serait noyé immédiatement après son arrestation. Les An-

(1) Chapitre II, p. 28.
(2) Même chapitre, p. 30.

glais croyant que cette haine pesait seulement sur les Français, voulurent l'exploiter. Deux de leurs vaisseaux se présentèrent devant Touranne. L'officier qui avait le commandement supérieur proposa un traité de commerce entre l'Angleterre et la Cochinchine. « Les Anglais disaient au roi pour l'engager à conclure cette alliance qu'ils défendraient son royaume contre les Français, et ils ajoutaient que pour eux ils ne pratiquaient pas la religion du maître du Ciel. Malgré ces deux motifs, dont le second excita quelque peu de mépris, on n'écouta aucune proposition, et on ne permit même pas aux négociateurs d'aller jusqu'à la ville royale. On leur rendit les présents qu'ils avaient apportés, et les Anglais se retirèrent en promettant de revenir avec des forces plus imposantes. « Nous verrons bien alors, ajoutèrent-ils, si on pourra nous empêcher de parler au roi. Vers cette époque Thieu-Tri tomba malade, et malgré tous les médecins, malgré tous les sorciers et les jongleurs qu'on fit venir de tous côtés, il mourut dans la nuit du 4 novembre 1847 (1). »

Le dernier acte de Thieu-Tri fut une atteinte au droit de succession. Il laissa la couronne à son fils puîné, Hoang-Nhâm. Cette décision reçut d'ailleurs l'approbation du grand conseil des mandarins, car An-Phong, le fils aîné, était assez généralement méprisé « à cause de son mauvais naturel, » et sur-

(1) *Annales*, etc., t. XXII. Lettre de Mgr Pellerin. Un travail digne d'attention publié par un officier de marine, porte que Thieu-Tri mourut dans les premiers mois de 1848. La date précise donnée par Mgr Pellerin est évidemment celle qu'il faut adopter.

tout « de son peu d'instruction dans les lettres chinoises. »

Thieu-Tri avait été en somme un pauvre roi et ses rapports avec les *barbares* n'avaient pas eu précisément pour résultat de le couvrir de gloire. Néanmoins son successeur et les grands mandarins trouvèrent habile d'exalter sa mémoire en l'honorant comme un défenseur heureux et illustre de l'indépendance nationale. On lui fit de magnifiques funérailles.

Lorsque le jour indiqué par les devins fut venu, on déposa dans la bière, avec le cadavre, une multitude d'objets à l'usage du mort dans l'autre monde, tels que sa couronne, des turbans, des habits de toute sorte, de l'or, de l'argent, et tout un ameublement de matières précieuses. Ensuite on porta cette bière colossale et bien garnie dans une maison mortuaire faite exprès, « et là chaque jour on immolait des buffles, des porcs et des poulets; on préparait les mets sur une table près du cercueil et le nouveau roi, revêtu d'habits de deuil, venait adorer son père et lui offrir des aliments. Chaque jour aussi on allumait des cierges, on brûlait de l'encens, on préparait du bétel, de l'areck, du tabac et autres choses dont le défunt avait coutume de se servir pendant sa vie. » Selon que les jours étaient déclarés fastes ou néfastes, les sacrifices avaient plus ou moins de splendeur. Le corps resta dans la maison mortuaire jusqu'au 21 juin 1848. C'était la date indiquée comme propice pour les funérailles. L'emplacement de la sépulture avait été découvert par des astrologues au moyen d'une boussole.

Le corps fut d'abord porté dans un palais nouvellement construit aux portes de la ville. Des tapis, de belles nattes, des pièces de soie et d'indienne couvraient la route qu'on allait parcourir. Les deux rives du fleuve, où cette route aboutit, étaient également décorées avec luxe. Les maires et les anciens de chacun des villages de la province avaient reçu l'ordre de dresser des autels tout le long du rivage, d'apporter de l'encens et des cierges. Lorsque le corps passait, il fallait se prosterner à terre et pousser trois grands cris; des haies de soldats bordaient le fleuve. Le lieu de la sépulture était à environ une lieue de la ville et l'on mit trois jours à faire ce court trajet. A chaque station, on immolait différents animaux, que l'on distribuait ensuite aux mandarins et aux soldats. Le nouveau roi conduisait le deuil, à pied , vêtu d'un long habit de coton blanc et coiffé d'un bonnet de paille ; il tenait à la main un bâton de bambou sec ; à sa suite venaient les autres enfants de Thieu-Tri et les parents plus éloignés, tous en blanc, couleur du deuil chez les Annamites. Lorsqu'on fut arrivé au bord du fleuve, une barque magnifique reçut le cercueil royal. Quatre autres barques surmontées d'estrades précédaient la barque mortuaire. La première portait des bonzes qui, perchés sur l'estrade, déclamaient l'éloge du défunt; la seconde était presque couverte par une pièce de damas décorée de signes superstitieux et destinée à devenir « le siége de l'une des âmes du défunt; » la troisième servait de garde-manger, et la quatrième était garnie de jongleurs oc-

cupés à chasser les démons qui auraient pu inquiéter le mort. Des peintnres de couleurs diverses et tranchées ornaient leurs visages; ils avaient des habits grotesques et tenaient à la main des sabres ou des lances de bois, ou des tisons enflammés; ils hurlaient, pleuraient, riaient, s'épuisaient en contorsions, brandissaient leurs armes; et tout cela pour épouvanter les démons. Le roi, ses parents, les grands mandarins et les troupes de la garde fermaient le cortége.

Enfin on arriva près du tombeau. Ce bâtiment, construit en belles pierres, est renfermé dans une enceinte de murailles où se trouvent les appartements destinés à servir d'asile ou plutôt de prison à plusieurs des femmes du défunt. Elles doivent rester près du cercueil d'apparat pour préparer chaque jour le repas du mort. Cette charge est imposée à celles qui n'ont pas eu d'enfants. Quant au caveau royal, il est caché dans un coin quelconque connu seulement de quelques initiés. Outre les matières précieuses déposées à côté du cadavre, on eut soin d'enfouir dans le caveau officiel et public, beaucoup d'or, d'argent et de pierreries. Quand la cérémonie fut terminée, on éleva trois grands bûchers avec les barques, les estrades et tous les objets qui avaient servi soit aux funérailles, soit au roi lui-même pendant sa vie, tels que jeux d'échecs, instruments de musique, éventails, parasols, filets, tapis de luxe, armes de prix, etc., etc. On y joignit un cheval de bois et un éléphant de carton, puis le nouveau roi mit le feu à cet amas de richesses. Tout était terminé et les devins décla-

rèrent que Thieu-Tri ayant été enterré conformément aux rites, son héritier pouvait se promettre des jours de bonheur et de gloire. Aucun d'eux ne songea à prédire que les Français prendraient, dix ans plus tard, Touranne et Hué.

Cette solennité funéraire coûta leur emploi à plusieurs fonctionnaires, car la moindre faute contre le cérémonial est sévèrement punie. Ne peut-elle pas offenser les dieux ?

Un dernier hommage devait être rendu à Thieu-Tri. On fit construire dans une bonzerie deux palais semblables à celui qu'habitait le monarque ; on les meubla avec soin et ils furent brûlés en grande pompe. Et pourquoi ? Parce qu'il fallait que ce prince illustre ne manquât de rien dans l'autre vie (1).

(1) Nous avons puisé tous ces renseignements dans une lettre de Mgr Pellerin. *Annales*, t. XXII, p. 372 et suivantes.

CHAPITRE XXII.

Tu-Duc donnant de l'avancement à ses dieux. — Une amnistie. — Opinion des Annamites sur la révolution de 1848 et sur le gouvernement provisoire. — Messeigneurs les canons. — Un appétit de mandarin. — La chasse aux missionnaires. — Le songe. — Tu-Duc se montre. — Martyre de M. Schœffler. — Le Jubilé. — Une tournée de confirmation. — La mort d'un évêque. — Un grand séminaire. — Les habitants des montagnes. — Un seigneur féodal. — Le vaccin. — L'évêque médecin sans le savoir. — Une lettre d'évêque. — Martyres de M. Bonnard et de Philippe Ming, prêtre indigène. — Le sang du serment. — Diplomatie chinoise. — Visite des Français à Touranne. — Le grand mandarin Ho-dinh-hy. — Les notes de Tu-Duc. — Quelques confessseurs de la foi. — Mgr Pellerin. — Martyre de Mgr Diaz. — Le *Catinat*, les chrétiens indigènes et les mandarins. — Une lettre de Mgr Melchior. — Les évêques et l'intervention franco-espagnole. — Prise de Touranne.

Selon l'usage annamite, Houng-Nhâm changea de nom en montant sur le trône, il se fit appeler Tu-Duc (postérité victorieuse). Dès qu'il eut donné un cours suffisant à sa douleur, le roi distribua de nombreuses faveurs. Il fut particulièrement généreux envers les dieux et les démons. Les grands mandarins, gouverneurs des provinces, reçurent l'ordre d'honorer par des sacrifices extraordinaires les démons des fleuves et des montagnes et les divinités tutélaires des villages. Tu-Duc ne s'en tint pas là. Il expédia des diplômes à tous les dieux de ses États. « Les uns furent constitués esprits de premier ordre, les autres, de second et de troisième rang. » Ces libéralités recé-

laient peut-être un calcul? Les diplômes ne sont en effet délivrés aux dieux et aux bonzes, leurs ministres, que moyennant finance. Or, le refus n'était pas possible; c'eût été manquer du même coup, à la majesté divine et à la majesté royale. L'avancement donné à toutes les divinités annamites par le roi fut donc accepté avec de grandes démonstrations de reconnaissance et payé comptant.

Tu-Duc se montra plus réellement généreux avec les mandarins et pour le peuple. Les mandarins obtinrent des emplois plus élevés ou des gratifications; un concours extraordinaire fut accordé aux lettrés; l'État renonça non-seulement aux impôts arriérés, mais à toute contribution pour l'année courante; enfin on décréta une amnistie générale dont les condamnés à mort furent seuls exceptés. Mais Tu-Duc fit-il quelque chose pour les chrétiens? « Sachez, écrivait Mgr Retord, que la religion a gagné quelque chose à son avénement au trône. Tous nos confesseurs de la foi, dont la peine de mort avait été précédemment commuée en celle de l'exil, ont été mis en liberté. Nous n'avons plus en prison que deux prêtres indigènes, le P. Câm incarcéré en 1846, et le P. Tuyen arrêté au mois de juin 1847; ces deux prêtres étant sous le poids d'une condamnation à mort, n'ont pas été compris dans l'amnistie (1). »

On crut, pendant quatre ou cinq mois, que Tu-Duc, obéissant à des conseils que son père lui aurait donnés la veille de sa mort, allait proclamer la liberté religieuse. C'était une illusion. Le mandarin du

(1) *Annales*, t. XXI, p. 181.

district de Xu-bâc ayant fait arrêter vingt-trois soldats chrétiens, leur ordonna de fouler la croix aux pieds ; ils refusèrent et furent condamnés à mort. La persécution recommençait et ne devait plus cesser.

Il paraît cependant positif que Tu-Duc, instruit par les mésaventures de Thieu-Tri, songeait à tolérer le christianisme. Mais comme cette bonne disposition tenait surtout à la peur que lui inspirait la France, il changea d'avis lorsqu'il sut que nous étions en République. « Vers la fin de juin 1848, dit Mgr Pellerin, des espions envoyés à Syncapour et quelques élèves interprètes que le roi y entretenait pour apprendre des langues étrangères, arrivèrent à la capitale et apportèrent la nouvelle de la révolution française. Nos ennemis profitèrent de cet événement pour persuader au roi de saisir l'occasion de se venger en exterminant la religion chrétienne une fois pour toutes ; car, disaient-ils, maintenant que tout est bouleversé en Europe, personne ne songera à venir faire la guerre au Tonquin. Vers la fin de juillet un prêtre annamite m'annonça qu'un nouvel édit de persécution se rédigeait au ministère. » Cet édit parut bientôt. En voici le préambule : « La religion de Jésus, déjà proscrite par les rois Minh-Mang et Thieu-Tri, est évidemment une religion perverse ; car dans cette religion, on n'honore pas ses parents morts et on arrache les yeux des mourants pour en composer une eau magique dont on se sert pour fasciner les gens; de plus on y pratique beaucoup de superstitions. » Suivaient différents articles portant que les *maîtres Européens* seraient jetés à la mer avec une pierre attachée

au cou et qu'une récompense de trois cents clous ou trente barres d'argent (environ trois mille francs) serait donnée pour chacun de ceux qu'on pourrait prendre. Les néophytes y étaient traités « de pauvres idiots et de misérables imbéciles » qu'on devrait jusqu'à nouvel ordre, se borner à châtier par la bastonnade.

Quelques représentations furent faites à Tu-Duc; on lui dit que la France trouverait peut-être encore la force de venger ses missionnaires; il n'en crut rien. « Qu'avons-nous à craindre, disait-on partout, d'un peuple qui a renversé son roi pour se faire gouverner par un conseil de grands mandarins? Ces gens-là doivent se défier les uns des autres et inspirer de la jalousie à leurs anciens collègues; par conséquent, ils n'auront aucun pouvoir et livreront le pays au désordre. » Néanmoins l'édit ne fut pas appliqué avec rigueur et l'on mit les ports de Touranne en bon état de défense. Comme quelques canons mal fondus avaient éclaté, on décida, sur l'avis de plusieurs lettrés, que les pièces d'artillerie seraient traitées à l'avenir avec grand respect, qu'on les appellerait *messeigneurs les canons*.

Les mandarins profitèrent de la situation pour exploiter les chrétiens. Ils leur laissaient une certaine liberté, puis de temps à autre ils faisaient quelques arrestations et arrangeaient les choses à l'aide d'une rançon. Ces compromis étaient possibles tant que des indigènes se trouvaient seuls en cause. Il devait en être autrement dès qu'un missionnaire serait pris. Ceux-ci le savaient et ne se fiaient pas à cette demi-

tolérance. Ils étaient, d'ailleurs, l'objet de poursuites incessantes.

Un jour Mgr Retord et M. Schœffler virent entrer dans leur église le mandarin du district de Huyên. Ce fonctionnaire ne fit aucune observation, mais il invita les notables du village à venir lui parler. « Je sais, dit-il, qu'il y a chez vous, trois Européens ; mon intention n'est pas de leur faire du mal ; d'ailleurs je le voudrais, que je ne le pourrais pas ; ce nombreux troupeau de femmes qui me suit partout me les aurait bientôt arrachés. » Les chrétiens comprirent ce langage et offrirent au mandarin une charge de riz et quelques ligatures. — « Oh ! oh! dit ce fonctionnaire, c'est là bien peu de chose pour une affaire si importante; il ne suffit pas de quelques miettes pour rassasier un appétit comme le mien... Il me faut trente taëls d'argent. » Les chrétiens protestèrent qu'ils n'avaient pas cette somme et firent connaître à Mgr. Retord les exigences du mandarin. Le prélat trouvant que le *mangeur d'argent* avait vraiment trop d'appétit, prit la fuite avec son compagnon. Après être restés trois jours et trois nuits errants sur la rivière, cachés au fond d'une barque, les deux proscrits se réfugièrent à Ké-Nop. Le mandarin eut connaissance du lieu de leur retraite et les poursuivit avec tant de zèle qu'il faillit mettre la main sur eux. Ne voulant pas tout perdre, il se fit donner par la chrétienté de Ké-Nop deux cent cinquante ligatures.

Les expéditions des mandarins ne sont pas toujours aussi fructueuses. J'en citerai quelques exemples. Mgr Jeantet et MM. Gassot et Colombet, réunis

pour une fête, furent presque cernés par un mandarin supérieur qui tenait beaucoup à les prendre afin de gagner trois primes et de se constituer des droits au titre de général, car déjà il était colonel. Les missionnaires, avertis à temps, purent se sauver. Les soldats ne fouillèrent pas les maisons sans faire quelque butin; aussi les chefs du village accusèrent-ils le pauvre colonel d'avoir pillé le peuple. Il y perdit son grade et presque toute sa fortune. Un autre missionnaire apprit l'arrivée du mandarin au moment où il finissait de dire sa messe. Le village était cerné et il eût été pris infailliblement si les femmes chrétiennes n'avaient pas protégé sa fuite, en aveuglant les soldats avec des poignées de cendre. Elles ne se bornèrent pas à sauver le missionnaire; poussant leurs avantages jusqu'au bout, elles délivrèrent un prêtre indigène et quelques chrétiens déjà enchaînés.

M. Legrand avait été dénoncé par un des chefs du village où il devait officier le jour de la Toussaint. Le mandarin chargé de l'arrêter n'était plus séparé du missionnaire que par quelques meules de foin, quand tout à coup on vint lui dire que l'Européen était sûrement dans le hameau voisin où l'on voyait une foule immense emportant en bon ordre tout ce qui garnissait la *maison de Dieu* et l'Église.

Écoutons le fugitif :

« Le mandarin me tourna donc le dos, je lui rendis à l'instant la pareille; je sautai en deux temps dans une barque en jonc qui se trouvait là, et vogue la nacelle! Je passai à quelques pas des soldats qui ne

se doutaient pas d'un pareil coup, j'arrivai dans un mandarinat voisin et, à la faveur de la nuit, je me rendis à notre communauté qui est d'un autre département. »

M. Titaud était poursuivi depuis deux heures et croyait n'avoir plus de force lorsqu'une main se pose sur lui. Il se retourne et voyant qu'il n'a encore qu'un seul homme à repousser, il s'écrie : — «Vous voulez me prendre, vous ! c'est moi qui vais vous arrêter. — Sitôt dit, il lui assène un coup de poing de toute la pesanteur de son bras, et le satellite lâche l'habit du missionnaire. » Cette alerte rendit quelque vigueur à M. Titaud ; il reprit sa course et put gagner un village voisin. Il n'y entrait pas sans inquiétude, car il n'y connaissait personne. — « Je suis prêtre européen, dit-il au chef du village ; j'étais à Ké-Loi quand le mandarin est venu pour me prendre. Échappé à sa poursuite, je voulais me réfugier à Ké-Som, où il y a des chrétiens. La chose ne m'a pas été possible. Vous ferez de moi ce que vous voudrez, ma vie est entre vos mains. — Soyez tranquille, répondit l'Annamite ; je ne suis pas homme à vous faire du mal, et le mandarin qui vous poursuit ne peut plus rien contre vous. Ce village n'est point de son ressort. »

Le missionnaire fut traité avec beaucoup de respect et de sollicitude. « Je crois, écrivit-il à son évêque, que la famille la plus religieuse n'aurait pu en faire davantage. » M. Titaud partit le soir et se réfugia dans un village chrétien sous la garde de son hôte. La femme de ce païen, prédestinée comme

lui à devenir chrétienne, se rendit bientôt près du missionnaire.

« Grand père, lui dit-elle, le jour où vous êtes « entré chez nous a été pour notre maison un jour « d'un grand bonheur. Un peu avant votre venue, « lorsque le jour commençait à poindre, j'étais en- « core endormie, et je voyais en songe je ne sais quoi « de brillant qui éclairait tout l'intérieur de notre « habitation. En même temps, au-dessus du toit, « j'entendais comme un éclatant concert; on eût dit « les transports d'une fête dont le ciel m'envoyait les « joyeux échos. Dans l'illusion de mon rêve, je crai- « gnis que le feu n'eût pris à la maison, et l'effort « que je fis pour appeler au secours me réveilla. Je « me levai aussitôt, et j'allai conter à ma belle-fille « ce qui m'était arrivé. Ce songe, lui dis-je, nous « annonce assurément quelque grand bonheur. A « peine achevais-je ces mots que vous entrâtes. Le « bonheur que j'avais rêvé ne s'était pas fait atten- « dre longtemps. »

Telle est la vie des missionnaires aux époques où la persécution ne sévit pas trop cruellement.

Une grande épreuve devait bientôt frapper l'Église annamite. Tu-Duc avait cessé de redouter les Français, et le persécuteur, digne héritier de Minh-Mang et de Thieu-Tri, allait se montrer. Une note adressée aux grands mandarins contenait les instructions suivantes :

« Les prêtres européens doivent être jetés dans les « abîmes de la mer ou des fleuves pour la gloire de la « vraie religion ; les prêtres annamites ainsi que

« leurs disciples, qu'ils foulent ou non la croix aux « pieds, seront coupés par le milieu du corps, afin « qu'on connaisse partout quelle est la sévérité de la « loi. Ayant examiné ces dispositions, nous les « avons trouvées très-conformes à la raison. Ordre « est donné aux mandarins de les mettre en pra- « tique... »

Ces instructions sont datées de la seconde lune de la quatrième année de Tu-Duc (mars 1851) et le 1er mai suivant un missionnaire français, M. Schœffler était décapité. Ce missionnaire fut arrêté dans le Tonquin occidental. Les satellites offrirent de le rendre aux chrétiens moyennant une barre d'or et cent barres d'argent (environ 12,000 francs). — « Si vous voulez qu'on cherche cette somme, mettez en liberté mes quatre disciples, dit M. Schœffler ; eux seuls peuvent la trouver. »

L'observation parut juste et les quatre chrétiens indigènes, pris avec le missionnaire, furent relâchés. Un prêtre annamite se mit aussitôt en quête pour trouver la somme demandée. Mais il sut bientôt qu'on le poursuivait avec la résolution de confisquer l'argent qu'il avait déjà recueilli et de le livrer ensuite aux mandarins; il dut se cacher. Les satellites conduisirent alors M. Schœffler au chef-lieu de la province et tout espoir de le racheter fut perdu. Le confesseur de la foi comparut devant les juges. Ceux-ci le condamnèrent à mort, mais ils lui épargnèrent la torture.

La sentence portait que le prêtre *Ao-Tu-Ding* (Augustin) aimait « si ardemment les chrétiens qui

lui avaient donné asile qu'on n'avait pu obtenir de ce scélérat aucun renseignement; » que, du reste, son crime étant incontestable et avéré, il devait avoir la tête tranchée et jetée dans les eaux de la mer et des fleuves. Comme toujours, lorsqu'il s'agit d'une condamnation à mort, les juges soumirent leur sentence à la révision du roi, sans oublier d'y joindre cette humble formule : « Pleins de respect, nous faisons notre rapport à Votre Majesté, et courbés jusqu'à terre nous attendons ses ordres. »

M. Schœffler fut confondu avec les autres prisonniers, « la cangue au cou et les ceps aux pieds jour et nuit. Ceux qui connaissent les cachots annamites et les criminels dont ils sont remplis comprendront, dit Mgr Retord, combien cette position dut lui être pénible. Quel martyre pour un prêtre européen de se trouver seul, à six mille lieues de son pays, dans une prison fétide et dévoré par la vermine! seul au milieu de scélérats païens qui vous regardent comme un animal curieux , se raillent outrageusement de votre innocence, vous fatiguent par les questions les plus absurdes et frappent continuellement vos oreilles pas les conversations les plus obscènes! Seul, le cou rongé par la cangue, les pieds déchirés par les ceps, sans un ami pour décharger votre cœur, sans une personne de confiance à qui vous puissiez adresser un mot pour adoucir l'amertume de votre âme. Cependant M. Schœffler a toujours paru joyeux et content de son sort. Il est vrai que ce sort était glorieux aux yeux de la foi, et c'est en effet le plus beau qu'un missionnaire puisse désirer. Sans doute aussi

que notre divin maître, qui l'avait choisi pour boire dans le calice de ses douleurs, le fortifia par l'onction intérieure de sa grâce. »

Tu-Duc confirma la sentence prononcée contre M. Schœffler. Le grand mandarin chargé de pourvoir à l'exécution de cette sentence montra au saint missionnaire d'assez grands égards. Il le fit sortir de la prison pour lui donner une chambre dans son propre palais; mais il ne permit à personne de l'approcher. Néanmoins M. Schœffler put recevoir plusieurs lettres de ses confrères, et notamment de son évêque. L'exécution eut lieu le 1er mai. Le grand mandarin craignait une démonstration des chrétiens, aussi fit-il mettre deux régiments sur pied pour être certain que *force resterait à la loi.* « Huit soldats, le sabre nu à la main, se tenaient aux côtés de M. Schœffler. Deux compagnies, chacune de cinquante hommes armés en nombre égal, les uns de fusils, les autres de lances, marchaient en avant sur deux lignes, dans un ordre alternatif de fusilier et de lancier. Deux éléphants formaient l'arrière-garde. Le héros de la foi s'avançait triomphalement au milieu de cet imposant cortége, le visage riant, la tête haute, tenant de la main sa chaîne relevée, et récitant de ferventes prières. Quel beau spectacle que la mort du martyr! Dans la foule immense qui l'entourait, la grande majorité était saisie d'admiration. Quel héros, disaient les païens, il va à la mort comme les autres vont à une fête! »

Arrivé au lieu du supplice, le martyr fit une dernière prière et baisa par trois fois un petit crucifix

qu'on lui avait laissé; puis il quitta sa tunique, rabattit sa chemise et tendit son cou à l'exécuteur en lui disant, les yeux tournés vers le Ciel : Faites promptement votre affaire. — Non pas, s'écria le mandarin, suivez le signal de la cymbale et ne frappez qu'au troisième coup. Le bourreau tremblait et s'y reprit à trois fois pour trancher cette noble tête « et même il fut obligé de scier avec son sabre les chairs qui tenaient encore. » Dès que les soldats eurent tourné le dos, les spectateurs, païens pour la plupart, se précipitèrent en foule sur le lieu même de l'exécution, pour recueillir le sang du martyr et se partager ses vêtements. La tête de M. Schœffler fut jetée au milieu du fleuve et les chrétiens ne purent la retrouver ; mais ils réussirent à s'emparer de son corps et l'emportèrent furtivement dans une paroisse voisine.

Le martyre de M. Schœffler eut naturellement pour résultat d'exciter l'ardeur et en quelque sorte l'audace des missionnaires européens et des prêtres indigènes. Le Pape avait accordé, en 1850, un Jubilé de quinze jours; le moment était venu pour les Annamites de profiter de cette grâce. Nulle part, assurément, on ne le fit avec plus de fruit que sur cette terre de sang. Écoutons Mgr Retord : « Vous ne sauriez croire quel ébranlement, quel bien immense ce Jubilé a produit pour le salut des âmes. A Ké-Vinh, nous étions dix confesseurs, sept prêtres indigènes et trois Européens, et cependant nous ne pouvions suffire au travail. » « Le Jubilé a produit ici un effet prodigieux, m'écrit M. Titaud, moi seul,

en quinze jours, j'ai entendu douze cents confessions. » « Je vous avoue, Mgr, m'écrivait M. Castex, que je ne connaissais pas encore la force et l'abondance des grâces d'un Jubilé ; je ne m'en faisais pas même une idée. Quelle foule, quel empressement, quelle ferveur pour approcher du saint tribunal, quelle patience pour attendre des quatre ou cinq jours avant de pouvoir passer. » MM. Legrand et Charbonnier m'ont écrit dans le même sens et avec le même enthousiasme. Mgr Jeantet m'annonce que dans les cinq paroisses qui forment le district où il se trouve, treize mille deux cent cinquante-trois personnes ont gagné le Jubilé. Enfin tout le monde est émerveillé des fruits immenses de salut que ce temps de grâce a produits (1). »

Ces faits prouvent combien le sentiment général des Annamites est contraire aux persécutions dirigées contre les chrétiens. L'appât de l'or, si puissant sur ces peuples, ne suffit même pas à exciter le zèle des païens. Rappelons-nous que les chrétiens ne forment au Tonquin et en Cochinchine qu'une bien faible minorité. Si l'esprit de haine, auquel Minh-Mang, Thieu-Tri et Tu-Duc ont toujours obéi avait pénétré, non pas même la masse du peuple, mais seulement l'armée entière des mandarins et des bonzes, l'œuvre des missionnaires serait devenue impossible. Au contraire, grâce à la neutralité et au respect d'une grande partie de la population, ces hommes de Dieu peuvent travailler avec

(1) *Annales*, t. XXIV, p. 7-30.

succès et presque publiquement à répandre la bonne nouvelle. Sans doute, leurs ennemis sont nombreux, de continuels périls les menacent, ils n'ont pas un lieu où reposer leur tête, et toujours ils sont sur le seuil de la prison ou sous la hache du bourreau. Néanmoins leurs progrès sont constants comme leurs efforts, et ce n'est pas sans fruit qu'ils répandent leur noble sang. Tandis qu'un missionnaire donne sa vie et meurt admiré des païens eux-mêmes, ses frères prêchent des retraites ou font des cérémonies qui attirent des milliers de spectateurs. C'est là le régime habituel; mais par moments, la persécution sévit avec une violence terrible; tout plie alors et bientôt tout se relèvera.

Nous venons de montrer un évêque présidant aux exercices du Jubilé, montrons-en un autre en tournée de confirmation. Les détails qui suivent sont empruntés à une lettre de M. Galy :

« La renommée eut bientôt publié dans tout le district l'arrivée de l'évêque (Mgr Pellerin), c'était un événement pour la petite république chrétienne. Les députations des diverses provinces se succédaient du matin au soir... c'était comme une procession de l'église, où trois maîtres en théologie préparaient les pénitents, à l'endroit où Mgr et moi entendions les confessions. Excepté une partie de l'après-dîner qui était consacrée à régler les affaires extérieures et à juger les procès, nous passions la journée au saint tribunal. Tous ceux qui dans le Bô-Trach n'avaient pas encore été confirmés, se disposèrent à l'être le dimanche suivant. Mgr devait administrer

solennellement la confirmation à l'église. Dès les deux heures du matin, les autorités civiles et religieuses, comme qui dirait les conseillers municipaux et les fabriciens, vinrent chercher l'évêque en grande cérémonie. Le chef du canton déployait un immense parasol sur la tête de Mgr. Le maire en portait un plus petit à côté de moi. Tous les autres dignitaires, rangés sur deux files, s'avançaient processionnellement, tenant de leurs deux mains un long bâton surmonté d'une lanterne chinoise, ornée de rubans et de petites sonnettes dont le cliquetis se mêlait au bruit solennel du tam-tam que l'ông-truin (chef des catéchistes), frappait par intervalle, en tête du cortége. Nous parcourûmes ainsi un espace d'environ dix minutes. Un peuple immense nous attendait à l'église. Depuis les marches de l'autel jusque bien au delà des portes, l'œil ne voyait qu'une masse compacte d'hommes, de femmes, d'enfants, pressés les uns contre les autres et ruisselant de sueur (1). »

Un vaste hangar servait d'église, les auditeurs étaient de pauvres chrétiens placés depuis vingt ans sous le glaive de la persécution ; et pour protéger ces réunions si sévèrement prohibées, on comptait sur l'obscurité de la nuit. Mais quelle majesté dans ce dénûment! Quelle force dans ces assemblées dont chaque membre bravait la mort! Quelle grandeur chez cet évêque et chez ce prêtre qui avaient quitté la France pour courir tant de périls en disant comme l'apôtre : *Je ne crains aucun de ces maux, et je n'es*

(1) *Annales*, t. XXV, p. 34.

time pas ma vie plus précieuse que moi, pourvu que j'accomplisse ma course et le ministère de la parole que j'ai reçu du Seigneur Jésus.

Lorsque Mgr Pellerin quitta cette chrétienté, tous les fidèles l'escortèrent jusqu'aux limites du village. Là il fallut se séparer. Le départ de l'évêque fut le signal de l'explosion de cris déchirants. M. Galy apprit plus tard que les païens étonnés de ces lamentations extraordinaires s'étaient dit entre eux : « C'est le grand chef des Da-Tô (chrétiens, disciples de Jésus) qui a visité ses enfants. Maintenant qu'il s'en retourne, ils sont dans la désolation. Où va-t-il ? Nul ne le sait. Les mandarins seront bien fins s'ils se saisissent de sa personne. »

Une œuvre, non pas plus dangereuse, mais plus difficile que les tournées de confirmation, c'est le recrutement du clergé indigène. Les vicaires apostoliques ont cependant toujours poursuivi sur le terrain même de la mission cette œuvre capitale. Mgr Pellerin réussit en 1846 à former et à maintenir un grand séminaire au centre même de la persécution à Diloan. Les chrétiens de Diloan se distinguent entre tous, il est vrai, par leur courage et leur bonne organisation. « Au premier signal du maire, soit le jour, soit la nuit, tous les hommes sont sur pied armés jusqu'aux dents. Malheur aux petits mandarins et aux soldats qui se présenteraient sans être munis d'une lettre en bonne et due forme émanée du roi ou du gouverneur de la province, ils risqueraient de ne pas retourner chez eux avec tous leurs membres. La prudence de l'ông-truin et des autres catéchistes

est égale à leur fermeté. Le collége est situé au milieu du village dans un vaste jardin entouré d'une épaisse haie de bambous. L'entrée en est impitoyablement interdite à tout le monde, même aux chrétiens de l'endroit, et parmi ces derniers, chacun est bien averti d'avoir à garder sa langue. »

Tout cela est bien précaire assurément, mais tout cela vit, résiste et porte des fruits. Le monde des beaux esprits ignore ces merveilles de la foi. Nos missionnaires meurent martyrs sans que le public des journaux de la libre pensée sache que nous avons des missionnaires. Mais quels cris d'admiration et de triomphe retentiraient partout si l'on apprenait que l'une ou l'autre des sectes philosophiques et socialistes qui aspirent à remplacer l'Église, a fondé une école dans un pays barbare, et qu'un des fondateurs est mort pour ne pas renier ses doctrines ! Voilà longtemps que les hommes du progrès indéfini attendent cet argument, qui toujours leur fera défaut. Soyons justes! Quelques socialistes ont tenté les aventures lointaines. On a vu les Saint-Simoniens partir, avec bruit, pour l'Orient en quête de la femme libre. Ils en sont revenus sans rien dire, et s'ils enseignent encore c'est comme fonctionnaires ou hommes de Bourse. Les Icariens et leurs frères ennemis, les Phalanstériens, ont voulu fonder des colonies en Amérique afin d'y jouir largement de tous les plaisirs matériels ; ils s'y sont battus et ruinés. Quant au protestantisme, s'il reste assez chrétien dans quelques-unes de ses sectes, pour donner des missionnaires, il ne donne point de martyrs. Les délégués des socié-

tés bibliques pénètrent rarement en effet, là où ne portent pas les canons anglais. Aucun d'eux n'a méconnu les ordres des Minh-Mang, Thieu-Tri et Tu-Duc défendant, sous peine de mort, aux barbares de souiller le sol annamite.

Nous ne terminerons pas sur ce point sans montrer comment meurt un évêque lorsqu'il ne reçoit pas la couronne du martyre. Nous citons une lettre de Mgr Gauthier : « Chaque année Mgr Masson malgré une santé défaillante entendait au moins six mille confessions, sans préjudice de ses autres fonctions administratives. Quelquefois, apprenant qu'un grand nombre de pénitents l'attendaient au saint tribunal, et ne pouvant se tenir debout, il se traînait au confessionnal, qu'il ne quittait pas avant d'avoir entendu les aveux de tous ceux qui se présentaient. Alors son catéchiste était obligé de le garder à vue, de crainte de quelque accident, et pour l'aider à regagner son lit. Le jour de sa mort, il paraissait affecté d'une indisposition si grave, que chacun le priait de rester en repos ; mais on lui avait annoncé que des chrétiens l'attendaient pour se confesser, des catéchumènes pour recevoir le baptême, et des païens pour se convertir ; dès lors il n'y eut plus moyen de le retenir ; il voulait aller à la conquête des âmes, et environ cinq heures après il rendait le dernier soupir au milieu des champs. Bienheureux le serviteur qu'à son arrivée le Seigneur trouvera occupé de la sorte. *Beatus servus quem, cùm venerit Dominus, invenerit sic facientem.* »

Le martyre de M. Schœffler accrut la haine de Tu-

Duc pour les chrétiens. — Comment faire, disait-il pour se débarrasser de ces hommes qui ne tiennent pas à l'argent et que la mort trouve joyeux ? Voilà vingt ans que nous les persécutons et nous n'avons encore rien gagné. — Il convoqua les grands mandarins et leur soumit cette question : Pour abolir la mauvaise doctrine de Jésus faut-il employer la force ou user de clémence ? Les avis furent partagés. Le grand mandarin Thuong-Giaï, l'un des hommes les plus influents du royaume, recommanda la tolérance, mais Kia-Ting, son rival, demanda de nouvelles rigueurs et le roi lui donna raison.

Tu-Duc affectait alors, comme son aïeul Minh-Mang, de tenir les chrétiens pour les ennemis déclarés de son pouvoir. Il leur reprochait de conspirer au profit d'An-Phong ou Lông-Hoang-Bâo, son frère, d'exciter à la révolte les populations toujours agitées de la basse Cochinchine, les Cambodgiens et les Muongs, habitants des montagnes qui séparent le Tonquin du Laos. Il est certain que l'on pouvait signaler dans beaucoup d'endroits des ferments de guerre civile, mais les chrétiens n'y étaient pour rien et ce n'est pas chez les Muongs surtout qu'ils pouvaient nourrir des projets de révolte. Cette partie de la population annamite jouit, en effet, d'un régime exceptionnel qui permet aux chrétiens d'y pratiquer presque librement leur religion.

On retrouve chez les Muongs les restes d'une organisation qui rappelle la féodalité. Ces peuplades sont gouvernées par des chefs héréditaires qui prennent le titre de seigneurs ou même de rois. Ces pe-

tits chefs sont indépendants les uns des autres et jusqu'au règne de Minh-Mang, ils avaient exercé sans contrôle le pouvoir souverain; mais ce prince les a réduits à l'obéissance et en a fait des fonctionnaires. Leurs principautés sont devenues des communes et des cantons où ils commandent à titre de maires ou de mandarins. « Toutefois, dit M. Legrand, le peuple ayant gardé ses anciennes coutumes et la difficulté des lieux ne permettant pas l'application rigoureuse des édits, les anciens seigneurs se trouvent encore de fait, arbitres des différends et juges paternels du hameau. Ces chefs sont appelés *Lang*, ce qui signifie noble et pur; ils sont, comme par le passé, entretenus par le peuple qui les révère. On leur fournit des gardes. Leur maison est sur un petit pied de guerre; ils ont droit de chasse et président les assemblées : en revanche, ils donnent deux ou trois fois l'année un banquet solennel à tous leurs vassaux. Presque tous ces *Lang* sont païens.... Cependant, ils sont tous venus nous saluer avec leurs familles qui sont ordinairement nombreuses, car les femmes, quel que soit le degré de parenté, ont le droit d'être nourries et logées par le chef de la maison. Les hommes vont chercher des dignités et faire fortune ailleurs comme nos cadets d'autrefois. »

Les *Lang* ont toujours montré aux évêques beaucoup de respect et de sympathie. Mgr Havard raconte ainsi son entrevue avec l'un d'eux : « Toute la maison du seigneur païen s'empressa d'assister aux fêtes que l'on me faisait. Le seigneur lui-même vint me saluer à son retour de la chasse et il m'exprima le re-

gret de n'avoir rien tué qui fût digne de m'être offert. Il portait si loin le respect pour ma personne qu'il n'aurait osé s'asseoir à côté de moi sur la même natte. Je lui fis cadeau d'un petit couteau d'Europe qui lui fit grand plaisir, et j'acceptai l'invitation d'aller voir son château que je trouvai environné d'une forte palissade de bambous. Il nous régala de thé et de bétel, et nous nous séparâmes bons amis avec promesse de sa part de ne point inquiéter les chrétiens en les forçant de prendre part à des cérémonies superstitieuses (1). »

Le pays des Muongs est très-malsain. Les Annamites de la plaine déclarent ne pouvoir vivre dans ces montagnes tant l'air et l'eau y sont insalubres. Les Muongs y gagnent de rester tranquilles chez eux. Ces peuplades sont relativement heureuses. Elles ont un gouvernement paternel et savent se contenter de peu. Les troupeaux forment leur principale ou plutôt leur unique richesse, et comme elles ont rarement affaire aux mandarins, leur seul ennemi est le tigre. Elles prennent contre cet incommode voisin une précaution qu'il faut signaler. « Dans ce pays toutes les maisons sont bâties sur pilotis, dit Mgr Havard. On agit de la sorte dans la crainte du tigre, qui lorsqu'il est pressé par la faim, vient dévorer le bétail placé au-dessous de l'habitation et laisse les hommes en repos. »

Ces peuplades sauvages ont presque toujours fait bon accueil aux missionnaires. Les païens y vivent

(1) *Annales*, t. IX p. 375.

en très-bon accord avec les chrétiens et ceux-ci montrent une foi vive. M. Legrand donne les détails suivants sur l'accueil que les Muongs firent en 1846 à Mgr Retord :

« On voyait ce peuple descendre avec transport de ses habitations pour se précipiter au-devant de nous ; les jeunes filles vêtues de blanc chantaient leurs cantiques ; les jeunes garçons battaient le tambour et le tam-tam, et tous les hommes armés de piques se rangeaient sur une longue file, ayant à leur tête les anciens du village. Pour les femmes âgées qui ne pouvaient nous suivre, elles se mettaient à genoux sur le passage de l'évêque, tandis que les enfants couraient çà et là dans les champs à la hauteur du cortége, s'arrêtant sur tous les monticules pour regarder par-dessus les têtes de la foule nos visages si nouveaux pour eux (1).»

Ces pauvres gens venaient tous offrir aux missionnaires de petits présents qu'il fallait accepter, sous peine de leur faire injure et de les désoler, les païens eux-mêmes apportaient leurs modestes offrandes « au roi de la religion » ; c'est ainsi qu'ils désignaient l'évêque.

Les missionnaires sont pour ces peuples les médecins du corps en même temps que les médecins de l'âme. Ils ont appris aux Muongs à purifier leurs eaux, et, chose plus appréciée, leur ont donné le vaccin. « C'est dans la chrétienté de Nâng-Nghuyên que nous commençâmes, dit Mgr Retord, à user du

(1) *Annales*, t. XXVIII.

vaccin que M. Castex nous avait apporté de France. L'opération eut un plein succès, et maintenant la vaccine est propagée dans presque toute ma mission, et même dans celle du Tonquin oriental. Je ne saurais vous dire à combien de milliers d'enfants nous l'avons déja inoculée ; chaque jour il nous en vient de grosses troupes ; l'empressement que mettent les parents à nous apporter ces petites créatures pour les faire vacciner, et la confiance qu'ils ont en cette opération faite par nous, sont quelque chose d'étonnant. Nous avons exercé beaucoup de médecins qui vaccinent aussi, de même que nos prêtres indigènes (1). »

Les missionnaires, il faut le reconnaître, font quelquefois de la médecine un peu au hasard, et même sans le savoir, mais cela ne nuit pas à leurs succès. Voici en quels termes Mgr Retord l'avoue : « Je suis devenu grand médecin, médecin des mandarins, médecin à réputation colossale, et ceci sans m'en douter, sans avoir étudié la médecine et sans y rien entendre. » Le saint prélat s'est fait cette belle réputation à l'aide d'un médicament préparé, en son absence, par un de ses anciens élèves. Ce remède rendit une voix nette au grand mandarin Thuong-Giaï, gouverneur de Ké-cho, atteint d'une toux opiniâtre, que l'on jugeait incurable. Quantité d'autres mandarins voulurent user d'un médicament aussi efficace ; « et voilà, ajoute Mgr Retord, que ma réputation grandissant avec ma clientèle s'est répandue partout et a fini par venir jusqu'à moi qui guérissais sans y

(1) *Annales*, t. XIX, p. 345.

penser, et qui me trouve un grand docteur sans le savoir. »

Le vicariat apostolique du Tonquin occidental, qui comprend le pays des Muongs est celui où les chrétiens sont le plus nombreux ; il a été aussi, des plus éprouvés. L'un des missionnaires attachés à ce diocèse, M. Bonnard, fut arrêté le 21 mars 1852, au moment où il donnait le baptême à vingt-cinq enfants de la commune de Bôi-Xugên. Le mandarin qui avait fait cette arrestation, voulant donner une haute idée de son mérite, prétendit qu'il avait dû mettre près de cinq cents hommes sous les armes pour réussir dans sa périlleuse entreprise. Il n'en était rien. Douze ou quinze soldats avaient pris M. Bonnard et deux de ses catéchistes au moment où ils cherchaient à se sauver à travers un champ de riz. Le confesseur de la foi put, de sa prison, écrire à son évêque, Mgr. Retord. Nous citerons quelques lignes de la réponse de cet apôtre. M. Bonnard s'était rendu à Bôi-Xugên, poste dangereux, sans une nécessité absolue.

« Vous avez bien du bonheur, lui disait Mgr Retord, d'être d'une manière si visible le bien aimé du Dieu des souffrances ; sans cela j'aurais eu envie de vous en faire quelques reproches... Moi, votre évêque, moi le vieux capitaine de vingt ans de service en terre étrangère, ne devrais-je pas être couronné avant vous? Comment osez-vous me supplanter ainsi? Mais je vous pardonne parce que c'est Dieu qui l'a voulu. Vous êtes à ses yeux un fruit mûr pour le Ciel, un fruit qu'il va bientôt ceuillir... Allez donc en paix, enfant gâté de la Providence, allez jouir du

triomphe qui vous attend. Je vous admire d'avoir été choisi de si bonne heure pour combattre le grand combat des héros chrétiens ; je vous porte envie, il est vrai, mais c'est une envie d'amour , une jalousie de tendresse. Il est certain que vous serez mis à mort, préparez-vous y donc le mieux que vous pourrez. »

Voilà quel langage parlent nos prêtres en face des bourreaux armés pour la défense du paganisme ! C'est le langage que tenaient les premiers chrétiens aux représentants de cette civilisation romaine qui restait fidèle à toutes ses doctrines, à tous les enseignements de ses sages, lorsqu'elle insultait au sang de Jésus-Christ.

Un prêtre indigène, le père Tink, ancien confesseur de la foi, réussit à pénétrer près du missionnaire, prisonnier de Jésus-Christ, *vinctus in Christo*; il lui donna la sainte communion. M. Bonnard parut quatre fois devant les juges, et comme M. Schœffler, il fut condamné à mort sans avoir été mis à la torture. Ses deux catéchistes Kim et Bâ , reçurent au contraire des coups de rotin, chaque fois qu'ils furent interrogés. Ils résistèrent à toutes les provocations, à toutes les souffrances et se tirèrent habilement de toutes les questions captieuses. Les juges désirant les sauver voulurent mettre dans leur rapport qu'ils avaient foulé la croix aux pieds, mais ces fervents chrétiens protestèrent en déclarant bien haut qu'ils demandaient la mort. Cette grâce ne leur fut pas accordée. Les juges décidèrent que l'affaire de ces deux criminels serait renvoyée à une autre session. Plus tard ils réussirent à s'évader.

Le roi confirma la sentence portée contre M. Bonnard. L'exécution fut fixée au premier mai. Voici les dernières lignes écrites par le martyr. Elles sont adressées à ses confrères :

« Continuez, je vous en conjure, à vous souvenir de moi devant Dieu ; pour moi, ainsi que je vous l'ai dit, si le Seigneur prend pitié de mon âme et que je puisse quelque chose auprès de sa bonté souveraine, soyez bien persuadés que je ne vous oublierai pas. Demain samedi fête des saints Philippe et Jacques, premier mai, et anniversaire de la naissance de M. Schœffler pour le ciel, voilà je crois, le jour fixé pour mon sacrifice : *Fiat voluntas Dei.* Je meurs content : Que le Seigneur soit béni ! Adieu à tous dans les saints cœurs de Jésus et de Marie ! »

Le supplice de M. Bonnard eut lieu dans les mêmes conditions que celui de M Schœffler et dans la même ville, Nann-Ting ou Nam-Ding. Cette fois encore, on vit les païens recueillir le sang du martyr et se partager ses vêtements. Au lieu d'enterrer le corps sur l'emplacement même de l'exécution, comme on s'y attendait, on déposa cette précieuse dépouille dans une grande barque montée par une compagnie de soldats ; puis on mit à la voile avec des vivres pour trois jours. S'agissait-il donc d'une expédition lointaine? Des chrétiens qui avaient tout observé prennent un canot et naviguent dans les eaux de la barque mandarine. Celle-ci s'arrête après quelques heures de navigation, puis elle remonte le fleuve. Les chrétiens arrivent aussitôt. Il faisait nuit. Un jeune homme plonge à vingt-cinq pieds de profondeur, et

descend droit sur le corps du saint martyr dont il touche les pieds et les mains, puis il revient triomphant sur l'eau, en disant : « Je l'ai trouvé ! » Les mandarins avaient attaché au corps de M. Bonnard une énorme pierre à piler du riz « et lui avaient fixé sous le bras sa tête enfermée dans un petit sac. » Une fois découvert, le cher trésor fut promptement retiré de l'abîme et porté à l'évêque. « Sur-le-champ, dit Mgr Retord, on revêtit le corps de M. Bonnard de tous les ornements sacerdotaux et on le déposa, la face découverte, dans un très-beau cercueil donné par une famille chrétienne. Il resta ainsi exposé entouré de flambeaux au milieu de l'église de notre collége jusqu'au soir du lendemain. Nous l'enterrâmes alors avec toutes les cérémonies du rituel (1). »

Chaque coup frappé sur les chrétiens semblait accroître la fureur de Tu-Duc. Les mandarins reçurent l'ordre de tout faire pour en finir avec la secte obstinée des *Da-to*, et comme il s'agissait pour eux d'une question capitale, — la conservation de leur emploi, — ils obéirent généralement avec zèle.

Nous n'avons pas à suivre cette persécution dans toutes ses phases. Les prêtres indigènes, que Tu-Duc avait d'abord ménagés, furent poursuivis aussi activement que les missionnaires ; l'un d'eux, Philippe Ming, fut martyrisé le 3 juillet 1853. Il fit l'admiration des juges et des bourreaux pendant le procès et au moment du supplice. Les païens eux-mêmes dirent après sa mort : le bon prêtre est au ciel.

(1) *Annales*, t. XXV, p. 76.

Tu-Duc ne tenait pas seulement à poursuivre les chrétiens à cause de leur foi, il voulait aussi qu'on les regardât comme des conspirateurs toujours prêts à prendre les armes contre lui. Aussi chercha-t-il à les envelopper dans un complot tramé en 1854 par son frère, An-Phong. Ce prince réunit un jour ses rares amis et leur fit boire *le sang du serment.* « C'est une cérémonie usitée dans ce pays entre ceux qui veulent s'engager par un pacte secret et indissoluble. Pour cela on tue un animal, le plus souvent un porc; on remplit de son sang une coupe, que l'on fait passer à la ronde et chacun doit y tremper ses lèvres. Quelquefois lorsqu'il s'agit d'une affaire grave et solennelle, chacun des initiés se fait une petite incision, répand de son sang dans la coupe et ce mélange sert de breuvage. L'animal est mangé ensuite dans un festin commun et sacré (1). »

Les projets formés dans ce conciliabule furent dénoncés par un bonze. On fit beaucoup d'arrestations et il y eut plusieurs exécutions capitales. An-Phong fut condamné à être coupé en cent morceaux, mais Tu-Duc commua sa peine en prison perpétuelle. Le malheureux conspirateur mourut cependant de mort violente : les uns disent qu'il s'étrangla, les autres assurent qu'on l'empoisonna. Aucun chrétien n'avait été compromis dans cette affaire; néanmoins dès que Tu-Duc en eut fini avec son frère, il fit paraître un nouvel édit contre les *sauvages de l'Occident* et leur *religion perverse.* « Partout où il y a des maisons de

(1) *Annales*, t. XXVIII, p. 115. Lettre de Mgr Pellerin.

prière, disait le roi, il faut les brûler, il faut combler les souterrains, raser les haies, interdire les assemblées chrétiennes, en un mot prendre tous les moyens d'en finir... Si un prêtre des sauvages de l'occident est découvert par d'autres que les mandarins, alors tous les fonctionnaires, grands et petits, seront châtiés avec une rigueur exemplaire ; les subalternes seront punis plus sévèrement encore que les supérieurs ; les recéleurs payeront de leur tête. Même conduite à suivre pour les prêtres indigènes quoique le crime soit moins grand. »

Minh-Mang donnait deux mille cinq cents francs pour la capture d'un missionnaire. Tu-Duc éleva cette prime et promit en outre mille francs pour l'arrestation d'un prêtre indigène ou d'un simple disciple des Européens. Enfin il prescrivit aux mandarins maritimes de n'avoir aucune communication avec les navires européens.

Mgr Pellerin écrivait, à propos de cet édit, au directeur du séminaire des missions étrangères : « C'est évidemment la crainte des Européens qui est le motif de la persécution, et je suis convaincu que cette crainte et cette haine sont communiquées ici par la Chine, qui veut conserver à tout prix sa funeste influence sur les États qui l'entourent. La Chine est comme cette grande Babylone de l'Apocalypse, qui enivre les rois et les peuples du vin de ses abominations; bientôt peut-être on pourra dire aussi d'elle: *Cecidit, cecidit Babylon magna*: Elle est tombée, elle est tombée, la grande Babylone. Les rebelles d'un côté, et les nations étrangères de l'autre, lui feront ce que

les barbares ont fait à Rome païenne : alors viendra une ère nouvelle (1) ».

Comme Touranne était toujours le point le plus menacé par les *barbares*, Tu-Duc augmenta la garnison de cette place. On y vit arriver un nouveau régiment de ces *braves*, dont voici l'uniforme et la tenue :

« Les soldats annamites ont des uniformes de gros drap d'Europe ; leur habit ne diffère pas pour la forme de ceux du peuple ; mais les manches sont d'une couleur différente de celle du reste du corps ; les parements ressemblent assez à ceux des uniformes de notre pays ; des bandes et une ceinture d'une nuance tranchante viennent encore perfectionner la bigarrure. Leur coiffure consiste comme celle des autres Annamites, en un turban, avec la seule différence qu'ils affublent par-dessus, un petit chapeau pointu fait comme un couvercle de casserole. Leur pantalon est si court qu'il laisse à découvert leurs jambes et leurs pieds noirs : impossible de rien imaginer de plus grotesque. Comme ils sont couchés continuellement à terre tout habillés, leur malpropreté est extrême ; sans parler de la vermine dont ils sont couverts, leurs vêtements pour la plupart sont tout déchirés et raccommodés tant bien que mal avec toutes sortes de lambeaux. Enfin, sans tenue, ils ne gardent pas même de rang, et marchent à la débandade. Ils sont néanmoins distingués les uns des autres, moins par la couleur particulière à chaque bataillon, que par l'armure. Ceux-ci ont un fu-

(1) Lettre de 1855.

sil avec baïonnette, ceux-là des piques de huit pieds armées d'un fer de six pouces ; d'autres portent des lances de six pieds dont le fer en forme de coutelas a plus d'un pied de hauteur; d'autres enfin, n'ont que le sabre et le bouclier. J'imagine que quand ils sont en bataille, les fusils au moins sont séparés des autres armes, mais en route tout est pêle-mêle. Je sais qu'il n'existe pas de cavalerie et que les pièces de campagne sont portées à bras (1). »

La résolution de Tu-Duc au sujet des navires européens fut bientôt mise à l'épreuve. Un bâtiment de guerre français, le *Catinat*, parut en 1856 dans la baie de Touranne. Son commandant, M. Lelièvre de Ville-sur-Arc, avait été chargé par M. de Montigny, plénipotentiaire de la France près des souverains d'Annam et de Siam, de remettre au gouverneur de Touranne une lettre où il annonçait sa prochaine arrivée et indiquait le but de sa mission. L'embarras du gouverneur et des autres mandarins fut extrême; ils demandèrent des instructions à Tu-Duc. Celui-ci répondit qu'il fallait tout refuser aux barbares, mais nos marins se fâchèrent et Tu-Duc céda. Nous avons raconté plus haut (2) cet incident de nos relations avec l'empire d'Annam ; il nous reste à donner quelques détails sur les résultats qu'il eut pour les chrétiens.

Le 8 novembre 1856, tandis que nos navires étaient encore dans le port de Touranne, les censeurs publics dénoncèrent au roi comme chrétiens l'un des digni-

(1) *Annales*, t, XI, p. 236. Lettre de M. Cornay.
(2) Chapitre II, p. 34-36.

taires de la cour, le grand mandarin Ho-dinh-hy, intendant du palais de S. M. annamite. La dénonciation portait que ce mandarin abusait probablement de sa position pour faire passer des renseignements aux Français, dont « Les vaisseaux à l'ancre dans la rade de Touranne se conduisaient d'une manière fort hautaine et contraire à tous les rites, au point que tous les mandarins, grands et petits en étaient indignés et en grinçaient des dents. »

Ho-dinh-hy fut dégradé et mis en prison. Il avoua qu'il était chrétien. « Quant aux prêtres, aux fidèles et aux églises de cette province, ajouta-t-il, je ne les connais pas et j'ignore également ce que sont venus faire ici, les navires européens. » Le roi prit connaissance de l'interrogatoire de son ancien intendant et ajouta en note : « Qu'on le presse sur chaque article jusqu'à ce qu'il manifeste sa perversité. » Deux jours après, l'accusé fut mis à la torture. Les menaces et la douleur lui arrachèrent des aveux mêlés de mensonges. Dans l'espoir d'intimider le roi, il prétendit qu'un prêtre indigène nommé Oai, était en relations avec les Français. Cette déclaration et quelques nouveaux détails que le malheureux Ho-dinh-hy, ou plutôt Michel de son nom de baptême, donna encore le lendemain dans les souffrances d'une nouvelle torture, provoquèrent de nombreuses arrestations. Des satellites circulaient en tous sens pour prendre les parents du prisonnier et surtout le prêtre Oai. La terreur atteignit ses dernières limites parmi les chrétiens. Les uns enfouissaient en terre, ou transportaient sur des barques, ce qu'ils avaient de plus pré-

cieux ; les autres abandonnaient leurs maisons et fuyaient sans ressources. Les religieuses furent dispersées, les élèves congédiés, les maisons de Dieu démolies ; tous les prêtres durent se cacher avec le plus grand soin. Cependant Tu-Duc ne voulait pas encore pousser les choses trop loin ; il craignait l'arrivée de M. de Montigny avec plusieurs navires français. Lorsque cette crainte fut dissipée, il ne songea plus qu'à se venger ; il ordonna de reprendre « les procédures commencées contre les chrétiens et qu'on avait suspendues, disait-il, parce que l'année touchait à sa fin (1). » Il ne voulait pas avouer qu'il avait eu peur. De nouvelles arrestations eurent lieu, et le 22 février 1857, trente chrétiens comparurent devant le tribunal de Hué ; cinq d'entre eux, dont quatre étaient mandarins » apostasièrent; tous les autres refusèrent de marcher sur la croix. Les juges eurent alors recours au rotin, et ils obtinrent ainsi, en diverses séances, six abjurations. Quatre femmes se trouvaient au nombre des accusés. Elles montrèrent beaucoup de courage, et restèrent jusqu'au bout, fidèles à Dieu. L'une d'elles, Madeleine Ho, jeune fille de dix-huit à vingt ans, sœur du prêtre Oai reçut, en trois fois, vingt-six coups de rotin.

Ho-dinh-hy fit preuve d'un attachement inébranlable à la foi ; il endurait avec une patience et une humilité admirables les reproches que lui adressaient plusieurs de ceux qu'il avait compromis par ses ré-

(1) Lettre de Mgr Sohier, coadjuteur du vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale. Nous analysons cette lettre.

vélations. Souvent, il se prosterna devant eux pour leur demander pardon. Il n'eut d'ailleurs à se défendre que prés des apostats; les autres accusés acceptaient leur sort avec joie, ou, tout au moins, avec fermeté; loin de s'emporter contre Michel, ils voyaient en lui un frère digne de leur amour. Malgré l'activité de la surveillance et l'imminence du péril, un prêtre annamite pénétra plusieurs fois dans la prison, et Michel put se confesser et communier.

Le procès dura longtemps, car Tu-Duc voulait absolument qu'on découvrît le prêtre Oai; enfin, il donna l'ordre d'en finir. Michel Ho-dinh-hy fut condamné à subir la peine des rebelles, comme suspect d'avoir entretenu des intelligences avec les Français. Quant aux autres accusés, on les condamna exclusivement comme chrétiens. Le roi recula même devant l'application de son dernier édit, et ces généreux confesseurs, au lieu d'être étranglés, furent exilés aux extrémités du royaume, après que le bourreau leur eut gravé sur la figure des caractères indiquant leur crime (1). Quatre des condamnés avaient plus de soixante-dix ans. Cette circonstance les fit gracier. « Leur vieillesse, dit la sentence, est voisine de la mort, et comme ils n'auront pas la force d'aller en exil, si on les retient ici, ils ne feront que salir les prisons, ne vaut-il pas mieux prendre leur argent et les renvoyer à leur village en les plaçant sous la surveillance du maire et du chef de can-

(1) On met le nom du lieu de l'exil, sur la joue droite, et sur la joue gauche ces mots : *Ta-Dao* (religion perverse).

ton? » Enfin quatre de ceux qui avaient abjuré n'ayant visiblement cédé qu'à la douleur, ils partagèrent le sort des « chrétiens endurcis. » Ils firent pénitence et purent avant leur départ se réconcilier avec Dieu.

Tu-Duc ne se borna pas à ratifier la sentence portée contre Michel, il y ajouta cette note : « Ho-dinh-« hy, d'abord simple greffier, s'est élevé au grade de « grand mandarin; il a osé mépriser les lois du « royaume et suivre une religion perverse, sans té-« moigner le moindre repentir ; bien plus, il a en-« voyé secrètement son fils étudier à Syncapour, il « est allé rendre visite au prêtre Oai et s'est entre-« tenu avec lui des navires français ; évidemment « c'est un ingrat qui a deux cœurs , il est digne de « mourir mille fois ; qu'on lui tranche promptement « la tête pour servir d'exemple aux autres.

« De plus, nous ordonnons que cinq mandarins « et quinze soldats conduisent trois fois, de trois « jours en trois jours Ho-dinh-hy autour de la ville « intérieure, dans tous les marchés et sur toutes les « places, et qu'à chacun de ces endroits un crieur « public fasse cette proclamation : Ho-dinh-hy est « coupable d'avoir pratiqué une religion perverse. « C'est un rebelle, il est sans pitié pour ses parents « (parce qu'il les expose à être enveloppés dans sa « condamnation) ; il a transgressé les lois du royau-« me (en n'obéissant pas à l'édit). » Ensuite il faut « ajouter : « Les chrétiens affirment que ceux qui « meurent ainsi vont en paradis; cela est-il bien « vrai? Nous n'en savons rien. En attendant, Ho-

« dinh-hy souffre ; où donc est Jésus ? Pourquoi ne
« vient-il pas le délivrer ? » Il faut publier cette pro-
« clamation partout, afin que chacun sache qu'il ne
« sert à rien d'être chrétien. De plus, à chaque car-
« refour, on donnera trente coups de bâton au con-
« damné ; et, quand on l'aura promené ainsi par
« trois fois, qu'on lui tranche publiquement la tête,
« afin qu'à ce spectacle les chrétiens soient confon-
« dus, et qu'ils se corrigent. Il faut accomplir cette
« ordonnance avec respect. »

Les ordres du roi furent ponctuellement exécutés. Michel reçut en trois jours, sur les différentes places de la ville, cent quatre-vingts coups de bâton. Le premier jour, bon nombre de chrétiens avaient suivi en pleurant, le confesseur de la foi; il les blâma, et défendit toute nouvelle démonstration. Il était tout joyeux de souffrir et d'être couvert de confusion pour Jésus-Christ. C'est le 22 mai que fut consommé son martyre. Quand il entendit le bruit lugubre du tam-tam qui donnait le signal du départ, il pâlit et la sueur lui coulait par tous les membres, c'était le moment de son agonie; mais il revint bientôt à lui et ne montra aucune faiblesse. Une multitude innombrable de néophytes et de païens étaient accourus à ce spectacle pour donner au patient une dernière marque d'affection et de tendresse, car il jouissait de l'estime générale à cause de sa probité et de sa justice. Deux prêtres l'accompagnaient confondus dans la foule et lui donnèrent plusieurs fois l'absolution à un signal dont ils étaient convenus. Quand il fut arrivé sur le lieu du supplice, il se lava les pieds, fuma une der-

nière pipe, arrangea lui-même avec soin ses cheveux et ses vêtements, puis il se mit à genoux, et sur un signe du mandarin, le bourreau lui abattit la tête de deux coups de sabre.

Un mois plus tard, quatorze soldats de la garde de la reine-mère furent dénoncés comme chrétiens. Ils parurent cinq fois devant les juges et confessèrent leur religion avec courage. Un seul eut le malheur d'apostasier. Leur unique réponse aux mandarins fut celle-ci : « Nous obéissons en tout aux lois du royaume; quant à notre religion, nous ne pouvons pas y renoncer; nous sommes prêts à tout souffrir pour elle. » Ils furent marqués au visage et condamnés à l'exil. »

Nous n'entrerons pas dans plus de détails au sujet même de la persécution, mais nous ferons quelques emprunts encore à la lettre de Mgr Sohier. « C'est la dernière expédition des Français à Touranne qui a rallumé la fureur des persécuteurs, dit le saint prélat, et rien ne m'est plus pénible que d'entendre les chrétiens me répéter que nos compatriotes sont la cause de toutes leurs souffrances. Quand viendront-ils donc venger leur honneur si gravement compromis aux yeux de tous les Annamites, par tant de tentatives infructueuses? »

Cette crise si violente n'a pas interrompu l'œuvre des missionnaires. « En dépit de Tu-Duc et de tous ses suppôts, dit encore Mgr Sohier, j'ai ordonné, le jour de la fête du Saint-Rosaire, un prêtre, quatre diacres, dix minorés et un tonsuré. »

Pendant que l'on jugeait Ho-dinh-hy, la *Capri-*

cieuse, frégate française qui attendait, à Touranne, M. de Montigny, reçut à son bord un des évêques de la Cochinchine, Mgr Pellerin. Ce prélat venait donner des renseignements à nos marins et s'enquérir, au nom des missionnaires, du but réel de l'expédition. Il avait couru bien des périls pour remplir cette mission importante. Son voyage, des environs de Hué à Touranne, avait duré près de trois mois, et l'un de ses prêtres, nouveau venu dans la mission, M. Paspin, était mort à la peine. Voici quelques détails sur cette course, dont les incidents pourraient remplir un volume.

Le prélat ayant appris l'arrivée du *Catinat*, sur les côtes de la Cochinchine, s'était embarqué avec M. Paspin et deux ou trois indigènes pour aller à la rencontre du navire français. Un de ces coups de vent terribles qu'on appelle typhon brisa leur jonque et les jeta sur le sable, tout meurtris et accrochés à des débris de mâture.

Ils furent bientôt entourés de rôdeurs accourus sur le rivage dans l'espoir que la tempête leur apporterait quelques épaves. L'évêque, le missionnaire et leur catéchiste purent se sauver en sacrifiant le peu de bagage que la mer avait rejeté. Ils s'enfoncèrent dans les montagnes et restèrent deux jours sans manger, mais ils eurent le bonheur de rencontrer une mare d'eau fétide et ils purent boire. Ils essayèrent de tromper leur faim en mâchant des feuilles d'arbre, à l'exemple des singes qui gambadaient autour d'eux. « Avec quelle joie, nous disait Mgr Pellerin, j'aurais mis la main sur un de ces insolents

quadrumanes. » C'eût été là une pièce de résistance. Ces singes, dont les jambes sont noires, les cuisses rouge carmin, le dos gris et le ventre blanc, n'ont pas moins de quatre ou cinq pieds de hauteur. Il ne fallait pas songer à un tel rôti.

A force de fouiller dans leurs poches, Mgr Pellerin et M. Paspin y trouvèrent un peu de tabac, ils le fumèrent avec délices et sentirent moins vivement le vide de leur estomac. Le troisième jour le catéchiste, qui avait été à la découverte, rapporta du riz et des patates. De plus les naufragés avaient en vue le *Catinat*. Ils descendirent la nuit sur le bord de la mer pour gagner ce navire, mais lorsque le jour fut venu ils reconnurent avec désespoir que le *Catinat* était parti. Il fallut se sauver et on réussit après mille périls à gagner un village chrétien. M. Paspin, déjà malade, ne put supporter ces nouvelles fatigues; il mourut et Mgr Pellerin le fit enterrer dans la chambre même où il avait rendu le dernier soupir. La prière des morts n'était pas achevée que l'évêque dut fuir de nouveau. On l'avait dénoncé! Il s'engagea encore une fois dans les montagnes et put gagner les côtes, vêtu de quelques lambeaux d'étoffes qu'il avait lui-même taillés et cousus. Nous trouvons dans une lettre de Mgr Retord la description de ce costume. « Avec un lambeau de toile peinte, Sa Grandeur se tailla un semblant de pantalon européen, se découpa un gilet et une espèce de tunique et se confectionna un soi-disant képi. Elle orna le tout de je ne sais quels vieux galons, » et put, sous ce costume, traverser les postes annamites en qualité d'officier

de la marine française. « La *Capricieuse* était dans la baie de Touranne. Mgr Pellerin s'avança le matin sur le bord de la mer, fit des signes et chanta à tue-tête tous les chants populaires français qu'il put trouver, la *Marseillaise*, *Fanfan la Tulipe*, *au Clair de la lune*. On l'entendit, et on vint le chercher. — Qui êtes-vous, monsieur, dit l'officier qui commandait le canot, à ce chanteur si bizarrement accoutré? — Je suis l'évêque de Cochinchine.

L'Église annamite devait compter bientôt un nouveau martyr. Mgr Diaz, religieux espagnol de l'ordre de Saint Dominique et vicaire apostolique du Tonquin central, avait été arrêté le 21 mai 1857 à Bui-Chu; Tu-Duc voulut frapper cet évêque afin que l'on sût partout qu'il défiait les barbares d'occident. Mgr Diaz fut décapité le 20 juillet à Nann-Ting. Cette ville tonquinoise a vu mourir en six ans quatre missionnaires. Au moment où je termine ce livre, on n'a pas encore reçu, en Europe, des détails circonstanciés sur l'emprisonnement, les interrogatoires et le martyre du vénérable prélat espagnol. On sait seulement qu'il fut soumis à d'affreuses tortures.

Un bâtiment français, le *Catinat* et le *Lily*, steamer affrété par le consul d'Espagne à Macao, avaient tenté de sauver Mgr Diaz. Ils arrivèrent trop tard.

Voici, d'après le *Moniteur*, quelques renseignements sur cette infructueuse tentative ; ils sont extraits d'une lettre datée de Macao, le 8 octobre 1857 :

« Nous arrivâmes le 11, à la nuit, dans une baie très-ouverte du côté du sud. Le lendemain, deux em-

barcations du bord nous portèrent, avant le lever du soleil, vers la rivière et le village que nous avions aperçus la veille à environ deux lieues de distance. Nous apprîmes que ce gros village s'appelait *Li*; la rivière qui le baigne porte le nom de *Kann*. A peine débarqués et installés dans la maison communale, nous nous vîmes entourés de chrétiens. Leur première parole fut que Mgr Diaz avait été décapité à Nann-Ting, le vingt-neuvième jour de la cinquième lune intercalaire, soit le 20 juillet dernier.

« Nous prîmes aussitôt la résolution d'aller à la recherche de la ville qui venait d'être le théâtre du martyre de l'évêque espagnol. Il s'agissait seulement de trouver des pilotes qui voulussent nous y conduire, et il nous fut malheureusement impossible de nous en procurer un seul, Nous apprîmes seulement que Nann-Ting est bien plus au nord, et qu'il fallait longer la côte pendant trois jours et trois nuits pour pouvoir l'apercevoir du haut des mâts de notre vapeur.

« Nous nous remîmes donc en route le 13 septembre au point du jour, et nous jetâmes l'ancre pour la nuit à Tann-Meunn.

« Notre arrivée à cet endroit parut produire sur les nombreux bateaux de pêche disséminés dans la vaste baie un effet de véritable attraction. Tous se portèrent immédiatement vers nos steamers et nous nous en vîmes bientôt entourés. Mais aux bruyantes manifestations de leur joie, nous ne tardâmes pas à comprendre que c'étaient des chrétiens et des amis. En effet, quelques instants après, un bateau se dé-

tacha de la ligne et vint résolûment accoster le *Catinat.* On laissa monter à bord tous ceux qui s'y trouvaient, et nous vîmes aussitôt sept de ces pêcheurs se prosterner à nos pieds en pleurant. L'un d'eux, un vieillard, avait servi comme soldat en Cochinchine ; il avait assité, du rivage, à la destruction de l'escadre annamite opérée par la *Victorieuse*, à Touranne, en 1847, connaissait très-bien le pavillon français et l'avait signalé à ses compagnons dès qu'il l'avait aperçu. Au bout d'une heure, ils partirent enchantés de l'accueil que nous leur avions fait, en nous promettant de nous envoyer bientôt un prêtre indigène.

« Celui-ci ne se fit pas longtemps attendre. Il arriva dans la nuit avec deux ou trois catéchistes et une dizaine de chrétiens. Il s'appelait André, et, bien que les pieds nus et plus que misérablement vêtu, il avait une tenue de dignité que nous ne nous lassions pas d'admirer. Il resta à bord une grande partie de la nuit, nous fit un bien triste tableau des persécutions exercées contre les chrétiens, nous confirma la nouvelle de la mort de Mgr Diaz, et nous promit, pour nous conduire à Nann Ting, des pilotes qu'il envoya chercher par un de ses catéchistes... »

Les mandarins annamites ne manquent pas d'audace. Deux d'entre eux osèrent se rendre à bord du *Catinat* pour y faire une sorte d'enquête. Nous citons :

« Dans la journée, les pilotes arrivèrent, et nous nous préparions à partir, quand les vigies du bord signalèrent l'approche de plusieurs bateaux se diri-

geant vers le *Catinat*, qu'ils accostèrent. Le premier coup d'œil jeté sur ces nouveaux visiteurs nous donna à penser que c'étaient des mandarins. A peine reçus à bord, ils s'étaient attablés sans la moindre cérémonie, et avaient commencé à faire subir à nos interprètes un interrogatoire qui semblait des plus pressants. Deux de ces personnages semblaient présider à la séance. « Qui êtes-vous? » leur demanda le commandant du *Catinat*.—« Instituteurs de village pour la langue chinoise, » répondirent les deux mandarins. Ils ne disaient pas la vérité. Nous sûmes plus tard, par nos catéchistes et les pilotes, que c'étaient le préfet du département de *Ho-Tchong* et le magistrat du district de *Héou-Lou*, qui avaient jugé à propos de nous faire ainsi une visite incognito.

« Leurs questions alors, entremêlées d'avis, se succédèrent de leur part sans hésitation ni délai. « D'où venions-nous? — Que voulions-nous? — « Nous présentions-nous en amis? — Quelles étaient « les nouvelles de Chine? — Y avions-nous de gran- « des forces? — Y étions-nous occupés? — Les « côtes du Tonquin étaient bien dangereuses. — Il « y avait peu d'eau dans les fleuves, — le pays était « bien pauvre,—les Français étaient connus dans le « monde entier comme la nation la plus chevaleres- « que, — mais ils étaient très-vifs, se fâchaient très- « facilement. — Le grand empire français était très- « riche , il n'avait besoin de rien du tout. — Pour- « quoi les Français se donneraient-ils la peine de « naviguer? — Faire le commerce n'est bon que « pour les peuples qui meurent de faim chez eux.—

« Mais les Français, on les aime tant ! — Tout est à « leurs ordres, bœufs, chèvres et volaille, bétel, lé- « gumes et fruits. — Ils n'ont qu'à demander..... « mais le temps devient menaçant. — Il y aura « bientôt un typhon, le golfe deviendra un gouffre « de tempêtes. » Et nos mandarins concluaient que pour ne pas nous exposer à un accident, ce qui leur causerait beaucoup de peine, nous devrions réellement nous en aller.

« Nos interlocuteurs connaissaient et admirent sans difficulté la mort de Mgr Diaz, ou plutôt d'un étranger quelconque. Ils en avaient entendu parler, mais certainement le gouverneur-général n'avait pas connu sa nationalité. Comment aurait-il osé mettre à mort un sujet français ou espagnol ? Cela ne se pouvait pas. Il arrivait actuellement de l'intérieur de la Chine beaucoup de vagabonds qui s'introduisaient au Tonquin sous toutes sortes de prétextes et y révolutionnaient le pays. Or, *l'individu* qui avait été exécuté le 20 juillet en était un, selon toute probabilité. »

La navigation jusqu'à Nann-Ting, offrait de grandes difficultés, et l'exécution de Mgr Diaz avait enlevé tout but spécial à l'expédition ; on y renonça.

« Il fut convenu, toutefois, ajoute le correspondant du *Moniteur*, qu'on attendrait encore un ou deux jours, dans l'espérance de recevoir des nouvelles de nos missionnaires. Notre attente ne fut pas trompée. Le 19, nous reçûmes une lettre de Mgr Melchior, successeur de Mgr Diaz. Cette lettre était pleine de détails navrants sur la situation critique de nos coreligionnaires au Tonquin. Partout l'esprit de

persécution se réveillait et sévissait avec une nouvelle fureur. Des villages entiers de chrétiens avaient été incendiés ou rasés, et leurs malheureux habitants jetés en prison ou décapités. Au milieu des traitements les plus barbares, beaucoup étaient morts héroïquement pour leur foi. Mgr Melchior terminait sa lettre par un cri de détresse; désespérant du secours des hommes, il n'attendait plus de salut que de Dieu seul (1). »

Le saint prélat ne devait pas voir le jour où la France et l'Espagne viendraient enfin venger leurs missionnaires et protéger l'Église.

La persévérance des chrétiens et la crainte de voir revenir les Français, excitèrent à tel point la colère de Tu-Duc, que trouvant insuffisantes les mesures prises jusqu'alors contre les *perfides sectateurs de Jésus*, il fit paraître coup sur coup deux nouveaux édits de persécution. Mgr Sohier rapporte ce fait dans une lettre datée du 25 janvier 1858, et ajoute :

« Par une instruction spéciale, le roi ordonne de se saisir de Mgr Retord, dont le président de l'Académie a dénoncé la résidence. Je crains bien que Sa Grandeur ne puisse pas échapper aux poursuites des persécuteurs. Déjà Elle a été traquée trois fois, ainsi que Mgr Jeantet. Mgr Melchior a aussi été contraint de prendre la fuite, son église et son séminaire de théologie ont été détruits, ses élèves dispersés, etc. Tous les prêtres, soit européens, soit annamites, sont obligés de se tenir strictement cachés.

(1) *Moniteur*, n° du 5 décembre 1857.

« Mgr Gauthier m'écrit que, dans sa mission, la persécution est aussi très-vive ; que son clergé et lui ne savent de quel côté se tourner pour échapper à la mort. Enfin on m'annonce que le grand mandarin de ma province doit venir faire perquisition dans le village où je suis réfugié, et il faut, par conséquent, que je cherche mon salut dans la fuite.

« Vous le voyez, depuis la capitale jusqu'en Chine, tout est en feu. Les dernières lettres que j'ai reçues du Tonquin m'apprennent que quatre prêtres ont encore été arrêtés. Leur sort est assuré d'avance : Tu-Duc ne manquera pas de leur faire administrer un coup de sabre, s'ils ne l'ont déjà reçu. »

Mgr. Melchior n'a pu échapper aux satellites. Cet apôtre a été martyrisé à Nann-Ting ou Nam-Ding, en septembre 1858. Son exécution paraît avoir coïncidé avec le débarquement des troupes franco-espagnoles à Touranne. C'est ainsi que Tu-Duc devait signifier sa résistance. D'après une correspondance publiée par le journal espagnol *Iberia*, « Mgr Melchior a été décapité, puis haché en morceaux, et ses restes ont été envoyés dans diverses localités chrétiennes pour être exposés sur la place publique. »

Les missionnaires, qui n'auraient jamais rien demandé pour eux-mêmes, ont cru qu'il était temps d'attirer l'attention des États catholiques sur la situation de nos frères annamites. Le sentiment auquel ils ont obéi se trouve exprimé avec toute l'éloquence et toute la simplicité d'un cœur apostolique dans une lettre de Mgr Sohier :

Voici quelques détails sur le dernier acte épisco-

pal et l'arrestation du saint prélat; ils sont extraits d'une lettre de l'un des vicaires apostoliques du Tonquin, Mgr Hilario Alcazar :

« Comme Mgr Melchior connaissait parfaitement sa position critique il consacra pour son coadjuteur, avec mille peines et au milieu de mille dangers, l'illustrissime seigneur Berrio Ochoa. La cérémonie fut des plus simples. Une partie des ornements prescrits par les rubriques manquaient. L'auguste cérémonie fut achevée avant le lever du soleil, deux jours avant la saint Pierre. Les deux évêques se séparèrent et marchèrent sans trouver d'asile. Mgr Melchior ne voyant pas autre chose à faire se réfugia à Kein-Lao. Il savait que ce lieu n'était pas sûr et il essaya deux ou trois fois d'en sortir et de chercher une autre retraite; mais il trouva tous les chemins interceptés. Le 27 de la cinquième lune (7 juillet) il se vit cerné. Dans cette nuit du 7 au 8 il essaya de fuir, et sortit, en effet, du cercle des assiégeants, mais tous les chemins étaient gardés; il fut pris et conduit le 8, chargé d'une grosse chaîne à la prison de la capitale de la province. » Un jeune chrétien indigène, qui accompagnait Mgr Melchior, ne voulut pas accepter la liberté que les mandarins lui offraient.

« S'il ne nous vient, dit-il, du secours de quelque côté, il y a lieu de craindre qu'à la fin la religion chrétienne ne soit anéantie dans ce pays, comme au Japon. Sans doute, bienheureux ceux qui remporteront la palme du martyre; c'est une grâce que je ne cesse de demander au bon Dieu depuis plus de

vingt ans, *desiderium habens dissolvi et esse cum Christo, multò magis melius.* D'un autre côté, quand je considère tous les maux qui résultent de la persécution, les péchés qui se commettent, les chrétiens qui se découragent, tant de milliers de païens qui tombent dans les enfers, sans que nous puissions aller à leur secours; quand je considère tout cela, je forme aussi les vœux les plus ardents pour la paix et la liberté. Je ne sais que choisir : je demande en même temps au Seigneur la grâce du martyre et la paix de la religion. *Quid eligam, nescio; coarctor autem è duobus.* Enfin, que sa sainte volonté soit faite, qu'il dispose tout pour sa plus grande gloire! »

Tandis que Tu-Duc répondait à la mission de M. de Montigny, en faisant exécuter des chrétiens, l'évêque de la Cochinchine septentrionale, Mgr Pellerin, arrivait en France : plusieurs des vénérables collègues du saint prélat lui avaient conseillé ce voyage. Il s'agissait de montrer au gouvernement que toute intervention partielle et passagère était sans profit comme sans gloire, et attirait sur les chrétiens que l'on voulait protéger de nouvelles persécutions; qu'il fallait ou ne plus s'occuper de la Cochinchine, ou agir dans un esprit de suite et vigoureusement. Mgr Pellerin trouva les esprits préparés à comprendre ce langage. Napoléon III ne voulait pas en rester à la stérile tentative de 1856 ; il tenait à relever le drapeau de la France dans les mers de l'Indo-Chine, et il savait que pour atteindre ce but, il importait de montrer l'Aigle impériale protégeant la croix.

CONCLUSION.

Un bref de Grégoire XVI. — Les missions. — L'œuvre de la propagation de la Foi. — La chambre des martyrs.

Le 4 août 1839 le Souverain Pontife, Grégoire XVI, adressait aux chrétiens annamites un bref où il leur disait :

« *Ne craignez jamais,* c'est l'avertissement de Jésus-Christ même, *ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent tuer l'âme* ; *mais craignez celui qui peut perdre l'âme et le corps dans l'enfer.* Ne vous laissez pas décourager par la gravité de vos épreuves ; car c'est le dessein providentiel du très-sage et très-clément modérateur des choses, que ceux qu'il entoure d'une prédilection particulière soient éprouvés par de nombreuses et diverses adversités. Regardez le Ciel ; la couronne de l'immortalité y attend ceux qui ont bien combattu ; les jours de votre lutte seront courts ; la félicité qui vous récompensera sera la même que celle dont Dieu jouit, c'est-à-dire éternelle. Enfin dans le cours même de cette vie mortelle, le malheur n'est pas le perpétuel partage des fidèles du Christ, mais ordinairement leurs plus dures afflictions sont suivies de consolations plus abondantes. Vous aussi, vous n'êtes pas voués pour jamais à cette atroce persé-

cution : un jour viendra, où délivrés de vos alarmes, et comme échappés d'une tempête furieuse, vous rendrez au vrai Dieu un culte sans danger, et lui payerez un tribut éternel d'actions de grâces pour le calme enfin rétabli. Nous vous recommandons tous au Dieu Tout-Puissant et nous vous donnons avec une tendre affection, la bénédiction apostolique, présage des secours d'en haut.»

Les temps annoncés par Grégoire XVI sont venus. La France et l'Espagne accompliront, sans nul doute, l'œuvre qu'elles ont commencée. La parole divine sera donc désormais librement répandue sur cette terre où durant deux siècles le sang chrétien a si abondamment coulé.

C'est une grande gloire pour la France d'avoir contribué plus qu'aucune autre nation à fonder l'Église annamite. Que d'efforts accomplis, que de grands exemples donnés depuis le P. de Rhodes jusqu'à nos jours! Nous ne voulons pas louer nos missionnaires; on loue toujours mal les héros, surtout les héros chrétiens; mais, avec une double fierté, fils de la France et fils de l'Église catholique, nous disons: Voyez les!

Les libres penseurs, répètent volontiers, d'un ton dolent ou triomphant, selon qu'ils tiennent pour l'ordre ou pour le progrès, que la foi est morte. Ils ne savent pas que la France, si riche chez elle en œuvres de vie, fournit des prêtres partout où l'apostolat promet le martyre. Et remarquez qu'il ne s'agit pas d'un élan passager, d'un entraînement individuel, d'un accident d'enthousiasme. L'Église régu-

larise tout ce qu'elle fait, et le dévouement est chez elle en permanence. De 1660 à 1859 la congrégation des missions étrangères a donné, aux seules missions de la Cochinchine et du Tonquin, deux cent douze missionnaires. Or cette congrégation évangélise d'autres pays, et, grâce à Dieu, la sève catholique a soutenu, fait naître ou développé bien d'autres associations qui poursuivent le même but, à travers les mêmes périls, par les mêmes sacrifices, avec le même fruit. Si la moisson n'est pas mûre partout, la terre est partout ensemencée.

L'œuvre si laborieuse et si glorieuse des missions, cette œuvre qui fait honorer le nom français dans tant de pays où notre drapeau est inconnu, ne coûte rien au trésor public, sauf parfois le passage gratuit de quelques missionnaires à bord des navires de l'État. La vraie charité, celle qui songeant à l'âme veut étendre le royaume de Jésus-Christ, soutient seule les missions.

On a fait mieux jadis. Louis XIV savait voir une œuvre française dans les efforts de la propagande catholique. L'honneur national ne lui semblait guère moins intéressé que la foi dans ces entreprises du zèle religieux. Il aimait tous les missionnaires, mais il donnait un appui particulier aux missionnaires français. Ses successeurs ne s'écartèrent pas trop de la politique qu'il avait suivie. La Révolution eut d'autres procédés : elle chassa ou guillotina les missionnaires et vola leurs biens.

Les hommes de Dieu savent se passer d'argent. Dès que l'ordre fut rétabli, les différentes associations

religieuses reparurent et la congrégation des missions étrangères put rentrer dans sa maison de la rue du Bac, la même où Fénelon avait béni l'œuvre naissante. Les ressources ne manquaient pas absolument, mais elles étaient bien insuffisantes, lorsqu'une œuvre admirable, *l'Association de la Propagation de la Foi*, vint les accroître et les régulariser. C'est le 3 mai 1822 que cette association prit sa forme définitive à Notre-Dame de Fourvières, le monument le plus populaire de Lyon, et l'un des sanctuaires les plus chers à la piété de la France.

Voici, en deux mots, les bases et le but de cette œuvre sainte :

L'Œuvre de la Propagation de la Foi en faveur des missions des deux mondes a pour but d'aider par des prières et par des aumônes, les missionnaires catholiques chargés de la prédication de l'Évangile. Les prières sont un *Pater* et un *Ave* chaque jour. Il suffit d'appliquer à cette intention, une fois pour toutes, le *Pater* et l'*Ave* de la prière du matin et du soir. On doit y joindre chaque fois cette invocation *Saint François Xavier, priez pour nous.*

L'aumône est d'un sou par semaine. Les souscripteurs sont groupés par dixaines. L'un des dix recueille les aumônes et les verse entre les mains d'un autre membre qui a dix collectes à recevoir, c'est-à-dire cent cotisations. Deux conseils, établis l'un à Lyon, l'autre à Paris, répartissent les aumônes entre les diverses missions. Un compte-rendu détaillé des sommes recueillies et de leur distribution est inséré

chaque année dans les *Annales de la propagation de la Foi.*

Ce *sou par semaine* a produit, en 1857, quatre millions cent quatre-vingt-onze mille francs. De même que l'association se recrute dans tous les pays, elle distribue partout des secours. Les œuvres que l'Église a inspirées et qu'elle bénit ont toujours ce caractère d'universalité, ou, pour employer le mot propre, de catholicité!

Je n'ai pas à m'occuper des missions en général. Mais après avoir montré sur la terre annamite quelques-uns de nos missionnaires, j'ai voulu indiquer à quelle source ils puisent leurs moyens matériels d'action. Je rentre dans mon sujet en donnant quelques détails sur la pieuse société qui évangélise seule la Cochinchine, et partage avec les dominicains espagnols l'honneur d'évangéliser le Tonquin.

Le séminaire des missions étrangères a pour directeurs, d'anciens missionnaires, députés par les missions elles-mêmes.

Ce séminaire est situé à l'angle de la rue du Bac et de la rue de Babylone. On y visite une chambre dont le nom seul ne peut se prononcer sans un frémissement de respect et d'admiration, la *chambre des martyrs.* Là, près des instruments de supplice qu'elles sanctifient, près des bâtons, des cangues et des glaives, sont conservées les reliques de quelques-uns des missionnaires ou des indigènes morts pour la foi. Ces restes mutilés, ces débris souvent informes, rachetés à grand prix et à grand péril des mains des bourreaux, sont les inébranlables assises

des Églises de la Chine, de la Cochinchine, du Tonquin, de la Corée. L'empire annamite est largement représenté dans ce sanctuaire. On y vénère les reliques de Mgr Borie, de M. Gagelin, de M. Jaccard, des indigènes Thomas Kien, Paul Buong, Simon Hoa, Antoine Nam, André Thong. Ce dernier nom nous rappelle un fait qui n'a pu trouver place dans notre récit.

Lorsque Thong marchait au supplice, la personne qui le suivait de plus près était sa mère. Elle ne se désolait pas. Tout au contraire, cette chrétienne félicitait son fils de mourir pour Jésus-Christ. Lorsque tous les apprêts furent terminés, elle s'approcha de son cher André, lui demanda de la bénir et dit au bourreau : « Laissez moi tendre ma robe devant lui pour que sa tête en tombant ne roule pas dans la boue. » On lui accorda cette faveur et elle recueillit en pleurant, mais sans faiblir, cette relique devenue, s'il est possible, plus précieuse et plus sainte sous ses baisers.

La chambre des martyrs ne renferme pas seulement des reliquaires, on y voit, nous l'avons dit, des cangues, des cordes, des chaînes; et à côté de ces instruments de supplice, des crucifix qui ont reçu le dernier regard des martyrs, des vêtements teints de sang, enfin des tableaux. Ces tableaux sans perspective, peints à la hâte, par des mains inexpérimentées, n'indiquent pas même l'enfance de l'art; l'art n'y est pour rien. Ils rappellent le martyre, ou plutôt, parlons comme l'Église primitive qui revit en ce lieu sacré, ils rappellent le *triomphe* de divers missionnaires français ou de chrétiens indi-

gènes. Ce sont des témoignages historiques. L'un d'eux représente l'exécution de M. Marchand, et un autre celle de M. Cornay. Malgré l'absence d'art, ces peintures font frémir. On y voit les bourreaux léchant avec une joie féroce et bestiale leurs sabres teints de sang.

C'est dans cette chambre, c'est en présence de ces enseignements augustes et terribles que de jeunes prêtres sentent se développer en eux le saint amour des missions. Tertullien disait aux persécuteurs de l'Église naissante : « Sang des martyrs, semence des chrétiens : ouvrez les yeux et voyez ! »

APPENDICE.

I

TRAITÉ D'ALLIANCE

ENTRE LA FRANCE ET LA COCHINCHINE.

Voici les principaux articles de ce traité qui fut signé à Versailles, le 28 novembre 1787. Nous les reproduisons d'après l'auteur de la vie de M. Gagelin.

« 1° Il y aura une alliance offensive et défensive entre les deux rois de France et de Cochinchine : ils devront se prêter mutuellement secours et assistance contre tous les ennemis de l'une ou de l'autre des parties contractantes.

« 2° En conséquence, il sera équipé et mis sous les ordres du roi de Cochinchine, une escadre de vingt bâtiments de guerre français, de telle force que les demandes pour son service feront juger convenable.

« 3° Cinq régiments européens et deux régiments de troupes coloniales du pays seront embarqués sans délai pour la Cochinchine.

« 4° Sa Majesté Louis XVI s'engage à fournir, dans quatre mois, la somme d'un million de dollars, dont 500,000 en espèces, le reste en salpêtre, canons, mousquets, et autres armements militaires.

« 5° Du moment que les troupes françaises seront entrées sur le territoire de Cochinchine, elles, et leurs généraux, recevront les ordres du roi de Cochinchine.

« De l'autre part :

« 1° Le roi de Cochinchine s'engage à fournir, aussitôt que la tranquillité sera rétablie dans ses États, et sur la simple réquisition de l'ambassadeur du roi de France, tout ce qui sera nécessaire en équipements, agrès et provisions pour mettre en mer, sans aucun délai, quatorze vaisseaux de ligne, et, pour la parfaite exécution de cet article, il sera envoyé d'Europe un corps d'officiers et sous officiers de marine qui formeront un établissement permanent en Cochinchine.

« 2° Sa Majesté le roi Louis XVI aura des consuls résidents dans toutes les parties de la côte de Cochinchine, partout où elle le jugera convenable. Ces consuls seront autorisés à construire ou faire construire des vaisseaux, frégates et autres bâtiments sans qu'ils puissent être troublés, sous aucun prétexte, par le gouvernement de Cochinchine.

« 3° L'ambassadeur de Sa Majesté Louis XVI à la cour de Cochinchine aura le droit de faire du bois pour la construction des vaisseaux, frégates et autres bâtiments dans toutes les forêts où il en trouvera de convenable.

« 4° Le roi de Cochinchine et son conseil d'État céderont, à perpétuité, à Sa Majesté très-chrétienne, ses héritiers et ses successeurs, le port et le territoire de Han-San (baie de Touron et la péninsule) et les îles adjacentes de Fai-Fo, au midi, et de Hai-Wen, au nord.

« 5° Le roi de Cochinchine s'engage à fournir les hommes et les matériaux nécessaires pour la construction des forts, ponts, grandes routes, fontaines, etc., qui seront jugés nécessaires pour la sécurité et défense des cessions faites à son fidèle allié le roi de France.

« 6° Au cas où les naturels du pays, en quelque temps que ce soit, répugneraient à rester dans le territoire cédé, ils auront la liberté d'en sortir : la valeur des propriétés qu'ils y laisseront leur sera remboursée ; la jurisprudence, tant civile que criminelle, ne sera pas changée ; toutes les opinions religieuses seront libres ; les taxes seront perçues, par les Français, selon les usages du pays, et les collecteurs seront nommés, d'un commun accord, par l'ambassadeur de France et le roi de Cochinchine ; mais le roi ne

réclamera aucune part de ces taxes, qui appartiendront en propre à Sa Majesté très-chrétienne, pour subvenir aux frais que l'entretien exigera.

« 7° Dans le cas où Sa Majesté très-chrétienne se déterminerait à faire la guerre dans quelque partie de l'Inde, il sera permis au commandant en chef des troupes de France de faire une levée de 14,000 hommes qu'il fera exercer de la même manière qu'en France et qu'on formera à la discipline française.

« 8° Dans le cas où quelques puissances attaqueraient les Français sur le territoire de la Cochinchine, le roi de Cochinchine fournira au moins 60,000 hommes de troupes de terre, qu'il habillera et entretiendra à ses frais, etc.

II

HUÉ, CAPITALE DE L'EMPIRE ANNAMITE (1).

«La ville de Hué ne diffère des Thai de province que par son étendue et ses hautes murailles de briques. Dans les départements, l'enceinte des villes fortifiées est très-restreinte et les remparts sont en gazon; elles présentent toutes un carré parfait, dont les quatre angles sont autant de bastions de forme européenne. Ici, c'est la même chose, avec cette différence que la capitale est d'une grandeur démesurée, ce qui fait précisément la faiblesse de cette place beaucoup trop vaste pour avoir jamais dans son sein le nombre de soldats nécessaire à sa défense. Les murailles, d'ailleurs, sont si hautes que cinq à six coups de canon suffiraient pour les abattre, et entasseraient assez de décombres pour combler en partie les fossés qui leur servent de ceinture.

« Le côté méridional de la ville est assez bien protégé par la nature. Un large fleuve en défend l'accès et promène lentement ses eaux à une distance de deux cents pas

(1) Extrait du t. XV des *Annales*. Lettre de M. Miche, p. 506-510.

des murs, dont il semble ne s'éloigner qu'à regret, mais il est trop peu profond pour que les navires du roi puissent remonter son cours. Il ne permet qu'aux grandes barques d'ariver sans difficulté jusqu'à la ville.

« Quant aux fossés creusés aux pieds des remparts, ils sont d'une largeur excessive. Je pense que depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin de janvier, ils ne manquent pas d'eau, bien qu'ils fussent complétement secs au moment de notre passage. Il paraît que les Annamites n'ont aucune idée des ponts-levis, ou du moins, s'ils en comprennent l'utilité, ils les ont jugés bien peu nécessaires à la sûreté de la première ville du royaume, car on n'en voit aucun dans leur système de défense. De grands ponts en pierre, d'une structure massive et solide, jetés sur les fossés, conduisent à chaque porte, en sorte qu'en cas de siége, la voie est toute frayée à l'ennemi pour atteindre les boulevards : et si les assiégés s'avisaient de faire crouler les arches pour arrêter les assaillants, ceux-ci trouveraient dans les débris une digue toute faite pour les conduire aussi sûrement à leur fin que les ponts eux-mêmes.

« Les portes de la ville sont bien bâties et paraissent fort solides; elles sont pavées de marbre et surmontées d'une tour carrée, large à sa base, et couronnée d'un petit pavillon. Dans le voisinage des portes, les remparts sont d'une épaisseur extraordinaire, partout ailleurs, ils ne paraissent pas de nature à pouvoir tenir longtemps contre une batterie dirigée par des Européens. En somme, la capitale de la Cochinchine, vue du dehors, présente un assez bel aspect; comme ville de guerre, c'est un chef-d'œuvre pour le pays; les Annamites qui n'ont rien vu de mieux la croient imprenable; mais le général français qui s'en emparerait après un siége, quelque faibles que fussent ses troupes, ne recevrait certainement pas le bâton de maréchal pour ce fait d'armes.

« Quand on a vu les dehors de la ville et qu'on pénètre à l'intérieur, l'œil cherche en vain à se reposer sur quelque monument en harmonie avec les belles apparences qui l'ont d'abord frappé. Il est vrai que les rues sont droites et tracées au cordeau, qu'en plusieurs endroits elles sont bordées de murailles en briques de huit à neuf pieds de hauteur, indiquant un édifice public, un tribunal, une ca-

serne, la demeure d'un mandarin, un magasin de riz, ou, enfin, le palais de quelques princes du sang ; mais tout le reste n'est que masures et terrain inculte, en sorte que la première ville du royaume ressemble plus à un désert qu'à une capitale.

« De distance en distance, on rencontre de misérables cabanes, bâties avec de la boue et adossées contre les murs dont je viens de parler : ce sont pour la plupart des Nhà-Quan, des échoppes de soldats ou de petits bazars, dont le plus richement assorti ne contient pas en marchandises la valeur de trente sous. Quelques feuilles de papier à cigare, des peignes, des allumettes odoriférantes qu'on brûle devant la tablette des ancêtres, voilà les précieux objets dont les boutiques de Hué sont munies.

« Aux herbes qui croissent dans les rues et jusque sur le seuil des résidences princières, l'étranger devine sans peine que l'homme redoute de fixer ici sa demeure.....

« Quand on connaît tant soit peu les allures du pouvoir suprême en Cochinchine, on conçoit aisément que les sujets se tiennent à distance du souverain : le lièvre et le lapin osent encore brouter l'herbe, et folâtrer dans les lieux que fréquentent le renard et le loup ; mais aller établir leur gîte et creuser leur terrier à côté de l'antre de l'ours, près du repaire du tigre, c'est encore chose inouïe.

« Il est au sein de cette grande cité une vaste caserne, décorée du nom de Thanh-Nôi ; tout le monde en fuit l'abord. Cette Thanh-Nôi, ou ville intérieure, est pour les citoyens du dedans ce que la ville extérieure est pour les ennemis du dehors; elle a ses forts et ses remparts garnis de bouches à feu.

« Nul profane ne peut approcher de la résidence royale. Malheur aux soldats mêmes qui en défendent l'accès ! Malheur à l'ouvrier qui a donné des preuves de son talent, et qui est appelé au service du monarque pour exercer son industrie. Si son travail est agréé, les ateliers du palais deviennent sa prison, et le modique salaire qu'il reçoit lui fournit à peine de quoi sustenter ses jours ; s'il sort de là, c'est ordinairement avec la chaîne au cou, la cangue sur les épaules, et souvent aussi pour aller au gibet. Quelle était leur faute? Franchir par mégarde le seuil d'une porte prohibée, prononcer un mot qui se trouve être le nom

d'un enfant royal, briser un vase, c'est plus qu'il n'en faut pour constituer un crime de lèse-majesté et provoquer le courroux de la petite divinité qu'on adore en ces lieux.

III

DIVISION ADMINISTRATIVE DE L'EMPIRE ANNAMITE.

L'empire annamite comprend trois grands gouvernements : le *Tonquin*, la *Cochinchine*, et le *Cambodge*. Voici, d'après Mgr Taberd, quelle est la subdivision de ces gouvernements, en provinces ou départements.

Tonquin : Cao-Bang-Tran, Lang-Son ou Lang-Bac-Tran, Thay-Nguyen-Tran, Tuyen-Quang-Tran, Quang-Yen-Tran, Bac-Ninh-Tran, Hung-Hoa-Tran, Son-Tay-Tran, Hai-Dong-Tran, Son-Nam-Tran, Nam-Dinh-Tran, Ninh-Binh-Tran ou Thanh-Hoa-Ngoai, Son-Thai-Tran ou Thanh-Hoa-Noi.

Cochinchine : Ngh-an-Tran, Bochinh-Tran, Quang-Tri-Tran, Quang-Duc ou Hué-Phu, Quang-Nam-Tran, Quang-Ngai-Tran, Tran-Binh ou Qui-Nhon, Phugen-Tran, Nha-Trang ou Binh-Hoa-Tran, Binh-Thuan-Tran.

Cambodge : Bien-Hoa-Tran, Phan-Yen-Tran, Dinh-Thouang-Tran, Chan-Doc-Tran, Vinh-Ranh-Tran, Ho-Tien-Tran-Tuc-Khmau ou Camau.

On remarquera que ces noms ne s'accordent pas toujours avec ceux qui se trouvent cités dans le cours du volume. Cela tient aux causes que nous avons signalées dans notre introduction.

IV

LE CAMBODGE ET LE LAOS.

La Basse-Cochinchine, qui a Sai-gon pour ville principale, est quelquefois appelée le Cambodge annamite parce qu'une partie des provinces qui la composent ont anciennement appartenu au Cambodge.

Quant au Cambodge proprement dit, ce n'est ni une province de l'empire d'Annam, ni un État indépendant. Le pauvre chef de ce pays, placé entre les Siamois et les Annamites, paye tribut aux uns et aux autres. Cependant il dépend plutôt de Siam que d'Annam. Ses États servent depuis longtemps de champ de bataille à ses deux redoutables voisins, lesquels sont presque toujours en guerre. Ausssi le Cambodge, malgré sa fertilité extraordinaire, est-il pauvre et médiocrement peuplé.

Divers journaux ont parlé dans les termes les plus sérieux *de la cour* de Sa Majesté cambodgienne ; ils nous permettront de leur donner sur cette cour quelques renseignements extraits d'une lettre de Mgr Miche, vicaire apostolique du Cambodge.

« Quatre jours après notre arrivée, le roi de Battambang (capitale du Cambodge) témoigna le désir de nous voir, et nous lui fîmes une visite. Pour tout présent, il reçut de nous une bouteille d'eau de Cologne, un canif et une paire de ciseaux. Voilà sans doute de bien tristes présents à faire à un roi, cependant celui-ci fut enchanté de posséder des objets aussi rares, et nous reçut fort bien : il nous donna une poignée de main, chose que je redoutais assez, car Sa Majesté cambodgienne avait des ongles crochus d'un bon pouce de longueur. Comme il n'avait qu'un langouti pour tout vêtement, et qu'il craignait la fraîcheur de la nuit, il nous demanda une paire de bas et une paire de souliers. Quelques jours auparavant, je lui avais déjà donné mon gilet qu'il m'avait fait demander par un de ses mandarins. Quand Sa Majesté entra dans la salle de réception, ou plutôt dans le hangar où elle nous reçut, tout le monde se jeta à plat ventre par terre ; pour nous, nous saluâmes le Roi à la française. Afin de nous donner un témoignage

éclatant de son estime, il nous fit asseoir à la même hauteur que lui, et nous déclara que tout ce qu'il avait était à notre service. Quelques jours après, nous trouvant peu empressés à solliciter ses royales faveurs, il nous en fit des reproches et nous envoya quelques gâteaux de riz... (1). »

La population du Cambodge est diversement évaluée. Les uns parlent d'un million d'âmes, les autres de cinq cent mille seulement.

Les tribus laociennes que l'on a parfois confondues avec les Annamites, s'étendent au nord jusqu'aux frontières de la Chine, au midi jusqu'au royaume de Siam, à l'est elles confinent avec la Chine et le Tonquin, et à l'ouest avec l'empire des Birmans.

« On distingue ordinairement deux sortes de Laociens, dit M. Grandjean, l'un des prêtres de la mission de Siam, les uns qu'on appelle *Toung-Dam*, c'est-à-dire *Ventres-noirs*, et les autres qu'on appelle *Thoung-Khao*, c'est-à-dire *Ventres-blancs*. On les nomme ainsi parce que les hommes de la race *Ventres-noirs*, arrivés à l'âge de quatorze à seize ans, ont coutume de faire peindre sur leurs corps, différentes figures d'hommes, de fleurs, d'éléphants, de tigres, de serpents et autres animaux. Cette opération se fait en pratiquant, au moyen de plusieurs aiguilles jointes ensemble, une foule de piqûres sur l'épiderme; puis, ils y versent une encre noire qui fait ressortir tous les traits dessinés sur la peau; ils ont beau se laver ensuite, l'impression ne s'efface jamais. Ce tatouage ne s'exécute pas sans douleur, puisqu'on est obligé de garrotter le patient, qui demeure ordinairement malade pendant quinze jours, et qui en meurt même quelquefois. Cependant, comme les jeunes Laociens ne pourraient trouver des fiancées si ce genre de beauté leur manquait, il n'en est aucun parmi eux, qui ne souffre volontiers cette opération douloureuse. Les *Ventres-blancs* au contraire, se contentent de leurs grâces naturelles (2). »

Presque toutes les tribus laociennes relèvent du roi

(1) *Annales*, t. XII, p. 499.
(2) *Idem*, t. XVIII, p. 54.

de Siam ; néanmoins leurs chefs sont à peu près indépendants. Du moment où ils payent exactement leur tribut, le suzerain les laisse gouverner selon leur bon plaisir.

Les tribus voisines du Tonquin sont seules tributaires de l'empereur d'Annam.

V

LE PATER EN ANNAMITE.

Nous extrayons d'une lettre de Mgr Retord publiée par les *Annales* le *Pater* en annamite et la traduction mot à mot :

Chùng tôi lay thiên dia chan chua
Nous autres, saluer du ciel et de la terre le véritable
ô trên blòi là cha chùng tôi :
Seigneur, qui est au ciel, et qui est le Père de nous tous :
Chûng tôi nguyen danh cha cà sang
Nous, prier que du Père le nom brille beaucoup,
cùôi cha tri dên vring y cha
que le royaume gouverne arrive, qu'on obéisse à la volonté
dùòi dâ't bàng trên bloi vay.
du Père sur la terre, comme dans le ciel tout de même.
Chùng tôi xin cha hàng ngay dung dù
Nous prier le Père tous les jours d'avoir le suffisant,
mà tha no chung tôi, bàng chùng tôi cung
et de pardonner les dettes à nous, comme nous aussi
tha kè cò no chung tôi vây. xin
pardonner ceux qui ont des dettes envers nous. Ainsi prions
chò dê chùng tôi sa chùng càm dô, bèn
de ne pas laisser nous tomber dans la tentation, mais
chu'a chùng tôi chùng sa' dù. Amen.
de délivrer nous des choses mauvaises.

VI

LISTE DES MISSIONNAIRES

ENVOYÉS EN COCHINCHINE ET AU TONQUIN PAR LA CONGRÉGATION DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

MISSION DE COCHINCHINE.

VICAIRES APOSTOLIQUES.

De La Mothe-Lambert, évêque de Bérythe.

Mahot (Guillaume), de Normandie, évêque de Bide, parti en 1666, mort le 15 juin 1684.

Duchesne (Joseph), de Périgord, docteur de Sorbonne, évêque de Bérythe, parti en 1679, mort à Siam, le 17 juin 1684.

Labbé (Marin), du diocèse de Bayeux, évêque de Télopolis, coadjuteur, parti en 1679, mort le 24 mars 1723.

Bennetat (Edmond), de Troyes, parti en 1735, évêque d'Eucarpie, coadjuteur de Cochinchine, ensuite envoyé à Rome, mort à l'Ile-de-France, le 22 mai 1761, en retournant en mission comme coadjuteur du Tong-King.

Lefèvre (Armand-François), de Calais, parti en 1736, évêque de Noéléna, mort au Cambodge, le 27 mars 1760.

Piguel (Guillaume), de Rennes, parti en 1747, évêque de Canathe, mort au Cambodge, le 21 juin 1771.

Pigneaux de Béhaine (Georges-Pierre), du diocèse de Laon, parti en 1765, d'abord missionnaire au Cambodge, ensuite retiré à Pondichéry, avec le collége, puis évêque d'Adran, mort le 9 octobre 1799.

La Bartette (Jean), du diocèse de Bayonne, parti en 1773, évêque de Véren, mort le 6 août 1823.

Doussain (Jean-André), du diocèse d'Angers, parti en 1781, évêque d'Adran, coadjuteur, mort le 14 décembre 1809.

De Labousse (Pierre-Marin), du diocèse de Vannes, parti en 1787, évêque, nommé mort en 1801.

Audemar (Jean-Joseph) de Digne, parti de Rome en 1804, évêque d'Adran, coadjuteur, mort le 8 août 1821.

Taberd (Jean-Baptiste), du diocèse de Lyon, parti en 1820, évêque d'Isauropolis, mort à Calcutta, le 31 juillet 1840.

Cuénot (Etienne-Théodore), du diocèse de Besançon, parti en 1828, évêque de Métellopolis, vicaire apostolique de la Cochinchine orientale.

Lefèvre (Dominique), du diocèse de Bayeux, parti en 1835, évêque d'Isauropolis, vicaire apostolique de la Cochinchine occidentale.

Pellerin (François-Marie-Henri-Agathon), du diocèse de Quimper, évêque de Biblos, vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale, parti de France en 1843.

Sohier (Joseph-Hyacinthe), du diocèse de Laval, parti en 1842, évêque de Gadare, coadjuteur de Mgr Pellerin.

MISSIONNAIRES.

Chevreuil (Louis), de Rennes, parti en 1661, mort à Siam, le 10 novembre 1693.

Hainques (Antoine), de Beauvais, parti en 1661, mort en décembre 1670.

Brindeau (Pierre), de Rennes, licencié de Sorbonne, parti en 1662, mort en janvier 1671.

Bouchard (Gabriel), d'Évreux, licencié de Sorbonne, parti en 1666, mort en janvier 1682.

Guyard (Claude), de Paris, parti en 1666, mort en juin 1673.

Vachet (Bénigne), de Rouen, parti en 1669, mort au séminaire de Paris en 1720.

Langlois (Pierre), de Gisors, parti en 1669, mort dans les prisons pour la foi, le 30 juillet 1700.

Courtaulin de Maguelone (Jean), de Narbonne, parti en 1670.

Forget (René), du diocèse du Mans, parti en 1670, mort le 22 octobre 1700.

Thomas (Charles), de Paris, parti en 1674, mort en 1681.

Lenoir (Pierre), de Boulogne-sur-Mer, parti en 1674, mort en décembre 1685.

Ferret (Toussaint), d'Évreux, parti en 1678, mort en prison pour la foi, le 12 juin 1700.

De Capponi (Jean), d'Auvergne, parti en 1680, mort le 20 août 1707.

Ausier (Jean-Baptiste), de Cahors, licencié de Sorbonne, parti en 1680, mort le 1er août 1707.

Noguette (Robert), de Chartres, parti en 1680, mort à Pondichéry en 1702.

Gravet (Jean), de Vannes, parti en 1683, mort à Surate, le 2 mars 1696.

Gouges (Charles), de Reims, parti en 1685, mort le 9 octobre 1733.

Destrechy (Charles), de Normandie, parti en 1687, mort le 13 novembre 1709.

Sennemand (Pierre), de Limoges, parti en 1693, mort le 25 janvier 1730.

Godefroy (François), de Normandie, parti en 1701, mort le 16 mai 1718.

Heutte (Pierre), de Normandie, parti en 1704, mort le 27 septembre 1719.

De Flory (Charles), de Lyon, parti en 1713, mort le 23 janvier 1733.

Lagneau de Langellerie (Nicolas), de La Flèche, parti en 1725, mort le 2 mars 1732.

Bourgines (Paul-Jean-Baptiste), de La Rochelle, parti en 1726.

Dupuy-Dufayet, (Pierre), de Paris, parti en 1729, mort en décembre 1756.

De Lacour (Jean-Antoine), du Dauphiné, parti en 1730, mort en 1746.

Rivoal (Guillaume), de Bretagne, parti en 1733.

De Bourgerie (Jacques), de Liége, comme le précédent.

Bergier (Pierre), de Clermont, parti en 1735, mort le 16 novembre 1737.

De Carbon (Jean), du diocèse de Rhodez, né protestant, converti à 26 ans. Il partit en 1737, et mourut le 6 septembre 1740.

Dufrenay (Henry-Joseph), de Savoie, docteur en théologie, parti en 1737, mort le 14 novembre 1740.

D'Azéma (Joseph), d'Auch, parti en 1739, mort au Cambodge, le 19 juillet 1759.

Boiret (Denis), de La Flèche, parti en 1760, revenu à Rome en 1773, mort à Paris, le 16 février 1813, directeur du séminaire.

Halrout (Pierre-Jacques), du diocèse de Bayeux, parti en 1760, mort le 11 mai 1788.

Morvan (Jacques-Nicolas), de Quimper, parti en 1765, d'abord au Cambodge, ensuite avec le collége à Pondichéry, mort au Cambodge, le 13 janvier 1776.

De Marion, de Metz, parti en 1769.

Grenier (Blaise), du diocèse de Saint-Flour, parti en 1772, mort le 10 juin 1777.

Montoux (Antoine), du diocèse de Pignerol, parti en 1773, mort le 9 avril 1783.

Leclerc (Tite), de Bourgogne, parti en 1774, mort le 21 septembre 1778.

Liot (Jacques), de Tours, parti en 1776, mort le 28 avril 1811.

D'Arcet (Jean-Pierre-Joseph), du diocèse d'Aire, parti en 1777, mort le 3 février 1790.

Girard (François-Joseph), du diocèse de Besançon, parti en 1785, mort en décembre 1812.

Tarin (Jean-François), de Paris, parti en 1787, mort le 4 avril 1791.

De Dierme (Vital-Gabriel), comte de Brioude, vicaire général de Saint-Flour, parti en 1787, mort au Tong-King le 29 octobre 1788.

Pocard (Yves), du diocèse de Vannes, parti en 1787, mort le 14 février 1790.

Leblanc (Jean-Baptiste-Aimé), de l'île Bourbon, docteur en Sorbonne, parti en 1787, mort le 4 mars 1791.

Boisserand (Barthélemy-Bernard), de Châlon-sur-Saône, licencié en Sorbonne, parti en 1787, mort le 13 novembre 1797.

Lavoué (Pierre), du diocèse du Mans, parti en 1787, mort en avril 1796.

Pillon (Jacques-Robert), du diocèse de Coutances, parti en 1787, mort le 21 janvier 1791.

Grillet (Jean-Claude), du diocèse de Besançon, parti en 1788, mort le 27 avril 1812.

Gire (Pierre), du diocèse du Puy, parti en 1789, mort le 20 juin 1804.

Jarot (Balthazar), du diocèse de Besançon, parti en 1792, mort le 22 mai 1823.

Duval (Nicolas-Victor), de Meaux, parti en 1792, mort le 2 octobre de la même année.

De la Ville-Gonan (Jean-Louis), de Vannes, parti en 1792, mort en 1794.

Le Germain (Jean-Louis), de Vannes, parti de Londres en 1795, mort en 1799.

Lestrade (Jean-Pierre), de Blois, parti de même en 1795, mort à Macao, le 9 juillet 1798.

Jourdain (Etienne), de Besançon, parti de Londres en 1799, mort le 25 juillet 1803.

Isoard (Joseph), du diocèse de Gap, parti de Rome en 1803, mort en 1809.

Thomassin (Auguste), d'Angers, parti en 1818, mort le 24 mai 1824.

Gagelin (François-Isidore), de Pontarlier, parti en 1820, étranglé pour la foi, le 17 octobre 1833.

Jaccard, du diocèse de Chambéry, parti en 1823, étranglé pour la foi, le 25 septembre 1838.

Régéreau (François), du diocèse du Mans, parti en 1824.

Noblet (François-Louis), du diocèse de Bayeux, parti en 1827, mort le 25 juillet 1828.

Bringol (François), du diocèse de Nancy, parti en 1827, mort le 22 décembre 1841.

Marchand (Joseph), de Passavant, du diocèse de Besançon, parti en 1829, mis à mort pour la foi, le 30 novembre 1832.

Mialon (Jean-Pierre), du diocèse du Puy, parti en 1830, mort le 31 août 1832.

Vialle (François-Alphonse), du diocèse d'Aix en Provence, parti en 1830, mort le 17 décembre 1838.

Delamothe (Gilles-Joseph-Louis), du diocèse de Coutances, parti en 1830, mort en prison pour la foi, le 3 octobre 1840.

Candalh (Jean-Jacques), de Vannes, parti en 1832, mort le 28 juillet 1838.

Jeanne (Pierre-Léopold), de Caen, parti en 1834.

Miche (Joan-Claude), de Saint-Diez, parti en 1836, prisonnier pour la foi, aujourd'hui vicaire apostolique du Cambodge.

Guillon (Joseph), de Rennes, parti en 1836, mort le 9 juin 1837.

Duclos (Pierre-Irénée), du diocèse de Bayeux, parti en 1837, mort en prison pour la foi en 1846.

Chamaison (Jean), du diocèse de Montauban, parti en 1840.

Fontaine (Marie-Charles), du diocèse du Mans, parti en 1841.

Dégouts (Jean-Bernard), du diocèse d'Auch, parti en 1842, mort en 1857.

Borelle (Jean-Henri), du diocèse de Toulouse, parti en 1846.

Combes (Jean-Pierre), du diocèse d'Albi, parti en 1848, mort en 1857.

Dourisboure (Pierre), du diocèse de Bayonne, parti en 1849.

Arnoux (Charles-Just), du diocèse de Besançon, parti en 1850.

Verdié (Jean), du diocèse de Montauban, parti en 1852.

Pernot (Jean-Claude), du diocèse de Besançon, parti en 1852.

Herrengt (Charles-Ferdinand), du diocèse de Cambrai, parti en 1853.

Choulex (Stanislas-Marie), du diocèse d'Annecy (Savoie), parti en 1853.

Paspin (Jules-Constant), du diocèse de Verdun, parti en 1855, mort en 1856.

Laffitte (Jean), du diocèse d'Aire, parti en 1855, mort en 1856.

Guillou (Jean-Marie), du diocèse de Saint-Brieuc, parti en 1856.

Roy (Jean), du diocèse de Besançon, parti en 1856.

Raynaud (Antoine-Marie), du diocèse de Saint-Flour, parti en mars 1858 et mort au mois d'octobre de la même année.

Desvaux (Jean-Patrice), du diocèse de Saint-Brieuc, parti en août 1858.

MISSION DU TONQUIN.

VICAIRES APOSTOLIQUES.

Pallu, évêque d'Héliopolis, vicaire apostolique de tout le royaume.

Deydier (François), de Toulon, évêque d'Ascalon, parti en 1660, mort le 1er juillet 1693.

De Bourges (Jacques), de Paris, évêque d'Auren, parti en 1660, mort à Siam, le 9 août 1714.

Belot (Edme), d'Avallon, évêque de Basilée, parti en 1678, mort le 2 janvier 1717.

Guisain (François-Gabriel), de Paris, bachelier de Sorbonne, évêque de Laranda, parti en 1688, mort le 17 novembre 1723.

Nerz (Louis), du diocèse de Bayeux, évêque de Céomanie, parti en 1713, mort le 19 octobre 1764.

Devaux (Louis), de Saint-Malo, parti en 1736, évêque de Léros, coadjuteur, mort le 1er janvier 1756.

Reydelet (Bertrand), du diocèse de Genève, parti en 1747, évêque de Gabale, mort le 8 juillet 1780.

Davoust (Jean), de Mayenne, parti en 1753, évêque de Céram, revenu à Paris, et retourné ensuite dans sa mission, où il est mort le 17 août 1789.

Longer (Jacques-Benjamin), du Havre, bachelier de Sorbonne, parti en 1775, évêque de Gortyne, mort le 8 février 1831.

La Mothe (Charles), du diocèse de Sens, parti en 1781, évêque de Castorie, coadjuteur, mort le 22 mai 1816.

Guérard (Jean-Jacques), du diocèse de Bayeux, parti en 1789, évêque de Castorie, coadjuteur, mort le 18 juin 1823.

Ollivier (Jean-François), de Rennes, parti en 1820, évêque de Castorie, coadjuteur, mort le 27 mai 1827.

Havard (Joseph-Marie-Pélage), du diocèse de Rennes, parti en 1821, évêque de Castorie, mort le 5 juillet 1838.

Dumoulin-Borie (Pierre), du diocèse de Tulle, parti en

1830, évêque nommé d'Acanthe, mis à mort pour la foi, le 24 novembre 1838.

Retord (Pierre), du diocèse de Lyon, parti en 1831, évêque d'Acanthe.

Gauthier (Jean-Denis), du diocèse de Saint-Claude, parti en 1835, évêque d'Emmaüs, vicaire apostolique du Tonquin méridional.

Jeantet (Hubert-Charles), du diocèse de Besançon, parti en 1819, évêque de Pentacomie, coadjuteur de Mgr Retord.

Masson (Clément), du diocèse de Nancy, parti en 1824, évêque de Laranda, mort en 1853.

MISSIONNAIRES.

Delavigne (Gabriel), de Vernon, parti en 1681, mort à Paris en mai 1710.

Sarrant (Louis), de Limoges, parti en 1681, mort le 24 février 1687.

Lefèvre (François), de Normandie, parti en 1681, ensuite procureur à Rome.

Callier (François), de Dijon, docteur en théologie, parti en 1686, mort naufragé sur les côtes du Tonquin en 1687.

Braud (Gabriel), de Nantes, parti en 1688, mort à Batavia en 1722.

De Lamothe (Jean-Baptiste), de Noyon, docteur en Sorbonne, parti en 1700.

Wildor, d'Orange, docteur en Sorbonne, parti en 1701.

Breton, parti en 1708, mort en 1711.

Hébert de Saint-Gervais (Pierre), d'Alençon, bachelier en théologie, parti en 1713, mort le 23 décembre 1742.

Cordier (François), du diocèse de Châlon-sur-Saône, parti en 1714, mort le 2 mai 1734.

Faucher (Jacques-Pierre), de Port-Louis, parti en 1725, mort en 1736.

De Saint-Phalle (Charles-Thomas), de Bourgogne, parti en 1728.

Leroux (Louis), d'Auvergne, parti en 1736, mort le 23 février 1752.

Griffé (François), de Pamiers, parti en 1741, mort le 30 juin 1745.

Le Chartier (François), d'Avranches, parti en 1745.

Méyère (Étienne), de Gap, parti en 1746, mort à Siam, le 29 janvier 1757.

Poncelouis (Jean), du diocèse de Rouen, parti en 1746, mort à Siam, le 19 octobre 1759.

Savary (François-Michel), de Caen, parti en 1753, mort le 19 mars 1783.

Bricart (Nicolas-Benoît), de Verdun, parti en 1759, mort le 7 juin 1768.

Thiébault (Antoine), du diocèse de Besançon, parti en 1765, mort le 11 février 1790.

Sérard (Philippe), de Normandie, parti en 1767, mort le 2 octobre 1804.

Viard (François-Didier), de Verdun, parti en 1768, mort le 8 décembre 1770.

Le Breton (Louis-François), d'Avranches, parti en 1774, mort le 27 août 1789.

Blandin (Pierre-Antoine), d'Amiens, parti en 1778, revenu comme directeur au séminaire de Paris, mort à Londres en 1801.

Leroi (Jean-François), de Vesoul, parti en 1780, mort le 20 août 1805.

Roux (Jean), du diocèse de Viviers, parti en 1785, mort le 30 octobre 1790.

Eyot (Pierre), de Vannes, parti en 1787, mort le 29 juillet 1827.

Lepavec (Joseph), du diocèse de Vannes, parti en 1788, mort le 22 juin 1814.

Lemonnier de la Bissachère (Pierre-Jacques), du diocèse d'Angers, parti en 1789, mort directeur au séminaire de Paris, en février 1830.

Tessier (René-Jacques), du diocèse d'Angers, parti en 1789, mort le 12 novembre 1816.

Langlois (Charles-François), de Rennes, parti en 1792, revenu directeur au séminaire de Paris, dont il est mort supérieur.

Bellamy (Jean-Baptiste), de Rennes, parti du Michigan en Amérique, en 1827, revenu au séminaire de Paris pour cause de santé.

Pouderoux (Jean-René), du Puy, parti en 1827, mort le 11 octobre 1829.

Journoud (Benoît), du diocèce de Lyon, parti en 1828, mort le 2 juillet 1831.

Marette (François-Xaxier), de Bâle, parti en 1828.

Mollui (Jean-Louis-Hyacinthe), du diocèse de Meaux, parti en 1830, mort le 18 février 1835.

Rouge (François-Marie), d'Annecy, parti en 1831, mort en décembre 1835.

Suat (Célestin-Jean-François-Humbert), du diocèse de Grenoble, parti en 1831, mort en février 1833.

Cornay (Jean-Charles), du diocèse de Poitiers, parti en 1831, mis à mort pour la foi, le 20 septembre 1837.

Charrier (Pierre), de Lyon, parti en 1832, condamné à mort pour la foi.

Simonin (Charles-Emmanuel), du diocèse de Besançon, parti en 1834.

Galy (Jean-Paul), de Toulouse, parti en 1838, condamné à mort pour la foi.

Taillandier (Louis) du diocèse du Mans, parti en 1839, prisonnier pour la foi à Kouang-Tong, relâché ensuite et parti pour le Tong-King.

Berneux, du diocèse du Mans, parti en 1840, condamné à mort pour la foi, relâché ensuite. Aujourd'hui vicaire apostolique de Corée.

Barlier (Nicolas), du diocèse de Saint-Dié, parti en 1842.

Titaud (Jean), du diocèse du Puy, parti en 1842.

Legrand de la Lyraïe (Théophile), du diocèse de Nantes, parti en 1843.

Castex (André), du diocèse de Toulouse, parti en 1845, mort en 1857.

Néron (Pierre), du diocèse de Saint-Claude, parti en 1848.

Schœffler, parti en 1848, mis à mort pour la foi, le 1er mai 1851.

Colombet (Lucien) du diocèse de Digne, parti en 1848, mort en 1854.

Charbonnier (Eugène), du diocèse de Digne, parti en 1848.

Salinier (Frédéric), du diocèse de Carcassonne, parti en 1851, mort en 1853.

Bonnard, du diocèse de Lyon, parti en 1851, mis à mort pour la foi en 1852.

Vénard (Jean), du diocèse de Poitiers, parti en 1852.
Theurel (Joseph), du diocèse de Besançon, parti en 1852.
Perrier (Joseph), du diocèse de Nantes, parti en 1852.
Mathevon (Jean-Baptiste), du diocèse de Lyon, parti en 1854.
Marc (Timothée), du diocèse de Toulouse, parti en 1854.
Croc (Jean), du diocèse de Saint-Brieuc, parti en 1854.
Saiget (Jean), du diocèse de St-Brieuc, parti en 1854.
Robert (Jean), du diocèse de Gap, parti en 1857.
Cazenave (Pierre-Xavier), du diocèse de Bayonne, parti en 1858.
Puginier (Paul), du diocèse d'Albi, parti en 1858.

FIN.

Coulommiers. — Imprimerie de A. MOUSSIN.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION. I

CHAPITRE Ier.

L'Indo-Chine. — Louis XIV et le roi de Siam. — L'empire annamite. — Climat de la Cochinchine et du Tonquin. — Les orages. — Inondations périodiques. — Conquêtes sur la mer. — Canaux et chemins. — Le riz. — La livre de sueur. — Poissons contre le mal de mer. — Productions agricoles. — Les montagnes. — Les mines. — Canards employés à la recherche de l'or. — Toile et papier d'écorce d'arbre. — L'arbre à vernis. — Le bambou. — Les fruits. — Le jaca. — Animaux domestiques et animaux sauvages. — Le tigre-dieu. — La population par lieue carrée. — La Cochinchine est-elle un bon pays? . . . 1

CHAPITRE II.

Origine des droits de la France sur la Cochinchine. — Définition du caractère français par les mandarins annamites. — Ancienne organisation politique de la Cochinchine et du Tonquin. — Le Vua et le Chua. — Trois rois légitimes pour un seul royaume. — Nos martyrs. — Mandarins annamites envoyés en France par Minh-Mang. — Marins et missionnaires. — Le gouverneur anglais de Syncapour et un évêque français. — Expédition de l'amiral Lapierre. — Comment le roi Thieu-Tri taillait en pièces les soldats

Pages.

français. — L'ordre de succession au trône chez les Annamites. — Les chrétiens ne conspirent pas. — La religion portugaise. — Édit contre les missionnaires. — Expédition du *Catinat*. — Mission de M. de Montigny. — Conseils du gouvernement chinois au gouvernement annamite. — Observations de deux évêques. — Devoirs de la France. 21

CHAPITRE III.

Les religions de l'empire annamite. — Histoire et philosophie des trois cultes reconnus par l'État. — Superstitions rationalistes. — Les dieux et les fidèles. — Résultats des religions rationnelles. — Les cadavres séjour du diable. — Les Ciampois et la loi de Moïse. 39

CHAPITRE IV.

Organisation du gouvernement annamite. — Mandarins militaires et mandarins lettrés. — Comment on devient mandarin. — L'étudiant de trentième année. — Division administrative du pays. — Libertés commerciales. — Les impôts. — Le service militaire. — Preuves de courage. — Chevaux et éléphants. — Ruses de guerre. — Canons ensorcelés. — La marine annamite. — Organisation judiciaire. — Le gouvernement des capacités. 58

CHAPITRE V.

La famille chez les Annamites. — Les mariages. — Polygamie et divorce. — Le droit de succession. — Exposition et vente des enfants. — Taux de l'argent. — Droits des créanciers. — Le costume. — Les arts. — Médecins cochinchinois. — Anecdotes. — Les sorciers. — Les tombeaux. — Les maisons de chant. — Spectacles. — Absence de vie sociale. — Les visites. 74

CHAPITRE VI.

L'idole de la cuisine. — Le riz et le balachan. — De quelques aliments chers aux Annamites. — Le thé. — Le vin de riz et le vin de mandarin. — Opinion de Minh-Mang sur les boissons françaises. — Comment on dîne. — Les

Pages

habitations. — Ameublement. — Un palais épiscopal. — Voyages en filet. — La famine. 90

CHAPITRE VII.

Introduction du christianisme en Cochinchine. — Le P. de Rhodes. — Particularités de la langue annamite. — Succès des missionnaires. — Premières épreuves. — Les Jésuites à la cour. — Expulsion et rentrée des missionnaires. — Persécutions. — Missionnaires indigènes. — Le respect humain. — L'Esculape cochinchinois. — Premiers martyrs. 104

CHAPITRE VIII.

Manifestation des chrétiens cochinchinois. — Arrestation du P. de Rhodes. — Le pilori. — Religieuses espagnoles et capucins reçus à la cour. — Fêtes cochinchinoises. — Condamnation à mort du P. de Rhodes. — Le catéchiste Ignace et le chua de Cochinchine. — Exécution de deux chrétiens indigènes. 124

CHAPITRE IX.

Introduction du christianisme au Tonquin. — Heureux effets d'une horloge à roue et d'un sablier. — Succès de la mission. — Raisons des femmes tonquinoises contre le christianisme. — Bataille gagnée par des uniformes. — Édit contre les missionnaires. — Nouvelles conversions. . . 136

CHAPITRE X.

Nécessité d'un clergé indigène. — Travaux du P. de Rhodes. — Le pape Innocent X. — La congrégation des missions étrangères. — Les dames de *la Pieuse-Réunion*. — Décision de Rome. — Les premiers vicaires apostoliques. — De Paris à Siam. — Les *Amantes de la Croix*, religieuses annamites. — Mgr de Bérithe. — Voyage de Mgr d'Héliopolis. — Lettre de Louis XIV au chua du Tonquin. — Intérêts commerciaux. — Situation des missionnaires au Tonquin et en Cochinchine. 143

Pages.

CHAPITRE XI.

Circonscription ecclésiastique de l'empire annamite. — Les vicaires apostoliques directeurs des comptoirs français du Tonquin. — Édit de persécution. — Comment les mandarins payent leurs dettes. — Arrestation de deux jésuites. — Martyre du P. Bucharrelli et de neuf chrétiens indigènes. — La houppade. — Le service des éléphants. — La mort civile chez les Annamites. — Martyre de quatre jésuites et de dix Tonquinois. — Comment finissent les perpersécuteurs. — Martyre de deux dominicains espagnols. — Les chirurgiens annamites. — Divinités tutélaires des villages. — Le poisson-dieu. — Comment on devient déesse. — Nouveaux martyrs. — La paix. 155

CHAPITRE XII.

Les persécutions de 1647 et de 1664 en Cochinchine. — Le roi Hien et les missionnaires. — Les éléphants bourreaux. — Nouvelles épreuves. — Ming-Vuong fait emprisonner neuf prêtres européens. — Un jésuite mathématicien du roi. — Mandarins et satellites. — Comment les rois de Cochinchine rendent la justice. — Chrétiens condamnés à mourir de faim. — Remède cochinchinois contre la mort subite. — La cangue. — Le colonel Kien. — Apostasie et retour. — Une mère chrétienne. — Bonnes années. . 176

CHAPITRE XIII.

Guerre de succession en Cochinchine. — Intervention des Tonquinois. — Les insurgés Tay-son. — Nouvelle dynastie. — Le souverain légitime et l'évêque d'Adran. — Partage de la Cochinchine entre trois frères chefs des Tay-son. — Conquête du Tonquin par les Cochinchinois. — La ville du Dragon jaune. — Intervention des Chinois. — Leur défaite. — L'investiture — Position des chrétiens. — L'asile d'un missionnaire. — La torture au Tonquin. — Délivrance d'un évêque. — Les rats. 195

CHAPITRE XIV.

Détresse du roi de Cochinchine. — Il confie son fils à l'évêque d'Adran. — Intervention de la France. — Le traité

Pages.

de 1787. — Inquiétudes des Anglais. — Officiers français en Cochinchine. — Succès de Gia-Laong. — Conduite de l'évêque d'Adran. — Un lieutenant-général du royaume. — Gia-Laong se proclame empereur. — Mort de l'évêque d'Adran. — Brevet donné à sa mémoire. — Ses funérailles. — Menaces de Gia-Laong contre les chrétiens. — Deux mandarins français. — Les travaux publics chez les Annamites. — Scènes de guerre civile. — Famine. — Brigandage. — Application de principes socialistes. — Politique asiatique et anglaise. — Louis XVIII réclame le port de Touranne. 210

CHAPITRE XV.

Avènement de Minh-Mang. — Situation de l'Église annamite. — Livres à l'usage des chrétiens indigènes. — L'imprimerie des missionnaires. — Les catéchistes. — Les Amantes de la Croix. — Moyens de propagande. — Organisation des missions. — Les pattes de canard, récompense éternelle. — La maison de Dieu. — Les colléges. — Évêques et missionnaires. 230

CHAPITRE XVI.

Le choléra. — Distribution de médicaments aux frais du roi. — Sobriété des mandarins mangeurs d'argent. — Politique de Minh-Mang. — La mission de M. de Bougainville. — Édit contre le christianisme. — Un évêque. — Pétition des grands mandarins. — Appel aux missionnaires. — Retraite donnée à quatre mille fidèles. — M. Jaccard, interprète du roi. — On *plie* les églises. — Le prêtre indigène et le soldat. — Comment les missionnaires accueillent la persécution. — Nouvel édit contre les chrétiens. — Les ruses de Minh-Mang. — Priviléges des vieillards chez les Annamites. — Correspondance entre deux missionnaires, confesseurs de la foi. — Martyre de M. Gagelin. — Les mandarins Daï-Buong et Ké-non. — Martyrs indigènes. — Les ceps. — Prêtres européens condamnés à l'exil. — Le P. Odorico. — La mère d'un missionnaire. 241

CHAPITRE XVII.

Idées des païens sur les persécutions. — Le supplice du *langtri*. — Comment Minh-Mang traitait les rebelles. —

Pages.

Confession générale et publique du roi. — Une nouvelle religion officielle. — Le décalogue royal. — Le mensonge, le vol et l'homicide sont-ils des péchés chez les Annamites? — Les sorciers, les trangs et les chaberons. — Loi protectrice des voleurs. — Organisation du brigandage. — Respect des brigands pour les missionnaires. — Voleurs et insurgés. — Guerre civile. — Exécutions. — M. Marchand. 263

CHAPITRE XVIII.

Minh-Mang reprend la persécution contre les chrétiens. — M. Marchand jugé comme chef de rebelles. — *Maison de la question.* — L'exécution. — Minh-Mang et les reliques. — *Vivent les croix!* — Arrestation de M. Cornay. — Troupes annamites en expédition. — Le rôle du bâton. — Le missionnaire en cage. — Le palais d'un gouverneur général. — Goût des Annamites pour le chant. — Les verges plombées. — Lettres de M. Cornay à sa famille. — Martyre de ce missionnaire. — Les bourreaux anthropophages. — Courage des chrétiens. 279

CHAPITRE XIX.

Pourquoi les souverains annamites sont persécuteurs. — Les rois et le peuple. — Les temples des idoles. — Ressources des bonzes. — Règles auxquelles ils sont soumis. — Bonzesses et femmes libres. — Fêtes religieuses des Annamites. — Tenue des fidèles dans les temples. — Comment on devient grand-maître. — Le trou de l'enfer et le chien du diable. — Les oracles. — Les lettrés libres penseurs. — Il faut un culte pour le peuple. — La conclusion du bourreau. — Idées des mandarins tolérants sur le christianisme. 297

CHAPITRE XX.

Les scrupules de Minh-Mang. — Raisons d'un missionnaire pour ne pas s'évader. — Prisonniers et prisons annamites. — La messe au fort de Cam-Lo. — Dialogue entre un missionnaire et un mandarin. — M. Jaccard à la torture; son martyre. — La mission espagnole. — Une sentence annamite. — Danger d'étudier les choses du cœur. — Exécu-

Pages.

tion d'un cadavre. — Superstition annamite : l'esprit des suppliciés. — Nombreux martyrs. — Deux apostats. — Les religieuses indigènes. — Quelques traits d'enfants chrétiens. — Le martyre de Mgr Borie. 307

CHAPITRE XXI.

Pensées philosophiques et patriotiques de Minh-Mang. — M. Delamotte interprète royal. — Thomas Toan apostat et martyr. — Trinh-Quang-Kanh, *le boucher des chrétiens.* — Maladie et mort de Minh-Mang. — Idoles et navires condamnés au fouet. — Traits d'un souverain philosophe et persécuteur. — Avènement de Thieu-Tri. — Un tombeau royal. — Le nouveau roi et les chrétiens. — Arrestation de plusieurs missionnaires. — Les mandarins ont-ils une âme ? — Course dans l'eau. — Une sentence annamite. — Le sacre d'un évêque. — Rapports entre la Chine et l'empire Annamite. — Droits de suzeraineté. — L'investiture. — Les Chinois en pays annamite. — Juges cochinchinois dans l'exercice de leurs fonctions. — La corvette française, l'*Héroïne.* — Délivrance des missionnaires. — Proclamation de Thieu-Tri. — La barque des néophytes. — Arrestation d'un évêque. — Intervention de l'amiral Cécille. — Grande résolution de Thieu-Tri. — Les funérailles d'un roi annamite. 325

CHAPITRE XXII.

Tu-Duc donnant de l'avancement à ses dieux. — Une amnistie. — Opinion des Annamites sur la révolution de 1848 et sur le gouvernement provisoire. — Messeigneurs les canons. — Un appétit de mandarin. — La chasse aux missionnaires. — Le songe. — Tu-Duc se montre. — Martyre de M. Schœffler. — Le Jubilé. — Une tournée de confirmation. — La mort d'un évêque. — Un grand séminaire. — Les habitants des montagnes. — Un seigneur féodal. — Le vaccin. — L'évêque médecin sans le savoir. — Une lettre d'évêque.— Martyres de M. Bonnard et de Philippe Ming, prêtre indigène. — Le sang du serment. — Diplomatie chinoise. — Visite des Français à Touranne. — Le grand mandarin Ho-dinh-hy. — Les notes de Tu-Duc. — Quelques confessseurs de la foi. — Mgr Pellerin. — Martyre de Mgr Diaz. — Le *Catinat*, les chrétiens indigènes

Pages.

et les mandarins. — Une lettre de Mgr Melchior. — Les évêques et l'intervention franco-espagnole. — Prise de Touranne. 356

CONCLUSION.

Un bref de Grégoire XVI. — Les missions. — L'œuvre de la propagation de la Foi. — La chambre des martyrs. . . 404

APPENDICE.

I. — Traité d'alliance entre la France et la Cochinchine. . 411
II. — Hué, capitale de l'empire annamite. 413
III. — Division administrative de l'empire annamite. . . 416
IV. — Le Cambodge et le Laos. 417
V. — Le Pater en Annamite. 419
VI. — Liste des missionnaires envoyés en Cochinchine et au Tonquin par la congrégation des missions étrangères. . 420

MISSION DE COCHINCHINE.

Vicaires apostoliques. 420
Missionnaires. 421

MISSION DU TONQUIN.

Vicaires apostoliques. 426
Missionnaires. 427

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Œuvre SAINTE-MADELEINE
7, Boulv. Stalingrad
THIAIS - CHOISY-LE-ROI

TONG-KING, COCHINCHINE, SIAM ET BIRMANIE.

Histoire générale des Missions catholiques par M. le Baron Henrion.

GB3

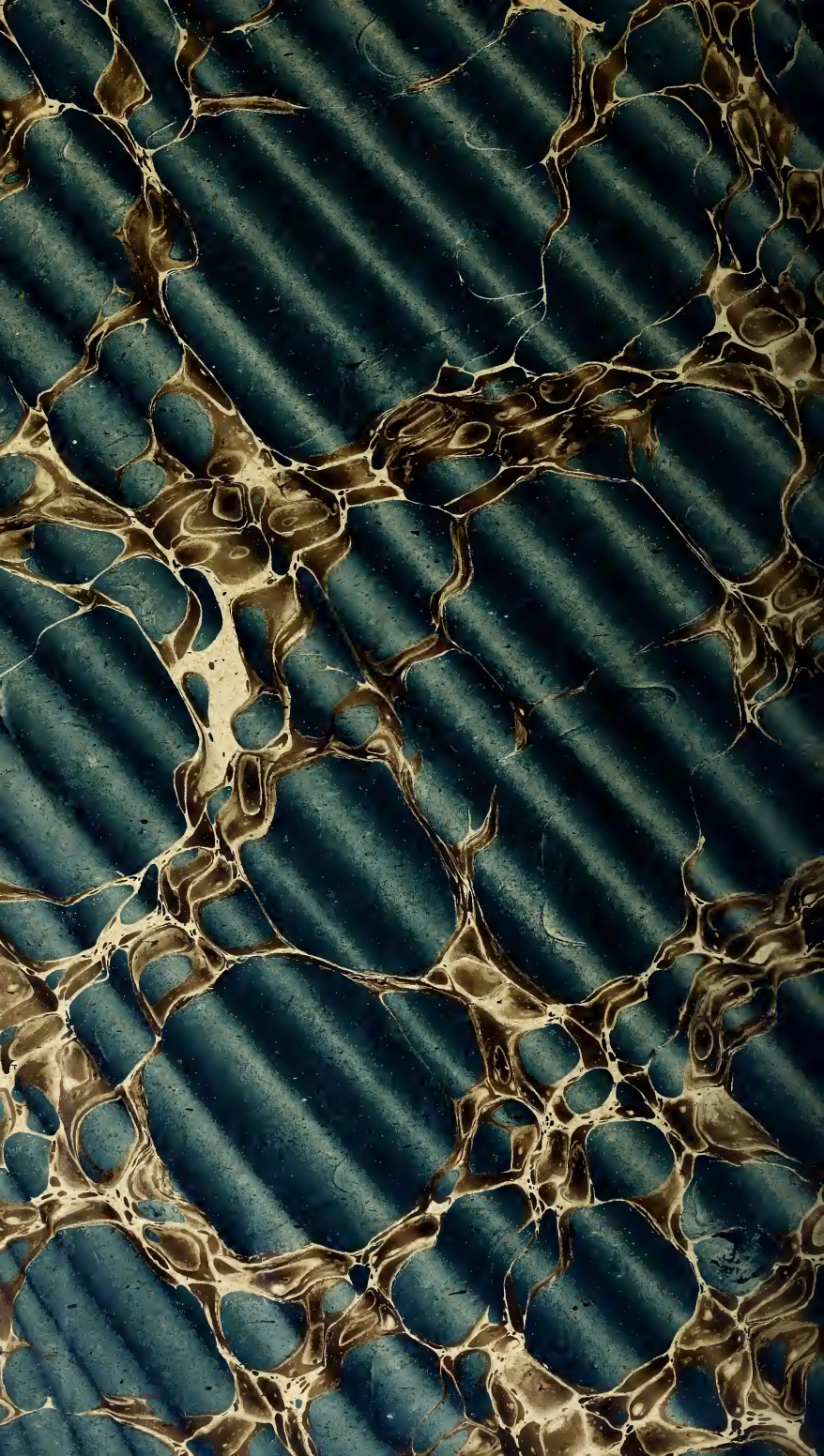

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00843 1856